

RAPPORT D'ACTIVITE

DES SERVICES DE L'ETAT EN SAONE-ET-LOIRE

SOMMAIRE

▪ Rapport des services préfectoraux et des services déconcentrés

1. Préfecture et sous-préfectures

- Services du Cabinet
 - Cabinetp. 3
 - Bureau de la défense et de la sécurité civilep. 8
 - Service de la communication interministériellep. 10
- Secrétariat général
 - Mission des politiques interministérielles et de l'évaluationp. 13
- Direction des ressources humaines et des moyensp. 15
- Direction de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnementp. 17
- Direction des interventions territoriales et du contrôlep. 21
- Sous-préfecture d'Autunp. 28
- Sous-préfecture de Chalon-sur-Saônep. 32
- Sous-préfecture de Charollesp. 37
- Sous-préfecture de Louhansp. 41

2. Sécurité et défense

- Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)p. 47
- Groupement de gendarmerie départementalep. 51
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)p. 57
- Direction départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)p. 61

3. Aménagement et développement durable des territoires

- Direction départementale des territoires (DDT)p. 63
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et Unité territoriale de la DREAL (UT DREAL)p. 70
- Direction régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)p. 77

• Délégation départementale de l'agence de l'Office national des forêts (ONF)	p. 78
• Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	p. 83
• Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	p. 90
• Délégation de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse	p. 97
• Délégation de l'agence de l'eau Loire Bretagne	p. 99
4. Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	p. 102
5. Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	p. 108
6. Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (DT ARS)	p. 114
7. Finances, économie et emploi	
• Direction générale des finances publiques (DGFIP)	p. 120
• Unité territoriale de la DIRECCTE (UT DIRECCTE)	p. 127
• Direction régionale des douanes	p. 131
• Direction de l'agence de service et de paiements (ASP)	p. 136
8. Education et culture	
• Inspection académique (IA)	p. 137
• Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)	p. 140
• Service territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP)	p. 148
• Direction des archives et du patrimoine culturel	p. 151
9. Justice	
• Direction territoriale de la Côte d'Or / Saône-et-Loire de la Protection judiciaire de la jeunesse	p. 153
• Direction interrégionale des services pénitentiaires Centre-Est	p. 155

1. PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

SERVICES DU CABINET

BUREAU DU CABINET ET DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suite à une modification nationale de l'outil jusqu'alors utilisé pour suivre la délinquance, les résultats obtenus

par les services sont appréciés désormais à l'aune des indicateurs suivants :

- ✓ **les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP),**
- ✓ **les atteintes aux biens,**
- ✓ **les escroqueries et les infractions économiques et financières (EIEF),**
- ✓ **les infractions relevées par l'action des services (IRAS),**
- ✓ **le taux d'élucidation.**

Au cours de l'année écoulée, les AVIP sont en diminution de 6,11 % par rapport à 2009, soit 1 874 faits constatés contre 1 996 (- 122 faits).

Les atteintes aux biens sont, elles aussi, en recul. En 2010, 11 040 atteintes aux biens ont été relevées contre 11 436 en 2009, soit une baisse de 3,46 % (- 396 faits constatés).

Les cambriolages sont toutefois en hausse sur l'ensemble du territoire départemental. 2 100 cambriolages ont été commis contre 2 015 en 2009 soit une augmentation de 4,22 %. Les habitations principales et les locaux industriels et commerciaux représentent près de 80 % des sites cambriolés.

Au contraire de ces agrégats, celui des *escroqueries et infractions économiques et financières* (EIEF) augmente de 14,47 %. 2 595 faits constatés ont été relevés contre 2 267 en 2009 soit 328 faits supplémentaires. Les principales infractions relevées sont : les escroqueries et abus de confiance (+ 25,12 %) et les falsifications et usage de cartes de crédit (+ 6,37 %).

L'activité des services, grâce à une mobilisation forte des personnels de sécurité publique, a été, comme l'année précédente efficace. En effet, 2 051 infractions ont été découvertes d'initiative (IRAS) contre 1 939 en 2009 soit une hausse de 5,78 %. Parmi ces IRAS, plus de 50 % ont trait à l'usage ou au trafic de produits stupéfiants.

Ce constat positif est renforcé par les taux d'élucidation réalisés mesurés par les trois agrégats évoqués ci-dessus :

- **près de 4 AVIP sur 5 sont élucidées,**
- **près de 1 EIEF sur 2 est élucidée,**
- **Les atteintes aux biens demeurent les infractions les plus difficiles à éclaircir avec un taux d'élucidation de 21,97 %, taux toutefois bien supérieur à la moyenne nationale.**

Bilan en zone gendarmerie

La zone gendarmerie enregistre un recul non négligeable des AVIP (- 7,46 %) et des atteintes aux biens (- 6,21 %) et une hausse importante des EIEF (+ 25,48 %).

L'activité des unités, comme en 2009, atteint un niveau très satisfaisant : les taux d'élucidation des brigades sont particulièrement positifs, en ce qui concerne les AVIP et les atteintes aux biens (97,13 % des AVIP et 68,98 % des atteintes aux biens sont élucidées).

Les IRAS sont en hausse de 9,07 %, soit 914 infractions révélées contre 838 en 2009, ce qui atteste un investissement fort des gendarmes dans la recherche et la lutte contre le trafic de produits stupéfiants.

Dans sa zone de compétence, la gendarmerie a dû faire face à plusieurs vagues de cambriolages : multiplication des vols de métaux, recrudescence des cambriolages de jour sur les résidences principales et secondaires (vols de bijoux et d'équipements électroménagers et informatiques).

Une part substantielle de ces cambriolages est imputable à des groupes structurés, connaissant parfaitement le terrain, bénéficiant de bases de préparation et/ou de repli dans des départements voisins, et capables d'écouler rapidement leurs prises.

Bilan en zone police

La zone police connaît une évolution du phénomène délinquant similaire à celui de la zone gendarmerie : il est constaté un recul des AVIP (- 5,15 %) et des atteintes aux biens (- 1,21 %). Les EIEF sont quant à elles en hausse de 5,83 %.

Les indicateurs d'activités sont d'un niveau satisfaisant bien que le taux d'élucidation des AVIP soit en recul de près de 4,21 points (69,95 % contre 74,16 % en 2009). L'élucidation des délits d'atteintes aux biens s'accroît de 1,66 points (21,41 % contre 19,75 %). Les IRAS sont en hausse de 3,27 % soit 1 137 infractions révélées contre 1 101 en 2009.

Comme en zone gendarmerie, les policiers ont relevé une hausse importante des infractions d'appropriation : hausse des vols à main armée (+ 175 %, 22 faits en 2010 contre 8 en 2009), des vols à la roulotte (+ 15,38 %), des vols à l'étalage (+ 12,08 %) et des cambriolages (+ 13,86 %).

En 2010, l'augmentation des cambriolages demeure le fait saillant : en zone police, leur nombre (846 pour 743 en 2009) se rapproche des niveaux enregistrés en 2006 (835), 2007 (1004) et 2008 (801).

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Bilan de l'activité des *conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance* (CLSPD et CISPDP)

Le bureau du cabinet, pour l'arrondissement de Mâcon, participe aux réunions plénières et restreintes des CLSPD/CISPDP de Charnay-les-Mâcon, la Chapelle-de-Guinchay et Mâcon, ainsi qu'aux travaux des groupes de suivi mis en place dans ce cadre pour apporter un appui technique aux élus, proposer des solutions, favoriser la coordination de l'action des services de l'Etat et promouvoir les priorités définies par le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (vidéoprotection, lutte contre les cambriolages, etc.).

Ce travail d'accompagnement commence à porter ses fruits puisque ces structures s'engagent depuis 2010 dans des campagnes de sensibilisation des populations contre les cambriolages, les fraudes, les escroqueries, les infractions économiques et financières et la sécurité routière.

Bilan d'emploi 2010 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Sur la base des orientations arrêtés par le ministre de l'intérieur et le plan départemental de prévention, le cabinet a programmé l'affectation des crédits FIPD 2010, après avis du groupe de travail FIPD réuni au mois de juin 2010, de la façon suivante :

Thématiques prioritaires 2010		Projets déposés	Coût du projet	Subvention demandée	Subvention accordée
Vidéoprotection	1	Ville de Mâcon : 20 à 25 caméras	120 000 €	60 000 €	48 000 €
	2	La Chapelle de Guinchay	41 099 €	20 549 €	16 400 €
	3	Ville de Bourbon-Lancy : Centre d'hébergement	10 956 €	8 765 €	3 665 €
	4	Ville de Chalon-sur-Saône : fourrière	65 000 €	32 500 €	
	5	Sanvignes-les-Mines : complexe sportif	4 400 €	2 200 €	
	6	Ville de Charnay-les-Mâcon			
	7	Ville du CREUSOT	22 310 €	3 000 €	3 000 €
Violences dont VIF	8	Ville d'AUTUN : prévention des VIF	33 000 €	9 000 €	3 000 €
	9	AMAVIP : Permanence d'aide aux victimes	50 000 €	5 000 €	10 000 €
	10	Ville de CHALON-SUR-SAONE: acquisition d'un logiciel	54 000 €	30 000 €	0 €
Prévention de la récidive	11	SPA d'autun (TIG)	5 890 €	2 000 €	2 000 €
Décrochage scolaire, et délinquance	12	Ville d'AUTUN : lutte contre violences scolaires	7 500 €	5 000 €	3 750 €
	13	Ville de BOURBON-LANCY : café des familles	1 900 €	500 €	500 €
	14	Ville de BOURBON-LANCY : tuteur civique	10 150 €	5 075 €	0 €
	15	ASS PREV pour ENF VAL DE SAONE	1 700 €	900 €	850 €
Les actions de médiation	16	GIP Chalon - CLSPD : Veille technique urbaine de proximité	119 140 €	21 000 €	10 000 €
	17	GIP Chalon - CLSPD : Médiation de nuit	114 520 €	50 000 €	40 000 €
	18	Ville du CREUSOT	23 310 €	3 000 €	0 €
	19	Ville de TORCY - veille sociale: interventions de médiation	22 500 €	10 000 €	0 €
	20	Ville de MONTCEAU-LES-MINES : tranquillité publique	6 472 €	2 000 €	0 €
	21	Ville de MONTCEAU -LES-MINES : Médiation et veille sociale	72 245 €	8 000 €	0 €
	22	Ville de TOURNUS : prévention et médiation	62 209 €	20 000 €	0 €
Coordonnateurs CLS et CLSPD	23	Ville de MACON : animation du CLSPD	31 000 €	25 000 €	19 730 €
	24	Ville de CHARNAY-LES-MACON	28 000 €	17 548 €	9 800 €
Dossiers hors thématiques	25	La Sauvegarde 71: accès au permis de cond pour jeunes	27 370 €	9 545 €	9 545 €
	26	Ville de BOURBON-LANCY: forum prévention routière	3 000 €	1 000 €	0 €
	27	ANPAA : Prévention des addictions pour détenus	9 359 €	9 359 €	0 €
TOTAL GENERAL					180 240 €

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Conformément au décret du 25 mars 2010, un *comité opérationnel départemental anti-fraude* (CODAF) a été installé en Saône-et-Loire, le 6 juillet 2010, sous la présidence conjointe du préfet du département et du procureur de la République près le *Tribunal de grande instance* (TGI) de Mâcon.

Cette structure est chargée de définir les procédures et les actions prioritaires pour améliorer la coordination de la lutte contre la fraude portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal.

Deux groupes de travail thématiques regroupant les personnels en charge des contrôles, ont été créés : le premier est en charge de la lutte contre le travail illégal et le deuxième est en charge de la lutte contre les fraudes.

Au cours de l'année 2010, 72 procédures ont été conduites en matière de lutte contre le travail illégal dans le département contre 64 en 2009, soit une hausse de 12,50 %.

L'objectif assigné de 5 % d'augmentation des procédures est donc dépassé.

Sur ces 72 procédures, 25 ont été établies consécutivement à des contrôles conjoints impliquant la participation de plusieurs services, ce qui représente 34,72 % de l'ensemble des procédures.

L'objectif national de 25 % de contrôles conjoints est donc dépassé.

Les différents secteurs d'activité sur lesquels les actions ont porté principalement sont :

- les entreprises de nettoyage dans les hôtels.
- les agences de travail temporaire.
- les marchés.
- le BTP.
- les discothèques.

Un total de 241 infractions a été relevé lors de ces opérations. Le délit de travail dissimulé demeure l'infraction la plus courante (76,76 % des infractions relevées). Les infractions de travail dissimulé par dissimulation de salariés sont les plus nombreuses (127 infractions relevées sur un total de 241). Elles représentent à elles seules 52,7 % du total des délit relevés et sont deux fois plus nombreuses que les infractions de travail dissimulé par dissimulation d'activité (58 infractions relevées). Le délit d'emploi d'étrangers sans titre représente environ 11 % des procédures, soit 26 infractions.

On observe par ailleurs que les infractions connexes (escroquerie, faux documents, etc.) ont très nettement augmenté puisqu'elles représentent près de 10 % des infractions relevées contre 5 % en 2009.

GENS DU VOYAGE

Le cabinet a assuré la coordination de 10 grands déplacements estivaux dans le département avec l'aide des sous-préfets d'arrondissement et du médiateur gens du voyage.

Six occupations illicites de terrains ont été constatées dont deux ont fait l'objet d'une mise en demeure d'évacuer par arrêté préfectoral. Aucune évacuation forcée n'a été mise en œuvre.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan 2010

	2001	2008	2009	2010	Variation 2009/2010	Variation 2001/2010
Accident	1098	548	488	350	- 28,27 %	- 68,12 %
Tués	121	54	60	51	- 15,00 %	- 42,14 %
Blessés	1515	791	632	439	- 30,53 %	- 71,02 %

Le bilan de l'accidentalité 2010 (voir tableau ci-dessus) **met en évidence une diminution constante du nombre d'accidents depuis 2001 (- 28,27 % entre 2009 et 2010)**. Ce tableau laisse également apparaître une baisse quasi ininterrompue du nombre de tués (- 15 % entre 2009 et 2010) et de blessés (-30,53 % entre 2009 et 2010).

Le non respect des priorités reste toujours la première cause d'accidents pour la Saône-et-Loire en 2010 (toujours environ 1/3 des accidents corporels), en revanche la gravité de ces accidents augmente puisqu'ils passent de 1,9 % d'accidents mortels en 2009 à 7 % en 2010 et de 1,7 % des tués en 2009 à 7,8 % en 2010.

La perte de contrôle est identifiée dans 18,6% des accidents corporels. Ces derniers se produisent essentiellement en rase campagne. La vitesse en est très souvent la cause ainsi que l'alcool ou la prise de stupéfiants. Les accidents par perte de contrôle sont en général graves puisqu'ils représentent 32,6 % des accidents mortels et 29,4 % des tués sur les routes du département en 2010.

Les explications de la sur-gravité de ces accidents peuvent être trouvées dans le fait que les véhicules incriminés terminent leur course soit contre un autre véhicule, soit contre un obstacle fixe (poteaux, murs, arbres, têtes de buse) avec des chocs très violents.

L'alcool reste un facteur aggravant. Bien qu'en baisse dans les accidents corporels (soit 9,7% en 2010 pour 12,1 % en 2009), il représente toujours une des causes principales des accidents mortels (25,6 %) et 21,6 % des tués. Les taux d'alcoolémie dans le sang sont élevés : on constate ainsi une moyenne de 1,92 g/l et une variation de 0,73 g/l à 3,56 g/l. Dans 3 accidents, la présence de stupéfiants est également avérée.

La répartition des accidents dans le temps ne connaît pas de pics notables, hormis un plus faible nombre d'accidents le mercredi. La répartition des accidents par types d'axes se caractérise par une concentration des accidents sur les routes départementales, équivalente à celle des années précédentes, et, sur les autres axes, par une baisse du nombre d'accidents constatés et une répartition égale selon les types de routes du département.

Deux axes méritent une analyse spécifique quant au nombre d'accidents et de tués :

- L'**A6** connaît une légère baisse des accidents (-3) ; les accidents y sont toutefois plus souvent meurtriers que sur les autres axes routiers du département (*cf. 4 tués sur un même accident en septembre 2010*) ; les infractions relatives à la coordination des transports et à la somnolence exigent qu'elles soient réprimées à la hauteur des conséquences qu'elles engendrent.
- La **RCEA** voit le nombre d'accidents (de 62 à 29 accidents) ainsi celui des tués (8 en 2010 contre 10 en 2009) baisser sensiblement. Il convient de noter que les travaux engagés en 2009 sur la portion N80 de la RCEA portent leurs fruits puisqu'aucun accident ne s'y est produit en 2010.

ELECTIONS, DISTINCTIONS, AFFAIRES RÉSERVÉES, EXPULSIONS LOCATIVES

Les élections régionales de mars 2010 ont été préparées et organisées par le cabinet, sur les plans politique et logistique, en coordination avec le bureau "des élections" et les services du secrétariat général.

Le suivi des démissions d'élus et autres modifications dans la composition des assemblées a été traditionnellement assuré par le cabinet, en liaison avec les sous-préfectures.

En matière de médailles, le cabinet a porté une attention particulière à la représentation féminine. Il a préparé et instruit, en liaison avec les services de l'ONAC-VG (*Office national des anciens combattants et victimes de guerre*), les propositions du préfet au titre de la Légion d'honneur (21 promus) et de l'Ordre national du mérite (18 promus).

Le cabinet a également assuré l'instruction, la préparation et le suivi des promotions relatives aux palmes académiques (73 promus), au mérite agricole (22 promus), à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (1 000 promus), à la médaille jeunesse et sports (37 promus), à la médaille de la famille (40 promus), à celle du travail (800 promus pour l'arrondissement de Mâcon) et à nombre d'autres distinctions.

En matière d'interventions, plus de 500 demandes d'assistance ont également été traitées, qu'elles émanent de la Présidence de la République, de ministères, d'élus ou directement de particuliers. Les principales difficultés et attentes évoquées par les administrés dans leurs requêtes auprès des pouvoirs publics sont les suivantes :

- ✓ la recherche d'un emploi,
- ✓ l'octroi ou le refus de secours, d'indemnités et d'allocations diverses,
- ✓ le surendettement,
- ✓ la recherche d'un logement,
- ✓ les troubles de voisinage.

En matière de logement, en mai 2010, le cabinet a repris en charge le secrétariat et l'animation du réseau de la Commission de prévention des expulsions locatives (COMEX) de l'arrondissement de Mâcon. Il a retissé des liens étroits avec les multiples partenaires (bailleurs, ADIL, services sociaux, associations, UDAF, Banque de France, huissiers...). 467 situations particulières ont été étudiées lors des 5 commissions réunies en 2010.

Enfin, **10 visites ministérielles** ont été organisées en 2010.

BUREAU DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE (BDSC)

LA SÉCURITÉ CIVILE

La fin de gestion de la crise sanitaire de la grippe H1N1 auquel le premier trimestre 2010 a été essentiellement consacré (paiement des frais de fonctionnement des 10 centres de vaccination mis en place, indemnisation des personnels administratifs et de santé mobilisés pour la campagne de vaccination, gestion de la logistique liée à la fermeture des centres et de la plateforme de distribution....) a permis, à partir du second trimestre, une reprise de l'activité normale du service portant notamment sur les travaux de mise à jour et d'adaptation des dispositifs ORSEC (*Organisation de la Réponse de Sécurité Civile*), la prescription des plans de prévention des risques technologiques, la refonte du *système d'alerte et d'information de la population* (SAIP) et le suivi des plans communaux de sauvegarde.

Les missions traditionnelles du BDSC liées au suivi des *établissements recevant du public* (ERP), au travail des commissions de sécurité, au déminage, aux dossiers de catastrophes naturelles, à la conduite d'exercices et à la gestion des événements de sécurité civile ont également été assurées.

Le suivi des établissements recevant du public(ERP)

Le taux de respect des visites périodiques a été conforme aux objectifs fixés :

- ▶ 100 % pour les établissements les plus importants de première catégorie (résultat identique en 2009)
- ▶ 98,9 % pourcentage amélioré par rapport à l'année 2009 (97,97 %) pour toutes les autres catégories d'ERP.

De même, l'effort a été soutenu pour ce qui concerne le suivi des établissements recevant du public placés en avis défavorable, le taux de levée de ces avis défavorables s'étant élevé à 46%.

Comme l'année précédente, une attention toute particulière a été portée sur les établissements les plus sensibles comprenant des locaux à sommeil et hébergeant des publics fragiles (maisons de retraites, accueil de séjours d'enfant....)

Les *chapiteaux, tentes et structures* (CTS) doivent faire l'objet, tous les 2 ans, de vérifications techniques et documentaires par un organisme agréé. Dans le cadre de la mise à jour du parc de ces structures en Saône-et-Loire, des courriers de relance ont été adressés en fin d'année aux exploitants aux fins de transmission d'un rapport de visite en bonne et due forme. Des retraits d'attestation de conformité pourront être prononcés à l'issue de cette mise à jour.

La mise à jour et l'adaptation du dispositif de gestion de crise

Résultat d'un important travail de concertation entre services, et notamment ceux dédiés au secours à personnes, le dispositif ORSEC nombreuses victimes a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 mai 2010, Son contenu a été testé par la réalisation d'un exercice à la gare SNCF de Mâcon, le 4 octobre dernier.

La refonte du dispositif ORSEC «eaux potable» a été poursuivie et l'actualisation du dispositif ORSEC aéroport de Saint Yan réalisée.

La mise en place d'un annuaire téléphonique ORSEC de crise a été finalisée en décembre 2010.

La démarche de prévention et prise en compte des risques naturels et technologiques

2010 a marqué le démarrage d'un chantier important : la révision du dossier départemental des risques majeurs qui va aboutir courant 2011.

S'agissant des risques technologiques, 4 réunions des comités locaux d'information et de concertation et 3 réunions *personnels et organismes associés* (POA) liées à la procédure réglementaire de prescription des plans de prévention du risque technologique des sites SEVESO ont été assurées en 2010.

Pour les risques naturels, le BDSC a participé à plusieurs réunions de travail de la commission des risques naturels majeurs dont le secrétariat et l'animation sont assurés par la direction départementale des territoires ; par ailleurs, le dispositif d'alerte mis en place pour les inondations de la Loire a été renforcé suite à une demande exprimée par les syndicats d'agriculteurs par une alerte pour les éleveurs riverains désireux de mettre leurs troupeaux à l'abri lors des crues de la Loire.

La reprise d'une politique d'exercice soutenue

En 2010, six exercices de nature variée ont été organisés par le BDSC :

Pour respecter les contraintes réglementaires liées à la présence de sites Seveso en Saône-et-Loire, deux exercices de type *plans particuliers d'intervention* (PPI) ont été réalisés, un exercice cadre concernant la raffinerie du Midi à Crissey le 29 juin et un exercice de terrain sur le site Arcelor Mittal à Gueugnon, le 16 novembre.

La sécurité et la bonne organisation des procédures d'évacuation de la préfecture ont été testées à deux reprises en 2010.

En juin 2010, un exercice Estéria, piloté par la zone de Défense Est a permis de tester la coopération civilo-militaire sur les thèmes du terrorisme et de vigitate.

Le 4 octobre, comme indiqué précédemment, s'est déroulé un exercice de terrain ORSEC nombreuses victimes à la gare de Mâcon et sur 24 heures, les 15 et 16 octobre, à Cruzille, un exercice spéléosecours d'évacuation d'une victime en liaison avec le spéléosecours 71, l'*association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile* (ADRASEC 71) et les équipes spécialisées d'intervention en milieu périlleux du *Service départemental d'incendie et de secours* (SDIS).

Les faits marquants de l'année 2010

Plusieurs crises ou événements marquants ont émaillé l'année 2010 :

► des événements météorologiques :

- ✓ Pas moins de douze alertes météo «orange» ont été déclenchées durant l'année 2010.
Six fois pour neige et verglas en février, novembre et décembre 2010 : les deux derniers épisodes de fin d'année ont donné lieu à l'organisation d'un *Centre opérationnel départemental* (COD) qui a été réuni par intermittence pendant 4 jours au total et à la signature d'arrêtés de restriction de la circulation des poids lourds et d'interdiction des transports scolaires.
- ✓ Un épisode de vents violents a été enregistré le 27 février 2010 et cinq alertes météo pour orages violents en juin, juillet et août.
- ✓ Des alertes aux inondations, beaucoup plus nombreuses en 2010 (huit) qu'en 2009 (deux) n'ont cependant pas eu de conséquences significatives pour la sauvegarde des personnes et des biens : la Loire a débordé à trois reprises en juin et novembre, la Seille une fois en décembre, la Saône trois fois en avril et décembre et le Doubs une fois en décembre.

► le blocage des dépôts d'hydrocarbures suite aux mouvements sociaux liés au conflit des retraites a généré une crise qui a mobilisé les forces vives du BDSC pendant 3 semaines durant le mois d'octobre (remontées d'informations à la zone de défense et au *centre opérationnel de gestion interministérielle des crises* (COGIC), réunions du COD, renseignements téléphoniques....). Cette crise a permis d'actualiser le dispositif ORSEC hydrocarbures et de mettre en oeuvre la signature de conventions entre l'État et les gérants de stations services pour la fourniture de carburant aux services prioritaires.

► la démolition par implosion de deux tours d'habitation à Mâcon, quartier de Marbé le 27 juin 2010, a nécessité une organisation minutieuse (réunions et visites de terrain) pour préparer l'évacuation de la population et coordonner l'ensemble des moyens de sécurité.

► de grands rassemblements : en juillet, deux étapes du tour de France à Gueugnon et Tournus avec mise en place d'un *poste de commandement opérationnel* (PCO), le salon Euroforest à St Bonnet de Joux en juin, un meeting aérien en juillet à l'aérodrome de St Yan, ont également généré un pic d'activité pour le BDSC.

SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

LES TEMPS FORTS

Un service de communication interministérielle a été créé au 1er janvier 2010. La mise en place et l'animation du réseau des communicants des services de l'Etat est l'un des grands chantiers de cette année.

La mise en place et l'animation du réseau des communicants des services de l'Etat est l'un des grands chantiers de cette année. La mutualisation qui en découle a été amorcée dans les 6 derniers mois.

Malgré la vacance du poste de chef de service durant 5 mois, l'activité du bureau n'a pas faibli et le plan de communication a été respecté.

COMMUNICATION EXTERNE

Evénementiel

Elections régionales

Deux soirées électorales ont été organisées à l'occasion des élections régionales dans les salons de l'hôtel de la préfecture. Une salle de presse a été installée dans un des salons. Une dizaine de journalistes y ont oeuvré durant les deux soirées. France 3 avait installé un studio dans un autre salon de l'hôtel. Les soirées étaient réalisées depuis Dijon en duplex avec les chefs lieux de départements.

Journée européenne du patrimoine

Pour la première fois, l'hôtel de la préfecture a ouvert ses portes au public le 18 septembre 2010 à l'occasion de la journée européenne du patrimoine. Cette journée fut un véritable succès avec 600 visiteurs en un samedi. Les visites organisées et commentées par des agents bénévoles de la préfecture ont été aussi l'occasion pour les visiteurs de rencontrer le préfet.

Journée de la sécurité intérieure (JSI)

Organisée conjointement par le SIDPC et le service de la communication interministérielle, cette 3^{ème} édition s'est tenue le 9 octobre 2010 et a été l'occasion de réunir tous les services de sécurité du département en un même lieu à Mâcon. La JSI est une occasion unique pour nos concitoyens de rencontrer les policiers, les gendarmes, les pompiers, les personnels de la sécurité civile et de préfecture.

L'affluence du public ne s'est pas démentie atteignant environ 4 000 visiteurs.

Cité 71 : salon des collectivités territoriales

A l'initiative du préfet, 7 services de l'Etat en Saône-et-Loire, préfecture, gendarmerie, police, DDFIP, DDCCS, DDT, DDPP ont uni leurs moyens pour participer au salon. Le rassemblement des services dans un même lieu a permis d'assurer une meilleure visibilité des services de l'Etat et par voie de conséquence, de faciliter la communication interministérielle.

Ce fut également l'occasion de communiquer sur les missions des trois directions départementales interministérielles nouvellement créées.

Communication de crise

Le service de la communication interministérielle participe activement à la gestion de crise au sein du *centre opérationnel départemental (COD)*.

En 2010, le service a participé à 5 exercices de sécurité civile parmi lesquels l'activation d'un plan vigipirate et plan rouge ainsi qu'un exercice Seveso. Au cours de l'année, le centre opérationnel départemental a été activé à 5 reprises pour des alertes météo (neige) et lors d'une pénurie d'hydrocarbures. Le service de la communication a participé à tous les COD, a rédigé et diffusé les communiqués de presse et mis à jour en temps réel le site Internet des services de l'Etat.

Publications

Le service de la communication interministérielle conçoit et produit ses propres supports de communication.

L'impression est prise en charge soit par le service reprographie de la préfecture soit par des prestataires extérieurs si les volumes sont importants (Cartes de vœux).

En 2010, il a publié les supports de communication suivants :

- Carte de vœux 2011. Autre exemple d'une mutualisation réussie, les 3 directions départementales et la DDFIP ont utilisé la carte de vœux réalisée en préfecture par le service de la communication.
- Les insertions presse (grippe A H1N1)
- Organigrammes et trombinoscopes des agents de la préfecture, des représentants des médias en Saône-et-Loire
- Lettre des services de l'Etat en Saône-et-Loire «Etat d'avenir» numéro 7, spécial réforme de l'administration territoriale de l'Etat, publiée en janvier 2010 à l'occasion de la mise en place des 3 DDI afin de présenter le nouveau visage de l'Etat dans le département.
- Guide des médias, regroupant les coordonnées de la presse écrite, radios, sites Internet, agence presse et télévision.

Activités quotidiennes

Nombre de demandes de journalistes en 2010 : environ 350, soit en moyenne 29 par mois

Nombre de communiqués de presse : 182 communiqués ont été envoyés aux médias

Les principaux thèmes des communiqués de presse :

- La sécurité (sécurité routière, sécurité publique, sécurité des baignades, monoxyde de carbone, plan grand froid, plan canicule...)
- Economie et agriculture (situation de l'économie, de l'emploi et de l'agriculture dans le département)
- Cérémonies (prix SEMA, naturalisations...)

Site internet

Aujourd'hui, entre 35 000 et 50 000 connections sont enregistrées par mois. Le site fait l'objet d'une mise à jour quotidienne par le service de la communication en fonction de l'actualité et des évolutions législatives et réglementaires.

Mise en œuvre des campagnes de communication nationales au niveau local

Le service de communication interministérielle est chargé de mettre en œuvre les campagnes de communication nationale au niveau départemental via le site Internet et intranet et par le biais de conférences de presse ou tout autre support de communication. Il est chargé de porter à connaissance du public local les grandes politiques de l'Etat. En 2010, l'accent a été mis sur la sécurité routière et la sécurité publique, la modernisation de l'Etat, l'accessibilité et les retraites.

Mise en place d'un réseau interministériel de chargés de communication

Des réunions mensuelles avec les correspondants communication des services de l'Etat ont été mises en place afin d'aborder les différentes campagnes de communication, d'harmoniser les pratiques, de mettre à niveau les compétences de chacun.

Civique, magazine du Ministère de l'Intérieur

Les 4 derniers numéros de Civique de l'année 2010 ont vu la publication d'articles concernant des actions ou événements survenus dans le département de Saône-et-Loire.

Revue de presse

La qualité de la revue de presse quotidienne a été considérablement améliorée. Réalisée entièrement par le service de la communication interministérielle (sélections des articles, scan, recadrage des articles et création du document), elle permet un suivi efficace des retours presse et de l'actualité du département.

Visites ministérielles

Le service de la communication interministérielle pilote la communication des déplacements ministériels en Saône-et-Loire en relayant l'information auprès des médias locaux.

En 2010, le service a assuré la communication de 10 déplacements ministériels.

COMMUNICATION INTERNE

En 2010, le service de la communication interministérielle de la préfecture a finalisé le site intranet destiné aux agents de la préfecture et des sous-préfectures de Saône-et-Loire (infographie et contenu). L'année 2010 a permis aux services concernés d'améliorer le projet afin de le rendre accessible aux agents début 2011. Une revue de presse renouvelée permet de mieux apprécier la présentation par les médias de l'action de l'Etat.

SECRETARIAT GENERAL

MISSION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES ET DE L'ÉVALUATION

Placée sous l'autorité de la secrétaire générale, la MPIE est chargée d'assurer la coordination interministérielle, de renforcer la capacité de pilotage stratégique du préfet et de mobiliser rapidement des compétences internes sur une mission prioritaire.

Elle assume également la veille juridique et réglementaire ainsi que l'évaluation et le contrôle de gestion.

Les principales missions de la MPIE en 2010

1-Le pilotage des politiques interministérielles

Développement économique et emploi

Intervention, en liaison avec les services intéressés et les partenaires économiques, sur les dossiers confiés par le Préfet ou par la Secrétaire générale et concernant la vie des entreprises, le développement économique et l'emploi.

Suivi de l'activité de la commission départementale de financement de l'économie et du dispositif de médiation du crédit aux entreprises en lien avec les services concernés.

Aménagement du territoire

Pôles d'excellence rurale :

La Mission des politiques interministérielles a procédé, en lien avec les services compétents de la préfecture et des sous-préfectures concernées à l'instruction des dossiers de la deuxième génération de pôle d'excellence rurale. Deux dossiers ont ainsi été labellisés : aménagement d'un site intergénérationnel au service de la population du Couchois et création d'une maison médicale pluridisciplinaire en Bresse.

Suivi du numérique :

La MPI assure le secrétariat de l'instance départementale de concertation qui a poursuivi ses travaux d'élaboration d'une charte de téléphonie mobile dont la signature est intervenue le 28 janvier 2011.

En 2010, la MPI a apporté son appui au sous-préfet de Louhans, chargé du numérique, en assurant notamment, le secrétariat de la commission de transition vers la TNT.

Développement des services publics en milieu rural

Commission départementale de présence postale territoriale :

La MPI a participé aux réunions de la commission départementale de présence postale territoriale et a procédé à son renouvellement au mois d'octobre 2010.

Les relais de services publics (RSP)

Au 31 décembre 2010, huit structures étaient labellisées (une dans l'arrondissement de Mâcon, une dans celui d'Autun, 2 dans celui de Charolles et 4 dans celui de Louhans) dont le PIMM's de Chauffailles labellisé au cours de l'année 2010.

2-Les autres missions

Préparation des réunions et des dossiers

Préparation des dossiers des réunions du pré-CAR (réunion des secrétaires généraux de préfecture au niveau régional (8 en 2010) et du CAR (comité de l'administration régionale – réunions des préfets de la région Bourgogne (8 en 2010) et, d'une façon générale, des dossiers du Préfet pour ses audiences, ses réunions et ses déplacements, le Cabinet assurant la préparation des visites ministérielles et des dossiers relevant de son champ de compétences.

Organisation des réunions hebdomadaires de coordination de l'activité de l'Etat.

Préparation du rapport annuel d'activité des services de l'Etat.

La veille juridique et réglementaire

Assumée par le consultant juridique, cette mission, à vocation essentiellement transversale, englobe principalement les attributions suivantes :

Expertise juridique et conseil en matière d'élaboration des décisions ; contribution à la sécurité des actes juridiques,

Assistance à la rédaction des mémoires contentieux (forme et fond),

Délégations de signature,
Veille juridique et diffusion de l'information juridique,
Rédaction des mémoires relatifs au contentieux des étrangers.

En novembre 2010, le consultant juridique a par ailleurs été désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et assure à ce titre une fonction d'interface entre la préfecture et la commission d'accès aux documents administratifs.

Le contrôle de gestion

La LOLF*, la RGPP*, la RéATE* ont modifié fondamentalement les principes de travail au sein des services de l'Etat et notamment ceux de la préfecture et des sous-préfectures.

Il est donc nécessaire d'évaluer les nouvelles pratiques mises en place.

C'est l'objet du contrôle de gestion exercé au sein de la cellule d'évaluation.

L'animation du dispositif de l'évaluation est confiée à un contrôleur de gestion au sein d'un comité de pilotage trimestriel, réunissant, sous la présidence du préfet ou de la secrétaire générale, les sous-préfets d'arrondissement et l'encadrement de la préfecture.

L'évolution de l'activité des services est appréciée au regard des objectifs fixés par le préfet et les mesures correctives éventuelles sont discutées avant mise en œuvre.

Les 4 contrôleurs de gestion départementaux de Bourgogne travaillent en étroite relation dans le cadre d'un réseau régional.

Un tableau de bord régional est élaboré.

* LOLF loi organique de loi de finances

* RGPP révision générale des politiques publiques

* RéATE Réforme de l'administration territoriale de l'Etat

DIRECTION DES RESSOURCES

EFFECTIFS DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES (2010 PAR RAPPORT À 2009)

2009 : 249,5 ETPT (*Equivalent Temps Plein Travaillé*)

2010 : 240,4 ETPT, soit une diminution du plafond d'emplois de 3,65 %.

BUDGET DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES

	2009	2010	Evolution en %
	CP		
Titre 2 (rémunérations)	11 266 634,36 *	11 383 913,13	1,04
Hors Titre 2	1 575 783,00	1 599 299,02	1,49
dont fonctionnement	1 397 649,58	1 398 840,10	0,08
dont immobilisations	178 133,42	200 458,92	12,53

* A noter que 75 439,76 € au titre des vacances pour les centres de vaccination anti-grippale sont incluses dans le titre 2 en 2009.

LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

Elaboration du *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI)

La politique immobilière de l'Etat constitue l'un des leviers de la *réforme de l'administration territoriale de l'Etat* (REATE) et poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- réunir les services des nouvelles *directions départementales interministérielles* (DDI,)
- réduire le coût de fonctionnement des services,
 - fournir un cadre de travail adapté aux agents,
 - accueillir dans de bonnes conditions les usagers des services publics.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Les enjeux du SPSI sont les suivants :

- disposer d'une vision globale du patrimoine de l'Etat ;
- mettre en œuvre le volet immobilier des réformes qui vise à la rationalisation des implantations en intégrant dans la réflexion l'ensemble des services ;
- assurer sécurité et confort des agents grâce à une mise aux normes des bâtiments et un aménagement adapté.

Le SPSI de Saône-et-Loire a été proposé par le préfet au préfet de région le 3 décembre dernier.

En Saône-et-Loire, à la fin de l'année 2010, 100 bâtiments sont occupés par les services des différentes administrations de l'Etat. Ils occupent une superficie de 78 475 m² de *surface utile brute* (SUB) pour une *surface utile nette* (SUN) de 51 871 m². Ils abritent 3 087 postes de travail pour un effectif administratif de 2 591 agents, ce qui représente une surface de 16,8 m² de SUN par poste de travail.

A Mâcon, la politique de l'Etat sera de concentrer ses occupations sur trois sites : la cité administrative qui accueillera notamment la DDPP et la DDCS, la préfecture et le bâtiment occupé par la *Direction départementale des territoires* (DDT). De nombreuses implantations seront vendues ou cesseront d'être louées.

Dans le reste du département, l'essentiel des changements vient de la rationalisation des réseaux, notamment des trésoreries à l'occasion de la création de la *Direction départementale des finances publiques* (DDFIP).

Le SPSI engendre les modifications suivantes :

- l'Etat libère 21 bâtiments sur 100. Dix-huit sont des trésoreries ou des paieries ;
- diminution de la surface utile nette de 7 332 m² au niveau départemental sur les 51 871 m² occupés, soit une baisse de 14,1 % ;
- le ratio d'occupation avant restructuration des bâtiments concernés était en moyenne de 16,8 m² par poste de travail. Il passe à 14,36 m² par poste de travail.

La rénovation de la cité administrative de Mâcon

L'un des enjeux majeurs de ce SPSI est à la cité administrative de Mâcon. Elle date de 1974 et ses locaux sont des open-space vieillissants. C'est un bâtiment important ; il héberge 524 postes de travail pour 8 144 m² de SUN.

Afin d'obtenir une subvention de la *Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat* (CIPI) pour financer des travaux de réhabilitation, le SPSI s'est attaché à densifier l'occupation de la cité et tendre vers la norme de 12 m² par poste de travail requise par France Domaine.

Les mouvements envisagés et les impératifs de remise aux normes imposent la réalisation de travaux et de réaménagements à la cité administrative.

Les atouts du bâtiment actuel (proximité de la préfecture, d'autres administrations dont la DDT, existence d'un restaurant administratif et de parkings) ont conduit la CPII à accepter le financement d'une étude capacitaire/fonctionnelle sur les locaux existants afin d'examiner la faisabilité d'une réhabilitation de ce bâtiment. Le principe d'une subvention de 6,5 millions d'euros a été validé par la CPII lors de l'audition du préfet le 10 décembre 2010, sous réserve de quelques études complémentaires.

Principaux objectifs :

- proposer un réaménagement des plateaux pour regrouper sur le site de la Cité administrative la *Direction départementale de la protection des populations* (DDPP) et la *Direction départementale de la cohésion sociale* (DDCS) en plus des services déjà hébergés, en tenant compte des besoins fonctionnels des services concernés et des attentes des personnels en terme de confort (lumière, bruit..) ;
- intégrer les préconisations retenues suite aux diagnostics gros entretien et énergétique ;
- intégrer l'ensemble des interventions visant à mettre en conformité le bâtiment à l'accessibilité des personnes ;
- reloger d'autres services.

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

La sécurité routière

En 2010, 1 721 suspensions administratives de permis de conduire ont été prononcées dans le département (1 934 en 2009) dont 1 120 pour alcoolémie, 470 pour excès de vitesse supérieur ou égal à 40 km/h et 131 pour usage de stupéfiant.

440 permis de conduire ont été annulés après la perte totale des points.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

La politique de l'eau

- Les dossiers loi sur l'eau

En 2010, 222 dossiers au titre de la loi sur l'eau ont été déposés (221 en 2009) : 219 récépissés de déclaration (213 en 2009) et 3 autorisations (8 en 2009) ont été délivrés.

La concertation locale

Différentes procédures d'enquêtes publiques sont conduites par la préfecture pour permettre aux collectivités locales et aux concessionnaires de services publics de mener à bien leurs projets d'aménagement ou de construction.

12 enquêtes publiques ont été organisées en 2010 (27 en 2009) dont la ZPPAUP Saint-Gengoux-le-National et le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Cluny... Deux ont concerné la protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine (SIVOM de Brandon – Ville de Paray-le-Monial).

Les installations classées pour la protection de l'environnement

188 récépissés de déclaration ont été délivrés (177 en 2009), dont 108 pour des installations d'élevage.

30 nouveaux dossiers de demande d'autorisation ont été reçus (24 en 2009) dont 4 pour des carrières et 26 autorisations (comme en 2009) ont été accordées (dont 2 pour des carrières).

33 arrêtés de mise en demeure ont été édictés à l'encontre d'exploitants ne respectant pas les prescriptions réglementaires (25 en 2009).

Aménagement commercial

Le nombre de demandes de création ou d'extension de commerce de détail présentées à la commission départementale d'aménagement commercial s'est élevé à 26 (16 en 2009), soit une augmentation de 63 %.

De même, le nombre de m² autorisés a progressé de 197 %, pour s'établir à 70 699 m² ;

La CNAC a été saisie de 2 recours préalables obligatoires qui contestaient les décisions d'autorisation prises par la CDAC. Dans les 2 cas, la CNAC a rejeté les recours et confirmé la décision positive de la commission locale. Un contentieux relatif à l'une de ces décisions est pendant devant le tribunal administratif de Dijon.

Les usagers au centre de l'action de l'Etat

▪ La simplification de la procédure de renouvellement de la carte nationale d'identité et du passeport

Le décret n° 2010.506 du 18 mai 2010 a simplifié la procédure de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité et du passeport.

Cette simplification a consacré l'équivalence entre la carte nationale d'identité et le passeport, la présentation d'un passeport électronique ou biométrique permettant désormais d'obtenir une CNI et la CNI plastifiée permettant d'obtenir un passeport, avec des formalités réduites (l'un de ces titres suffit à justifier l'état-civil et la nationalité française). La vérification de la nationalité française a ainsi été rendue moins contraignante.

▪ La déconcentration des procédures d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage et par décret

La loi n°2009.526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures a transféré, au 1^{er} janvier 2010, le dépôt des dossiers d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage, des tribunaux d'instance vers les préfetures, ces dernières continuant de diligenter les enquêtes réglementaires.

La notification des décisions ne relève plus du juge d'instance mais du préfet.

Le décret du 28 décembre 2009 a institué, à compter du 1^{er} juillet 2010, une procédure de déconcentration de l'instruction et du pouvoir de décision en matière de demande d'acquisition de la nationalité française par décret, au bénéfice du préfet territorialement compétent. Ce dernier peut désormais statuer sur la demande en proposant de l'accueillir ou en opposant une décision défavorable au postulant qui ne satisfait pas aux conditions légales.

La suppression du double niveau d'instruction a permis de réduire les délais, tout en préservant l'égalité de traitement.

Sur la période considérée (juillet à décembre 2010), les délais moyens se sont établis à 4,5 mois pour la préfecture et à 7,5 mois au total pour les décisions de naturalisation (contre 12 mois auparavant).

404 personnes ont été naturalisées en 2010 (445 en 2009). Dix cérémonies de remise de décret de naturalisation ont été organisées en préfecture et sous-préfectures

Chiffres-clés

200 699 titres délivrés (187 849 en 2009)

- ◆ 116 448 cartes grises (93 518 en 2009)
- ◆ 45 104 cartes nationales d'identité (55 898 en 2009)
- ◆ 14 700 passeports (12 026 en 2009)
- ◆ 21 796 permis de conduire (23 332 en 2009)
- ◆ 2 651 titres de séjour (3 075 en 2009)

L'accueil des ressortissants étrangers

En 2010, 14 458 étrangers étaient titulaires d'un titre de séjour en Saône-et-Loire (15 851 en 2009). La population totale étrangère (enfants compris) est de 21 795 (22 423 en 2009).

Les ressortissants membres de l'union européenne n'ont plus besoin de titre de séjour, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'étrangers possédant ce titre.

Principales nationalités :

- algériens :	4 127 (4 204 en 2009)
- portugais :	3 295 (3 567 en 2009)
- turcs :	3 276 (3 246 en 2009)
- marocains :	2 678 (2 736 en 2009)
- tunisiens :	1 880 (1 883 en 2009)

Répartition des étrangers dans les principales villes du département :

- Mâcon	4 946 (5 444 en 2009)
- Chalon-sur-Saône	4 378 (4 816 en 2009)
- Le Creusot	2 662 (3 032 en 2009)
- Montceau-les-Mines	1 439 (1 659 en 2009)
- Autun	738 (908 en 2009)

Titres de séjour délivrés en 2010 : 2 651 contre 3 075 en 2009.

Nombre de titres d'identité républicain et documents de circulation pour étranger mineur : 443 (549 en 2009).

Nombre d'étrangers reçus au guichet de la préfecture : 6 440 (6 793 en 2009).

L'asile politique

L'accueil des primo-demandeurs d'asile est régionalisé. C'est la préfecture de Côte d'Or qui délivre l'*autorisation provisoire de séjour* (APS) aux intéressés dès lors que la consultation de la borne EURODAC ne s'y oppose pas.

Le suivi de ces dossiers est assuré ensuite par la préfecture de Saône-et-Loire (jusqu'à ce que l'*Office français de protection des réfugiés et apatrides* (OFPRA) ou la CNDA ait statué).

Il en est de même des demandes de réexamen.

Nombre de demandeurs d'asile : 167 (136 primo-demandeurs en 2009)

STATISTIQUES AGENTS IMMOBILIERS

	2009	2010	% d'évolution
Nombre de cartes d'agents immobiliers délivrées	55	41	- 0.25
Nombre de récépissés délivrés pour les succursales	95	58	- 0.39
Nombre d'attestations délivrées aux négociateurs	161	145	- 0.09

STATISTIQUES RIF

	2009	2010	% d'évolution
Nombre de demandes	48	31	- 0.35
Nombre de personnes retrouvées ayant accepté la communication de leurs coordonnées	17	10	
Nombre de personnes ayant refusé la communication de leurs coordonnées	16	11	

ASSOCIATIONS

	2009	2010
Créations	161	133
Modifications	787	713
Dissolutions	43	42

STATISTIQUES DIVERSES

	2009	2010	% d'évolution
Ventes en liquidations (ar.Mâcon)	24	26	+ 0.08
Revendeurs d'objet mobiliers (ar.Mâcon)	13	12	- 0.08
Transports corps – urnes (ar.Mâcon)	27	24	- 0.11
Prorogations délai inhumation – crémations (ar.Mâcon)	13	18	+ 0.38
Habilitations opérateurs funéraires + Habilitations modifiées	19	4	- 0.79
Habilitation chambres funéraires	3	1	- 0.67

DIRECTION DES INTERVENTIONS TERRITORIALES ET DU CONTROLE

LA POLITIQUE MISE EN OEUVRE

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS

L'exercice du contrôle de légalité

Le contrôle de légalité est centralisé en préfecture depuis 2007, ce qui a permis une uniformisation de ce contrôle, en maintenant l'échelon de proximité que sont les sous-préfectures au travers notamment de la mission de conseil aux élus qu'elles exercent.

La centralisation du contrôle permet ainsi de répondre à une complexité juridique croissante et de garantir, sur l'ensemble du département, un contrôle cohérent en fonction d'une stratégie orientée vers les actes à enjeux.

La stratégie de contrôle annuelle concerne particulièrement les domaines de la commande publique et de l'urbanisme, de l'intercommunalité, et de la fonction publique territoriale.

Concrètement, les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par les collectivités territoriales directement en préfecture, et, pour celles ne dépendant pas de l'arrondissement chef-lieu, aux sous-préfectures territorialement compétentes.

Les sous-préfets qui demeurent les interlocuteurs de proximité des élus dans les arrondissements, transmettent ensuite en préfecture ces actes pour examen selon la stratégie de contrôle élaborée chaque année. Ils signent, le cas échéant, les différents courriers adressés aux élus dans le cadre du contrôle de légalité (demandes de pièces complémentaires, lettres d'observation, recours gracieux).

En 2010, 63 302 actes ont été reçus en préfecture et sous-préfectures contre 53 909 en 2009, soit une hausse de 17,4 %

Ces actes sont répartis de la manière suivante par domaine d'activités :

-	actes de la commande publique :	6 733
-	actes de la fonction publique territoriale :	7 111
-	actes d'urbanisme :	11 205
-	décisions de police :	1 188
-	autres actes :	37 065

Parmi ces actes :

- 9 880 ont été considérés comme prioritaires
- 7 675 d'entre eux ont été contrôlés, ce qui représente un taux de 77,7%
- 370 considérés comme contraires à la légalité ont fait l'objet d'observations dont 248 sous forme de recours gracieux, ce qui représente un taux d'actes contrôlés irréguliers de 4,8 %
- 164 ont été retirés ou réformés après observation, ce qui représente un taux de 66,1 %
- 5 ont fait l'objet d'un déféré :
- 1 est en cours d'instance devant le tribunal administratif ;
- 4 ont été annulés par le juge, conformément aux conclusions du déféré.

Comme toutes les actions publiques, la performance du contrôle de légalité est évaluée et il en est rendu compte au Parlement dans le cadre du *rapport annuel de performance* (RAP).

La dématérialisation du contrôle de légalité

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, via l'application nationale ACTES, augmente chaque année régulièrement.

Fin 2010, 65 collectivités de Saône-et-Loire avaient signé la convention de télétransmission avec l'Etat. 42 d'entre elles télétransmettent réellement, ce qui permet d'atteindre 6 049 actes transmis par ce biais en 2010 contre 3 569 en 2009, soit une progression de 60 %.

La télétransmission produit les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle sur support papier. Les accusés de réception sont automatiquement adressés aux collectivités et établissements émetteurs.

Le projet ACTES s'inscrit dans le contexte plus global des projets de dématérialisation des procédures administratives. Aujourd'hui, près de 99 départements sont raccordés à cette application. A travers le développement de celle-ci, est visée la suppression des tâches les plus répétitives de manipulation, d'enregistrement, de classement des actes pour recentrer le contrôle de légalité sur l'expertise des actes et le conseil aux collectivités locales.

Le contrôle budgétaire

Le contrôle budgétaire est également centralisé en préfecture et une stratégie de contrôle budgétaire est établie annuellement. Depuis plusieurs années, le contrôle budgétaire est exercé en partenariat avec les services de la direction départementale des finances publiques.

En 2010, 5 610 actes budgétaires ont été reçus en préfecture et sous-préfectures. 70 collectivités ont été retenues, eu égard à la structure de leurs finances, au titre de la stratégie prioritaire, ce qui représente plus de 399 actes budgétaires.

93 % des actes prioritaires ont été contrôlés.

La chambre régionale des comptes (CRC) a été saisie :

- ✓ à deux reprises pour non adoption du budget par la collectivité dans le délai légal ;
- ✓ une fois dans le cadre du vote d'un budget primitif en déséquilibre ;
- ✓ une fois pour absence d'inscription d'une dépense obligatoire.

Toutes ces saisines ont été déclarées recevables par la CRC et deux budgets ont été réglés d'office et rendu exécutoire par le préfet.

Comme chaque année, une attention particulière est portée sur les collectivités détectées au réseau d'alerte, toujours dans le cadre d'un partenariat avec la direction départementale des finances publiques. Le réseau d'alerte est un outil qui permet de déceler préventivement les difficultés financières des communes, à partir de ratios nationaux. Il est suivi, de manière confidentielle, par le service des collectivités en étroite collaboration avec les autorités locales.

Bilan de l'intercommunalité

L'intercommunalité demeure plus que jamais une préoccupation à la fois des collectivités territoriales et de l'Etat, qui implique une réflexion à l'échelon départemental afin de simplifier le paysage intercommunal. Cette volonté est confortée par l'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales qui a pour but le renforcement de la démocratie locale ainsi que l'achèvement de la carte intercommunale.

Au cours de l'année 2011, il est ainsi prévu, dans chaque département, la constitution d'une nouvelle commission départementale de coopération intercommunale et l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des *établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre* (EPCIFP) par la suppression des enclaves et discontinuités territoriales. Ce schéma doit prévoir également les actions de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats existants.

Les évolutions en 2010

L'année 2010 se caractérise, pour l'essentiel, par :

1- la création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2010 : la communauté de communes du canton de Bourbon-Lancy.

2 – l'intégration d'une commune isolée au sein d'un EPCIFP : la commune de Clermain a intégré la communauté de communes de Matour et sa région à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'intercommunalité en chiffres

- On dénombre 43 EPCI à fiscalité propre :
 - 40 communautés de communes
 - deux communautés d'agglomération
 - une communauté urbaine.
- 194 EPCI ne sont pas dotés de fiscalité propre dont : 126 SIVU, 29 SIVOM et 39 syndicats mixtes.

INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Ce fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les opérations qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

En 2010, 67 opérations ont été subventionnées pour un montant de 3 461 397 €. En 2009, 60 opérations avaient été subventionnées pour un montant de 4 008 000 €.

Les principaux axes d'intervention du FNADT en 2010 ont été les suivants :

- Accompagnement de la mise en œuvre du contrat de projets Etat - Région (CPER) :
 - 1- au titre des grands projets :
 - ➔ 340 K€ ont été attribués à la ville de Mâcon, au titre du volet tourisme, pour les travaux de développement du centre équestre de Chaintré.
 - 2- au titre du volet territorial :
 - ➔ **les contrats d'agglomération (3) : 833 925 €** intégralement au profit de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines, pour les travaux d'aménagement du quartier des équipages à Montceau-les-Mines et la requalification du site industriel du Creusot (Les contrats du Grand Chalon et de l'agglomération Mâconnaise n'ayant pas sollicité de crédits).
 - ➔ **les 6 contrats de pays : 864 472 €**
- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de site conclu en 2006 pour la réindustrialisation du bassin du chalonais :

Avec l'engagement début 2011 des 635 000 € de FNADT sollicités pour la deuxième tranche des travaux de requalification de la ZI nord, la totalité de l'enveloppe totale de 3.5 M € contractualisée au titre du FNADT aura donc pu être consommée.
- Enfin, au titre de la section générale du FNADT
 - ➔ **800K€ ont été attribués à la ville de Mâcon pour son projet de salle événementielle** (s'ajoutant aux 800k€ déjà attribués en 2009 pour ce même projet).
 - ➔ **350 K€ à la ville de Paray-le Monial pour la valorisation du centre historique autour de la basilique.**
- Soutien aux pôles d'excellence rurale

La Saône-et-Loire a bénéficié de la labellisation de 6 pôles d'excellence rurale au titre de la première génération (labellisation en 2006 et 2007).

Au titre de la 2^{ème} génération, 2 PER ont été labellisés au titre de la 1^{ère} vague et 3 sollicitent une labellisation au titre de la 2^{ème} vague :

1^{ère} vague :

- ✓ **Présence médicale en Bresse Bourguignonne** dont l'objet est la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire du Louhannais portée par l'hôpital local de Louhans , qui a pu bénéficier d'une enveloppe de Fonds Ministériel Mutualisé de 500 000€
- ✓ **Création et aménagement d'un site intergénérationnel au service de la population du Couchois** porté par la communauté de communes Autour du Couchois, qui a pu bénéficier d'une intervention du FMM à hauteur de 326 000 € pour un espace culturel.

2^{ème} vague :

- ✓ La maison médicale pluridisciplinaire du Tournugeois portée par la communauté de communes du Tournugeois,
- ✓ Le réseau pour le développement touristique et patrimonial porté par le syndicat mixte du pays du Charolais Brionnais
- ✓ Et le développement des outils et ressources numériques de l'Autunois, porté par la communauté de communes de l'Autunois.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Dans le cadre du FEDER, Programme Opérationnel 2007-2013 Bourgogne, d'un montant global de 185 580 603 €, l'Etat en Saône-et-Loire instruit et assure le suivi des mesures suivantes principalement en direction des collectivités locales :

- Mesure 1-5 : crèches interentreprises et actions de sensibilisation en faveur de l'accès des femmes à l'emploi ;
- Mesure 1-6 : développement économique des territoires en mutations : zones d'activités d'intérêt régional, activités économiques dans les quartiers en difficulté ;
- Mesure 3-3 : points d'attractivité culturels et touristiques de la Bourgogne ;
- Mesure 3-4 : développement rural en articulation avec le FEADER (instruit à la direction départementale des territoires) : services en milieu rural : maisons de santé, relais de services publics, opérations collectives en matière de commerce et artisanat.

La Saône-et-Loire a bénéficié de 24.7 M€ de FEDER depuis le début du programme (soit 27% des crédits programmés tous services instructeurs confondus), dont 8.2M € correspondant à des dossiers instruits par la préfecture.

Sur 2010, 5 930 131 € de FEDER concernant 12 projets instruits à la DITEC ont été programmés :

- l'extension du port de plaisance de Mâcon (2M€) ;
- la réhabilitation du site industriel du Creusot (2.3M€) et une étude-diagnostic des zones d'activités de l'autunois (0.026M€) ;
- l'espace culturel de Couches 0.274M € (cf PER labellisé évoqué précédemment) ;
- la valorisation touristique du centre historique de Paray-le-Monial (cf rubrique précédente : projet aidé également par l'Etat au titre du FNADT: 0.400 M €) ;
- la restauration par l'école Arts et métiers Paris Tech des bâtiments monastiques de l'abbaye de Cluny dans le cadre du volet Hézelon du grand projet Cluny 2010 : 0.497M€ ;
- les maisons médicales pluridisciplinaires de Cronat, Montret et Cluny : 0.387M€ ;
- les relais de services publics de Saillenard et de Savigny-sur-Grosne : 0.073M € ;
- la création d'une micro-crèche privée à Dracy-le-Fort : 0.030M€.

En 2009, 2 187 355 € avaient été programmés pour 4 opérations.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Dans le cadre du **soutien au développement rural**, 11 dossiers ont été instruits et ont fait l'objet de décision financière pour 486 103 € pour un montant total d'investissement de 1 868 525 € (contre 371 049 € pour 1 314 547 € d'investissements en 2009).

Ils concernent :

- ◆ modernisation de la boulangerie-pâtisserie-épicerie de Saint-Usuge
- ◆ modernisation de la boulangerie de Matour
- ◆ équipement de la boulangerie de Viré
- ◆ création d'un commerce multiservices à Ormes
- ◆ création d'un café-restaurant à Saint-Léger-les-Paray
- ◆ réhabilitation-extension d'un bar-tabac multiservices à Saint-Laurent-d'Andenay
- ◆ rénovation d'une boulangerie-pâtisserie à La Chapelle-Thècle
- ◆ transfert d'un commerce multiservices à Verzé
- ◆ création d'une boucherie-charcuterie à Saint-Etienne-en-Bresse
- ◆ création d'une alimentation générale à Saint-Vincent-Bragny
- ◆ création d'un multiservices aux Bizots

En 2011, la gestion du FISAC sera transférée à la DIRECCTE à Dijon.

La dotation globale d'équipement (DGE) des communes et EPCI

En 2010, la DGE, à laquelle sont éligibles la plupart des communes et EPCI de moins de 20 000 habitants, a permis de **financer 158 projets** portés par les communes, syndicats intercommunaux et communautés de communes,
pour un montant total de 6 377 127 € (5 996 111 € en 2009 alloués à 182 projets).

Cette enveloppe est répartie comme suit :

- ✓ 45% pour les bâtiments scolaires qui constituent une catégorie prioritaire
- ✓ 42 % pour les bâtiments communaux
- ✓ 13 % pour les équipements divers (aménagements paysagers d'espaces publics, équipements sportifs non couverts...)

La dotation de développement rural (DDR)

En 2010, la DDR 1^{ère} part, destinée aux communautés de communes, a permis le financement **de 4 projets pour un montant de 1 054 081 €** se répartissant comme suit :

- 766 868 € pour 3 projets de maisons de santé pluridisciplinaires à Couches, Cuiseaux-Varennes et Charolles ;
- 287 213 € pour 2 projets d'équipements en direction de la petite enfance

En 2009, la DDR 1^{ère} part, destinée aux communautés de communes, avait permis le financement de 6 projets pour un montant de 1 150 936 €.

La DDR 2^{ème} part, qui finance les projets des communes et communautés de communes rurales en faveur du maintien des services, est intervenue au profit de **7 projets pour un montant total de 111 418 €** (en 2009, 15 projets pour un montant total de subvention de 313 822 €).

Subventions pour travaux divers d'intérêt local, encore dénommées «réserve parlementaire»

En 2010, **88 opérations ont été financées pour un montant de 1 227 348 €** (en 2009, 62 opérations représentant 910 908 €).

Volet FCTVA du plan de relance

Afin de soutenir l'activité économique via l'investissement public local, la loi de finances 2009 avait prévu un dispositif de versement anticipé du *Fonds de compensation de la TVA* aux collectivités qui s'engageraient à augmenter leur effort d'investissement en 2009.

Ce dispositif a très bien fonctionné en Saône-et-Loire où 290 collectivités, dont le département et la plupart des grandes villes, ont souscrit une convention en ce sens avec l'Etat.

Ces collectivités ont ainsi bénéficié de **27 756 369 € de FCTVA**, recette d'investissement non affectée, qui s'est ainsi ajoutée au FCTVA dû normalement en 2009 aux différentes collectivités de Saône-et-Loire (42 784 443 €), soit un total versé de 70 540 812 € et une injection de 65 % de crédits d'investissement supplémentaires.

Parmi ces collectivités, **270 ont respecté leur engagement et ont donc pu bénéficier, par arrêté préfectoral du 4 mars 2010, d'une pérennisation du dispositif** de versement anticipé du FCTVA, avec une année de décalage au lieu de 2 par rapport à la réalisation de l'investissement.

Ce dispositif a été reconduit par la loi de finances pour 2010, pour les collectivités n'ayant pu s'engager dans le cadre du plan de relance en 2009. **En Saône-et-Loire, 58 nouvelles collectivités se sont engagées à accroître leur effort d'investissement en 2010.** Elles ont ainsi bénéficié en 2010, d'un **montant de FCTVA de 565 969 €** qui s'est ajouté au FCTVA dû normalement en 2010, sur les dépenses d'investissement effectuées en 2008.

Sur ces 58 collectivités, 56 ont effectivement accru leur effort d'investissement et ont pu bénéficier, par arrêté du 3 mars 2011, du dispositif de pérennisation du versement anticipé du FCTVA.

Au total, ce sont donc désormais 326 collectivités de Saône-et-Loire qui bénéficieront du mécanisme de versement anticipé du FCTVA.

CREDITS d'INTERVENTION de l'ETAT et de l'EUROPE

TYPE d'INTERVENTION	2009		2010	
	Nombre de dossiers traités	Montant de la participation	Nombre de dossiers traités	Montant de la participation
FEDER	4	2 187 355 €	12	5 930 131 €
FNADT (hors PER)	60	4 008 000 €	67	3 461 397 €
FISAC	10	371 049 €	11	486 103 €
DGE	182	5 996 111 €	158	6 377 127 €
DDR	21	1 464 758 €	11	1 165 499 €
Subvention pour travaux divers d'intérêt local	62	910 908 €	88	1 227 348 €
TOTAL		14 938 181 €		18 647 605 €

**LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT
AUX COLLECTIVITES LOCALES ET AUX EPCI**

FONCTIONNEMENT	2008	2009	Evolution	2010	Evolution
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	294 551 383 €	295 571 464 €	0,35%	296 741 927 €	0,40%
DONT :					
Dotation forfaitaire des communes	105 040 328 €	104 187 093 €	-0,81%	103 116 963 €	-1,03%
DGF des EPCI (à fiscalité propre)	58 068 288 €	58 469 455 €	0,69%	59 569 679 €	1,88%
DGF du département	110 149 721 €	111 101 148 €	0,86%	111 435 297 €	0,30%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	10 200 169 €	10 814 693 €	6,02%	11 421 594 €	5,61%
Dotation de solidarité urbaine (DSUCS)	5 849 738 €	5 962 106 €	1,92%	6 152 395 €	3,19%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5 243 139 €	5 036 969 €	-3,93%	5 045 999 €	0,18%
DOTATION GENERALE de DECENTRALISATION / FDMI	9 109 712 €	8 373 908 €	-8,08%	9 287 080 €	10,90%
DONT :					
DGD Département (y compris fonds compensation fiscalité transférée)	3 376 376 €	3 376 376 €	0,00%	3 376 376 €	0,00%
DGD Communes (services communaux hygiène et santé)	434 277 €	434 278 €	0,00%	434 278 €	0,00%
DGD ACOTU (Transports Urbains)	1 620 842 €	1 620 842 €	0,00%	1 620 842 €	0,00%
DGD Aérodrômes	14 399 €	18 123 €	25,86%	59 020 €	225,66%
DGD Urbanisme (documents d'urbanisme et contrats d'assurance délivrance autorisation de construire)	168 935 €	191 057 €	13,09%	229 830 €	20,29%
Fonds Mobilisation Départemental pour l' Insertion (FMDI)	3 494 883 €	2 733 232 €	-21,79%	3 566 734 €	30,50%
AUTRES	49 681 262 €	47 992 120 €	-3,40%	264 754 539 €	
DONT :					
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	115 542 €	88 928 €	-23,03%	61 776 €	-30,53%
Dotation élu local	1 115 296 €	1 154 516 €	3,52%	1 146 596 €	-0,69%
Compensation des pertes de bases de TP et redevance des mines	1 649 445 €	4 760 702 €	188,62%	3 580 908 €	-24,78%
Compensation relais de la réforme de la Taxe Professionnelle				220 101 367 €	**
Fonds Départemental Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)	5 548 319 €	5 386 877 €	-2,91%	5 146 157 €	-4,47%
Allocations Compensatrices	33 609 567 €	30 072 621 €	-10,52%	29 781 082 €	-0,97%
Taxes Additionnelles	7 643 093 €	6 528 476 €	-14,58%	4 936 653 €	-24,38%
TOTAL	353 342 357 €	351 937 492 €	-0,40%	570 783 546 €	62,18%
INVESTISSEMENT	2008	2009	Evolution	2010	Evolution
FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)	41 073 644 €	70 604 718 €	71,90%	41 434 485 €	-41,31%*
DONT :					
Communes	22 830 709 €	41 674 625 €	82,54%	22 706 119 €	-45,52%
Groupements	11 759 711 €	11 878 448 €	1,01%	9 697 973 €	-18,36%
Département	6 483 224 €	17 051 645 €	163,01%	9 030 393 €	-47,04%
AUTRES	14 798 718 €	14 942 468 €	0,97%	14 469 600 €	-3,16%
DONT :					
Amendes de Police	1 991 850 €	2 211 442 €	11,02%	2 095 584 €	-5,24%
Amendes Radars	412 841 €	412 541 €	-0,07%	412 231 €	-0,08%
Dotation Départementale d' Equipement des Collèges (DDEC)	2 592 809 €	2 592 809 €	0,00%	2 592 809 €	0,00%
DGE département	2 333 657 €	2 264 807 €	-2,95%	1 826 350 €	-19,36%
Dotation globale d'équipement / Dotation développement rural (communes EPCI)	7 467 561 €	7 460 869 €	-0,09%	7 542 626 €	1,10%
TOTAL	55 872 362 €	85 547 186 €	53,11%	55 904 085 €	-34,65%
TOTAL GENERAL	409 214 719 €	437 484 678 €	6,91%	626 687 631 €	43,25%**

* La forte diminution du FCTVA entre l'année 2009 et 2010 s'explique par un plan de relance important en 2009 de 27 756 369 € contre un plan de relance 2010 de 565 969 €

** La forte augmentation entre l'année 2009 et 2010 provient du versement aux collectivités d'une compensation relais en remplacement du produit de la Taxe Professionnelle

SOUS-PRÉFECTURE D'AUTUN

L'année 2010 a été marquée par les dossiers suivants :

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

- L'élargissement du CISPD d'Autun (*Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance*) à l'ensemble des communes de la brigade de gendarmerie d'Autun, dont le périmètre est désormais le suivant : Autun/Saint-Pantaléon, Saint Forgeot et les nouveaux membres : Monthelon, Tavernay, Dracy-Saint-Loup, Auxe, Curgy, Antully et La Celle-en-Morvan.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

- La poursuite de la politique de la ville avec dans le cadre du programme ANRU des opérations immobilières, et un travail de réflexion sur les actions retenir au titre de la *gestion urbaine de proximité* (GUP) à Saint-Pantaléon, des opérations sur l'immobilier et la GUP au Creusot.
- Concernant les *Contrats Urbains de Cohésion Sociale* (CUCS) (qui intéressent les quartiers de Saint-Andoche et Saint-Pantaléon à Autun, du Tennis, de République-Harfleur-La Pérouse au Creusot, et de la résidence du Lac et de la résidence Champ Batard à Torcy), ce sont essentiellement les actions en direction des jeunes et des familles qui ont été privilégiées, ainsi que la vie du quartier. Ainsi, sur les sites du Creusot et de Torcy, 12 opérations ont été menées, pour lesquelles l'Etat a apporté un financement de 60.000 €. Sur Autun, ce sont 70 actions qui ont été conduites aidées financièrement par l'Etat à hauteur de 129.960 €.
- A citer également une très grosse et complexe opération : celle portée par la communauté de communes du Couchois et consistant à réaliser autour de la construction d'un nouvel EPHAD à Couches, un programme global de divers équipements visant à faciliter les relations intergénérationnelles. Ainsi, la commune de Couches va être dotée d'un nouveau quartier conçu sur la notion d'intergénérationnel. On y trouvera une résidence pour personnes âgées, une salle d'animation culturelle et une ludothèque qui partageront le même hall d'entrée, une maison de la santé avec une pharmacie, une maison des services publics, un parcours santé, des appartements pour les médecins et divers commerces. Ce projet a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale (deuxième génération des PER).

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

- 2010 a connu la poursuite des travaux d'aménagement du Parc d'Activités Saint-Andoche à Autun, dans le cadre du pôle d'excellence rurale, et le lancement de schémas d'équipements territoriaux par le Pays de l'Autunois Morvan (ex : schéma d'équipements commerciaux, étude sur la mobilité, ...).
- Autre dossier : l'importante opération de restructuration du site industriel du Creusot, pour laquelle Mme la sous-préfète a été missionnée. Cette opération a plusieurs objectifs : séparer les infrastructures de la ville et des industries, jusqu'alors souvent confondues (réseau d'eau, voirie), doter le Creusot d'une véritable entrée de ville, faciliter et rendre plus lisible les différentes implantations industrielles sur le site, et enfin dégager et aménager des terrains pour la création d'activités artisanales et commerciales. Elle a reçu un avis favorable du Comité régional de Programmation Unique. Ainsi, elle devrait bénéficier d'une subvention FEDER d'un montant de 2 360 637 € représentant 30% de l'assiette éligible. La convention FEDER a été notifiée à la CUCM après signature du Préfet, le 22 avril 2011.
- Par ailleurs, la convention de revitalisation concernant l'entreprise DIM arrivant à échéance, un travail de bilan et de réorientation des crédits a été effectué.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

- La création du SMEMAC (*syndicat mixte de l'eau du Morvan, de l'Autunois et du Couchois*) est sans aucun doute le dossier le plus important à signaler concernant cette rubrique. Cette création permettra, en effet, une meilleure rationalisation et surtout une plus grande sécurisation de l'alimentation en eau potable d'une grande partie de l'arrondissement, actuellement menacée par l'état de vétusté des principaux équipements et le manque de moyens des structures compétentes. Ainsi, le nouveau syndicat a d'ores et déjà pris la décision de construire une usine de traitement de l'eau en remplacement des deux existantes devenues vétustes.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Les relations conflictuelles entre la ville d'Autun et la commune associée de Saint-Pantaléon** ont persisté en 2010, avec les conséquences qu'elles entraînent sur l'administration des deux entités, notamment en matière juridique et financière. La sous-préfecture a eu ainsi à connaître plusieurs affaires délicates.
- La sous-préfecture s'est fortement impliquée dans les dossiers du PER de la communauté de communes du Couchois et celui de la création du SMEMAC.
- Par ailleurs, un travail partenarial a été entrepris à l'initiative de la sous-préfecture visant à rechercher les moyens d'assurer une meilleure adéquation entre la pratique culturelle et la fréquentation touristique et l'animation de la cathédrale d'Autun. Ce monument, propriété de l'Etat, construit au XII^{ème} siècle, est le monument phare de la ville qui a développé autour de lui tout un programme d'animations parfois sans la participation du clergé.
- Toutefois, l'état intérieur de l'édifice est très dégradé et les décors rupestres de plusieurs chapelles sont en grand danger. La DRAC a inscrit leur rénovation dans le cadre d'un programme plus vaste de mise en valeur de la cathédrale comportant la mise en place d'un trésor. Une 1^{ère} tranche de travaux était prévue en 2010. Or, les dissensions avec l'affectataire quant à l'utilisation des chapelles, de la grande sacristie et de l'emplacement du trésor, ont retardé ces travaux. Par ailleurs, la mise en sécurité des lieux contre le vol, notamment dans la salle capitulaire, pose problème. La sous-préfecture a joué un rôle de médiation tout en s'attachant à la sécurité et à l'accessibilité de la cathédrale qui relèvent de la réglementation des établissements recevant du public.
- Bien d'autres dossiers ont été traités cette année encore par le services des relations avec les collectivités locales et son rôle de conseil aux élus et facilitateur ne fait qu'augmenter en raison notamment d'une réglementation souvent complexe et d'une demande de plus en plus exigeante des administrés. Le droit des sols est une des réglementations les plus mal comprises et les plus sujettes à réclamations.
- Enfin, outre son rôle de conseil, d'appui et d'expertise ainsi que de médiation, la sous-préfecture est également intervenue en matière de dotations aux communes en instruisant 26 dossiers de demande de DGE et 4 dossiers de demandes de DDR. Le montant total des subventions allouées en 2010 dans ce cadre s'est élevé à 1.239.165 € pour la DGE et 185.125 € pour la DDR.

Chiffres-clé

ADMINISTRATION GENERALE

ASSOCIATIONS	2009	2010
Création	90	76
Dissolution	33	31
Modification	522	579

POLICE GENERALE	2009	2010
Transport de corps vers l'étranger et dérogations	21	17
Ball Trap	5	7

DEBITS DE BOISSONS	2009	2010
Autorisation de fermeture tardive	33	22
Fermeture administrative d'établissement	0	0

PROFESSIONS REGLEMENTEES	2009	2010
Commerçants non sédentaires	98	(transfert cci)
Revendeur objet mobilier	28	5

DETENTION D'ARMES	2009	2010
Renouvellement d'autorisations au titre de défense	0	0
Tir Sportif	196	127
Rejet d'acquisition et de détention	1	1
Carte européenne d'arme à feu (CEAF)	3	3

VENTES REGLEMENTEES	2009	2010
Vente en liquidation	15	16

ELECTIONS POLITIQUES	2009	2010
Charbonnat (5 et 12 décembre 2010)		
Elections régionales mars 2010	2	2

MANIFESTATIONS SPORTIVES	2009	2010
Cyclistes	17	22
Motorisées	13	14
Nautiques	0	0
Pédestres	7	7
Equestres	4	3
Homologation de circuits	0	1
Randonnées sans compétition	10	16

CIRCULATION ROUTIERE	2009	2010
Cartes grises (SIV neuf 15 avril occasion 15 oct)	10092	11467
Permis de conduire - rétention immédiate alcool	177	168
Permis de conduire - rétention immédiate grande vitesse	26	32
dont arrêtés rapportés		10
Permis de conduire -(suspension autres) Stupéfiants	15	34
Examens médicaux - commission	854	940
Examens médicaux - médecins de ville	955	806
Autorisations voitures de petite remise	0	0
Permis de conduire	3634	3610

ETRANGERS – TITRES DE SEJOUR	2009	2010
Nombre de titres remis	61	69
Nombre de titres demandés	86	72
Nombre de DCEM	0	1
Nombre de TIR	5	4

GARDES PARTICULIERS	2009	2010
Chasse	9	0
Pêche	4	0

Expulsions Locatives et RCLE

Expulsions Locatives	2009	2010
Assignations reçues	163	169
CQL reçus	59	60
Concours FP reçus	38	35
Concours FP accordés	27	16

RCLE	2009	2010
Délibérations	10 179	9 333
Budgets	726	597

SOUS-PRÉFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le contrôle des actes des collectivités territoriales

L'objectif poursuivi reste toujours en 2010, mais également pour l'année 2011, la modernisation du contrôle par la dématérialisation des actes transmis en préfecture pour contrôle. Le nombre d'actes télétransmis en 2010 a légèrement augmenté sur l'arrondissement : 2 100 sur 19 315 actes transmis en sous préfecture soit environ 10,82 % (pour mémoire 7,75 % en 2009 et 6,90 % en 2008).

Développement du conseil aux collectivités

Le sous-préfet apporte son conseil dans de nombreux dossiers concernant les domaines suivants :

- droit applicable aux collectivités : marché public, fonctionnement des conseils municipaux, domaine public, fonction publique territoriale, etc. Mobilisation constante du service pour répondre aux questions des élus et particuliers.
- urbanisme : dans ce domaine, le sous-préfet assure une coordination avec les services de la DDT (mise en place de réunions de suivis des dossiers de l'arrondissement) et médiation importante avec les élus concernant les documents d'urbanisme et les *autorisations d'occupation des sols* (AOS) au travers notamment de la procédure des avis divergents
- finances locales : le sous-préfet assure un suivi des collectivités inscrites au réseau d'alerte et reçoit les collectivités les plus en difficulté en présence des trésoriers compétents.

Gestion des dotations aux collectivités

Le service assure depuis janvier 2007 la gestion des dossiers DGE (volets instruction ; paiement et contrôle partenarial) : 41 dossiers financés en 2010 (contre 46 en 2009) pour l'arrondissement représentant un montant plafonné d'opérations de 6 271 874 € (6 784 170 € = montant dépenses plafonnées en 2009) et 1 682 214 € de subvention (1 873 009 € en 2009) et 2 dossiers DDR pour un montant d'opérations de 1 188 853 € (46 085 € en 2009) et 287 213 € de subvention (15 744€ en 2009). Les priorités demeurent les projets structurants en particulier dans le domaine scolaire pour la DGE et la petite enfance pour la DDR.

L'année 2010 a également permis de reconduire le dispositif du plan de relance FCTVA avec la signature de 23 nouvelles conventions dans l'arrondissement.

Politique de contractualisation des territoires

Le sous-préfet participe aux différentes instances de décision (COPIL – *Comité de pilotage*, CLEP – *Comité Local d'Examen de Projet*) du **contrat unique de développement de l'agglomération du Grand Chalon et du Pays du chalonnais 2007-2013** (enveloppe FNADT : 2 700 000 €) et du contrat d'agglomération de *la Communauté Creusot-Montceau* (CCM) 2007-2013 (enveloppe FNADT : 2 465 000 €) fusionné en contrat unique avec le contrat territorial de développement Centre Saône Loire (enveloppe FNADT : 200 000 €). Le sous-préfet accompagne et conseille techniquement les collectivités avec l'aide des services instructeurs de la préfecture, participe à l'instruction des dossiers de demande de subvention ainsi qu'au suivi des programmations.

En ce qui concerne le **volet «pays»** du contrat de développement territorial du chalonnais et à mi-parcours, 32 % de l'enveloppe financière Etat a été consommée, soit 287 481 €. Les thématiques dans lesquelles s'inscrivent les projets principaux soutenus par l'Etat, sont :

- le numérique (27 % - 78 314 €)
- l'environnement (21 % - 61 294 €)
- le développement économique – l'emploi – les circuits courts (20 % - 56 245 €).

Pour le **volet «agгло»** du contrat, le changement d'équipe municipale, en 2008, a retardé la mise en œuvre de la phase opérationnelle des actions, le nouvel exécutif ayant tout naturellement souhaité se réappropriier les dossiers et décider des projets structurants au niveau de l'agglomération chalonnaise.

L'avenant à mi-parcours dont la négociation entre les partenaires s'est engagée au cours du dernier trimestre de l'année 2010, a été l'occasion de mettre en phase les priorités des différentes instances (Pays et agglomération) avec les orientations nationales et régionales.

Concernant le **contrat d'agglomération 2007-2013 de la CCM**, les crédits que l'Etat a mobilisé sur ce contrat, sont consommés à hauteur de 1 853 445 €, soit 75,19 % et ont concerné le renforcement de la centralité de Montceau/quartier des Equipages et l'aménagement du site industriel du Creusot.

Pour la partie **«territoire de projet Centre 71»**, sur les 200 000 € mobilisés par l'Etat, 22 792,50 € ont été engagés (11,39 %) et ont permis de financer une étude (optimisation de la piscine de la Guiche) et un équipement public numérique.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

La sous-préfecture participe aux comités techniques et comités de pilotage du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** (CUCS), coordonne et synthétise l'expertise fournie par les services de l'Etat.

La programmation 2010 du contrat urbain de cohésion sociale a retenu 45 dossiers sur les 89 reçus (72 dossiers retenus sur 125 en 2009). La part de chaque thématique dans les projets retenus se répartit comme suit : «citoyenneté et prévention de la délinquance» 33 % ; «réussite éducative» 27 % ; «accès à l'emploi» 25 % et «santé» 15 %.

La participation financière de l'État au CUCS de Chalon s'élève à 309 829 € (contre 353 416 € en 2009), auxquels s'ajoutent 11 340 € (56 500€ en 2009) au titre du Plan de relance – *Dynamique Espoir Banlieue* (DEB).

L'État participe par ailleurs au *programme de réussite éducative* (PRE), reconstruit par la ville sous l'impulsion du délégué du préfet, à hauteur de 53 760 € (47 000 € en 2009) ainsi qu'au financement d'un nouveau dispositif, les cordées de la réussite, à hauteur de 18 989 €.

La programmation CUCS 2010 a fait l'objet d'un très fort soutien de l'Etat des projets intervenant dans les quartiers très prioritaires (quartiers de niveau 1), concentrant près de 80% des financements. Un effort certain est effectué afin de soutenir les projets spécifiques apportant une vraie plus-value pour les quartiers prioritaires et les habitants par rapport aux actions de droit commun.

De plus, la mise en œuvre de la **Dynamique «Espoir Banlieues»** (DEB), dans le quartier des Prés Saint-Jean, seul quartier prioritaire au sens de la DEB sur le département de Saône-et-Loire, fait l'objet d'un travail de terrain délicat et complexe sous le pilotage du délégué du préfet, pour les Prés St-Jean, installé à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône en 2009. La lutte contre le décrochage scolaire est un des premiers (*décembre 2008*) et principaux axes du volet éducation de cette dynamique «Espoir banlieues». Un diagnostic éducatif du délégué du préfet, établi en 2009, a conduit en 2010 à la mise en place d'actions spécifiques adaptées à la prise en charge de ce public : actions d'accueil et remobilisation, renforcement «Français langue seconde», formations pour les équipes éducatives. Un comité de pilotage conjoint au programme de réussite éducative et à la lutte contre le décrochage scolaire a été constitué sous la co-présidence du sous-préfet, de l'inspecteur d'académie et du député-maire.

Par ailleurs, sur le quartier des Prés Saint-Jean ainsi que sur les Aubépins (priorité 2 du CUCS), des *"diagnostics en marchant"* de **Gestion Urbaine de Proximité** (GUP) ont été réalisés, coordonnés par le délégué du préfet.

Ces diagnostics ont été élaborés par un bureau d'étude, en s'appuyant sur les constats des partenaires de proximité du territoire (collectivité, bailleur, associations) et des habitants. Ils ont été financés par l'Etat (19 474 € attribués par l'Acisé) et déboucheront en 2011, conformément aux exigences de l'Etat, sur la signature de conventions de GUP avec le bailleur et la collectivité.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

La sous-préfecture procède à l'animation et veille au suivi du **contrat de site pour la réindustrialisation du bassin chalonnais**, signé le 03 juillet 2006 pour une durée de 3 ans, avec prolongation d'un an, soit juillet 2010. Le contrat de site mobilise 163,5 M€ de crédits, dont 152 M€ de crédits publics et 11,5M€ de crédits privés (Kodak).

Le dernier comité de pilotage qui s'est réuni en octobre 2010 a permis d'établir un bilan global de ce contrat.

Le bilan d'engagement des actions se décline comme suit :

- ✓ un taux d'engagement global de 61,3%, soit 100 294 955 € engagés sur les 163 578 000 € prévus. Ce taux englobe, d'une part, les opérations permettant le développement de l'attractivité du territoire, le développement économique ainsi que la valorisation des ressources humaines ; d'autre part, les opérations relatives aux infrastructures, notamment l'aménagement de la *Route Centre Est Atlantique* -RCEA- dont la réalisation mobilise plus de la moitié des crédits programmés sur le contrat de site (94,5M€ sur les 163,5M€ programmés).
- ✓ un taux d'engagement des opérations (hors RCEA) de 89,8% (62 014 955€)
- ✓ un taux d'engagement de l'opération RCEA de 40,5% (38 280 000€)

Au total, les actions développées dans le cadre du contrat de site ont permis de créer plus de 1 100 emplois directs auxquels s'ajoutent la création d'emplois indirects, réelle bien que difficilement mesurable. A ces résultats, il faut ajouter le dispositif Vivendi accompagnant les créations et les développements de PME sur un bassin d'emplois frappé par les mutations économiques. Le montant des aides du dispositif –subvention au développement et prêt participatif– s'élève à 4 606 000 €. Il a bénéficié à 45 projets, représentant plus de 200 emplois créés sur les 433 programmés en 3 ans.

Le bilan du contrat de site, même s'il n'est pas à hauteur des objectifs fixés localement, est malgré tout positif car ce contrat a été à l'origine d'une dynamique incontestable, qui a sans doute permis l'installation d'entreprises qui n'auraient jamais, dans d'autres conditions, choisi de venir dans le bassin chalonnais.

Dans le même état d'esprit, l'année 2010 a permis de mener des actions dans le cadre de la **convention de revitalisation Michelin**, signée le 11 janvier 2010 et s'échelonnant sur une durée de 3 ans. En effet, suite à l'annonce par l'entreprise de la restructuration du site de Blanzay, devant conduire à la suppression de 477 postes de travail d'ici fin 2011, par cette convention, Michelin s'est engagé, par l'intermédiaire de sa filiale Side Michelin Développement France, à déployer un plan de revitalisation, s'appuyant sur des aides financières et techniques directes à la création ou au développement d'entreprises créatrices d'emplois (emplois durables endogènes et exogènes) et une assistance au développement du capital territorial en accompagnant les actions portées par les acteurs du développement économique local.

A cet effet, Michelin mobilisera 2,520 M € pour aider les entreprises porteuses de projets de création d'emplois et 650 000 € affectés aux leviers de la revitalisation. La mise en place de cette convention a nécessité l'organisation de plusieurs comités d'engagement et de suivi. Fin 2010, les aides aux entreprises (prêts/subventions) ont permis de soutenir 7 dossiers pour un montant de 1 509 000 € et un programme prévisionnel de 549 emplois. A titre d'exemple, une convention pour 350 emplois a été signée le 7 mai 2010 avec Webhelp. Les aides techniques aux entreprises ont mobilisé 12 329 €. Les aides au territoire vont notamment permettre de mobiliser 276 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la revitalisation, Side Michelin a confié par voie de convention à 3 organismes partenaires (l'*association pour le droit à l'initiative économique* -ADIE-, l'*association de prêt d'honneur de Saône-et-Loire* -APHSL-, la *boutique de gestion* -BGE) un objectif de création d'emplois. 57 emplois sont effectivement créés dans le cadre de ce partenariat, dont 14 créations d'entreprise par des ex-salariés Michelin.

Pour appuyer la création d'emploi endogène et exogène et insuffler une dynamique de développement territorial, un dossier de candidature au **FNRT** (*Fond National de Revitalisation des Territoires*) a également permis d'obtenir 1 000 000 € afin de compléter le champ d'intervention de la convention Michelin, par un soutien aux investissements productifs des PME.

(Tableau en annexe)

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV)

2010 a été une année encore marquée par la *mise en place du SIV*, notamment en raison des difficultés de fonctionnement et d'une stabilisation assez lente de l'application informatique. Pour autant, la stabilisation de l'application n'a pas réellement permis de réduire les délais d'attente des usagers, les manipulations informatique demandant plus de temps. En outre, l'utilisation du logiciel par les garages n'a pas reçu un accueil marquant, ce qui n'a pas permis de réduire de manière conséquente l'activité des guichets.

De plus, de nombreux cas d'espèces ne sont toujours pas prévus par le dispositif et le transfert des données dans la nouvelle application a produit des erreurs matérielles rendant parfois impossible de donner satisfaction à l'utilisateur.

Les expulsions locatives

La hausse du nombre de dossiers d'expulsions locatives, constatée en 2009, s'est confirmée en 2010, même si le nombre de dossiers examinés reste malgré tout inférieur au pic de l'année précédente.

	2007	2008	2009	2010		
Associations (Total des opérations)	1913	1759	1467	1365		
Police générale						
Transport de corps vers l'étranger et dérogations	62	41	51	45		
Gens du voyage : titres de circulation	40	26				
Laissez-passer enfants	19	36	18	10		
Authentification de liste : sortie de territoire des groupes	44	37	31	33		
Gardes particuliers	65	48	14	18		
Installations classées : nombre d'enquêtes publiques diligentées	14	11	9			
Expulsions locatives						
Nombre d'assignation	211	155	481	385		
Nombre de commandements	68	64	244	146		
Concours de la force publique demandés	32	36	57	34		
Concours de la force publique accordés <i>(ces concours peuvent concerner des réquisitions déposées en n-1)</i>	33	17	53	56		
Débites de boissons						
Autorisation de fermeture tardive	84	75	62	55		
Sanctions administratives	5	1	0	0		
Professions réglementées						
Revendeurs d'objets mobiliers	31	27	44	23		
Détention d'armes	634	589	606	748		
Autorisation de détention d'armes	259	217	239	314		
Déclaration d'armes	375	372	367	434		
Ventes réglementées (déballage et liquidation)	280	324	32 liquidations (ventes au déballage : mairies)	40 liquidations		
Elections politiques						
Partielles	2	3	1	4		
Autres		municipales et cantonales	0	1		
Arrêtés de délégués de l'administration	10	32	18	14		
Manifestations sportives						
Cyclistes, équestres et pédestres et à moteur	49 (sans les manifestations à moteurs)	62	53	62		
Etrangers (dossiers de naturalisation)						
				décret	mariage	Total
Dossiers de demande de naturalisation reçus	140	130	113	72	53	125
Nombre de dossiers envoyés au ministère		107	128	76	37	113
Circulation						
Permis de conduire	7902	8030	8606	8408		
Cartes grises	43664	42929	37911 opérations SIV à compter du 1er mars 2010			
Rétention permis de conduire et commission médicale						
Rétentions immédiate PC alcool	433	450	434	409		
Rétentions immédiate PC grande vitesse	182	235	343	109		
Commission médicale des PC	1166	1234	1247	1308		
Etablissement recevant du public						
Visites périodiques (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} catégorie)	Pôle citoyenneté non concerné (cabinet)		83	102		
Visites d'ouverture			26	26		
Nombre de dossiers examinés en réunion plénière CCAS des ERP				262		

SOUS-PRÉFECTURE DE CHAROLLES

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS : PROTECTION CONTRE LES RISQUES

Site minier Areva à Gueugnon

L'usine de Gueugnon, construite en 1954, a traité des minerais uranifères de 1955 à 1980. Les rejets solides de l'usine (225 000 tonnes) ont été stockés dans des bassins situés sur des terrains, propriétés d'AREVA, en rive gauche de l'Arroux et à proximité immédiate du stade. Ces bassins ont été recouverts de matériaux inertes et «revégétalisés». Le lieu de stockage, d'une superficie d'environ 6 ha, a été entièrement clôturé.

Ce site a fait l'objet d'un suivi régulier depuis les travaux de démantèlement, y compris de contrôles par l'*Autorité de Sureté Nucléaire* (ASN). Tous les résultats des mesures sont transmis à la DREAL (ex DRIRE).

A la demande d'une association locale, "*Vigilance projet incinérateur*" (VPIG) une *commission locale de surveillance* (CLIS) a été créée le 25 septembre 2008, comme le prévoit le code de l'environnement.

Lors de sa première réunion, le 22 janvier 2009, un consensus s'est dégagé autour du projet d'assainissement d'un parking sous lequel des déchets avaient été enfouis et les travaux ont commencé à l'été 2009. Ils consistaient en un enlèvement d'une partie de la surface des zones concernées par une radioactivité trop importante, sur environ 20 cm de profondeur ; ces zones devant être comblées de remblais et l'ensemble du parking devait être recouvert d'un revêtement bitumineux de 5 cm.

Les travaux qui ont eu lieu au cours du 2^{ème} semestre 2009 ont nécessité de plus longs délais en raison de la découverte de problèmes dus à la nature du revêtement du parking (forte radioactivité).

Lors de sa réunion du 25 janvier 2010, la CLIS s'est prononcée favorablement pour la pose d'une membrane de protection (à l'exception de deux de ses membres : les représentants de l'association Vigilance pour l'environnement de Gueugnon (ex VPIG) et du comité départemental de la nature).

Une étude préalable, réalisée à la demande d'AREVA par le laboratoire ALGADE, avait démontré que ce procédé réduit les exhalaisons de radon de façon significative et ramène les débits de photon à des teneurs comparables à celles constatées dans le milieu naturel.

Ces travaux d'assainissement ont eu lieu au cours de l'été 2010.

Problèmes miniers à La Chapelle-sous-Dun

La commune de La Chapelle-sous-Dun a fait l'objet d'une exploitation minière de charbon entre 1808 et 1960.

Sur cette concession orpheline sont apparus des fontis anciens et récents (effondrement brutal et localisé) et des désordres sur plusieurs maisons et sur deux routes, ce qui a conduit la DREAL dès 1998 à faire des études pour évaluer les risques et proposer des actions de mise en sécurité.

Ces études et ces sondages (4 campagnes entre 1999 et 2004) ont confirmé l'existence des vides effectivement détectés menaçant les immeubles.

Plusieurs solutions ont été envisagées pour combler ces vides, mais compte tenu des contraintes (présence d'eau dans les galeries), de la situation des maisons à l'aplomb des vides, les opérations de comblement sont apparues trop complexes et dangereuses pour les maisons existantes. Le coût estimé de ces mesures de sauvegarde et de protection s'avérait plus coûteux que l'expropriation.

Les expropriations au profit de l'Etat ont donc été décidées, conformément aux dispositions de l'article 95 du code minier, après déclaration d'utilité publique de l'opération par arrêté préfectoral du 14 octobre 2009.

Les négociations engagées par France Domaine avec les six propriétaires des immeubles concernés ont abouti au cours de l'année 2010 à des cessions amiables.

Plusieurs réunions ont eu lieu à la sous-préfecture, fin 2010 et début 2011, pour examiner la question du relogement des personnes concernées.

Vont être engagées, dans les prochains mois, la mise en sécurité des immeubles puis leur démolition.

Elaboration du *plan de prévention des risques technologiques (PPRT) d'APERAM à Gueugnon*

Les services de la sous-préfecture ont été associés aux réunions relatives à l'élaboration du PPRT de l'établissement APERAM à Gueugnon au cours de la phase de consultation des personnes et organismes associés.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Accompagner les entreprises en difficulté

L'année 2009 a été marquée par l'adoption de plusieurs plans de sauvegarde de l'emploi qui se sont ajoutés aux licenciements intervenus dans les petites et moyennes entreprises sous-traitantes des plus grandes : Allia (céramique sanitaire) à Digoïn pour 83 emplois sur 311 ; AGDE (assemblage de produits en sous-traitance) dans le Brionnais pour 79 emplois sur 246.

Manitowoc, à La Clayette, a fait l'objet de deux plans de sauvegarde de l'emploi en 2009 pour respectivement 86 et 53 emplois qui n'ont pas empêché la fermeture de l'établissement intervenue le 31 décembre 2010, avec transfert des 116 emplois restant sur un autre site du groupe à Saint-Nizier-sous-Charlieu (Loire).

Deux dispositifs de revitalisation ont été lancés en 2009 pour Allia et Manitowoc sur le périmètre du pays Charolais-Brionnais.

Dans les deux cas, le suivi de l'exécution des conventions a été confié à un comité de pilotage présidé par le Préfet. Il associe les élus locaux, des représentants des conseils régional et général, du pays Charolais-Brionnais, des chambres consulaires, des organisations syndicales ainsi que les services de la DREAL et de la DIRECCTE. Un comité d'engagement, présidé par le sous-préfet et comprenant une partie des membres du comité de pilotage, examine les demandes d'aide financière à la création d'emplois directs.

Convention de revitalisation ALLIA à Digoïn

La convention de revitalisation a été signée le 29 avril 2009. L'enveloppe financière mise à disposition par le groupe suédois SANITEC, propriétaire de l'usine, s'élève à 328 000 €.

Elle a permis, au cours de l'année 2010, d'aider 14 entreprises, sous forme de prêt transformable en subvention, soit une création de 60 emplois.

Une deuxième action de soutien à la création d'entreprises a permis de soutenir 16 projets représentant 26 emplois, en complétant l'aide accordée par l'association «prêt d'honneur de Saône-et-Loire».

Enfin, elle a contribué au financement de la plate-forme de services à la personne mise en place par la communauté de communes du Val de Loire.

Convention de revitalisation Manitowoc à La Clayette

La convention de revitalisation a été signée le 31 décembre 2009, disposant d'une enveloppe financière de 402 000 €.

Suite au deuxième plan de sauvegarde et à la fermeture du site de La Clayette, un avenant a été signé le 22 février 2011 avec une enveloppe de 908 000 € auxquels s'ajoutent 150 000 € destinés prioritairement à financer la réindustrialisation du site de La Clayette.

A ce jour, au titre de la convention initiale, le montant des aides allouées pour la création d'emplois directs s'élève à 104 000 € représentant 34 emplois sur trois ans.

Fonds national de revitalisation du territoire de Chauffailles (FNRT)

La candidature du canton de Chauffailles pour l'éligibilité au FNRT, présentée par le préfet en juin 2009, a été retenue en novembre 2009 par le comité national de suivi et bénéficie d'une enveloppe de prêts sans garantie de 1 000 000 d'euros. Ces prêts complètent d'autres financements obtenus (région – banques) pour développer l'activité, diversifier la production ou renforcer le fonds de roulement. Ils contribuent ainsi soit à la création d'emplois soit au maintien des emplois existants.

A ce jour, une somme de 615 000 € est déjà consommée soit plus de 60 % de l'enveloppe initiale.

Elaboration du *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)* du Charolais-Brionnais

Faisant suite à sa délibération du 29 février 2008, le comité syndical du syndicat mixte du Charolais-Brionnais a été autorisé, par arrêté interpréfectoral du 15 avril 2010, à prendre la compétence pour l'élaboration d'un SCOT dont le périmètre correspondrait à celui du pays du Charolais-Brionnais.

L'arrêté interpréfectoral fixant le périmètre de ce SCOT a été signé le 17 novembre 2010.

Le cabinet «développeurs associés», retenu pour l'élaboration du SCOT, travaille en ce moment sur la partie diagnostic.

Chiffres-clé

	2010	2009	Evolution
Contrôle de légalité et contrôle budgétaire			
Nombre d'actes reçus	12 699	14 046	- 9,59 %
dont actes budgétaires	1 056	980	7,76 %
dont actes fonction publique territoriale	1 429	1 714	- 16,63 %
dont commande publique	1 439	1 249	15,21 %
dont actes urbanisme	1 060	857	23,69 %
Décisions d'administration générale			
Police générale			
Transports de corps vers l'étranger et dérogations	4	5	- 20,00 %
Débits de boissons			
- Autorisations de fermetures tardives	21	28	- 25,00 %
- Sanctions administratives (fermetures)	1	0	
Professions réglementées – Cartes professionnelles			
- Revendeurs d'objets mobiliers	8	8	0 %
Personnes sans domicile fixe	4	4	0 %
Armes			
- Autorisation d'acquisition	15	19	- 21,05 %
- Renouvellement autorisation	80	97	- 17,53 %
- Rejet acquisition ou renouvellement	3	0	
- Récépissés déclarations	244	229	6,55 %
- Ball-trap	14	14	0%
Expulsions locatives			
- Assignations	105	136	- 22,79 %
- Commandements de quitter les lieux	49	54	- 9,26 %
- Demandes de concours de la force publique	33	30	10,00 %
- Nombre de concours de la force publique accordé	20	24	- 16,67 %
Liquidation			
- Vente en liquidation	15	18	- 16,67 %
Commission de sécurité de l'arrondissement			
- Nombre de dossiers passés en commission	156	138	13,04 %
dont permis de construire	23	17	35,29 %
- Visites d'achèvement de travaux	16	22	- 27,27 %
Associations			
- Création	107	110	- 2,73 %
- Dissolution	36	26	38,46 %
- Modification	648	705	- 8,09 %
Gardes particuliers			
- Agréments	13	29	- 55,17 %
Epreuves sportives			
	102	91	12,09 %
Distinctions honorifiques			
Médailles d'honneur du travail	574	676	- 15,09 %
Délivrance des titres			
Titres de séjour			
- Naturalisation : requêtes déposées	38	40	- 5,00 %
Circulation routière			
- Cartes grises	20 750	17867	16,14 %
- Permis de conduire	2 592	2883	- 10,09 %
Suspensions L1 Alcool	175	158	10,76 %
Vitesse	55	112	- 50,89 %
Stupéfiants	42	27	55,56 %
Autres			
- Cartes européennes d'arme à feu	0	3	- 100,00 %

SOUS-PRÉFECTURE DE LOUHANS

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Poursuivre la lutte contre la délinquance générale et renforcer la sécurité routière

Le sous-préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie ont poursuivi le travail entrepris ces deux dernières années de conseil et de prévention auprès des élus de la Bresse ainsi que de la population. L'action des pouvoirs publics vise à inculquer à nos concitoyens les bonnes pratiques pour se prémunir le plus possible contre les accidents de la circulation routière mais aussi contre les vols et les cambriolages. A cet égard, le sous-préfet a fait éditer, avec l'aide de la gendarmerie nationale, une plaquette d'information relatives aux précautions utiles à prendre pour permettre à la population de prévenir les vols. Ce document a été largement diffusé, en partenariat avec les assureurs de l'arrondissement.

Par ailleurs, dans le cadre du *conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance* (CISPD) de l'arrondissement de Louhans, le sous-préfet a rédigé et fait éditer un guide pratique à l'usage des maires.

Ce guide, qui répond à une demande exprimée par les élus à l'occasion du CISPD du 22 mars 2010, est un outil concret rassemblant dans un seul et même document les règles liées à la circulation de l'information, le rappel des pouvoirs du maire en matière de prévention de la délinquance, les moyens mis à sa disposition et le rôle des différents intervenants en la matière.

Ce travail, initié en 2009, continue de porter ses fruits, même si la baisse constatée en 2010 est moins importante que celle enregistrée l'année précédente : - 24,35 % en 2009 par rapport à 2008 et - 5,81 % en 2010 par rapport à 2009. La délinquance générale s'est quant à elle stabilisée, passant de 1159 faits constatés en 2009 à 1160 faits constatés en 2010.

En matière d'insécurité routière, les services de gendarmerie ont maintenu la pression sur les usagers de la route en gardant une présence forte sur le réseau routier et en augmentant les opérations de dépistage (17 175¹ en 2010 contre 15 597 en 2009). Plusieurs opérations coordonnées de contrôle et de sécurité routière ont été organisées à l'initiative du sous-préfet et ont été médiatisées afin d'en accroître l'impact sur la population locale.

Assurer un suivi régulier des établissements recevant du public (ERP)

Une attention particulière continue d'être portée sur le suivi des avis défavorables, la sous-préfecture menant un travail de conseil et d'information très rigoureux, tant auprès des élus que des autres usagers. En fin 2010, l'arrondissement ne compte plus d'avis défavorables à lever.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Soutenir le développement des contrats aidés

Le sous-préfet a tenu des réunions, en partenariat avec Pôle Emploi, afin de promouvoir les *contrats d'accompagnement dans l'emploi* (CAE) auprès des représentants du secteur associatif et des élus locaux. Ainsi, il a été mis en place des rencontres par canton appelées : «les jeudi de l'emploi en Bresse». A cette occasion, le sous-préfet a encouragé les maires, les présidents d'EPCI et d'associations à recourir au CAE pour aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à retrouver une activité salariée et les jeunes diplômés à acquérir une première expérience.

L'opération fut un succès et il a même fallu freiner les recruteurs, l'enveloppe des contrats aidés ayant été totalement utilisée avant la fin de l'année 2010. D'ailleurs, quelques contrats ont été accordés à titre dérogatoire au cas par cas sur l'enveloppe de 2011.

¹ Ce chiffre ne concerne pas l'action de la brigade motorisée mais que celle de la compagnie de gendarmerie de Louhans.

Prévenir et suivre les expulsions locatives

La commission d'expulsion (dite COMEX), qui se tient tous les mois sous la présidence du sous-préfet, a permis de bons résultats en matière de prévention et de suivi des expulsions locatives.

En 2010, sur les 60 procédures traitées en COMEX, seule une d'entre elles a été conclue par un concours de la force publique (4 en 2009). C'est le résultat de l'excellent travail collégial d'accompagnement réalisé par les membres de la COMEX (gendarmes, bailleurs sociaux, représentants des associations actives en matière de logement social, huissiers de justice), dont les efforts conjugués permettent d'éviter l'expulsion.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Promouvoir la création et la reprise d'entreprise

En 2010, les services de l'Etat ont accompagné les dirigeants d'une entreprise polonaise, la société «MORPOL», qui a repris une entreprise mise en liquidation judiciaire. Il a été délivré à cette entreprise un récépissé de déclaration au titre des installations classées pour son activité logistique et fret qui a démarré en 2010. Actuellement, les services de l'Etat instruisent une demande de permis de construire d'agrandissement du site en vue d'intégrer une activité de découpe et de conditionnement du saumon fumé, quelque 300 emplois étant en projet de création.

Contribuer à revitaliser le territoire

Deux conventions de revitalisation ont été signées dans l'arrondissement de Louhans suite aux licenciements intervenus dans les entreprises AL-KO et REXAM. Ces conventions, qui donnent lieu au versement respectivement de 100 398 € et 467 640 €, doivent permettre de compenser la destruction de 88 emplois (38 pour AL-KO et 50 pour REXAM) par l'incitation à la création de nouveaux emplois et ainsi revitaliser le territoire. Un comité de suivi et d'engagement, présidé par le sous-préfet, est chargé de suivre l'état d'avancement du plan de revitalisation et d'attribuer les aides aux entreprises créatrices d'emplois.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Inscrire le territoire dans la démarche PER

La sous-préfecture a continué en 2010 à fortement se mobiliser pour faire aboutir le PER d'architecture bressane, des avenants aux conventions ayant dû être pris pour permettre en 2010 aux porteurs de projets d'achever leurs travaux et aux subventions d'être versées au titre du FNADT.

Dans le cadre de la nouvelle génération de PER, le projet de création d'une maison médicale pluridisciplinaire adossée à l'hôpital de Louhans a été labellisé en 2010, permettant ainsi l'octroi d'une subvention de 500 000 € au titre FNADT, complétée par 104 051 € au titre du FEDER, par 175 000 € de la part du conseil régional et par 138 000 € émanant du conseil régional.

Rationaliser l'aménagement du territoire

L'année 2010 a vu aboutir le projet de création de la plaquette «construire en Bresse». S'adressant aux élus, aux décideurs publics mais aussi aux particuliers, ce document peut être considéré comme un outil de réflexion facilitant l'aménagement du territoire. De nature pédagogique et sans avoir de caractère normatif, ce document vise à donner aux acteurs de l'aménagement quelques clés de compréhension et de lecture mais également des conseils. Le bureau des affaires interministérielles a largement participé à la recherche de subventions pour produire les 1 000 plaquettes et en assurer une large diffusion.

Renforcer les services publics de proximité par la création de *relais de services publics* (RSP)

Après la labellisation de 4 RSP dans l'arrondissement (à Saint-Etienne en Bresse, Sainte-Croix, Saint Germain-du-Bois et Saillenard), la sous-préfecture accompagne le maire de Cuiseaux dans son projet de création de son RSP.

Par ce choix et par la mise à disposition de locaux et d'équipements communaux, les maires de ces communes ont souhaité, avec l'appui des services de la sous-préfecture, maintenir une présence de services publics de qualité en milieu rural, ces quatre RSP contribuant ainsi à un maillage cohérent du territoire bressan.

Appuyer l'action du Pays de la Bresse bourguignonne

La sous-préfecture apporte un soutien logistique permanent au Pays de la Bresse bourguignonne en matière d'ingénierie et d'instruction des dossiers, notamment dans la mobilisation des fonds européens.

L'année 2010 a été marquée par l'évaluation des contrats de pays à mi-parcours à travers un travail de négociation entamé en 2010 entre les cofinanceurs (Etat, conseils régional et départemental) et devant aboutir courant 2011 à la signature d'un avenant au contrat de pays.

Initier et accompagner l'adoption d'un *schéma de cohérence territoriale* (SCoT)

Bien que le code de l'urbanisme prévoit que le SCoT soit élaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements compétents, l'Etat, le sous-préfet en particulier, a largement contribué au lancement de l'étude de faisabilité d'un SCoT à l'échelle du pays de la Bresse bourguignonne. Une subvention de 10 000 € (FNADT) a d'ailleurs été allouée pour cofinancer cette étude. A cet égard, le rapport rendu par le cabinet chargé de mener l'étude a fait l'objet de nombreuses corrections par le sous-préfet.

Par ailleurs, le sous-préfet a écrit aux présidents des communautés de communes et aux maires de l'arrondissement pour les convaincre de la nécessité d'étoffer les compétences d'un EPCI déjà opérationnel, la prise de compétence SCoT par le syndicat mixte à vocation touristique du pays de la Bresse bourguignonne, ce qui rendrait plus rapidement opérationnelle l'élaboration d'un SCoT en Bresse bourguignonne.

ETRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Etre au service des usagers

Développer le *système d'immatriculation des véhicules* (SIV)

Le développement du SIV s'est poursuivi en 2010. La sous-préfecture ne délivre plus les certificats d'immatriculation depuis le 15 avril 2009. Cependant, la nouvelle application, désormais ouverte à l'immatriculation de tous les véhicules, a mis à forte contribution la section des titres du *bureau de la réglementation et des collectivités locales* (BRCL) de la sous-préfecture qui assure la continuité du service aux usagers, malgré les problèmes techniques rencontrés. Au regard du nombre limité de conventions conclues avec les professionnels de l'automobile dans l'arrondissement, le service des titres a procédé à 13 935 opérations SIV durant l'année 2010. Il a également délivré 2 455 permis de conduire pour la même période.

Aider les usagers détenteurs d'armes à feu à se mettre en conformité avec la réglementation

Le BRCL ayant constaté que de nombreux usagers propriétaires d'armes à feu au titre de la défense n'étaient plus détenteurs d'autorisations valides, le sous-préfet a décidé de leur adresser un courrier individuel leur demandant de se mettre en conformité avec la réglementation. Il est d'autant plus utile d'effectuer ce travail de suivi des dossiers que les autorisations sollicitées au titre de la défense ne sont que très rarement renouvelées.

Par ailleurs, le sous-préfet a, par une instruction adressée aux services de la gendarmerie, souhaité rappeler les règles de dépôt et de composition des dossiers d'autorisations afin d'améliorer le traitement des dossiers.

Enfin, il a été procédé au cours de l'année 2010 à un rattrapage massif des dossiers de déclaration et d'autorisation d'armes, dont le retard de traitement était dû à l'absence pour longue maladie de l'agent qui en avait la charge.

Assurer les élections politiques

L'activité de la sous-préfecture dans le domaine des élections politiques a été limitée en l'absence de toute élection partielle en 2010. Seules les élections régionales de mars 2010 ont nécessité principalement un travail d'analyse électorale, qui demande du temps, une veille stratégique et documentaire, mais surtout une bonne connaissance des élus et du terrain.

Etre au service des collectivités territoriales

Poursuivre la politique de relance de l'économie

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités ont été invitées à nouveau en 2010 à augmenter l'effort d'investissement par rapport à la moyenne réalisée entre les années 2005 à 2008. En contrepartie, elles pouvaient bénéficier dès 2010 du versement anticipé du *fonds de compensation pour la TVA* (FCTVA) dû sur les dépenses d'équipement de 2009. En assurant la promotion de ce dispositif auprès des collectivités, 7 d'entre elles ont été convaincues de signer une convention avec l'Etat en 2010. C'est donc 43 collectivités qui, dans l'arrondissement, ont pu prétendre à la pérennisation du dispositif en leur faveur.

Assurer le conseil aux élus, la sélection et la transmission des actes dans le cadre du contrôle administratif

La mission de conseil aux élus est assurée tout au long de l'année par le BRCL. Celui-ci assure également le suivi des recours gracieux et les lettres d'observations aux collectivités. Au cours de l'année 2010, 321 actes (sur 7 125 reçus), dont 92 conventions relatives aux marchés publics, ont été adressés à la préfecture (soit 4,51 %) dans le cadre de la stratégie du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire définie par le préfet.

Par ailleurs, 130 actes ont été télétransmis à la sous-préfecture par deux communes au moyen de l'application ACTES. 2 nouvelles communes (Cuisery et Ratte) et un syndicat de communes (SIVOM du Louhannais), intéressés par cette application, ont signé une convention en ce sens avec l'Etat.

Œuvrer à la rationalisation de l'intercommunalité dans l'arrondissement

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de *réforme des collectivités territoriales* (RCT) a posé les bases d'un vaste chantier visant notamment la rationalisation de l'intercommunalité. Avant même la publication de la loi RCT, les réflexions engagées à l'échelon local avec les élus visant à rationaliser l'organisation des EPCI, se sont poursuivies. La mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle n'a cependant pas permis de disposer de simulations financières et fiscales fiables pour ces projets.

Deux actions ont été conduites principalement :

- **rationaliser l'intercommunalité de service**, en procédant notamment à la dissolution de 2 syndicats de communes : **1°/** SIVOS de Saint-Germain-du-Bois **2°/** syndicat intercommunal d'aménagement de la Serrée ;
- **conforter le rôle structurant de l'intercommunalité de projet** en élaborant des scénarii de fusion d'EPCIFP et les documents nécessaires à leur mise en place.

Rationaliser l'organisation du tourisme en Bresse bourguignonne

La création du syndicat mixte à vocation touristique du pays de la Bresse bourguignonne a finalement permis, grâce à l'implication de la sous-préfecture, la mise en place en mars 2010 de l'office de tourisme du pays de la Bresse bourguignonne. Cet office a été créé sous forme d'un EPIC et s'est vu doté des ressources de la taxe de séjour instituée sur son territoire par le syndicat mixte. Son unicité à l'échelon du pays doit permettre de mutualiser et de coordonner les actions dans le domaine touristique. Le syndicat mixte porteur pourrait recevoir de nouvelles compétences en matière d'aménagement et de développement du territoire, notamment en matière de SCoT. Les présidents d'EPCIFP ont été informés des possibilités juridiques dans ce domaine.

ASSURER L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SAÔNE-ET-LOIRE²

Le premier volet de ce dossier concerne **la couverture Internet haut débit et très haut débit** du territoire départemental.

De nombreuses communes du département ne sont pas couvertes par le haut débit. Dès lors, la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2009 relative aux schémas directeurs et à la concertation régionale sur l'aménagement numérique du territoire ainsi que la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique trouvent un écho particulier en Saône-et-Loire.

La question de la fracture numérique est particulièrement sensible dans nombre de petites communes rurales non desservies qui font valoir que l'absence de haut débit Internet sur leur territoire compromet très fortement leur essor économique et démographique. Plusieurs maires, notamment dans l'arrondissement de Louhans, sont très mobilisés au point d'interpeller le Gouvernement sur cette question.

Le préfet de région, conjointement avec le conseil régional de Bourgogne, a installé un comité de pilotage d'une *stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique* (SCORAN) auquel siège le sous-préfet de Louhans, représentant le préfet de Saône-et-Loire. Par ailleurs, le conseil général a lancé l'élaboration d'un *schéma départemental d'aménagement numérique* (SDAN) au comité stratégique duquel le sous-préfet de Louhans représente également le préfet. Ce SDAN est cofinancé par l'Etat à hauteur de 30 000 € (FNADT).

L'objectif de la SCORAN et du SDAN est de fixer les orientations en matière de couverture très haut débit. Les travaux des comités de pilotage respectifs se poursuivent, en lien avec les cabinets chargés de mener les études.

Néanmoins, la question du parachèvement de la couverture haut débit reste non résolue à ce jour pour nombre de communes rurales.

Les territoires ruraux se tournent vers l'Etat afin qu'il cofinance les investissements. Localement, compte tenu des enjeux financiers en cause et du morcellement géographique des collectivités, il incombe aux services de l'Etat d'encourager qu'un portage du financement des infrastructures soit assuré à l'échelon départemental, notamment pour celles qui s'apparentent à une colonne vertébrale et aux artères du réseaux. Il importe également de veiller à ce que les choix technologiques faits par ces collectivités n'obèrent pas l'avenir. Dans ce cadre, le règlement d'intervention de la dotation générale d'équipement hier, dotation d'équipement des territoires ruraux aujourd'hui, a été modifié pour intégrer ces impératifs.

Le second volet de ce dossier a trait au **passage à la télévision numérique terrestre**, intervenu en Saône-et-Loire le 16 novembre 2010. Le sous-préfet de Louhans a été chargé de coordonner l'ensemble du dispositif pour les services de l'Etat en Saône-et-Loire. Grâce à une excellente collaboration avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels figurent le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le groupement d'intérêt public France télé numérique, à de nombreuses réunions organisées en direction des élus et des populations, à plusieurs réunions de la commission départementale, cette transition a été un franc succès dans le département.

² Le sous-préfet de Louhans a été chargé par le préfet du suivi départemental de ce dossier.

Chiffres-clé

<i>ACTIVITE</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>EVOLUTION</i>
TITRES			
CARTES GRISES	8 357 ⁽¹⁾	-	-
OPERATIONS SIV	-	13 935	-
PERMIS DE CONDUIRE	2 546	2 455	- 0.04 %
RETENTIONS IMMEDIATES POUR ALCOOL	115	140	+ 21.74 %
RETENTIONS IMMEDIATES POUR STUPEFIANTS	2	3	+ 50.00 %
RETENTIONS IMMEDIATES POUR VITESSE	52	55	+ 5.77 %
COMMISSIONS MEDICALES	457	443	- 3.06 %
CARTES NATIONALES IDENTITE	9 586	2 376 ⁽²⁾	- 75.21 %
PERMIS DE CHASSER	30 ⁽³⁾	-	-
PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNE	5 ⁽³⁾	-	-
REGLEMENTATION GENERALE			
TRANSPORTS DE CORPS	2	2	-
GARDES PARTICULIERS	19	5	- 73.68 %
CARTE DE COMMERCANT NON SEDENTAIRE	73	14	- 80.82 %
REVENDEUR D OBJETS MOBILIERS	10	8	- 20.00 %
EPREUVES SPORTIVES	21	23	+ 9.52 %
HOMOLOGATION DE CIRCUIT	3	1	- 66.66 %
DECLARATION D'ARMES	-	200	-
AUTORISATION D'ARMES	18	16	- 11,11 %
REJET D'AUTORISATION D'ARMES	-	10	-
ASSOCIATIONS LOIS 1901 DECLAREES	55	31	- 43.64 %
ASSOCIATIONS LOIS 1901 DISSOUTES	19	15	- 21.05 %
EXPULSIONS LOCATIVES			
ASSIGNATION	49	60	+ 22.45 %
COMMANDEMENTS	18	29	+ 61.11 %
CONCOURS FORCE PUBLIQUE ACCORDES	4	1	- 75.00 %
CONCOURS FORCE PUBLIQUE DEMANDES	6	4	- 33.33 %
ETRANGERS			
DOSSIERS DE NATURALISATION	12	19	+ 58.33 %
ELECTIONS			
PARTIELLES	1	0	- 100 %

(1) transfert à l'ANTS de la délivrance des certificats d'immatriculation « NEUFS » à compter du 15 avril 2009 et «NEUFS» et «OCCASIONS» à partir du 15 octobre 2009

(2) centralisation des CNI à la préfecture à compter du 15 mars 2010

(3) transfert des permis de chasser à l'ONCFS à compter du 1^{er} septembre 2009

2. SECURITE ET DEFENSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DDSP)

Pour mémoire, soulignons que la Direction départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire couvre environ **181 381 habitants**, soit **33 % de la population** totale du département et qu'elle comprend les *circonscriptions de sécurité publique* (CSP) de **Chalon sur Saône, Mâcon, Montceau les Mines et Le Creusot**. Elle a disposé, pour ce faire, de 464 fonctionnaires dont 48 *Adjointes de sécurité* (ADS) et 61 administratifs (dont 8 *Agents de police technique et scientifique* (ASPTS)).

Les quatre circonscriptions de sécurité publique regroupent 16 communes :

- **Circonscription de Mâcon** (42 813 habitants): Mâcon et *Charnay-les-Mâcon, Sancé*.
- **Circonscription de Chalon/Saône** (66 197 habitants): Chalon/Saône, *Champforgeuil, Saint-Marcel, Saint-Rémy et Châtenoy-le-Royal*.
- **Circonscription du Creusot** (32 493 habitants) : Le Creusot, *Le Breuil, Torcy et Montcenis*.
- **Circonscription de Montceau-les-Mines** (39 878 habitants): Montceau-les-Mines, *Blanzay, Saint-Vallier et Sanvignes*.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES SUR LES DÉLITS EN ZONE POLICE

	2009	%	2010	%
VOLS A MAINS ARMEES (VAMA)	8	14.29	22	175
VOLS VIOLENCES	153	- 3.77	146	- 4.58
VOLS EFFRACTIONS	743	- 7.24	846	13.86
VOLS D'AUTOMOBILES	242	6.61	224	- 7.44
VOLS ROUL. ET ACCEX.	827	- 0.84	899	8.71
VOLS DE DEUX ROUES	275	- 3.51	222	- 19.27
VOLS A LA TIRE	53	29.27	77	45.28
DEGRADATIONS	1 466	- 5.36	1 422	- 3
INCENDIES VOLONTAIRES	209	4.5	192	- 8.13
TOTAL Indicateur de pilotage des services (IPS)	3 976	- 3.1	4 048	1.81
PART IPS/TOTAL 107 INDEX	39.44 %		40.16 %	

L'agrégat correspondant à l'indicateur de pilotage des services (Ex *délinquance de voie publique* (DP) à laquelle les incendies volontaires ont été agglomérés) progresse de + 1.81 %.

On note des tendances très hétérogènes au sein de cet indicateur.

En effet, **le nombre de vols à main armée** croit sensiblement. Il s'agit du niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années.

Ils progressent de + 175 %. Il s'agit pour 17 (sur 22) de vols à main armée commis dans des établissements industriels et commerciaux. Ils sont très fréquemment commis par des individus jeunes, encrés dans la petite délinquance locale qui finissent par très rapidement commettre des faits criminels en «braquant» des petits commerces (tabac, station service...), souvent armés d'armes factices.

Le passage à l'acte faisant souvent preuve d'impréparation permet fort heureusement l'élucidation d'une part importante de ces faits.

Les infractions de voie publique de la CSP Chalon-sur-Saône représentent presque la moitié des infractions de l'indicateur de pilotage des services de la DDSP71. L'autre moitié des infractions IPS se répartissent à part égale entre la CSP Mâcon et le bassin minier composé des CSP Montceau-les-Mines et du Creusot.

Les infractions qui ont également progressé sont les suivantes :

- **Les vols à la roulotte** : + 15.38 % : des séries de vols à la roulotte ont été commises au sein des circonscriptions de Montceau-les-Mines et de Mâcon.
- **Les vols à l'étalage** : + 12.08 % (538 faits pour 480) : ces faits augmentent à Mâcon (+ 61 %), à Chalon (+ 3.34 %) et au Creusot (+ 12.5 %). A noter que le taux d'élucidation augmente, évoluant de 32.52 % à 37.43 % et que le nombre de mis en cause progresse de 33 %.

CAMBRIOLAGES	2009	EVOLUTION (%)	2010	EVOLUTION (%)
Lieux d'habitation principale (27)	364	- 2.15	445	22.25
Résidences secondaires (28)	7	133.33	9	28.57
Locaux industriels, commerciaux, financiers (29)	194	- 13.78	240	23.71
Autres lieux (30)	178	- 11.44	152	- 14.61
TOTAL GENERAL	743	- 7.42	846	13.86

Les cambriolages ont progressé de + 13.86 %. Leur progression est l'élément saillant de l'année 2010, sachant par ailleurs que parmi les cambriolages, ceux commis dans les résidences principales sont en augmentation de + 22.25 % soit + 81 faits.

Le taux d'élucidation des cambriolages a progressé passant de 9.69 % pour atteindre 12.88 % et le nombre de mis en cause a progressé de 98 à 139 (11 écrous pour 8 en 2009).

La participation des mineurs est importante (33.81 % contre 31.63 % en 2009).

Outre l'adaptation des services en interne, les mesures suivantes ont été prises pour endiguer cette évolution du nombre de cambriolages :

- ✓ Organisation d'opérations de contrôles d'identités, de contrôles routiers avec fouilles d'habitacles de véhicules sur réquisition du Parquet. Ces contrôles ont été effectués d'initiative ou en concertation avec les compagnies de Gendarmerie limitrophes.
- ✓ Communication avec les médias écrits ou internet locaux aux fins d'appels à témoins et sensibilisation du voisinage lors d'individus ou véhicules suspects rôdant dans un quartier.
- ✓ Opérations «*Opération tranquillité vacances*» (OTV) et prises de contact avec personnes vulnérables (opération séniors).
- ✓ Communication avec le *Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance* (CISPD) sur ce phénomène et sensibilisation des travailleurs sociaux intervenants au domicile de personnes vulnérables afin de les inviter à nous signaler toute visite suspecte.
- ✓ Campagne d'information sur le thème «**Quelques précautions élémentaires... et un seul numéro : le 17**» dans les revues municipales.
- ✓ En Mai et Juin 2010, la revue professionnelle «**Actu Echo**» de la CCI a diffusé à 20 000 exemplaires un dossier sur la «**Sécurité dans les commerces et industries**».
- ✓ La prévention situationnelle étant mal connue des partenaires institutionnels et privés, une grande partie du travail aura été la communication et l'information de la part du référent sûreté de la DDSP. A noter que cette communication a été également diffusée en interne afin que les services sollicitent systématiquement le référent et notamment pour tous les dossiers en rapport avec la vidéoprotection.
- ✓ A l'initiative de la Préfecture, le référent sûreté a expliqué son rôle et ses missions lors de la réunion de présentation du plan national de prévention de la délinquance à laquelle assistaient de nombreux élus et partenaires institutionnels.
- ✓ Lors des *journées de la sécurité intérieure* (JSI), en compagnie du référent sûreté de la gendarmerie, un stand d'informations à destination du grand public a été tenu.
- ✓ Lors du salon des maires, le référent police a tenu un stand sur la prévention situationnelle, avec une communication spécifique sur la vidéo protection à destination des maires. Ces élus ont par ailleurs été très intéressés par les parties techniques et juridiques liées aux caméras.

Les atteintes aux biens

L'indicateur des atteintes aux biens régresse de -1.23 % représentant 61.57 % de la délinquance.

Une forte progression des vols à main armée a été enregistrée.

Sur les deux VAMA élucidés, on notera la prépondérance des actes d'enquête initiaux (enquête de voisinage, canonge...) et la promptitude des recherches mises en place dans le secteur des faits (halls d'immeubles, arrière-cours...).

Ils sont souvent l'œuvre de toxicomanes à la recherche d'argent facile sans scrupule sur l'âge ou l'état de leurs victimes. On constate également un rajeunissement des mis en cause qui passent à l'acte.

1 102 faits ont été enregistrés pour 1 163 en 2009 représentant une évolution de - 5.25 %.

Leur part dans les 107 index est de 10.93 % (14.91% DCSP) et leur taux d'élucidation de 69.87% pour 74.12% en 2009.

Les violences contre les personnes

Les violences conjugales, au nombre de 160 pour 187, diminuent de -14.44 % mais se trouvent sans doute au même niveau qu'en 2009 puisque qu'au cours du 1^{er} semestre les violences entre ex-concubins n'étaient plus comptabilisées puisque classées en contraventions (redevvenues un délit à compter du 01/07/2010).

Cet indicateur progresse de + 6.47%.

Les escroqueries et les abus de confiance progressent sensiblement (709 faits pour 587, soit + 20.78 % (- 4.74 %), conséquence des multiples malversations commises via internet pour lesquelles les services de police sont fréquemment dépourvus de moyens d'élucidation.

Les coups et blessures volontaires diminuent de -11.2 % soit 531 faits pour 598.

Les violences urbaines

Au plan départemental, l'année 2010 a connu une diminution des faits de violences urbaines sur les territoires du ressort de la sécurité publique.

Ainsi, ce sont 169 véhicules qui ont été incendiés contre 199 en 2009 et 249 poubelles et containers qui ont été incendiés contre 270 en 2009.

Malgré une baisse globale du nombre de faits, la CSP de Chalon-Sur-Saône demeure la circonscription qui enregistre en 2010 (comme pour 2009) le plus grand nombre de faits avec 116 véhicules et 142 containers incendiés, soit près de 70 % des véhicules incendiés du département et 57 % des containers.

Les infractions économiques et financières

A contrario, la délinquance en rapport avec l'usage des chèques régresse (- 25.78 % soit 213 faits pour 287).

Avec une progression de 6.47 % en 2010, les infractions économiques et financières représentent plus de 16 % de la délinquance globale et sont à leur plus haut niveau depuis 5 ans.

Les stupéfiants

Tout comme pour les exercices précédents, les infractions à la législation sur les stupéfiants (816) ont constitué le socle des «affaires d'initiative», représentant 73 % de la totalité de l'agrégat des infractions révélées par les services. En la matière, l'année 2010 aura principalement été marquée par une évolution de l'offre de ces substances.

L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE DES SERVICES

Ces considérations sur les taux d'élucidation nous amènent à évoquer naturellement l'activité judiciaire des services.

Le nombre de mis en cause global a augmenté de + 3 % (3 777 pour 3 664).

Concernant l'indicateur de la délinquance de voie publique, on dénote une progression de + 7.92 % du nombre de mis en cause.

Le nombre d'écras global a progressé de + 28.93% (156 pour 121).

Le taux d'élucidation global reste à un niveau très élevé : 39.92 % (pour 40.04 % en 2009). Le taux d'élucidation de la délinquance dite de voie publique augmente : 15.42% pour 14.79%.

Les *infractions révélées par l'action des services* (IRAS) ont connu une croissance de + 3.83 % en dépit d'une actualité judiciaire et d'ordre public très soutenue.

Indépendamment des recels (112), ports d'armes (89), les infractions soumises à la sagacité des personnels ont cru de manière significative. Ainsi, les faux documents administratifs (30/12) ont triplé.

	2009	EVOLUTION	2010	EVOLUTION
MIS EN CAUSE (MEC)	3 664	- 4.86 %	3 777	3.08 %
FRANCAIS	3 299	- 4.74 %	3 360	1.85 %
ETRANGERS	365	- 5.93 %	417	14.25 %
% ETRANGERS / MEC	9.96%		11.04%	
MAJEURS	2 910	- 5.03 %	3 033	4.23 %
MINEURS	754	-4 .19 %	744	- 1.33 %
% MINEURS/MEC	20.58 %		19.70 %	

HOMMES	3 029	- 2.57 %	3 025	- 0.13 %
FEMMES	635	- 14.4 %	752	+ 18 %

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE (GDD)



LA STRATÉGIE MISE EN OEUVRE

La stratégie du groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire consiste, à partir d'un diagnostic se référant à l'année précédente, à agir selon des orientations générales communiquées par le commandant de groupement en début d'année et servant de référence tout au long d'un dialogue périodique avec les commandants de compagnies et le commandant de l'*Escadron départemental de sécurité routière* (EDSR).

Ces orientations sont complétées par la définition des indicateurs retenus et des cibles à atteindre.

Elles font l'objet tout au long de l'année de directives de conduite du commandant de groupement visant à détecter au plus tôt certaines difficultés et à entreprendre les actions, parfois partenariales, visant à leur résolution.

Cette approche méthodique fondée sur le processus suivant : détecter, analyser, concevoir, exécuter et contrôler, permet de susciter la réflexion préalable à un engagement ciblé. Elle a permis, une nouvelle fois, en 2010, d'atteindre les résultats escomptés en dépit d'un contexte budgétaire contraint.

Conformément aux directives et priorités gouvernementales, un effort particulier a été porté sur la lutte contre les délits d'appropriation (notamment les cambriolages), les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, la lutte contre les trafics de produits stupéfiants, la lutte contre le travail illégal, les infractions liées à l'entrée et au séjour des étrangers en situation irrégulière ainsi que sur les principales infractions au code de la route, génératrices d'accidents.

Mise en oeuvre dès septembre 2009, l'intensification des efforts pour lutter contre la délinquance de proximité, notamment les cambriolages, s'est maintenue tout au long de l'année 2010. Ainsi, le groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire a enregistré une baisse de 1,42 % du nombre de cambriolages constatés.

L'ensemble des actions entreprises se sont inscrites dans un cadre général pour lutter contre toutes les formes de délinquance, de proximité en particulier, englobant des actions partenariales, des mesures de prévention, de dissuasion et de neutralisation accompagnées d'une véritable politique de communication, en interne comme en externe.

LES OBJECTIFS

Les principaux objectifs du groupement de gendarmerie départementale de Saône-et-Loire en 2010 sont le produit de diverses directives du niveau central, régional et départemental.

Le tableau récapitulatif ci-dessous en livre une vision synthétique.

Arrêtés en janvier 2010, ces objectifs prennent encore en compte les notions de «délinquance générale» et de «délinquance de proximité».

Lorsque, pour un même indicateur, l'objectif était sensiblement différent selon l'autorité considérée, le chiffre retenu et figurant dans le tableau a été celui élaboré conjointement par le général commandant la région de gendarmerie de Bourgogne et par le préfet de Saône-et-Loire. La dernière colonne indique les résultats finalement obtenus en 2010.

La circulaire ministérielle sur les nouveaux outils statistiques en date du 12 février 2010 instaure une nouvelle architecture dans ce domaine avec des indicateurs permanents, des indicateurs ciblés et des indicateurs liés à l'action des services et des unités. En termes de résultats, les agrégats de ce tableau de bord seront détaillés dans le paragraphe suivant.

Objectifs	Indicateurs	Résultats 2009	Cibles 2010	Résultats 2010
Lutter plus efficacement contre la délinquance	Évolution du nombre de crimes et délits constatés	- 5,10 %	- 1,00 %	- 1,60 %
	Taux d'élucidation de la délinquance générale	49,06 %	43,00 %	50,04 %
	Évolution du nombre de crimes et délits de la <i>délinquance de proximité</i> (DP)	- 6,11 %	- 1,00 %	- 4,20 %
	Taux d'élucidation de la DP	17,71 %	16,50 %	18,34 %
	Taux d'élucidation des atteintes aux biens	16,51 %	22,00 %	16,11 %
	Taux d'élucidation des vols de véhicules	18,10 %	16,00 %	14,29 %
	Évolution du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique	10,95 %	- 1,00 %	- 7,50 %
	Proportion des crimes et délits imputables à des mineurs par rapport au nombre total de crimes et délits	8,71 % (GGD uniquement)	17,00 % (GGD et DDSP ensemble)	7,07 % (GGD uniquement)
Renforcer les actions engagées contre l'immigration irrégulière organisée et le terrorisme	Évolution du nombre de personnes mises en cause pour des infractions à l'entrée et au séjour sur le territoire national	53 (GGD uniquement)	65 éloignements (GGD et DDSP ensemble)	68 (GGD uniquement)
Lutter contre l'insécurité routière	Évolution du nombre de tués	- 4 %	- 8,50 %	- 8,16 %
	Évolution du nombre de blessés	- 30 %	- 9,00 %	- 20,45 %

LES RÉSULTATS

Indicateurs permanents

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Avec une baisse de 7,50 % des AVIP (769 faits en 2010 contre 831 en 2009) dans sa zone de responsabilité, la gendarmerie enregistre en 2010 des résultats que l'on peut qualifier de satisfaisants. En effet, l'année 2009 avait été marquée par une hausse préoccupante de 10,9 % par rapport à l'année 2008.

Les deux principales infractions constituant cet agrégat sont en baisse :

- violences pour voler ou à l'occasion de vols : - 6,10 % (soit 449 en 2010 contre 478 en 2009) ;
- violences intrafamiliales : - 7,50 % (seront développées dans la partie « indicateurs ciblés »).

Les atteintes aux biens

Le groupement de gendarmerie départementale enregistre en 2010 une baisse de 6,20 % (4 833 faits en 2010 contre 5 153 en 2009). Les atteintes aux biens sont constituées de plusieurs familles d'infractions parmi lesquelles les plus significatives qu'il convient de détailler :

- **Les cambriolages** seront développés dans la partie « indicateurs ciblés ».
- **Les vols liés à l'automobile et aux 2 roues à moteur** : - 1,80 % (1 215 en 2010, 1 237 en 2009)
Si les vols d'automobiles ont baissé par rapport à 2009 (- 10,50 %), les vols à la roulotte et les vols d'accessoires sur véhicules à moteur ont augmenté respectivement de 1,10 % et 12,50 %. S'agissant de ces deux dernières infractions, seule la compagnie de Charolles est en nette baisse.
- **Les autres vols simples au préjudice de particuliers** : - 4,40 % (1312 en 2010, 1372 en 2009)
Cette forme de délinquance comprend les vols à la tire (- 3,50 % soit - 5 faits), les vols simples dans des locaux privés (- 4,20 % soit - 26 faits) et les vols simples dans des locaux ou lieux publics (- 12,10 % soit - 51 faits).

- **Les autres vols simples** : - 18,00 % (630 en 2010, 768 en 2009)
On entend par «autres vols simples» les vols à l'étalage, les vols simples sur des chantiers, sur des exploitations agricoles ou dans des établissements publics ou privés.
- **Les destructions et dégradations de biens** : - 16,70 % (355 en 2010, 426 en 2009)
Il est important de souligner dans ce domaine une nette diminution des faits de destructions et dégradations de biens publics (137 en 2010 contre 185 en 2009 soit – 25,90 %).

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Ce phénomène a connu en 2010 une hausse qu'il est permis de qualifier d'«explosion». En effet, avec une hausse de **25,50 %** (1 251 faits en 2010 contre 997 en 2009), les résultats contrastent nettement avec ceux de 2009 (- 11,80 %).

Des directives de la chancellerie datant du début d'année 2010 ont contribué à cette augmentation significative. En effet, il s'agit désormais d'enregistrer systématiquement toutes les plaintes d'usage frauduleux de données bancaires alors que le titulaire est toujours en possession de sa carte. Ces directives ont été données malgré les dispositions du Code monétaire et financier qui prévoit le remboursement direct par l'établissement bancaire sans dépôt de plainte. Auparavant, il suffisait aux victimes d'engager des démarches auprès de leur établissement financier.

En outre, la démocratisation des achats et transactions sur Internet s'est nettement fait ressentir au cours de l'année 2010 en matière de fraude.

Indicateurs ciblés

Les cambriolages : - **1,40 %** (1 254 en 2010, 1 272 en 2009)

La lutte contre les cambriolages est devenue, depuis le dernier quadrimestre 2009, une priorité absolue. Ainsi en 2010, la gendarmerie a concentré ses efforts par une présence accrue sur le terrain et par un travail d'investigations judiciaires soutenu.

Si ce constat s'avère globalement exact pour trois compagnies, celles de Charolles et de Mâcon ont éprouvé de réelles difficultés à juguler sur leur secteur cette forme de délinquance.

Ce résultat, bien que positif (- 18 faits), reste fragile compte tenu de l'évolution des modes opératoires des délinquants qui sont de plus en plus mobiles et particulièrement actifs depuis la flambée de la valeur marchande des métaux (notamment l'or et le cuivre).

Violences intrafamiliales : - **7,50 %** (soit 172 en 2010 contre 186 en 2009).

Les violences intrafamiliales regroupent les violences physiques exercées par conjoints, sur ascendants et par ascendants. Ce sont les violences exercées par conjoints qui sont les plus nombreuses (157 sur 172 faits).

La part des violences intrafamiliales dans le domaine des coups et blessures volontaires est de 38,31 % en 2010 contre 38,91 % en 2009 soit une baisse de 0,6 point.

L'action des services et des unités

Infractions relevées par l'action des services (IRAS)

Il est pertinent de mettre en évidence la forte hausse en 2010 du nombre d'infractions révélées par l'activité des services (**+ 9,10 %**)¹. Avec 914 faits en 2010, cet agrégat représente 9,19 % de la délinquance globale. Ce chiffre montre que les résultats obtenus cette année sont donc aussi le produit d'une très forte détermination des gendarmes à rechercher les infractions à la loi pénale².

¹ Ces infractions sont celles dont la constatation ne procède pas de la dénonciation par un tiers mais qui sont issues directement du travail d'investigation entrepris par les gendarmes.

² Il faut rappeler que les statistiques de la délinquance ne rendent compte que des infractions *constatées*.

S'il existe un inconvénient statistique à un tel engagement (augmentation du nombre total de faits), il est évident que celui-ci participe pleinement à accroître la sécurité publique au profit de la population du département, ce qui constitue naturellement pour la gendarmerie un objectif prioritaire, d'autant plus que la catégorie des infractions révélées par l'activité des services comprend notamment toutes les infractions liées aux stupéfiants (usage, revente et trafics).

Évolution du taux d'élucidation pour les agrégats permanents et nombre de personnes mises en cause

- Évolution du taux d'élucidation des AVIP :
97,53 % en 2010 contre 93,38 % en 2009 soit une hausse de 4,15 points.
- Évolution du taux d'élucidation des atteintes aux biens :
16,11 % en 2010 contre 16,51 % en 2009 soit une baisse de 0,40 point.
- Évolution du taux d'élucidation des EIEF :
68,98 % en 2010 contre 82,45 % en 2009 soit une baisse de 13,47 point.
Les raisons de cette baisse du nombre de faits élucidés sont commentées *supra*.
- Nombre de personnes mises en cause :
Au total, 3 715 personnes ont été mises en cause en 2010 contre 3 931 en 2009, **soit une baisse de 5,50 %**.

En matière de lutte contre l'insécurité routière

Les résultats obtenus sécurité routière en zone gendarmerie apparaissent bien cette année encore à la mesure des légitimes ambitions des militaires dans leur zone de responsabilité, se soldant par une diminution très attendue du nombre de vies humaines perdues et surtout d'une baisse drastique du nombre d'accidents et de blessés.

Cette situation justifie l'ensemble des efforts déployés en termes de prévention mais également de répression tant il faut constater que la corrélation entre les accidents mortels et le non respect de dispositions fondamentales du code de la route demeure dans le département une bien tragique réalité.

Accidentologie

Les orientations de service élaborées en début d'année 2010 et les mesures prises par les commandants de compagnie et d'EDSR ont sans doute contribué à éviter une nouvelle hécatombe des usagers de deux roues motorisés. En effet, en 2009, 15 conducteurs ou passagers de motocyclettes et de cyclomoteurs avaient trouvé la mort sur nos routes. En 2010, 5 se sont tués parmi lesquels 3 motocyclistes et 2 cyclomotoristes. 10 vies ont donc été sauvées sur ces seuls usagers.

Les résultats obtenus en 2010 permettent d'atteindre les objectifs fixés.

Il est en effet observé en fin d'année 2010 une baisse de - 8,16 % des tués (T) (45 vies humaines perdues contre 49 en 2009), une baisse conséquente des accidents (A : - 15,77 %) et surtout des blessés (B : 20,45 %).

Ces résultats s'avèrent très encourageants, sachant qu'à l'échelle nationale, les résultats s'établissent comme suit : A : - 11,52 %, T : - 6,50 %, B : - 13,10 %.

Ces excellents résultats sont en partie à mettre au crédit d'un effort soutenu de la part des gendarmes du département dans la lutte contre l'insécurité routière. Les comportements dangereux (vitesses, alcool au volant, usage de stupéfiants et règles de priorité) ont fait l'objet d'une attention toute particulière tout au long de l'année.

A titre d'exemples, **1 640 alcoolémies** au volant ont été constatées en 2010 contre 1 492 en 2009, **146 infractions pour usage de stupéfiants** au volant ont été relevées en 2010 contre 79 en 2009.

L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT

Les investissements de l'Etat

Les dépenses d'investissement au profit de la gendarmerie de Saône-et-Loire ont été nulles en 2009 et en 2010. Cependant, les années 2009 et 2010 ont été marquées par l'achèvement de la construction des casernes de la brigade territoriale de Chagny et des unités implantées d'une part à Charolles et, d'autre part, à Autun et enfin à Paray-le-Monial.

Les subventions versées par l'Etat

En 2009, les subventions de l'État ont porté sur la construction de la caserne de gendarmerie de Chagny, soit **359 424 euros** versés à la commune de Chagny.

En 2010, les subventions de l'État ont porté sur la construction de la caserne de gendarmerie de Saint-Germain-du-Bois soit 124 200 € versés à la commune de Saint-Germain-du-Bois.

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel)

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel) et d'investissement de l'État au profit de la gendarmerie nationale en Saône-et-Loire pour les années 2009 et 2010 ont été les suivants :

	2009	2010
Fonctionnement (hors personnel) en €	4 006 910	5 825 048

Il s'agit des frais de fonctionnement courant et des loyers versés pour les locaux de service et techniques des casernes de gendarmerie ainsi que pour les logements concédés par nécessité absolue de service aux gendarmes.

Les montants indiqués dans ce tableau ne comprennent ni les frais de rémunération des personnels ni le coût des charges liées au parc immobilier, non connu pour 2009 et pour 2010 (En 2007, ce coût était de 993 877,44 €, dont 454 456,64 € imputables aux gendarmes bénéficiaires des logements leur étant concédés).

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 45 % de 2009 à 2010, principalement du fait des loyers plus élevés des casernes nouvelles.

Les rémunérations et les effectifs totaux

Les effectifs et rémunérations de la gendarmerie nationale en Saône-et-Loire étaient les suivants en 2009 et en 2010 :

	2009			
	gendarmes adjoints volontaires (emplois «jeunes» contractuels d'une durée maximale de 5 ans)	Officiers, sous-officiers (emplois de carrière), personnels civils **	réservistes (emplois pour une durée annuelle maximale de 90 jours)	Total
Effectifs	121	756 (635 gendarmes départementaux, 115 gendarmes mobiles, 6 personnels civils)	296	877 (hors réservistes)
Rémunérations brutes (charges sociales incluses) (en €)	2 953 368 *	19 608 121	370 989	22 932 478

* Estimation

** Le montant des rémunérations des personnels civils n'est pas disponible mais la population considérée est peu importante.

	2010			
	gendarmes adjoints volontaires (emplois «jeunes» contractuels d'une durée maximale de 5 ans)	Officiers, sous-officiers (emplois de carrière), personnels civils **	réservistes (emplois pour une durée annuelle maximale de 90 jours)	Total
Effectifs	111	738 (628 gendarmes départementaux, 104 gendarmes mobiles, 6 personnels civils)	270	849 (hors réservistes)
Rémunérations brutes (charges sociales incluses) (en €)	2 730 600 *	20 045 422	336 578	23 112 600

* Estimation

** Le montant des rémunérations des personnels civils n'est pas disponible mais la population considérée est peu importante.

Le montant total des rémunérations des personnels de gendarmerie en Saône-et-Loire a donc augmenté de 0,8 % de 2009 à 2010.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)



La présentation des activités du SDIS en 2010 s'inscrit dans la volonté d'engager notre établissement dans une véritable transparence de l'évaluation des politiques publiques.

A cet effet, il agrège tant les éléments statistiques que les éléments de politique publique poursuivis par le SDIS.

S'agissant de ces derniers éléments, le *Schéma départemental d'analyse et de couvertures des risques* (SDACR) et la Convention avec le département ont défini en 2010 le cap du Service Incendie pour les années à venir.

Trois axes ont été validés par l'autorité préfectorale à travers le SDACR :

- **Axe 1 : Préserver la richesse humaine**
- **Axe 2 : Adapter l'organisation et les pratiques opérationnelles**
- **Axe 3 : Développer les relations avec les autres partenaires du SDIS**

Par ailleurs, les contraintes de modération budgétaire issues de la crise des finances locales conduisent également le SDIS à poursuivre l'action de gestion efficiente de ses moyens financiers. Aussi, l'autorité de gestion et d'administration représentée par le Président du Conseil général a souhaité inscrire les moyens dont doit disposer le Service Incendie à travers la Convention SDIS/Département.

Agir et se tourner résolument vers l'avenir reste l'objectif principal du SDIS pour les années futures et l'outil Antarès, système de transmission interopérable entre les différents services de l'État ou participant à des missions de Sécurité Publique ou Civile qui sera développé à partir de 2011, renforcera la cohérence et améliorera le service rendu à la population de Saône-et-Loire.

Ces actions qui seront mises en œuvre sont dans la continuité et l'adaptation au contexte de l'exécution des politiques publiques antérieures. Cela peut être mesuré de manière plus concrète à travers les actions entreprises et réalisées par le Service en 2010 et dont le détail est mentionné dans le présent rapport.

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE PRÉVENTION ET DE PRÉVISION

L'activité opérationnelle de l'année 2010 a été conforme aux tendances affichées les années précédentes. En effet, elle avoisine toujours, depuis une dizaine d'années, les 26 000 interventions. Les écarts d'une année sur l'autre semblent dus essentiellement à des phénomènes climatiques ou comportementaux.

Au cours de cette année écoulée, le SDIS a participé à certaines actions nationales et internationales.

Le Groupement Opération, Prévention, Prévision a également en charge la prévention des *Établissements recevant du public* (ERP). Pour cela, il a en charge la vérification de toutes les demandes de permis de construire et autorisations de travaux, ainsi que les visites d'ouverture des bâtiments recevant du public.

Les actions marquantes en 2010

Participation de deux sapeurs-pompiers du SDIS aux opérations en Haïti

Suite au séisme du 12 janvier 2010 (magnitude 7,3 sur l'échelle ouverte de Richter), la France a mobilisé un détachement composé notamment de sapeurs-pompiers. Dans ce cadre, deux membres du *Service de Santé et de Secours Médical* (SSSM) de Saône-et-Loire ont participé du 15 janvier au 1^{er} février aux opérations de secours.

Convention SAMU/SDIS

La convention SAMU/SDIS a été signée le 25 août 2010 et mise en œuvre dès le 15 novembre 2010. Elle permet notamment la bonne adéquation des moyens à engager selon le contexte et l'appel reçu. À titre d'exemple, afin d'apporter une réponse rapide sur toutes détresses vitales et certaines situations particulières de l'urgence, le SDIS engage désormais ses moyens et ceux du SSSM sur les départs dits "réflexes".

Renfort d'un *Camion Citerne de lutte contre les feux de forêt* (CCF) dans le département du Var

En juin 2010, le département du Var a subi de fortes inondations. Les centres de secours du SDIS 83 ont été touchés par les crues provoquant la perte d'une partie du parc des véhicules d'intervention. Le *Centre Opérationnel Zonal-Est* (COZ-EST) a constitué une colonne de renfort «matériel» pour la saison des feux de forêt. Un CCF et un conducteur du SDIS ont donc été mis à disposition du SDIS 83 du 15 juillet au 10 septembre.

L'activité opérationnelle

Après une augmentation constante du nombre d'interventions de 2007 à 2009, on note que l'activité opérationnelle se caractérise en 2010 par une baisse de 1 311 interventions passant ainsi de 26 780 à 25 469. Cette baisse représente - 4,9 % malgré l'application de la convention SAMU/SDIS (depuis le 15 novembre 2010) qui a généré une augmentation des interventions pour secours à personne.

Le nombre global d'appels 18 et 112 reçus au *Centre de Traitement de l'Alerte* (CTA) en 2010 a diminué d'environ 11 %, passant ainsi de 111 850 demandes de secours l'année précédente à 101 159 en 2010 (soit une moyenne de 277 appels par jour). On peut donc dimensionner le nombre d'appels par an entre 100 000 et 115 000 environ.

Les chiffres clés

- ◆ **25 469 interventions soit -1 311.**
- ◆ **Forte diminution du nombre d'accidents de circulation** (- 323 par rapport à 2010 pour un total de 2 437) après une stagnation de 5 ans entre 2 700 et 2 900.
- ◆ **Stabilisation de l'activité «Incendie»** à 2 807 interventions (- 175 par rapport à 2009). Il est à noter que cette typologie d'intervention fluctue entre 2 800 et 2 900 depuis 2006.
- ◆ **Augmentation des interventions pour secours à personne** (+ 281 pour un total de 16 791) pour la 2^{ème} année consécutive. Cette évolution conforte ainsi le Service dans cette mission qui représente en 2010 quasiment 66 % de son activité. La mise en œuvre de la convention SAMU/SDIS en fin d'année n'a pas eu un effet significatif sur le nombre d'interventions de cette nature.
- ◆ **Le nombre des opérations diverses**, qui n'ont pas de réelle notion d'urgence, **a fortement chuté** en 2010, passant de 4 520 à 3 434, vraisemblablement dû à l'absence de phénomènes climatiques sévères durant cette année, expliquant par là même les raisons de la baisse de l'activité opérationnelle en 2010, toutes typologies confondues.

Les interventions marquantes de 2010

- ✓ Le 25 avril 2010, un violent feu de forêt s'est déclaré sur les hauteurs de SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE. Trois groupes d'attaques ont été engagés totalisant plus de 45 sapeurs-pompiers. Plus de 20 hectares ont brûlé au cours de cet incendie.
- ✓ Le feu de l'usine «La Boisserolle», le 24 juillet 2010, sur la commune de PRISSÉ, a mobilisé une soixantaine de sapeurs-pompiers et des moyens de 11 centres différents (dont 2 *Centres de Première Intervention* (CPI)). Cette opération a été considérée comme terminée trois jours plus tard. L'action efficace des sapeurs-pompiers a permis de préserver une partie de l'outil de production.
- ✓ Un accident impliquant un véhicule poids lourd et une voiture de tourisme le 23 septembre 2010, sur l'autoroute A6, à la hauteur de la commune de SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES a été le plus grave de la période estivale (4 décédés et 1 blessé grave).
- ✓ Des épisodes neigeux se sont déroulés en début et en fin d'année. Ils ont généré environ une centaine d'interventions liées à ces phénomènes climatiques (chutes sur la voie publique, accidents, ruptures de canalisations).

La prévention

Au plan national

L'évolution réglementaire se poursuit avec :

- La publication des nouveaux articles relatifs aux chapiteaux.
- La mise en place d'un groupe de travail destiné à revoir le décret du 8 mars 1995 relatif au fonctionnement des commissions de sécurité.
- La parution d'un guide du président des Jurys "*Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes*" (SSIAP) pour encadrer ces examens.
- L'étude de textes réglementaires visant l'installation de divers panneaux photovoltaïques.
- La saisine du Conseil d'État pour définir la conduite à tenir concernant les ERP de 5^{ème} catégorie (simple classement ? étude obligatoire ? visite obligatoire ?).

Au plan départemental

La doctrine départementale s'est enrichie grâce au travail mené en étroite collaboration avec le Service Interministériel de Protection Civile (SIDPC). Elle est synthétisée en fiches réflexes, accessibles sur le portail du SDIS et pour celles concernant directement l'activité prévention, publiées sur le site de la Préfecture (nouvelles notices de sécurité, limitation des utilisations exceptionnelles de locaux...).

L'organisation actuelle du Service ne présente pas de difficultés notoires et permet de pallier les absences éventuelles des préventionnistes (personnel à jour des *Formation de Maintien des Acquis* (FMA) et interchangeable, secteur à charge de travail équivalente).

Les liens entre prévention et prévision se sont renforcés, d'une part, suite à la montée en puissance du traitement des dossiers industriels et habitations par les correspondants Opération et, d'autre part, grâce aux liens établis entre le logiciel ERP 2 et le Système d'Information Géographique (SIG) Le CTA peut aujourd'hui connaître la situation administrative et les caractéristiques d'un ERP.

Activité

Comme prévu lors de la réorganisation du service prévention, la stabilité du nombre de visites et des commissions est assurée. Une augmentation relative est à noter pour le classement des ERP de 5^{ème} catégorie et pour le traitement de dossiers habitations et industriels. Elle est plus sensible au niveau des études de dossiers ERP puisqu'environ 80 dossiers supplémentaires ont été traités.

Au stade des avis défavorables, le suivi auprès des exploitants est renforcé avec la mise en œuvre d'une démarche nouvelle qui vise à les convoquer en commission plénière, afin qu'ils exposent leurs projets ou objectifs. On peut penser que le nombre de ces avis défavorables ait atteint une stabilité approchant le nombre de 60 puisque des variations minimales sont enregistrées ces dernières années.

Objectifs et perspectives 2011

- Maintenir les équilibres atteints tant au niveau de la charge de travail qu'au point de vue quantitatif des avis défavorables. Sur ce point, il convient de rappeler que la date butoir visant à mettre en conformité les petits hôtels arrive à terme le 4 août 2011.
- Renforcer les échanges avec les personnels du *Centre de Traitement de l'Alerte / Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CTA/CODIS)* pour mieux appréhender la prise d'appel concernant un sinistre en ERP (réactions immédiates, remontée d'information, retour d'expérience...).

La prévision

Cartographie

L'évolution du SIG s'est concrétisée par la mise en place d'une couche opérationnelle accessible depuis le portail. En effet, chaque agent du SDIS peut, depuis n'importe quel ordinateur, indiquer par un système de «post-it» la création d'une nouvelle rue ou son changement de sens, la création d'un poteau incendie... en vue de disposer de données à jour. Le sens de cette démarche est bien de mettre à jour ces données au plus près du terrain.

Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année 2010, 4 exercices inter-services ont été organisés :

- ✓ Le 28 juin – exercice à la Raffinerie du Midi à CHALON : exercice réservé à l'encadrement sans déploiement de moyens.
- ✓ Le 04 octobre – exercice *Nombreuses Victimes* (NOVI) en gare de MÂCON-Ville : 27 véhicules du SDIS et 66 sapeurs-pompiers ont été dépêchés sur les lieux.
- ✓ Les 15 et 16 octobre – exercice «spéléo secours» sur la commune de CRUZILLE : d'une durée de 24h, le SDIS a maintenu sur cette période 20 sapeurs-pompiers (cadres, SSSM et spécialistes du *Groupe d'Intervention en Milieu Périlleux* (GRIMP)).
- ✓ Le 16 novembre – exercice *Plan d'Opération Interne – Plan Particulier d'Intervention* (POI-PPI) ARCELORMITTAL à GUEUGNON : l'*Unité Mobile d'Intervention Chimique* (UMIC), les moyens locaux du SDIS et les moyens de l'entreprise ont participé à cette simulation d'accident chimique.

Le dimensionnement des moyens engagés a été volontairement limité pour maintenir la capacité opérationnelle du département.

Dossiers de demande d'autorisation d'exploiter (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement -ICPE)

Le service a eu à traiter 10 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter contre 25 en 2009 soit une diminution de 60%.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC-VG)



L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Défense, adapte sa mission de solidarité au vieillissement de ses ressortissants et à l'importance numérique grandissante de leurs veuves.

Il met en œuvre le droit à réparation des anciens combattants et des victimes de guerre dans un département où résident environ 20 000 ressortissants.

Il participe, en outre, à la mise en œuvre, au plan local, de la politique de mémoire élaborée au niveau national. Ses missions sont assurées par une équipe de 5 agents sous l'autorité du directeur du service.

LA SOLIDARITÉ

Les aides, secours d'urgence et allocation différentielle au conjoint survivant attribués aux anciens combattants, veuves d'anciens combattants, harkis et veuves de harkis, orphelins de guerre et pupilles de la nation représentent globalement, en 2010, 153 691 euros.

Par ailleurs, les deux tiers des demandes d'aides et de secours d'urgence concernent des veuves de ressortissants auxquelles plus de 60 % des crédits sont attribués, en augmentation de 11 % par rapport à 2009.

La contribution au maintien à domicile des ressortissants âgés, grâce à des participations financières au paiement des heures d'aides ménagères, à la mise en place de téléalarmes, ou au portages des repas à domicile reste un objectif affirmé du service départemental de l'ONAC-VG, avec une utilisation, sur ce domaine, de plus de 16 % de ses crédits sociaux.

Les aides financières pour frais de chauffage et les prêts sociaux (sans intérêt et remboursables sur 2 ans), destinés à adapter l'habitat de personnes dépendantes, participent à cet objectif.

Les allocations et aides destinées aux harkis (crédits de la Mission Interministérielle aux Rapatriés) représentent, quant à elles, 109 196 euros.

La présence d'une assistante sociale, depuis 2006, a permis de mieux coordonner les aides financières de l'ONAC avec les aides de droit commun auxquelles est également éligible le monde combattant et de soutenir des ressortissants vieillissants et souvent isolés par des visites régulières.

En outre, en 2010, la pérennisation et l'adaptation des conditions d'attribution de l'allocation différentielle en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC-VG, dont les revenus mensuels n'excèdent pas 817 euros (au 1^{er} avril 2010), a été un signe fort de la reconnaissance de l'Etat envers le monde combattant et ses ayants-cause.

LE DROIT À RÉPARATION

La mise en œuvre du droit à réparation prévu par le Code des pensions militaires d'invalidité connaît une diminution certaine du nombre de bénéficiaires. Elle se traduit, en 2010, par le paiement de 15 687 retraites du combattant et plus de 3 000 pensions d'invalidité militaires dans le département.

Les allocations de reconnaissance attribuées aux anciens supplétifs ayant servi en Afrique du Nord et à leurs veuves concernent 30 familles.

En outre, la modification des conditions de candidature aux emplois réservés de la fonction publique a permis de valider, à ce jour, 8 dossiers d'enfants de harkis dont 2 ont fait l'objet d'un recrutement dans la fonction publique d'Etat.

En 2010, le service départemental de l'ONAC-VG de Saône-et-Loire a participé à la cohésion sociale du département en engageant 153 691 € en faveur des anciens combattants, victimes de guerre et de leurs ayants-cause, connaissant des difficultés financières durables ou passagères, hors droit à réparation aux victimes de guerre participant du Grand livre de la dette publique.

Cet engagement constitue le premier poste de dépenses du service départemental et représente une augmentation de plus de 8,5 % par rapport à l'exercice 2009.

En outre, le service départemental a participé à la mise en œuvre de l'allocation de reconnaissance en faveur des anciens supplétifs de l'armée française en Afrique du Nord à hauteur de 109 196 euros.

ETAT DES DÉPENSES «AIDES SOCIALES» - ANNÉE 2010

Le département n'a pas donné de subventions en 2010, tout comme en 2009.

	CREDITS ONAC		CREDITS MISSION INTERMINISTERIELLE AUX RAPATRIÉS		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Aides, secours, participations et prêts financiers aux ressortissants	105 000	102 055,83			105 000	102 055,83
Allocation différentielle en faveur des conjoints survivants	48 691	39 603			48 691	39 603
Allocation de reconnaissance aux supplétifs et veuves Programme 743 - action 04			109 196	64 171,75	109 196	64 171,75
TOTAL	153 691	141 658,83	109 196	64 171,75	262 887	205 830,58

ETAT DES DÉPENSES HORS ACTION SOCIALE - ANNÉE 2010

	2010	2009
Dépenses de fonctionnement (hors personnel)	34 549,84 €	36 052,89 €
Rémunérations des personnels	151 048,00 €	179 445,00 €
Effectifs totaux	7	8
TOTAL	185 597,84 €	215 497,89 €

3. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

L'année 2010 est l'année «0» de la DDT. Dans un contexte organisationnel nouveau, les services ont su assurer l'ensemble de leurs missions régaliennes et de conseil tout en développant des actions internes transversales pour améliorer la connaissance mutuelle, les synergies et les approches communes sur les sujets le nécessitant.

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Dans le cadre du *Document général d'orientation* (DGO) 2009 – 2012 qui détermine les orientations d'actions en matière de lutte contre l'insécurité routière au vu des enjeux de la Saône-et-Loire, le *plan départemental d'actions de sécurité routière* (PDASR) 2010 a permis de mener 35 actions à destination des jeunes et 90 pour tout public, en touchant plus de 17 000 personnes (+ 40 % par rapport à 2009).

En matière d'éducation routière, malgré les réformes concomitantes des examens théorique (code) et pratique, les inspecteurs du permis de conduire ont assuré le passage de 15 600 examens pratiques du permis de conduire toutes catégories confondues.

L'activité est restée soutenue en 2010 sur l'ingénierie de gestion de crise avec la participation à 2 exercices de gestion de crise et la mobilisation sur 4 crises réelles : la gestion de pénurie de carburant, et trois épisodes neigeux.

Pour gérer des conditions de circulation en situation météorologique dégradée et localisée dans le département, un *plan intempéries départemental* (PID) a été réalisé. La DDT a organisé et piloté les réunions regroupant les forces de l'ordre et les gestionnaires routiers, les principales collectivités et les services impactés. Le travail collectif a permis d'aboutir à un PID qui organise la gestion et la coordination des services en cas de situation de circulation dégradées par les conditions climatiques.

Le plan intempéries départemental a été approuvé le 20 décembre 2010 par le préfet.

L'activité relative à la réglementation routière, la réglementation des transports, la police de la circulation, l'usage de la route et des grands rassemblements de personnes, s'est notamment traduite en 2010 par 3 611 avis et arrêtés d'autorisation de circulation des transports exceptionnels et 82 avis pour manifestations sportives sur le domaine routier, générant 40 réunions de la *Commission départementale de la sécurité routière* (CDSR).

La commission départementale des risques naturels majeurs réunie en séance plénière le 29 juin 2010 a validé le *schéma départemental des risques naturels majeurs* (SDRNM) de Saône-et-Loire. Ce plan quinquennal permet de mettre en cohérence et en perspective les enjeux dégagés à partir d'une analyse de la vulnérabilité du territoire départemental par grands secteurs géographiques (Bresse bourguignonne, Charolais–Brionnais, Autunois, Sud Bourgogne, Chalonnais). Ce schéma se décline selon 22 actions qui intègrent aussi bien l'information préventive, le renforcement de la culture du risque, les porter à connaissance des différents risques (sismiques, inondation, mouvements de terrain...), la promotion des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti, les dispositifs d'ingénierie de crises et dispositifs d'alerte...

Sur le registre plus opérationnel de la protection des personnes, la DDT a instruit en 2010 huit dossiers de subvention pour un montant total de 13 600 €, couvrant 40 % des travaux réalisés pour réduire la vulnérabilité des bâtiments installés en zone inondable de Louhans, commune couverte par un PPRI (Seille).

Quelques faits marquants

Au cours de l'été 2010, la DDT a été fortement mobilisée, suite à la capture dans des champs de maïs de Boyer, Préty et Lux de 13 chrysomèles adultes (petit coléoptère ravageur du maïs). En urgence, il a fallu, en lien avec la DRAAF, identifier les parcelles incluses dans les zones focus et de sécurité, les agriculteurs concernés et les informer pour pouvoir mettre en œuvre les mesures de lutte prévues par la réglementation, à savoir une stratégie d'éradication sur le territoire bourguignon.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

En matière d'habitat, les différents outils utilisés par les services de l'État ont pour but de développer une offre de logements adaptée aux territoires dans l'optique de répondre aux besoins des familles modestes. La mise en cohérence des différentes politiques publiques intervenant dans ce domaine passe par l'élaboration d'un plan départemental de l'habitat. Son premier comité de pilotage s'est réuni le 3 décembre 2010.

De manière opérationnelle, les services de l'État utilisent trois leviers pour atteindre cet objectif.

En matière d'habitat privé tout d'abord, l'*agence nationale de l'habitat* (ANAH) permet d'aider les propriétaires modestes à rénover leur logement (750 en 2010 contre 818 en 2009) et de développer des logements locatifs privés conventionnés (147 en 2010 contre 189 en 2009). Parmi ces logements, 78 étaient considérés comme indignes avant travaux, 304 dossiers concernaient l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. Les aides correspondantes s'élèvent à 4 370 000 € (contre 4 646 000 € en 2009).

En matière de logement social, la DDT a agréé le financement de 240 logements PLUS (*Prêt locatif à usage social*) et PLAI (*prêt locatif aidé-intermédiaire*). Une part minimale de PLAI est imposée aux bailleurs afin de garantir des loyers très inférieurs aux prix du marché pour les familles les plus modestes. Par ailleurs, 768 000 € ont été consacrés à la création d'un *Centre d'hébergement et de réinsertion sociale* (CHRS) au Creusot. Le nombre de projets proposés par les bailleurs a nettement chuté en comparaison à l'année 2009 où 432 logements avaient été financés notamment grâce au plan de relance.

Les agréments *Prêts locatifs sociaux* (PLS) ont permis la création de 582 places en foyers pour personnes âgées dépendantes ou personnes handicapées.

Enfin, la délégation territoriale de l'*Agence nationale pour la rénovation urbaine* (ANRU) a assuré le suivi des 4 projets de rénovation urbaine du département avec une année charnière pour 2 d'entre eux, Chalon-sur-Saône et Autun, le comité d'engagement de l'agence ayant validé leur réorientation. Les engagements de l'ANRU dans les 4 projets du département se sont montés à 7,674 millions d'euros en 2010. Le total des paiements est passé de 6,343 M€ en 2009 à 9,8M€ en 2010 traduisant la montée en puissance des réalisations.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Sur ce champ, l'année 2010 s'est traduite pour la DDT en matière d'urbanisme par :

- ✓ Un nombre d'autorisations de construire (permis, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) instruites par la DDT en hausse de 10% par rapport à 2009 ;
- ✓ Un nombre de dossiers étudiés en *Commission départementale d'aménagement commercial* (CDAC) en forte hausse (26) par rapport à l'année 2009.

La DDT, qui instruit les dossiers au titre du FEADER, a reçu 60 dossiers au cours de l'année 2010, et en a engagé 28 pour un montant de 1,23 M€, essentiellement au titre du maintien de la population et de la revitalisation du milieu rural (cantines, crèches, unités de vie pour personnes âgées, dernier commerce, petit patrimoine architectural)..

Les appels à projet LEADER ont permis l'agrément de 3 structures pour la Saône-et-Loire. Les trois *Groupements d'actions locales* (GAL) qui ont contractualisé avec l'Etat et la Région ont engagé 25 dossiers en 2010 pour 252 000 € de FEADER.

En matière forestière, l'année 2010 a connu la poursuite de la mise en œuvre du programme de développement rural hexagonal, notamment de la mesure 125 A : travaux d'infrastructure en forêt, (routes forestières, pistes, places de dépôt) et l'inauguration de la mesure 122A (amélioration des peuplements).

Sur le BOP 149, les enveloppes ont permis de subventionner :

- huit dossiers d'équipements (réalisation de cinq places de dépôt et 5, 57 kms de routes forestières) pour un montant d'aide État + Feader de 141 600 €. En 2009, l'enveloppe déléguée pour cette même mesure était de 127 420 €.
- un dossier d'amélioration des peuplements (élagages de résineux) sur 50 ha pour un montant de 10 000 € (État + FEADER).

Les aides de la *politique agricole commune* (PAC 1er pilier) versées aux agriculteurs par l'Union européenne et l'État se sont élevées à plus de 171 millions d'euros en 2010 pour environ 17 000 dossiers.

L'année 2010 a permis au niveau national de mettre en œuvre le bilan de santé de la PAC conclu par le conseil européen des ministres de l'agriculture. L'accord a permis en 2010 une réorientation des aides en faveur de l'élevage et de la politique de l'herbe. Cette réorientation a été favorable au département (environ + 10 M€).

Cet accord prépare l'avenir et, en particulier, il traduit la volonté des États-membres d'adapter la politique agricole commune aux évolutions de son environnement, avant l'échéance des perspectives financières et de la révision de l'ensemble des politiques communes en 2013.

Après le plan Barnier (2,9 M€ répartis sur 1100 exploitations en difficulté), un nouveau *plan de soutien exceptionnel à l'agriculture* (PSEA), annoncé par le président de la République le 27 octobre 2009 à Poligny, a été mis en œuvre en 2010 avec pour objectif de répondre aux difficultés persistantes rencontrées par les exploitations agricoles en leur facilitant l'accès à des liquidités, allégeant leurs charges financières et en consolidant leur endettement.

Il s'est décliné en 6 mesures :

- ◆ des prêts bancaires pour reconstitution du fonds de roulement (prêts de trésorerie)
- ◆ des prêts bancaires de consolidation de l'annuité 2010 non bonifiée
- ◆ de l'aide à l'*allègement de charges financières* (FAC)
- ◆ de la prise en charge des cotisations patronales MSA
- ◆ un *dispositif d'accompagnement spécifique pour agriculteurs fragilisés* (DACSagri)
- ◆ la prise en charge partielle de la *taxe foncière sur la propriété non bâtie* (TFPNB)

L'aide à l'allègement des charges financières a bénéficié à plus de 2000 exploitations et le dispositif d'accompagnement spécifique pour agriculteurs fragilisés a concerné 1050 exploitations.

Au total plus de 9 M€ ont été versés au titre de ce plan de soutien exceptionnel. Le solde des derniers dossiers est prévu dans le courant du 1er semestre 2011.

Par ailleurs, 2 plans de redressement ont été agréés pour un engagement financier de 18 514 € et 25 demandes d'aide à la *réinsertion professionnelle* (ARP) ont été validées pour un engagement global de 89 900 €. On note un accroissement des demandes d'aide à la réinsertion professionnelle.

La DDT a poursuivi diverses actions pour soutenir la création et le développement des exploitations, en cohérence avec le projet agricole départemental revu fin 2007 avec les organisations professionnelles.

Le **dispositif d'installation** rénové en 2009, le PPP, *plan de professionnalisation*, nouvellement *personnalisé*, permet aux agriculteurs qui s'installent de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole et met désormais en exergue certaines compétences à acquérir. Ce nouveau dispositif est opérationnel et s'est poursuivi en 2010. Il donne satisfaction à l'ensemble des partenaires.

Le département de Saône-et-Loire qui était un des départements où le nombre d'installations aidées restait élevé, a connu une chute très sensible des installations en particulier en élevage allaitant. 95 dossiers d'aide à l'installation ont été examinés en 2010 (120 dossiers en 2009), ce qui a permis de répartir 1,47 M€ (État et Europe), somme sensiblement inférieure à celles de 2008 ou 2009.

En complément des dotations jeunes agriculteurs, les prêts *moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs* (MTS-JA) permettent aux jeunes de réaliser les investissements nécessaires à des conditions favorables. La totalité des demandes de financements des prêts de MTS-JA, soit 1,62 M€ (État+Europe) sollicités en 2010, a pu être délivrée avec un avis favorable.

Enfin, la DDT reste chargée de la bonne application du schéma directeur départemental des structures.

Ce schéma fixe des règles de priorités entre agriculteurs en cas de concurrence pour la reprise de parcelles agricoles. Le nombre de demandes préalables d'autorisations d'exploiter a continué de baisser de manière plus limitée que les années précédentes : 567 dossiers en 2010, contre 617 dossiers en 2009 et 920 en 2008.

Le **programme de modernisation des bâtiments d'élevage** (débuté en 2005) s'est poursuivi pour la sixième année avec l'engagement supplémentaire de 120 dossiers par le guichet unique sur la base d'un montant moyen de subvention de 37 500 € par dossier. L'année 2010 correspond, conformément à la maquette financière initiale, à une baisse sensible des dossiers financés. Les demandes d'aides portent sur des investissements plus limités. L'État avec le cofinancement FEADER a contribué à hauteur de 1,17 M€.

Dans le domaine de l'agriculture durable et de l'efficacité énergétique des exploitations agricoles, près de 142 000 € (Etat+Europe) ont été investis dans ce programme. Il a ainsi permis de financer des diagnostics et des investissements visant à réduire les dépenses d'énergie dans les exploitations. Sur cette enveloppe, 31 dossiers ont été financés.

Quelques faits marquants

La réflexion concernant l'avenir du bassin allaitant de Saône-et-Loire s'est achevée en mai 2010 par une présentation devant plus de 150 acteurs de la filière et du territoire. Plus de 120 personnes ont participé assidûment à cette réflexion, largement soutenue par l'Etat.

En prenant en compte le contexte et les perspectives macro-économiques et sociétales dans lesquels s'inscrivent la production de viande bovine, l'objectif de la démarche a été d'analyser les atouts, contraintes, forces et faiblesses de la filière et des exploitations, mais aussi les spécificités départementales.

Cette réflexion doit désormais fédérer les principaux responsables professionnels et institutionnels autour d'actions pour la filière et les exploitations du département, auxquelles l'État apportera tout son soutien.

En 2010, la DDT a poursuivi le travail de suivi des filières agricoles du département avec la publication de synthèses sur les productions ovines, caprines et avicoles, et par la publication d'une note de conjoncture agricole mensuelle. Diverses analyses ont été réalisées, parmi lesquelles une étude sur les exploitants concernés par le PSEA, afin d'identifier les types de structures, de productions, et les territoires les plus en difficulté.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Urbanisme et bâtiments durables

L'activité de planification (PLU et cartes communales) a été soutenue en 2010 avec le suivi de 139 procédures contre 72 en 2009. Les procédures d'élaboration et de révision des POS/PLU sont passées de 85 en 2009 à 95 en 2010.

Par ailleurs, tous les territoires sont actuellement engagés dans une réflexion ou un processus de mise à l'étude d'un **SCOT**. L'État participe à ces projets de planification stratégique en apportant son appui technique, juridique et financier.

Le **pôle aménagement durable des territoires (PADT)** a pérennisé son fonctionnement dans la nouvelle organisation des services territoriaux de l'État. L'activité 2010 s'est notamment traduite en matière d'urbanisme et d'aménagement durable par :

- une augmentation des notes d'enjeux de l'État pour les communes qui se lancent dans l'élaboration ou la révision de leur PLU (24 en 2010 contre 17 en 2009),
- une réunion consacrée aux SCOT qui a permis de valider la contribution de l'État à travers des chantiers thématiques,
- l'inscription de sujets tels l'impact de la loi MOLLE sur les PLH, la problématique des déchets, le développement photovoltaïque ou l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'année 2010 a vu en outre la relance des cycles de conférence dénommés les «Mardis de l'aménagement» avec deux conférences : *«La démographie, ça sert à quoi ?»* et *«Comprendre et modéliser l'étalement urbain : restitution de l'étude sur la région Chalonnaise»*.

La DDT s'est employée à concrétiser la charte partenariale sur la qualité des lotissements et extensions urbaines signée le 13 novembre 2009, avec la mise en place du comité consultatif d'aménagement durable avec notamment l'aide du CAUE et du STAP. Ce comité, destiné à aider les maîtres d'ouvrages, les élus, les aménageurs et les concepteurs à élaborer leurs projets suivant les principes définis dans la charte, a tenu 4 séances et travaillé sur 15 projets en 2010.

En matière de bâtiments durables, la DDT a poursuivi son assistance auprès de la préfecture dans le cadre de la mise en œuvre du plan «Bâtiment-État exemplaire» dans la conduite des audits énergétiques, de gros entretien et d'accessibilité des bâtiments de l'Etat mis en oeuvre en 2009 mais également dans le cadre du *premier Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI) et la programmation de l'entretien des bâtiments de l'État. Elle a assuré des missions de conduite d'opération sur des bâtiments de l'État (préfecture, justice, cité administrative, etc.).

Quelques faits marquants

La DDT a organisé, le 2 juin 2010, les journées territoriales de l'accessibilité pour plus de 200 personnes en vue de dresser un constat partagé de l'avancement des démarches pour l'accessibilité du territoire, de repérer les bonnes pratiques et d'identifier les éventuelles difficultés de mise en œuvre.

Qualité des eaux

En 2010, la *mission inter-services de l'eau* (MISE) a élaboré son projet stratégique pluriannuel 2010-2012 précisant le cadre et les enjeux départementaux dans le domaine de l'eau au regard des deux nouveaux *schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux* (SDAGE) Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée et des objectifs de la directive européenne cadre sur l'eau. Outre la poursuite des actions engagées, les services membres de la MISE ont activé la déclinaison pour chaque bassin versant hydrographique des actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des eaux.

En 2010, un accent particulier a été porté sur les missions de police de l'environnement en concertation avec les procureurs de Mâcon et de Chalon-sur-Saône. L'année a notamment été marquée par :

- la signature, le 21 mai 2010, d'une convention quadripartite (parquets - préfet - office national de l'eau et des milieux aquatiques - office national de la chasse et de la faune sauvage) sur le traitement des infractions pénales dans les domaines de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, des espaces naturels, de la faune et de la flore, de la chasse, de la pêche en eau douce et des atteintes à l'environnement et aux propriétés forestières et rurales ;
- la réalisation par les différents services de la MISE de plus de 2 200 contrôles, portant tant sur la chasse que sur la police de l'eau ou encore la détention des espèces protégées. Ils ont permis de relever 228 situations non conformes qui ont donné lieu à la rédaction de 81 procès verbaux, à la délivrance de 19 timbres amendes et à 128 rappels à la loi et avertissements.

Au cours de cette année, le service police de l'eau de la DDT a assuré l'instruction de 215 dossiers, donnant lieu à 3 arrêtés d'autorisation et 212 récépissés de déclaration. Ces dossiers portaient essentiellement sur des projets conduisant à imperméabiliser des surfaces (travaux routiers, ZAC, lotissements...), des travaux en rivière, de l'assainissement collectif, des créations et des vidanges de plans d'eau...

Biodiversité

NATURA 2000 est un dispositif issu des directives européennes «Oiseaux» et «Habitats Faune Flore», dont l'objectif est de préserver des espèces animales et végétales menacées ou en voie de l'être. En Saône-et-Loire, le réseau Natura 2000 est constitué de 21 sites «Habitats» et 5 sites «Oiseaux». L'ensemble constitue une surface de 80 000 ha environ, soit près de 10 % du territoire départemental.

En 2010, deux nouveaux sites ont été dotés d'un *document d'objectifs* (DOCOB) définissant des objectifs et des mesures de gestion : la *zone de protection spéciale* (ZPS) du Val de Saône (8 juillet 2010) et la ZPS de la vallée du Doubs (17 décembre 2010). Cela porte à 15 le nombre de sites bénéficiant de DOCOB approuvés, alors que 7 sont en cours d'étude.

15 sites ont été animés pour un coût global d'environ 208 000 € (50 % MEDDTL et 50% FEADER) (2 sites de plus par rapport à 2009) . Cette animation a permis l'émergence de différentes actions :

- ✓ 8 contrats, hors domaines agricole et forestier, ont été subventionnés en 2010 pour un montant annuel d'environ 120 000 € (65 k€ MEDDTL et 55 K€ FEADER) ;
- ✓ 61 dossiers de *mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) en agriculture ont été financés par l'État en 2010 pour un montant de 1 740 000 € (450 K€ MAAPRAT et 1 290 K€ FEADER).

Prévention des risques

En matière de prévention et d'intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du Val de Saône, la DDT pilote la révision des *plans de prévention du risque inondation* (PPRI) sur 35 communes. Dans ce cadre, la DDT a organisé, en concertation étroite avec les élus locaux et l'*Etablissement public territorial de bassin* (EPTB) Saône-Doubs, quatre réunions publiques à Saint-Symphorien d'Annelles, Saint-Albain, Tournus et Gigny en septembre et octobre 2010, et lancé en décembre la procédure d'enquête publique des 4 projets de PPRI intercommunaux correspondants, destinés à prendre en compte l'incidence de la nouvelle crue de référence de 1840 modélisée aux conditions actuelles d'écoulement des eaux dans la vallée.

En matière de prévention des risques technologiques, la DDT collabore avec la DREAL et la préfecture (SIDPC) pour la réalisation des *plans de prévention des risques technologiques* (PPRT).

Ainsi, le projet de PPRT «Bioxal Azelis» à Chalon/Saône a fait l'objet d'une enquête publique au 1^{er} trimestre 2011. Celui de Gueugnon, «Arcelor Mittal», a été présenté le 7 octobre à la population résidente pour sensibiliser le public aux mesures de protection contre l'aléa toxique par le biais du dispositif du confinement.

Les travaux relatifs aux deux projets de Crissey «Raffinerie du Midi» et de Sennecey le Grand «Butagaz» se sont poursuivis et ont été présentés dans le cadre des instances de pilotage interne constituées des personnes et organismes associés.

MODERNISER L'ÉTAT

En 2010, la DDT a beaucoup travaillé à conforter sa nouvelle organisation et améliorer la connaissance mutuelle des services. Une formation action sur le travail en mode projet a notamment été menée au dernier trimestre.

Afin d'assurer le regroupement de tous les services du siège de la DDT sur un même lieu, la DDT a conduit la réhabilitation des bâtiments et les services ont pu être réunis en février 2011.

La DDT est le service de référence et d'appui en matière d'information géographique pour la préfecture et les directions départementales interministérielles. Dans ce cadre, elle a la responsabilité de l'administration des données géoréférencées et de leur mise à disposition auprès des services de l'État. En 2010, la DDT a notamment travaillé sur la convergence des outils et des méthodes et l'accès aux données.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans le cadre de la contribution de l'État à la réflexion sur la mise en œuvre des SCOT en Saône-et-Loire, la DDT a conduit en 2010 des études sur l'étalement urbain en Chalonnais, sur l'armature commerciale du département de Saône-et-Loire, et sur des portraits agricoles de territoires, qui sont mises à disposition des collectivités concernées.

La DDT a assuré l'instruction de 18 296 dossiers en matière d'*application du droit des sols* (ADS) dans 553 communes, soit une activité en hausse de 10 % par rapport à 2009, avec une augmentation de 8 % des permis de construire, en concordance avec l'évolution nationale, et une hausse très forte (plus de 20 %) des certificats d'urbanisme.

La DDT a assuré ses missions d'ATESAT (*assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire*) auprès de 510 communes et 16 groupements, en s'appuyant sur 23 chargés de secteurs présents sur le département.

La DDT, délégation locale de *Voies navigables de France* (VNF) pour la gestion du canal du Centre et de la Seille canalisée (84 personnes de la subdivision navigation de Montceau-les-Mines), a été mise à disposition du Conseil régional de Bourgogne dans le cadre de l'expérimentation de transfert des canaux de Bourgogne pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2010.

Plan de relance

La DDT a poursuivi en 2010 la conduite des audits énergétiques, accessibilité et gros entretien sur le patrimoine de l'État (initiés en 2009) en Saône-et-Loire (une trentaine de sites, représentant 93 000 m²).

Le montant total des audits est de 350 000 € financés au titre du plan de relance et du plan «Bâtiment État exemplaire».

En 2010, elle a assuré la conduite d'opération des travaux d'amélioration de l'accessibilité du restaurant administratif de Mâcon.

L'effort financier de l'État (comprenant les aides européennes pour la partie agriculture)
(hors masse salariale et budget fonctionnement DDT)

Budget sécurité routière (y compris éducation routière) : **237 000 €.**

Budget Environnement (biodiversité/ eau) : **340 000 €**

Budget urbanisme (études, SCOT...) : **185 000 €**

Budget logement :

	2009	2010	Commentaires
ANAH (engagements)	4 646 000 €	4 370 000 €	
ANRU (paiements)	6 343 000€	9 788 000€	Les engagements annuels de l'ANRU ne sont disponibles qu'à compter de 2010 ; ces chiffres correspondent aux paiements
BOP Logement (engagements)	2 596 000 €	1 580 000 €	Les aires d'accueil de gens du voyage ne font plus l'objet de subventions ce qui explique l'écart (1,115 M€ engagés en 2009)
Total	13 585 000 €	15 738 000 €	

Budget agriculture/ forêt :

	2009	2010	Commentaires
Aides PAC	162 500 000 €	171 000 000 €	Bilan de santé favorable au département
Plans conjoncturels	2 900 000€	9 000 000€	PSEA en 2010
Installation, modernisation	4 690 000 €	4 500 000 €	Moins d'installations en 2010
FEADER développement rural	34 000 €	1 480 000 €	Montée en puissance des financements axe 3
Forêt	140 000 €	150 000 €	
Total	170 264 000 €	186 130 000 €	

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)
UNITÉ TERRITORIALE DE LA DREAL (UT DREAL)**

Les grandes missions assurées par la DREAL BOURGOGNE, dans le département de la Saône-et-Loire, sont les suivantes :

ASSURER LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

La culture du risque englobe plusieurs notions : connaître les risques et en conserver la mémoire, prendre en compte ces risques dans les aménagements projetés, et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

La directive européenne 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation est entrée en vigueur depuis le 27 novembre 2007. Ce texte a pour objet d'établir «un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté».

La directive a été transposée en droit national. Sa mise en œuvre en France se traduit par les principales mesures suivantes :

- la réalisation d'une *évaluation préliminaire des risques d'inondation* (EPRI) sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des types d'inondation (débordement de cours d'eau, submersion marine, remontées de nappes, à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collectes des eaux usées et des eaux pluviales), à finaliser avant la fin 2011 ; cette étape permet d'identifier des *territoires présentant des risques d'inondation importants* (TRI),
- la réalisation de cartographies des surfaces inondables et des risques d'inondation pour ces territoires avant la fin 2013,
- l'élaboration, sous l'autorité de l'Etat, de plans de gestion des risques d'inondation à l'échelle des grands bassins hydrographiques, qui se déclinent en programmes de mesures pour les territoires du bassin présentant des risques, à finaliser avant la fin 2015.

En 2010, la DREAL Bourgogne est intervenue, sous pilotage des trois DREAL de bassin, Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, pour démarrer le travail sur l'évaluation préliminaire des risques inondations.

La DREAL est également intervenue, avec les autres acteurs concernés, pour mieux connaître les risques, mieux les anticiper et mieux les prendre en compte dans les aménagements : accompagnement des *plans d'aménagement et de prévention des inondations* (PAPI) de la Saône et de l'Armançon, mise en place d'un règlement commun suite à l'étude hydraulique sur la Saône aval pour les Départements de la Saône-et-Loire, de l'Ain et du Rhône, accompagnement du lancement de l'étude hydraulique sur la Saône en amont de Chalon-sur-Saône avec l'étude de la confluence Saône-Doubs, accompagnement du lancement de l'étude hydraulique sur le bassin de l'Ouche.

Enfin la DREAL 2010 a piloté la gestion du BOP 181 et du *Fonds de prévention des risques naturels majeurs* (FPRNM) dont les fonds concourent à la réalisation d'actions de connaissance et prévention des risques naturels et technologiques.

Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En 2010, l'UT de Saône-et-Loire de la DREAL a réalisé 156 inspections d'ICPE (à comparer aux 139 inspections réalisés en 2009) et a proposé 65 arrêtés de prescriptions (autorisation, prescriptions complémentaires, suspension...). Par ailleurs, 12 carrières ont été inspectées au titre du RGIE (*règlement général des industries extractives*, la DREAL agissant alors au titre de l'inspection du travail).

La surveillance exercée par la DREAL a conduit à proposer 51 arrêtés de mise en demeure et à transmettre aux parquets 13 procès-verbaux.

Enrayer la perte de biodiversité, lutter contre la banalisation des paysages, réduire les nuisances sonores, intégrer l'environnement comme une ressource pour le développement des territoires, préserver et reconquérir la ressource en eau..., autant de thématiques porteuses d'enjeux forts dans lesquelles la DREAL s'est fortement investie en 2010.

Enrayer la perte de biodiversité, lutter contre la banalisations des paysages

Natura 2000

La Saône-et-Loire compte 26 sites Natura 2000 qui couvrent plus de 83 000 ha, soit 10 % du territoire. La DREAL assure la maintenance du réseau de site et l'animation technique et financière de la DDT et des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 bourguignons : contrats Natura 2000, chartes... 17 documents d'objectifs (DOCOB) sont achevés, 4 sont en cours de rédaction.

Par ailleurs, un important travail a été conduit en 2010 pour mettre en oeuvre la réforme du régime d'évaluation des incidences : cadrage régional, information des services concernés... Cette démarche aboutira en 2011 à l'établissement des listes départementales d'activités soumises à évaluation des incidences en complément de la liste nationale. Un important travail d'information et de formation des services de l'Etat et de différents partenaires reste à conduire.

Les protections réglementaires

La protection des espèces

La DREAL a assuré l'instruction et le suivi des demandes de dérogation à l'application du régime de protection des espèces prévu par le code de l'environnement et la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

A signaler plus particulièrement, le travail pour la dérogation relative aux espèces protégées concernées par le projet d'artère du Mâconnais (gazoduc).

Réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle

Concernant la réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle, le plan de gestion est en cours de révision et sera validé au premier semestre 2011.

Arrêté de protection de biotope du tunnel du Bois-Clair

L'arrêté de protection de biotope du tunnel du Bois Clair a été modifié.

Le 22 juillet 2005, le tunnel du Bois-Clair (ancien tunnel ferroviaire aujourd'hui voie verte du Conseil général de Saône-et-Loire) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope afin de garantir des conditions d'accueil des populations de chauves-souris, notamment en réglementant l'accès au tunnel (fermeture en hiver et accès interdit la nuit en période estivale), et en limitant les nuisances sonores et lumineuses.

Le comité de suivi de l'application de cet arrêté préfectoral a examiné en 2010 :

- l'état des populations de chauves-souris ;
- les conditions de fréquentation du tunnel par les utilisateurs de la voie verte ;
- les mesures de gestion appropriées à l'accueil des chauves-souris.

Suite à l'examen des données relevées dans le tunnel de température, d'hygrométrie et de fréquentation humaine, des ajustements de l'arrêté (conditions d'éclairage et d'ouverture du tunnel) ont été proposés et validés. Le nouvel arrêté préfectoral a été pris le 13 septembre 2010.

Les actions partenariales en faveur de la biodiversité

Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées

Sur les 44 plans nationaux de restauration en cours ou en projets sur le territoire métropolitain suite au Grenelle, des actions sont mises en place en Saône-et-Loire en faveur des espèces suivantes : Râle des Genêts, Chouette chevêche, Groupe «Pies-grièches», Groupe «Chiroptères», la Cistude d'Europe, le groupe «Odonates».

Le secrétariat du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel (CSRPN)

La DREAL assure le secrétariat et l'animation de ce comité d'experts.

Le principal sujet traité par le CSRPN en 2010 est relatif à la modernisation de l'inventaire *Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique* (ZNIEFF) et à la trame verte et bleue.

La trame écologique bourguignonne

Une étude préalable pour l'identification, la préservation et la restauration de la trame écologique en Bourgogne est en cours, portée par le Conseil régional avec la collaboration de la DREAL.

Celle-ci comprendra :

- une méthodologie d'analyse des trames écologiques ;
- l'identification de l'état de conservation des corridors ;
- l'analyse des politiques existantes et de leur adéquation avec les enjeux patrimoniaux ;
- un programme d'actions ;
- des outils de communication.

Une carte régionale des trames est attendue faisant apparaître également les noyaux de biodiversité. Des zooms à des échelles plus précises seront produits pour aborder différentes thématique de préservation et donner des pistes concrètes d'action.

Les travaux porteront ensuite sur l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique conformément aux dispositions de la loi Grenelle II.

En attendant l'aboutissement de ces travaux régionaux, des réflexions locales sont lancées à titre expérimental. Ces travaux permettront de nourrir les réflexions menées au niveau régional pour l'élaboration de la trame verte.

Vers une stratégie régionale pour la biodiversité

L'année 2010, année internationale de la biodiversité, a été une année particulièrement riche en manifestations sur la thématique de la biodiversité. Les travaux d'élaboration de la future stratégie nationale pour la biodiversité ont également été mis en oeuvre.

La DREAL, aux côtés du Conseil régional et d'ALTERRE, a poursuivi la réflexion sur les modalités d'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité. Cette stratégie a pour but de définir les objectifs régionaux de préservation des espaces naturels et des espèces et les mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Elle devra donner de la lisibilité aux actions menées par tous les intervenants en matière de préservation de la biodiversité.

Appui aux partenaires

La DREAL apporte son soutien aux nombreux partenaires de la protection des milieux naturels : Conservatoire des sites naturels bourguignons, société d'histoire naturelle d'Autun, parc naturel régional du Morvan, Etude et Protection des Oiseaux ...

En particulier, la DREAL soutient et participe au suivi technique des projets lancés en 2008 : Réseau de sites naturels équipés pour le public inauguré officiellement en 2009 (labellisation de 32 sites naturels équipés pour le public dont 3 pour les personnes à mobilité réduite), réseau Mares de Bourgogne (programme d'action en faveur de la préservation des mares en Bourgogne, réservoirs de la biodiversité locale), et base de données sur les sites protégés (base de données étendue devant permettre de synthétiser tous les sites et territoires faisant l'objet de mesures de préservation active de la biodiversité) donnant lieu désormais à l'animation d'un réseau de gestionnaires.

Les sites classés

La DREAL a assuré l'instruction des demandes d'autorisations de travaux en sites classés.

Solutré

L'étude d'extension du site classé sur les départements de la Saône-et-Loire et du Rhône se poursuit avec la phase de concertation. C'est la DREAL Bourgogne qui pilote la démarche. Les réunions se sont poursuivies avec les élus concernés, les forestiers et les viticulteurs, les différents services de l'Etat. Une première version des orientations de gestion a été établie de même qu'une proposition de délimitation du site qui va être proposée au Ministère.

Opération Grand Site : en co-pilotage avec les partenaires concernés, le programme d'actions pluri-annuel engagé avec les communes du site, le Conseil régional, le CAUE, les services de l'Etat se poursuit dans de bonnes conditions. Le programme d'actions se poursuit avec l'important projet de création de la maison de site, l'aménagement des boucles de randonnées autour des Roches, la valorisation du patrimoine et du paysage.

D'autres sites ont fait l'objet d'un suivi particulier, comme la Montagne des Trois Croix..., dans l'optique d'assurer la valorisation de ces sites.

Lutter contre les nuisances sonores

La DREAL a poursuivi les actions menées par l'ex-*Direction régionale de l'Environnement* (DIREN) depuis plusieurs années sur la sensibilisation des collégiens et lycéens aux risques des expositions aux bruits par le biais de concerts pédagogiques notamment.

Elle poursuit également son soutien au pôle départemental de compétence bruit par le financement d'équipements nécessaires à la mesure du bruit (acquisition de sonomètre et maintenance).

Elle a par ailleurs soutenu 5 communes de Saône-et-Loire pour financer des travaux visant à réduire les nuisances sonores dans les locaux recevant des jeunes (cantines scolaires, subvention à hauteur de 50 %).

Enfin, la DREAL intervient dans la lutte contre les nuisances sonores comme maître d'ouvrage d'infrastructure sur le réseau routier national : En 2010, a eu lieu la mise en service de la section de la RN80 "Moroges/Saint-Désert" qui a permis la suppression de 19 points noirs bruits recensés avec la mise en place d'un écran de protection acoustique sur 2 370 mètres.

Intégrer l'environnement comme une ressource pour le développement des territoires

La DREAL a conçu et édité un ouvrage concernant la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements intitulé «les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne - Comment mieux les prendre en compte dans les aménagements ?».

La DREAL diffuse ce guide en Bourgogne et l'accompagne d'une présentation expliquant la méthode d'utilisation de celui-ci.

Les projets d'aménagement

La DREAL a assuré le suivi global de la mise en œuvre des mesures de compensation prévues dans les arrêtés préfectoraux liés à l'autoroute A 406, au sud de Mâcon et à la rocade urbaine de Chalon-sur-Saône.

Parmi les principales contributions de la DREAL en Saône-et-loire, il convient de citer :

- l'instruction de la demande de subvention relative à la création d'un *Bus à haut Niveau de Service* (BHNS) à Chalon-sur-Saône.
- le travail important continué en 2010 sur le dossier d'étude d'impact de la RCEA Cortelin-Droux.
- la contribution à la rédaction du projet de dossier de débat public de la concession de la mise à 2x2 voies de la RCEA.
- le projet de branche Sud de la LGV Rhin-Rhône, qui a été soumis pour avis au *conseil scientifique régional de protection de la nature* (CSRPN), avec pour objet de vérifier si les composantes suivantes du dossier (l'état initial, les enjeux, les risques d'impact, les mesures) étaient suffisamment renseignées pour que *Réseau ferré de France* (RFF) puisse déterminer un fuseau privilégié de voie LGV nouvelle Branche Sud.

Evaluation environnementale des plans, programmes et projets

La DREAL a contribué à la mise en œuvre de deux sessions de formation du *Centre de valorisation des ressources humaines* (CVRH) de Mâcon, sur commande du *Conseil général du développement durable* (CGDD).

Un groupe de travail rassemblant les 4 DDPP de la région Bourgogne a été mis en place et animé par la DREAL pour améliorer la qualité des études d'impact des projets ICPE d'élevage.

Les documents d'urbanisme

La nouvelle doctrine en matière d'évaluation environnementale a été reformulée et se met progressivement en place. La plupart des documents d'urbanisme concernés par un ou plusieurs sites Natura 2000 doivent se conformer aux exigences d'une évaluation environnementale renforcée ayant pour objet d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement.

Cinq avis d'autorité environnementale pour le compte du préfet de département ont été rédigés ainsi que plus de dix cadrages préalables. La DREAL accompagne les SCOT émergents en Saône-et-Loire aux côtés de la DDT qui anime des ateliers thématiques, des forums et des rencontres du réseau des référents techniques.

Autres plans et programmes autres qu'urbanisme

Pas de plans-programmes spécifiques à la Saône-et-Loire en 2010.

En revanche, deux avis de l'autorité environnementale ont été émis sur le schéma régional d'aménagement des forêts communales et la directive régionale d'aménagement des forêts domaniales, concernant toute la Bourgogne.

Projets

La DREAL, qui a été mise en place depuis le 10 janvier 2010, élabore les avis d'autorité environnementale portant à la fois sur les éléments techniques issus des services de l'ex-DRIRE et sur les éléments relatifs à la protection de l'environnement et de la biodiversité issus des services de l'ex-DIREN.

Plusieurs avis d'autorité environnementale ont été rédigés et portés à la signature du préfet de région.

Quatre avis d'autorité environnementale ont été rédigés sur des ICPE élevage.

Trois avis d'autorité environnementale ont concerné des ZAC sur Chauffailles, Sancé et la CAMVAL et trois avis sur l'aménagement de secteurs particuliers à Charnay-les-Mâcon, Mâcon et Frontenaud.

Deux avis ont concerné des permis de construire d'équipements photovoltaïques à Chalmoux et Tournus.

Formation des commissaires enquêteurs

Toujours dans un souci de mieux faire prendre en compte l'environnement dans les divers projets, la DREAL a, en 2010, comme les années précédentes, siégé aux commissions départementales d'agrément des *commissaires enquêteurs* (CE).

Elle a élaboré en partenariat avec le Tribunal administratif et la Compagnie régionale des Commissaires enquêteurs les formations qui leur sont nécessaires (formation des nouveaux sur le thème des études d'impacts et information des CE sur l'évaluation environnementale des projets).

Préserver et reconquérir la ressource en eau

Produire et valoriser les données relatives à la quantité et la qualité de l'eau

Dans le domaine quantitatif, la DREAL a assuré la gestion du réseau hydrométrique et la fourniture de données pour alimenter la base hydro et les services de prévision des crues.

Au niveau régional, la DREAL a publié 12 bulletins hydrologiques mensuels et a réalisé en partenariat avec France 3 un bulletin d'information sur l'état des ressources en eau, toutes les 2 semaines (*la DREAL Bourgogne est la seule DREAL réalisant ce bulletin télévisé d'informations hydrologiques*).

Sur la période du 15 mai au 20 novembre, des constats de franchissement de seuils sont communiqués aux préfetures et aux services polices de l'eau des 4 départements de la région (données utilisées pour la mise en application des mesures de restrictions d'usages par arrêtés préfectoraux). En complément de ces données hydrologiques, la **DREAL** a réalisé chaque mois une synthèse cartographique de l'évolution de la situation des nappes.

Bilan des objectifs Directive cadre sur l'eau (DCE) et de l'état global des masses d'eau superficielles et souterraines

Eaux superficielles

Le département comporte 49 masses d'eau dites principales et 142 petites masses d'eau, c'est-à-dire des masses d'eau de bassin versant, supérieur à 10 km². Toutes ces masses d'eau se sont vues attribuer un objectif face à la DCE.

Le département est surtout concerné par les bassins de *Rhône-Méditerranée* (RM) et de *Loire-Bretagne* (LB), seules 2 masses d'eau sont situées sur le bassin Seine-Normandie.

La répartition par type de masses d'eau est donc la suivante pour la Bourgogne

	SAONE-ET-LOIRE	Rhône-Méditerranée	Seine-Normandie	Loire-Bretagne
Masses d'eau principales (Grands cours d'eau -GCE)	49	19	2	28
Très petites masses d'eau (Très petits cours d'eau -TPCE)	142	93	0	49
TOTAL	191	112	2	77

Du point de vue départemental, **les objectifs d'atteinte du Bon Etat (BE) en Saône-et-Loire pour toutes les masses d'eau superficielles** (principales, secondaires) se répartissent de la façon suivante :

- 44 % des masses d'eau en objectif de BE 2015 ;
- 36 % des masses d'eau en BE 2021 ;
- 20 % des masses d'eau en BE 2027.

L'estimation actuelle du bon état global des eaux superficielles montre que :

- 30 % seraient en BE aujourd'hui ;
- 33 % ne seraient pas en BE aujourd'hui ;
- 37 % état inconnu aujourd'hui par manque de données.

Aujourd'hui, le département de Saône-et-Loire affiche un objectif d'atteinte du bon état écologique pour :

- 52 % de ses masses d'eau superficielles en BE Ecologique en 2015 alors que seulement 40 % des masses d'eau superficielles semblent avoir atteint cet objectif ;
- 37 % de ses masses d'eau superficielles en BE Ecologique en 2021 ;
- 11 % de ses masses d'eau superficielles en BE Ecologique en 2027.

Il y a donc encore des efforts à faire pour atteindre les objectifs DCE. La comparaison entre objectif et atteinte de l'état écologique montre que des efforts différents sont à entreprendre entre les bassins.

Par exemple, le bassin RM ne montre que 30 masses d'eau ayant a priori atteint le bon état écologique contre 47 à faire passer en bon état écologique en 2015. L'effort de passer de 45 masses d'eau à 50 en bon état écologique en 2015 pour LB semble plus raisonnable numériquement parlant.

Reste à prendre en compte la spécificité de ces masses d'eau et les difficultés de terrain et de réalisation pour améliorer l'état écologique réel.

Eaux souterraines

D'un point de vue départemental, les objectifs d'atteinte du Bon Etat en Saône-et-Loire, pour les masses d'eau souterraines se répartissent de la façon suivante :

- 76 % des masses d'eau en objectif de BE 2015 ;
- 19 % des masses d'eau en BE 2021 ;
- 5 % des masses d'eau en BE 2027.

L'estimation actuelle du bon état chimique des eaux souterraines :

- ✓ 62 % seraient en BE aujourd'hui ;
- ✓ 38 % ne seraient pas en BE.

La lutte contre les *PolyChloroBiphényles* (PCB)

Suite à la constatation en 2005 de concentrations élevées en PCB dans des brèmes prélevées dans le canal de Jonage, un premier arrêté a été pris en vertu du principe de précaution le 14/09/2005 pour interdire la consommation des poissons pêchés.

Entre 2006 et 2007, d'autres analyses sur le bassin Rhône-Méditerranée ont révélé des teneurs supérieures à la récente norme réglementaire européenne de février 2006 venant abroger un arrêté français de 1988.

Ce règlement européen fixe la norme de consommation de poisson pour les PCB/dioxines/furannes à un seuil de 8 pg/g de matière brute. En février 2008, un plan national d'actions sur les PCB vient préciser les engagements de l'État français sur ce sujet.

La Saône-et-Loire est concernée par un arrêté interpréfectoral du 17/02/2009 d'interdiction de consommation de poissons benthiques sur la Saône depuis la confluence du Doubs jusqu'au barrage écluse de Dracé.

En Bourgogne, les analyses dans les poissons montrent une contamination essentiellement sur la Saône, en Saône-et-Loire (de la confluence avec le Doubs jusqu'à sa sortie du département) et notamment les secteurs de Gergy/Verjux et d'Ouroux-sur-Saône (secteur de la confluence de la Grosne avec présence de Théméroil sur le bassin versant de la Grosne) ainsi que sur l'Ouche aval. Certains lots montrent aussi une contamination, mais relativement moins importante a priori, sur la Dheune aval et le Doubs aval.

Un premier travail a été effectué en 2010 par le service risque de la DREAL concernant l'identification de causes connues pouvant potentiellement expliquer les secteurs pollués. Sur le secteur de Gergy, la DREAL a mis en place en 2010 des investigations en vue de rechercher l'origine de la contamination sur les installations classées et à partir de la base de données de l'*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie* (ADEME).

Engagements de service

Les engagements de service, pris par la DREAL Bourgogne, au bénéfice des préfetures de département ont été tenus.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)

Le bilan des actions départementales conduites par l'ADEME ne concerne que le volet Déchets ménagers des actions de l'Agence ; les politiques relatives à l'énergie et aux activités économiques relevant des politiques régionales.

SITUATION DE LA GESTION DES DÉCHETS EN SAÔNE ET LOIRE

Le département de Saône-et-Loire a toujours été le département bourguignon le plus en avance pour la mise en place d'équipements de tri et de valorisation des déchets demandés par la loi de 1992.

Ainsi le réseau de déchèteries compte 73 unités et couvre la quasi-totalité du territoire départemental.

La densité d'unités (une pour 7900 habitants) est bien supérieure à la moyenne nationale.

Le département compte aussi 4 centres de tri de déchets recyclables, 14 quais de transfert, 12 plates-formes de compostage et le centre de compostage d'ordures ménagères de Torcy.

La collecte sélective des déchets recyclables ménagers (emballages et journaux-magazines) est, elle aussi, remarquable, avec 100 % de la population desservie (en porte à porte ou en apport volontaire).

Il n'y a donc plus de besoin de nouveaux équipements sur le département.

En revanche, l'adaptation des équipements pour de nouvelles filières (sur les déchèteries) ou pour de nouvelles cibles (producteurs de déchets organiques en grandes quantités) est un besoin identifié pour les années à venir.

Ce dynamisme se traduit dans les résultats mesurés par l'observatoire départemental des déchets (qui est un service du Conseil général de Saône-et-Loire).

Le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles est le plus bas de Bourgogne avec 230 kg/hab/an alors que la moyenne nationale est de 316 kg.

Le taux de valorisation (matière + organique) est de 45 % , ce qui correspond à l'objectif Grenelle pour 2015.

Il n'est que de 25% en France (données 2007).

Le reste des déchets est enfoui dans des centres de stockage sur le département. Il n'y a pas d'incinérateur en fonctionnement ou en projet.

LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE MAÎTRISE DES DÉCHETS (FDMD)

Depuis 1997, l'ADEME et le Département accompagnent les collectivités dans la conduite de leur politique déchets.

Un des principaux outils de cet accompagnement est le FDMD qui correspond aux orientations à la fois du Grenelle Déchets et du *Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés* (PDEDMA).

Cet accord cadre pluriannuel a tout d'abord servi au financement des équipements de valorisation des déchets (période 1997 – 2003) puis à leur optimisation (2004 - 2009). Il est aujourd'hui centré sur les objectifs du Grenelle (prévention, formation des publics concernés, réduction des déchets et des pollutions, augmentation de la valorisation, en particulier organique). L'accord cadre se termine en 2012.

L'enveloppe annuelle est de 700 000 € pour l'ADEME et de 500 000 € pour le département.

C'est la plus importante pour la Bourgogne. Elle a été dépensée à 100 % en 2010 (pour la part ADEME).

LE FONDS DÉCHETS GRENELLE

Le Département a aussi été le premier département bourguignon (et français) à s'engager dans un plan de prévention.

180 000 euros lui sont attribués par an, pendant 5 ans, à compter de 2010.

Avec 5 programmes locaux de prévention signés (déclinaison territoriale du plan de prévention, signé avec les collectivités compétentes : Grand Chalon, SICTOM du Mâconnais, SIVOM du Louhannais, SIRTOM de la Vallée de la Grosne/CC du Tournugeois/CC Maconnais Val de Saône/CC Entre Grosne et Guye, SIRTOM de la Région de Chagny) et 4 en préparation pour 2011 (Communauté Creusot-Montceau, Siced Bresse Nord, CC Entre Saône et Grosne, SMEVOM Charolais-Brionnais-Autunois), le taux de couverture de population sera de plus de 80 %.

Le montant global en 2009-2010 pour ces programmes représente 347 000 euros.



L'Office national des forêts, *Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)*, assure la mise en oeuvre du régime forestier dans les forêts appartenant à l'Etat et aux collectivités locales.

A ce titre, l'ONF :

- ✓ élabore les plans de gestion de ces espaces (les aménagements forestiers),
- ✓ propose aux propriétaires un programme annuel de travaux,
- ✓ commercialise les bois,
- ✓ assure la gestion foncière de ce patrimoine.

Par ailleurs, l'ONF réalise pour le compte de ces mêmes interlocuteurs ou pour le compte des structures intercommunales et d'autres acteurs privés, des prestations d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'oeuvre et de travaux par voie contractuelle, dans des domaines tels que la protection et la gestion des espaces naturels et forestiers, l'arbre hors forêt (arbre conseil[®]), le paysage, l'eau, l'accueil du public en milieu naturel.

L'ONF de Saône-et-Loire gère 47 072 ha de forêts, soit 23 % de la surface boisée du département (203 000 ha) et 5 % de sa surface totale (861 410 ha).

En 2010, le domaine boisé de l'Etat a très peu varié (-0,0635 ha : vente d'une emprise de route départementale au département).

La surface boisée communale, relevant du Régime forestier, s'est légèrement accrue, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature	Commune	Surface
11/11/2010	Application du régime forestier (soumission)	L'Abergement-Sainte-Colombe	1,4012
10/11/2010	Application du régime forestier (soumission)	Saint-Martin-du-Tartre	0,242
10/11/2010	Application du régime forestier (soumission)	Pontoux	4,07
13/09/2010	Application du régime forestier (soumission)	Viré	3,933
13/09/2010	Application du régime forestier (soumission)	Sully	1,033
13/09/2010	Application du régime forestier (soumission)	Cormatin	2,423
10/08/2010	Application du régime forestier (soumission)	Saint-Sernin-du-Bois	9,5203
05/08/2010	Application du régime forestier (soumission)	Mary	1,9306
29/04/2010	Application du régime forestier (soumission)	Buffières	3,169
25/10/2010	Distraction du régime forestier	Saillenard	-0,0585
07/09/2010	Distraction du régime forestier	Sagy	-0,2837
10/08/2010	Distraction du régime forestier	Saint-Sernin-du-Bois	-1,8222
05/08/2010	Distraction du régime forestier	Mary	-1,031
		Solde =	24,5267

Sur la commune de Dompierre-les-Ormes, l'ONF gère aussi l'arboretum domanial de PEZANIN (27 ha), l'un des

plus riches de France avec ses 500 espèces et variétés différentes.

La surface globale gérée par l'ONF sur le département est donc la suivante :

Propriétaire	Surface (ha)	Nombre de forêts
Etat	15 354	21
Communes, sections de communes et syndicats Département - Etablissements publics	31 461	421 (266 territoires communaux)
Privés	257	3
Total	47 072	445

La mise en œuvre des missions de l'ONF sur les départements de Côte d'Or et de Saône-et-Loire est assurée par une agence interdépartementale, l'agence de Bourgogne-Est dont le siège est à DIJON.

La représentation de l'Etablissement, pour le département de la Saône-et-Loire est assurée par un délégué départemental résidant sur le site de Chalon-sur-Saône.

La structuration de l'établissement en Saône-et-Loire est la suivante :

- 4 Unités Territoriales de terrain, réparties sur l'ensemble du département, regroupant au total **34 personnels fonctionnaires** (agents patrimoniaux et responsables d'unités) ;
- 3 sites (Mâcon, Chalon et Autun) dédiés aux tâches administratives, à l'encadrement de services ou travaillant de manière délocalisée pour des services fonctionnels de l'Agence : **15 personnes au total** ;
- **19 personnels ouvriers** et d'encadrement direct, de droit privé, assurant les travaux forestiers.

Cette structuration de l'Agence Interdépartementale a comme conséquence une affectation des personnels, notamment administratifs, par pôles d'activité, plutôt que par territoire.

PLANIFIER LA GESTION

L'activité d'aménagement forestier s'est traduite en 2010 par l'élaboration des documents d'aménagement suivants :

- **forêts domaniales** : 3 aménagements (forêts de Glenne, des Battées et des Trois Monts) pour une surface de 1705 hectares ;
- **autres forêts relevant du régime forestier (AFR)** : 13 aménagements entièrement renouvelés pour une surface de 1717 hectares et 1 aménagement partiellement modifié (397 hectares).

RÉALISER LES TRAVAUX, ÉTUDES ET PRESTATIONS

Le montant des travaux sylvicoles de plantations, dégagements et élagages pour le réseau routier, la maintenance des limites et du parcellaire dans les forêts communales s'est élevé à 510 000 €. Ce montant est en baisse par rapport à 2009. Ceci est notamment liée à la diminution des aides aux investissements forestiers.

A noter en 2010 une importante campagne d'échenillage conduite par l'ONF chez les particuliers, les communes et dans un collège.

Enfin, l'accord national entre l'ONF et GRT-Gaz s'est traduit, en Saône-et-Loire, par des travaux de reboisement sur les sites des deux nouvelles canalisations ainsi que des travaux compensatoires en d'autres lieux (réhabilitation d'un milieu humide, d'une ancienne décharge de gravas, création de petites mares pour le grand crapaud sonneur à ventre jaune, création d'un sentier de découverte).

COMMERCIALISER LES BOIS

Les volumes vendus en forêts domaniales et ceux vendus ou délivrés pour le compte des communes ou sections de communes, ainsi que les recettes correspondantes, figurent dans le tableau ci-après :

	Année 2009			Année 2010			Evolution
	FD	AFR	Ensemble	FD	A.F.R.	Ensemble	
Volumes vendus ou délivrés	95 923 m ³	105 832 m ³	201 755 m ³	99 222 m ³	116 982 m ³	216 204 m ³	+ 7,16 %
Recettes hors délivrance (K€)	3 060	1 814	4 874	3 358	2 722	6 080	+ 24,7 %

L'année 2010 a été marquée par une nette reprise au niveau de la commercialisation des bois, 2009 ayant été profondément affectée par la crise économique. Ainsi, le cours du chêne, observé en juin lors de la vente de Chalon-sur-Saône, est presque revenu au niveau de l'année 2008.

La part des volumes négociés en gré à gré avec des entreprises bourguignonnes de la filière bois (contrats d'approvisionnement) reste relativement stable dans le département : 10 % des volumes, mais très peu sur la forêt communale.

La demande en bois de chauffage est quant à elle toujours soutenue et même renforcée par la présence d'approvisionneurs de plus en plus nombreux venant de l'agglomération lyonnaise.

LA RECHERCHE ET LA VEILLE SANITAIRE

Recherche et développement

Des expérimentations forestières sont poursuivies dans les forêts relevant du régime forestier au sein d'un réseau de «progrès technique» propre à l'ONF, constitué à l'échelle tant nationale que territoriale (Bourgogne/Champagne-Ardenne).

Surveillance phytosanitaire

En matière de surveillance phytosanitaire de la forêt, le suivi est assuré par un correspondant observateur, membre du réseau national *Département santé des forêts* (DSF) et spécialisé dans la reconnaissance des maladies des arbres et dans leur traitement.

En complément de la veille sanitaire et du diagnostic conseil, le correspondant observateur s'implique sur des sujets précis :

- Processionnaire du pin : suivi des populations sur des placettes permanentes : forêt de Buxy et domaniale des Charmays, couplé à la caractérisation de la maladie des bandes rouges ; surveillance de l'avancée du front.
- Prospection du nématode du pin (sur forêt domaniale de St Prix : échantillons négatifs) en collaboration avec le Service Régional de la Protection des Végétaux.
- Suivi par quadrats des défoliations de printemps sur feuillus (pas de défoliations notables en 2010).
- Suivi du typographe sur des massifs échantillons en forêts domaniales de Saint-Prix et de Glenne : à ce jour, toujours en état endémique.
- En collaboration avec l'INRA, placette en forêt domaniale de La Ferté pour la détermination des différentes souches d'oïdium (récolte d'échantillons).
- Prospection de *Chalara fraxinea*, maladie des rameaux du frêne découverte en 2009 sur la commune d'Ecuelles ; installation et suivi d'une placette semi permanente de 20 arbres en forêt communale de Boyer ; deux notations en 2010 fin printemps et début automne.
- Placette dépérissement du hêtre en forêt domaniale de Planoise (observation et notation des houppiers) suite à la sécheresse canicule de 2003 et 2005 ; résultat des dernières notations en 2010 : nette amélioration pour les arbres de la placette hormis les tiges les plus atteintes (80 à 100 % de défoliation en 2005) qui reviennent à un niveau de 40-50 % ; pas de mortalité signalée.

- Suivi intensif de plantations de l'année afin d'évaluer la réussite et la détermination des stress subis : 10 placettes dont 7 résineuses et trois feuillues sur 7 parcelles : zones de Morvan et plateau de l'Autunois.

A noter, trois placettes du *réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers* (RENECOFOR) sont installées dans le département et suivies par l'ONF, respectivement dans les forêts domaniales d'Anost, de Glenne et de Purlans.

Notations permanentes également sur les placettes de réseaux systématiques : Les Battées (71), Bertranges et Grand Menetray (58).

ORGANISER ET GÉRER L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

Pour l'ensemble des forêts domaniales, les tableaux de chasse réalisés ces trois dernières saisons sont rappelés ci-dessous.

	Saison 2007-2008	Saison 2008-2009	Saison 2009-2010
Chevreuril mâle (brocards)	182	176	135
Chevreuril femelle (chevrettes)	150	155	119
Chevrillards			82
Sanglier	120	131	185
Renard	60	46	42
Lièvre	29	18	6
Bécasse	116	118	95

La gestion des populations de cervidés obéit au souci constant de maintenir un équilibre sylvo-cynégétique adapté, notamment au regard des peuplements forestiers en phase de régénération.

GÉRER LES MILIEUX ET ESPÈCES REMARQUABLES

La gestion forestière intègre en toutes circonstances dans ses interventions (coupes, travaux,...) le souci de préservation des richesses naturelles et des paysages.

Notamment, l'ONF est membre des comités de pilotage départementaux des sites NATURA 2000 et poursuit des études et des travaux dans plusieurs forêts du Morvan et de l'Autunois pour retrouver la naturalité de sites remarquables, par exemple, le projet d'exploitation par câblage et chevaux en zone de captage à proximité d'Autun.

Plus globalement, l'ONF en Bourgogne s'est engagé, aux côtés des propriétaires forestiers publics et privés ainsi qu'auprès des acteurs de la filière bois de l'association France-nature-Environnement, dans une politique de qualité de la **gestion durable des forêts**, sous le référentiel PEFC (*Pan European Forest Certification*).

Au regard des exigences, tant en performances qu'en système de gestion qu'impose le référentiel PEFC dans les trois fonctions économique, environnementale et sociale, la certification est la suivante dans le département :

- **21 forêts domaniales certifiées (la totalité) : soit 15300 hectares ;**
- **58 forêts communales et sectionales pour 11 000 hectares (33 %).**

ACCUEILLIR LE PUBLIC ET COMMUNIQUER

L'ONF s'est mobilisé à l'occasion de la fête de la nature (23 mai) en organisant une sortie sur l'arboretum de Pézanin «*Une autre vision de l'arboretum*».

L'ONF était présent à Euroforest à Saint-Bonnet de Joux avec un stand sur le thème «*Produire plus tout en préservant mieux*».

Deux journées de formation ont été consacrées aux communes forestières.

Enfin, l'ONF a été retenu pour l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois.

La reprise des recrutements en personnel en 2010, au sein de l'ONF, a permis de pourvoir l'ensemble des postes de terrain en Saône-et-Loire et donc de consolider le maillage territorial de notre établissement au plus près des besoins des communes pour la gestion de leurs forêts.

L'année 2010 a été également marquée par une nette reprise au niveau de la commercialisation des bois après la crise de 2009.

Enfin, l'ONF reste à l'écoute des partenaires locaux en s'inscrivant dans de nombreuses démarches de prise en compte des enjeux environnementaux et en sensibilisant le public à la gestion durable des forêts.



*Un établissement public au service de la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques.
L'organisme de référence sur le fonctionnement écologique, la connaissance et la gestion des écosystèmes aquatiques.*

Créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et par le décret du 25 mars 2007, l'ONEMA est un établissement public national, placé sous la tutelle du ministère en charge du développement durable.

Il accompagne la mise en œuvre de la politique de l'eau en s'appuyant sur son expertise technique et scientifique ainsi que sur sa connaissance concrète des milieux aquatiques et des acteurs de l'eau.

LES QUATRE GRANDES MISSIONS DE L'ONEMA

1-Mobiliser la recherche sur les enjeux de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

*Faire progresser les savoirs pour la recherche
Développer une expertise de haut niveau en appui aux politiques publiques de l'eau
Diffuser les savoirs et assurer les formations*

2-Connaître l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques

*Coordonner et mettre en place le système d'information sur l'eau
Produire ou faire produire des données pour connaître l'état des eaux, les espèces et les habitats
Valoriser et diffuser les données*

3-La police de l'eau et des milieux aquatiques

*Organiser et conduire des activités de police
Soutenir les actions des services de police de l'eau*

4-L'appui aux politiques de l'eau

*Soutenir et participer aux actions de planification et de programmation: sdage, sage, contrat de rivières ...
Promouvoir des opérations de restauration et de préservation des milieux et de certaines espèces (migrateurs)
Développer les infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau dans les Dom-Tom et en Corse*

L'ONEMA EN QUELQUES CHIFFRES (DONNÉES 2009)

Un budget de 144 millions d'euros :

Ce budget est en partie issu des redevances sur les usages de l'eau collectées par les agences de l'eau.

Plus de 6 000 avis émis en appui aux services de police de l'eau

Plus de 500 avis émis sur des dossiers d'autorisation

Plus de 22 000 contrôles de police...

Près de 900 personnes :

1 direction générale et des pôles recherche et développement
9 délégations interrégionales
des services départementaux
1 centre de formation

Délégations Interrégionales



LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE

L'Equipe

Composé **d'un technicien** (chef de service) et **de 6 Agents techniques de l'environnement**, le service départemental assure les différentes missions de l'ONEMA.

Adresse du siège du service

14 rue des Prés – 71300 Montceau-les-Mines

Tél : 03.85.55.09.43

Fax : 03.85.58.37.67

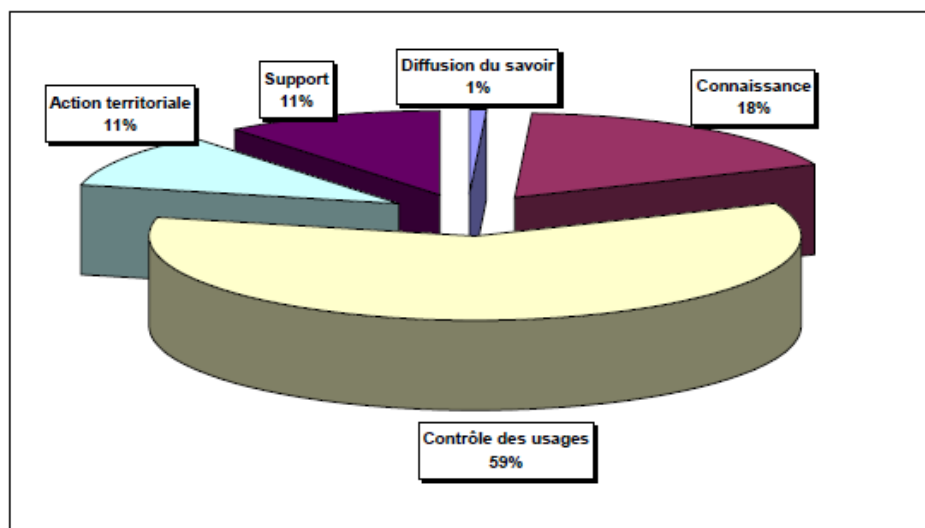
Courriel : sd71@onema.fr

L'activité du service en 2010

Au cours de l'année 2010, les différentes missions réalisées par le service peuvent être regroupées au sein des thèmes suivants :

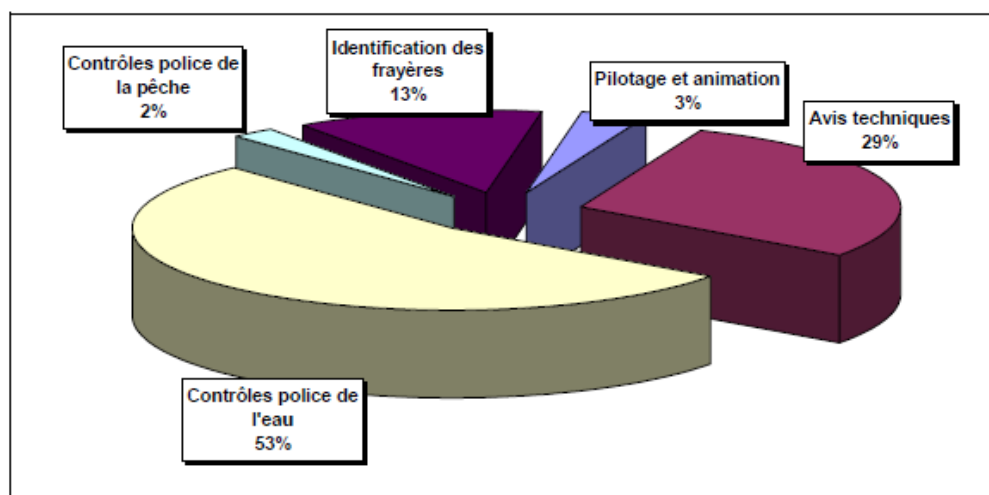
- La diffusion du savoir (agent formateur au sein de l'établissement)
- La connaissance de l'état et des usages de l'eau et des milieux aquatiques
- La police de l'eau et des milieux aquatiques ou le contrôle des usages
- L'appui aux politiques de l'eau ou l'action territoriale
- Les actions de soutien et de management ou la fonction support

La charge de ces actions est décrite ci-dessous :



La police de l'eau et des milieux aquatiques ou le contrôle des usages

Cette activité représentant pratiquement 60% de l'activité du service se décline de la façon suivante pour l'année 2010 :



Zoom sur les contrôles police de l'eau

Nos actions en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques s'inscrivent dans le cadre du plan de contrôle interservices départemental de la *Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)*.

Nos principaux champs d'intervention sont les suivants:

Travaux en cours d'eau, respect des distances d'épandages des effluents agricoles, respect des distances d'épandage de produit phytosanitaires (zone non traitée), pollution accidentelle, pollution viticole, respect des débits et des prélèvements, création de plan d'eau ...

La signature d'une convention le 21 mai 2010 entre les parquets de Mâcon et de Chalon-sur-Saône, la Préfecture, l'ONEMA et l'ONCFS permet d'optimiser ce secteur d'activité.

Au cours de l'année 2010, notre service a réalisé 400 contrôles dont 70% se sont avérés conformes.

Quant aux contrôles non conformes, ils ont donné lieu à l'établissement des procédures suivantes:

- **27 Procès verbaux**
- **2 Rapports de constatation**
- **39 Procès verbaux d'avertissement** (procédure réalisée dans le cadre de la convention signée le 21 mai 2010 entre les Parquets de Mâcon et de Chalon-sur-Saône, la Préfecture, l'ONEMA et l'ONCFS).

Quelques illustrations :



Travaux de recalibrage réalisés sans déclaration



Travaux d'enrochement réalisés sans déclaration



Pollution hydrocarbure



Avant travaux



Après travaux



Création de plan d'eau sans déclaration

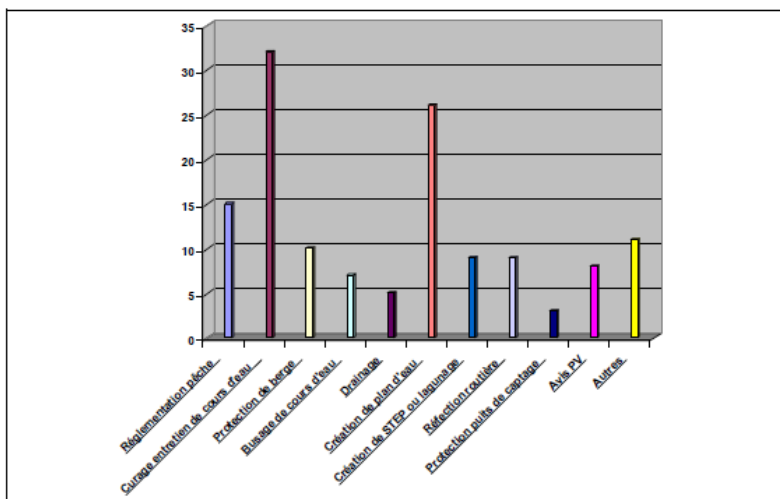
Zoom sur les avis techniques

Au cours de l'année 2010, notre service a rendu **145 avis techniques** concernant la police de l'eau ou la protection du milieu aquatique.

Les sollicitations émanent principalement des partenaires suivants:

- La Préfecture de Saône-et-Loire et les Sous-Préfectures
- La Direction départementale des territoires de Saône et-Loire
- Les Tribunaux de Grande Instance de Mâcon et Chalon-sur-Saône
- Le Service navigation Rhône Saône

Les demandes ont notamment porté sur les sujets suivants:



La connaissance

Les actions de connaissance peuvent être divisées en 4 chapitres:

La surveillance de l'état écologique

Le Réseau de Contrôle et Surveillance (RCS)

Né en 2007 et en lien direct avec le programme de surveillance de la Directive Cadre sur l'Eau, ce réseau donne l'image de l'état général des cours d'eau, notamment à l'échelle européenne. 1500 sites (stations) dont 27 en Saône-et-Loire font partie du réseau.

Chaque station fait l'objet d'une évaluation de l'ensemble des indicateurs définissant le bon état des eaux (écologique et chimique). A ce titre, l'ONEMA est en charge de réaliser des échantillonnages biologiques "poisson", le mode de capture des populations de poissons étant la pêche à l'électricité.

En 2010, **17 stations** ont été inventoriées :

- La Loire à La Motte Saint Jean
- La Somme à Cressy-sur-Somme
- La Bourbonne à Montbellet
- Le Doubs à Saunières
- La Mouge à Saint-Maurice de Sathonay
- La Sablonne à Purlans
- Le Temin à Chissey-en-Morvan
- La Seille à Saint-Usuge
- Le Solnan à Dommartin-les-Cuisseaux
- L'Arroux à Laizy
- L'Arroux à Rigny-sur-Arroux
- La Dheune à Saint-Martin en Gâtinois
- La Grosne à Sainte-Cécile
- La Petite Grosne à Mâcon
- La Sane à La Genete
- La Saône à Verjux
- La Seille à La Truchère

L'hydromorphologie

Le service participe à un protocole appelé CARHYCE (*Caractérisation Hydromorphologique des Cours d'Eau*). Il s'agit d'effectuer des levées topographiques et de caractériser les habitats présents sur les stations de cours d'eau du RCS.

En 2010, **4 stations** ont fait l'objet de cette caractérisation :

- La Bourbonne à Montbellet
- La Somme à Cressy-sur-Somme
- Le Temin à Chissey-en-Morvan
- L'Arroux à Rigny-sur-Arroux

L'évaluation de la continuité écologique

Le service a poursuivi la construction du *référentiel national des obstacles à l'écoulement* (ROE). Il s'agit notamment de renseigner un outil informatique appelé GEOBS (base de données géo-référencées) précisant la localisation des obstacles présents sur les cours d'eau du département.

Un protocole de description des obstacles précédemment cités a vu le jour en 2010, l'*Information sur la Continuité Ecologique* (ICE). Le service a été chargé de le tester. Ainsi, **20 obstacles** présents sur le bassin versant de l'Arroux ont été caractérisés (levée topographique, substrat, franchissabilité ...).

Le suivi thermique et quantitatif

Le réseau de suivi thermique

Afin de caractériser le régime thermique et son évolution, sur chaque station du RCS seront installés, à terme, des capteurs thermiques. Pour l'instant, seule une partie des stations est équipée. Outre l'installation de ces équipements, le service est chargé de relever les données deux fois par an.

Le réseau d'observation de crise des assecs

Activé en cas de sécheresse, ce réseau permet d'évaluer par une observation de terrain l'évolution des débits dans les cours d'eau du département.

En 2010, **3 campagnes d'observation** (30 points de contrôle par campagne) ont été réalisées par le service du 27 juillet au 07 septembre.

Le suivi d'espèces migratrices, patrimoniales ou allogènes

Plusieurs espèces font l'objet d'un suivi particulier par notre service.

La réintroduction du saumon atlantique (*Salmo salar*) dans le bassin de l'Arroux (Affluent de la Loire)

Une opération de réintroduction du saumon atlantique est menée dans le département depuis plus de 10 ans. Ainsi, au printemps de chaque année, des alevins (entre 50 et 100 000 individus provenant du Conservatoire National du Saumon Sauvage située à Chanteuges en Haute-Loire) de cette espèce sont déversés dans les cours d'eau du bassin de l'Arroux (La Celle, Le Méchet, Le Temin, La Canche, La Chaloire). Cette opération est conduite dans l'espoir de voir un jour ces jeunes saumons ayant dévalé et grossi en mer remonter la Loire pour se reproduire dans les cours d'eau où ils ont grandi.

Dans ce cadre et afin d'évaluer le succès de l'introduction (dénombrement et vérification du bon développement des alevins), nous effectuons, à l'automne, une série de pêches d'études scientifiques dans le bassin de l'Arroux.



Secteur de réintroduction de l'espèce



Jeune saumon capturé sur la station (chaque individu est mesuré avant remise à l'eau)

L'Observatoire de la Faune Patrimoniale de Bourgogne

Le service départemental s'investit particulièrement dans cet observatoire. Nous participons notamment au suivi des populations suivantes: *odonates, amphibiens, écrevisses...*

Les odonates

Certains odonates (ou cortèges d'odonates) sont indicateurs du fonctionnement des milieux aquatiques et, à ce titre, ils peuvent être utilisés pour apprécier l'état de ces milieux. En effet, le stade larvaire des odonates, puisqu'il est exclusivement aquatique, intègre les caractéristiques des habitats aquatiques.

La Bourgogne, grâce à sa position de carrefour climatique, accueille une faune odonatologique variée.

Nous retrouvons aussi bien des espèces d'affinité méridionale que des espèces d'affinité nordique ou montagnarde.

Une des espèces la plus remarquable de la région est sans doute l'*agrion orné* (*Coenagrion ornatum*).

Cette libellule, dont la répartition française concerne majoritairement la région Bourgogne, possède un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale comme européenne. Ainsi, depuis 2008, le service s'est investi dans la recherche particulière de cette espèce.



Tandem d'Aggrion orné (mâle à gauche)

Les tritons

Au printemps, une trentaine de mares sont prospectées en vue de noter la présence des espèces de triton. Sont ainsi recherchés le triton alpestre, le triton palmé, le triton crêté...

L'ensemble de nos observations permet de mettre à jour et de compléter l'Atlas des reptiles et amphibiens de Bourgogne.



Triton alpestre mâle



Triton crêté mâle

L'ensemble des missions n'est pas résumé dans ces quelques lignes.

L'appui aux politiques de l'eau ou l'action territoriale n'a pas été développé mais le service est un partenaire privilégié des contrats de rivière du département, il s'est impliqué fortement dans un travail sur les zones humides en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et la Direction départementale des territoires ...

2010 fut donc une année de travail bien remplie mais l'objectif est ambitieux : l'atteinte du bon état des eaux.



Service départemental de Saône et Loire

I - L'ONCFS

Les missions :

- réaliser des études concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats (création de 5 CNERA)
- contribuer au développement durable de la chasse
- participer à la surveillance de la faune sauvage et au respect de la réglementation
- organiser l'examen du permis de chasser

CDSPS 07/04/2011



Service départemental de Saône et Loire

II - LE SERVICE DEPARTEMENTAL

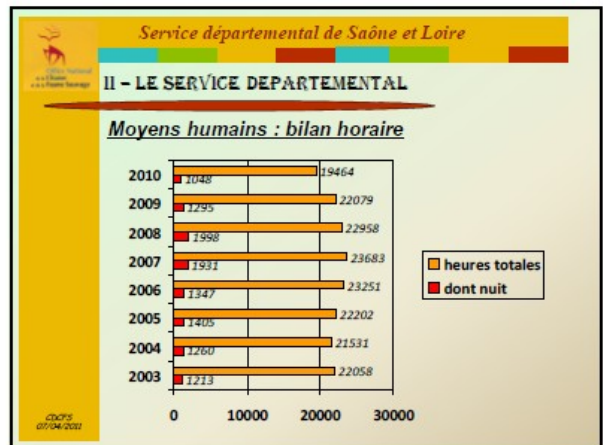
Organisation territoriale :

Service départemental Montceau les Mines
- 1 technicien
- 1 secrétaire (CNU)

Brigade Nord St André en Bresse
- 1 technicien
- 8 agents

Sur 2010
2 ETP en -

CDSPS 07/04/2011



Service départemental de Saône et Loire

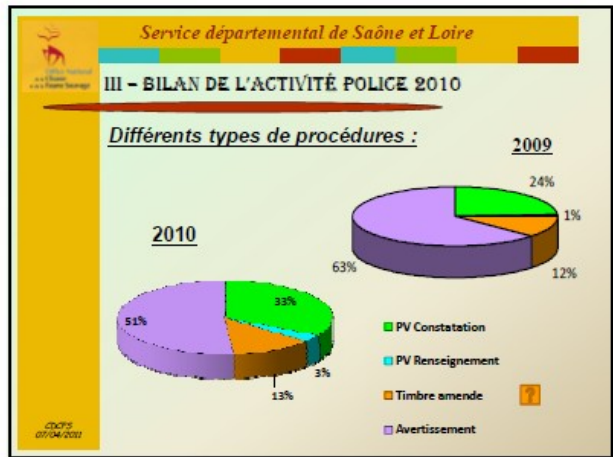
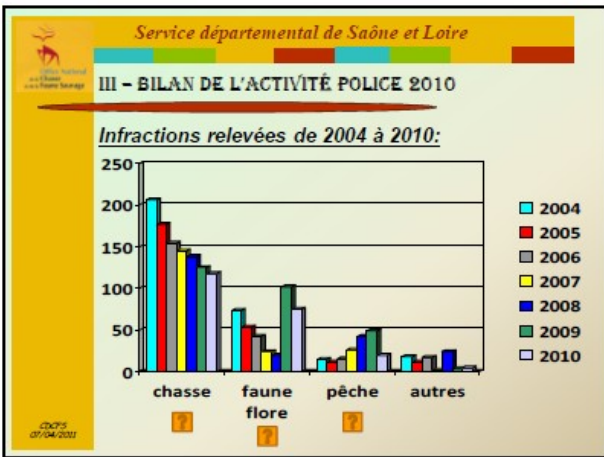
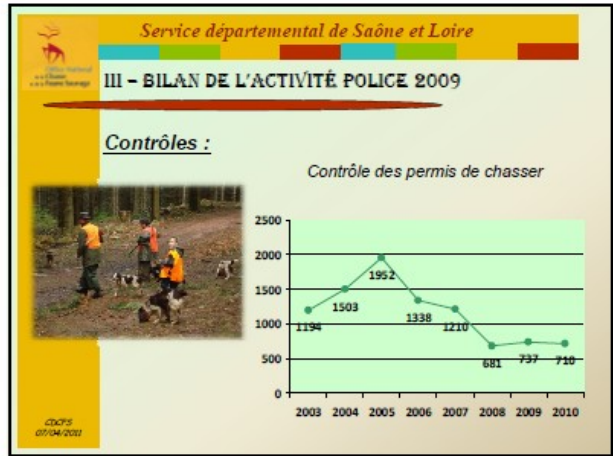
II - LE SERVICE DEPARTEMENTAL

Moyens matériels :

matériel nautique (canoës, bateau)

Vélos tout terrain, matériels optiques (longues vues, appareils photos numériques), GPS, etc...

CDSPS 07/04/2011





Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Priorités « espèces protégées »

- lutter contre les trafics d'espèces menacées

- lutter contre les atteintes à la faune locale protégée

CDSPS 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Priorités « atteintes à l'environnement »

- faire respecter la réglementation sur la circulation des véhicules
- lutter contre les décharges sauvages

- faire respecter la réglementation relative à la loi sur l'eau dans le cadre « plan de contrôle » en partenariat avec l'ONEMA

CDSPS 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Priorités « espaces protégés »

- faire respecter les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

CDSPS 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Priorités « capture »

- Effectuer des captures ou des destructions dans le cadre de la sécurité publique

CDSPS 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Priorités « chasse »

- faire respecter l'application du schéma départemental de gestion cynégétique

CDSPS 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Priorités « chasse »

- Surveiller les zones de réimplantation du faisan
- Mettre l'accent sur les espèces sensibles



CCDFP 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

priorités « grand braconnage »

- Lutter contre le braconnage de nuit
- Développer des nouvelles méthodes d'investigation



CCDFP 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Etude et recherche : détail des missions



- Espèces invasives
- Petit gibier / colombidés
- Réseaux Nationaux
- Suivi locaux
- SAGIR

CCDFP 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2010

Etude et recherche :

- Suivi et destruction des espèces invasives (Grand cormoran)
- Études petit gibier et colombidés



CCDFP 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2011

Etude et recherche :

- Animation des réseaux nationaux



Ongulés, petits carnivores, prairies de fauche, O EZH, oiseaux de passage, bécassine, bécasse, perdreux-faisan, castor, SAGIR

CCDFP 07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

IV - CADRE GENERAL D'ACTIVITE 2010

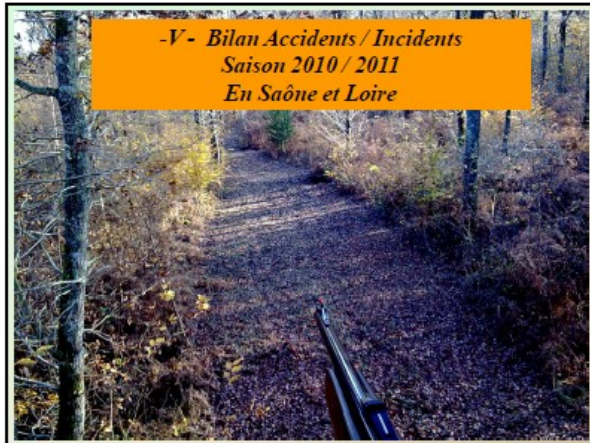
Etude et recherche :

- Animation des réseaux locaux



Hille des genêts, Courlis cendré, Cigogne blanche, Hibou grand duc, Faucon pèlerin, chiroptères, mammifères de Loire, espaces naturels sensibles du Conseil Général

CCDFP 07/04/2011



Service départemental de Saône et Loire

Accidents / Incidents 2010 / 2011

INCIDENT								
date	nombre de l'incident	type de chasse	motif de l'incident	nature du danger	distance de tir	caractéristiques du tir	respect angle de sécurité	observations
06/11/2010	1	chasse habituelle	Nature	6.0302	habitat ouvert	800 m	Suivant de butte	

Accidents										
date	gravité	siège des blessures	âge de la victime	âge de l'auteur	type de chasse	motif de l'incident	nature du danger	distance de tir	respect angle de sécurité	observations
10/10/2010	mortel	bras / bras / cou	61 ans	47 ans	Chasse habituelle petit gibier	gibier	ouvert	25 m	OK	Chute de l'armure de la tête au jarret. Chasse
10/10/2010	blessure légère	bras / cou	33 ans	47 ans	Chasse habituelle petit gibier	gibier	ouvert	80 m	OK	La victime se trouvait dans un champ non habitation
07/11/2010	blessure grave	torse	/	51 ans	Nature	Nuée de type brucisme	ouvert	100 m	OK	Blessure grave par échauffement de l'armement
08/11/2010	blessure légère	torse	/	63 ans	Chasse habituelle petit gibier	gibier	ouvert	80 m	OK	La victime travaillait dans le champ
10/10/2010	blessure grave	main	63 ans	65 ans	Nature petit gibier	gibier	/	environ 1 m	OK	Mortelle par explosion



Service départemental de Saône et Loire

PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE

Amende forfaitaire directement payée par le contrevenant

- Pour les contraventions des 4 premières classes
- Après accord du procureur de la République
- Possible en matière de chasse et pêche depuis 2007

SD71
07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE

LA CONTRAVENTION PEUT ÊTRE ENCORE ENTRAÎNÉE DANS LE CAS SUIVANT

AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE
1ère classe	2ème classe	3ème classe
4ème classe	5ème classe	6ème classe

DESTINATAIRE
CENTRE D'ENCAISSEMENT DES AMENDES
35073 RENNES CEDEX 4

SD71
07/04/2011

Service départemental de Saône et Loire

PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE

Bilan 2010 pour le SD71

Catégorie	Pourcentage
pêche	47,4
chasse	47,4
Code forfaitaire	5,3

SD71
07/04/2011



L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse intervient sur les secteurs du bassin hydrographique de la Saône.

Ses interventions concernent les domaines de l'eau dans différentes composantes : ressources en eau, alimentation en eau potable, traitement des eaux usées, milieux aquatiques, et ce, pour l'ensemble des acteurs collectivités locales, activités économiques industrielles ou agricoles, associations.

Au niveau des redevances et primes établies par l'Agence RMC, le bilan est le suivant :

Redevances et Primes sur le département de Saône-et-Loire

Redevances / primes	Nombre de calculs réalisés	Nb de calculs Supérieurs au seuil	Montant total des titres
redevance de pollutions domestique	369	369	2 901 603,00 €
redevance de modernisation des réseaux de collecte	369	369	1 535 344,00 €
redevances de prélèvements dans la ressource	105	62	1 352 372,00 €
dont : irrigation agricole	51	14	6 454,00 €
: industrie	20	15	18 335,00 €
: AEP	34	33	1 327 583,00 €
redevance de pollutions non domestiques	88	38	279 057,00 €
redevance élevages	56	11	6 202,00 €
primes pour épuration collective	166	103	1 740 118,00 €
primes assainissement non collectif	28	17	110 489,00 €

Montants financiers de l'année 2010 (activité 2009) : soit une recette de 6 074 578,00 € et une dépense de 1 850 607,00 €

Au niveau des aides aux investissements et actions d'animation, le bilan des décisions d'aide prise en 2010 est le suivant :

Nombre d'opérations	Domaine d'intervention	Montant Total
11	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITÉS	668 628
31	RESEAUX COLLECTIVITES	1 781 343
110	POLLUTION DES ACTIVITÉS ECO. HORS AGRI	673 147
2	ELIMINATION DES DECHETS	6 492
4	ASSISTANCE TECHNIQUE	662 979
3	LUTTE CONTRE LA POLL. AGRICOLE	17 168
4	PROTECTION DE LA RESSOURCE	70 552
13	MILIEUX AQUATIQUES	545 043
19	EAU POTABLE	1 341 571
3	APPUI A LA GESTION CONCERTEE	133 310
1	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE	50 039
6	INFORMATION, COMMUNICATION	91 728
207	TOTAL	6 042 000

En ce qui concerne l'exécution des décisions antérieures ou de l'année, l'Agence a procédé aux mandatements des sommes suivantes (subvention) :

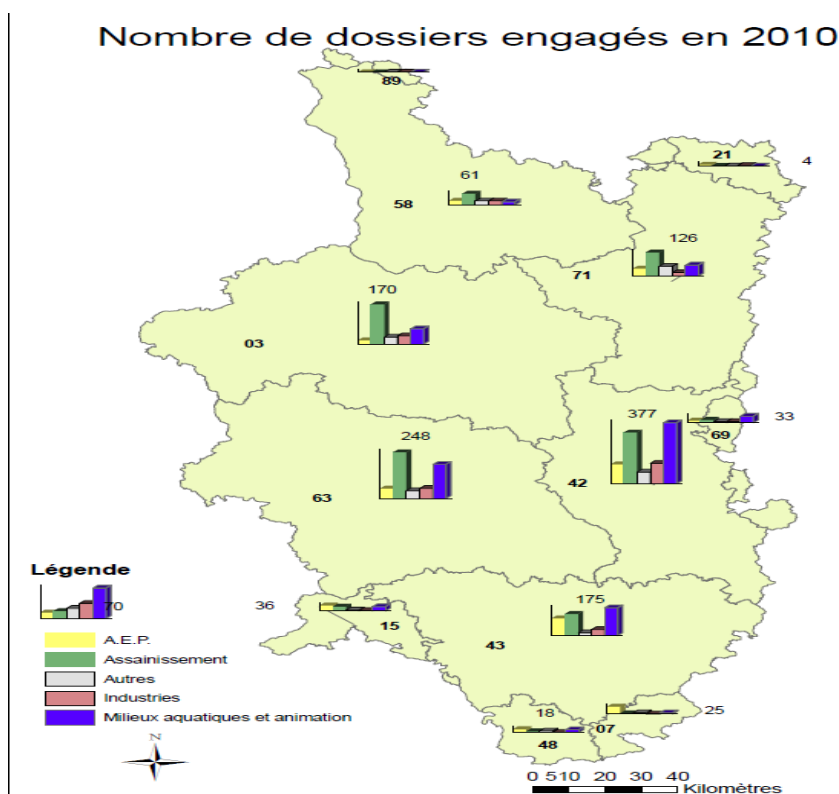
Domaine	Nombre de mandats	Somme des propositions
STATIONS D'EPURATION COLLECT.	31	2 288 583
RESEAUX COLLECTIVITES	19	326 675
POLL. ACTIVITES ECO. HORS AGRI	57	439 662
ELIMINATION DES DECHETS	3	7 583
ASSISTANCE TECHNIQUE	1	17 045
LUTTE CONTRE LA POLL. AGRICOLE	3	50 576
PROTECTION DE LA RESSOURCE	6	161 047
MILIEUX AQUATIQUES	18	387 288
EAU POTABLE	16	451 967
APPUI A LA GESTION CONCERTEE	14	207 725
ETUDES GENERALES	2	19 751
INFORMATION, COMMUNICATION	3	70 606
Total	173	4 428 508

L'agence accompagne aussi la mise en oeuvre de démarches territoriales qui structurent la mise en oeuvre des opérations en vue d'atteindre le bon état des milieux :

- ◆ Saône : élaboration d'un dossier sommaire de candidature pour une seconde procédure, suite au Contrat de Vallée Inondable,
- ◆ Doubs : engagement d'une réflexion sur l'ensemble du linéaire (diagnostic),
- ◆ Grosne : élaboration du dossier définitif de contrat de rivière pour passage au comité d'agrément fin 2011,
- ◆ Affluents du Mâconnais : élaboration du dossier définitif de contrat de rivière pour passage au comité d'agrément fin 2011,
- ◆ Affluents du Chalonnais : dossier sommaire de candidature approuvé par le comité d'agrément le 19 novembre,
- ◆ Seille : élaboration du dossier définitif du second contrat de rivière pour passage au comité d'agrément en juin 2011.



En terme d'activité, l'année 2010 en Saône-et-Loire représente 126 dossiers de financement traités pour un montant d'engagement de 5 230 000 d'euros.



RELEVER LE NIVEAU DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Cet enjeu s'est traduit en 2010 par l'achèvement de quelques grands chantiers ainsi que par l'engagement de nouveaux programmes.

Les principaux points marquants sont les suivants :

- L'engagement des derniers chantiers de mise en conformité pour les *Eaux résiduaires urbaines* (ERU), notamment des villes de Digoin, de Paray le Monial, de Bourbon-Lancy et de Marcigny.

Montant des engagements : 1 650 000 € HT de subvention et 2 700 000 € HT d'avance

POURSUIVRE LA DÉPOLLUTION DES REJETS INDUSTRIELS

Dans un contexte économique toujours difficile, des initiatives intéressantes se sont concrétisées en 2010 comme le montre l'exemple ci-dessous :

La Société POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE S.A. (Bourbon –Lancy)

Le site de Bourbon-Lancy, spécialisé dans la fabrication de moteurs pour poids lourds, a procédé à la refonte de son système d'assainissement.

L'entreprise a travaillé à la réduction des pollutions à la source et à la mise en œuvre de technologies propres.

Une nouvelle unité d'épuration aux performances très élevées, pour tenir compte tenu de l'extrême sensibilité du milieu aquatique, a également été construite.

Montant des engagements : 97 000 € HT de subvention

MAÎTRISER LES POLLUTIONS PAR LES NITRATES, LES PESTICIDES ET LE PHOSPHORE DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Les opérations les plus marquantes de l'année 2010 concernent des captages prioritaires «Grenelle» comme le montre l'exemple ci-dessous :

Captage de l'étang du Brandon (SIVOM du Brandon)

Les études préalables (aire d'alimentation, vulnérabilité et pressions agricoles) se sont terminées en 2010.

Le comité de pilotage de décembre 2010 a validé la zone de protection du captage.

Elle fera l'objet d'un arrêté préfectoral en début d'année 2011.

Le programme d'actions sera finalisé courant 2011.

RESTAURER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POUR LA CONSOMMATION

L'accompagnement des actions de protection réglementaire s'est poursuivi en 2010 avec, notamment, le financement d'opérations de protection des captages.

Montant des engagements : 32 000 € HT de subvention

Montant total des engagements dans le domaine de l'eau potable : 231 000 € HT de subvention

ENTREtenir ET RÉHABILITER LES MILIEUX AQUATIQUES

Cette thématique constitue un axe fort de l'activité de la délégation en relation avec les enjeux identifiés dans le *schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux* (SDAGE) et le programme de mesures.

Montant des engagements : 142 000 € HT de subvention

LA CONNAISSANCE

De nombreuses études sont menées essentiellement en partenariat avec les collectivités territoriales pour améliorer la connaissance des milieux aquatiques et de la ressource en eau, notamment dans le cadre des opérations coordonnées.

ENCOURAGER ET PRIVILÉGIER LES DÉMARCHES GLOBALES DE TERRITOIRE

Le territoire est couvert par un [schéma d'aménagement et de gestion des eaux](#) (SAGE) et des contrats territoriaux. Ainsi, le territoire est-il inscrit dans une démarche locale concertée pour décliner sur le terrain le SDAGE et le programme de mesures.

Le point d'avancement du SAGE Arroux-Bourbinse est présenté :

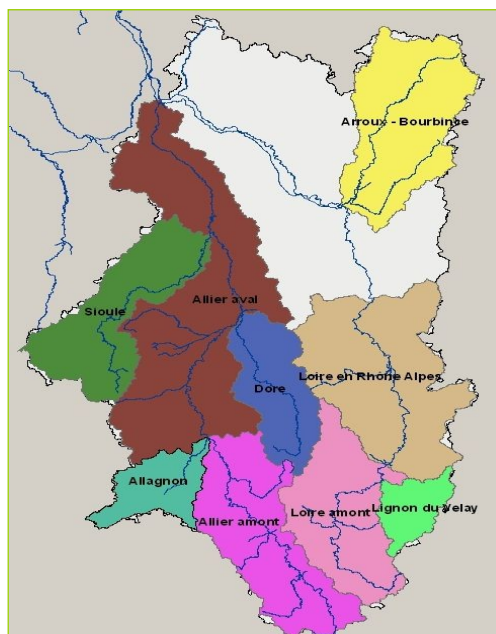
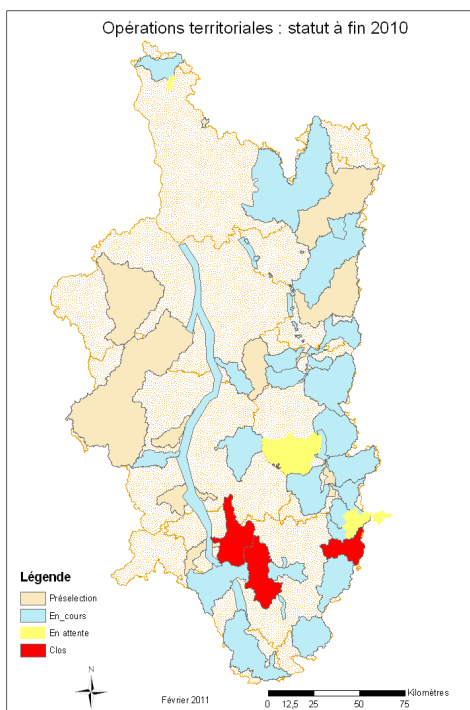
Le SAGE Arroux Bourbinse

Sous l'impulsion d'une animation dynamique, la construction du SAGE a bien avancé en 2010.

La réunion du 5 octobre a permis d'arrêter le périmètre et d'installer la *Commission locale de l'eau* (CLE).

Ce SAGE regroupe 179 communes et environ 200 000 habitants sur une superficie de plus de 3 000 km².

Les priorités à venir sont la finalisation de l'état des lieux et la réalisation de l'étude de diagnostic des zones humides.



LES CONTRATS DE PROJETS ETAT-RÉGION (CPER)

Les CPER Bourgogne continuent de se dérouler dans de bonnes conditions avec une mobilisation des dotations de l'agence supérieure aux prévisions.

LES RELATIONS AVEC LES DÉPARTEMENTS

Malgré la réduction significative des enveloppes départementales, le partenariat technique s'est globalement renforcé pour plus de cohérence de l'action, y compris avec les services de l'Etat.

L'agence a continué de financer les cellules départementales (appui aux périmètres de protection des captages, ASTER...)

LA SOLIDARITÉ «URBAIN/RURAL»

Les engagements des programmes «solidarité urbain/rural» ont été réalisés à un niveau proche de 100 %.

4. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

PROTECTION ÉCONOMIQUE ET SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

La DDPP applique la *directive nationale d'orientation* (DNO) de la *Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes* (DGCCRF) avec comme objectifs :

- la protection économique du consommateur,
- la sécurité du consommateur en matière de produits industriels et de prestations de service,
- la veille concurrentielle (le niveau régional -la DIRECCTE- est compétent pour les enquêtes).

Nombre de dossiers traités	904
Nombre d'enquêtes nationales	42 + 8 transversales
Nombre de dossiers d'information	369
Nombre de CPMM (<i>contrôle de première mise sur le marché</i>)	11 (détergents, articles de solderie, matériels de coupe, EPI, secteur vitivinicole)
Nombre de plaintes des usagers (baromètre)	729 téléphoniques et écrites

Les 8 enquêtes nationales transversales ont concerné les opérations de soldes, l'emploi de la langue française, les campagnes promotionnelles en grande distribution, la contrefaçon, l'économie souterraine, les opérations vacances ainsi qu'une enquête nationale relative à des contrôles renforcés dans les stations services (prix des carburants à la pompe à l'automne 2010).

Sur le plan de la répression, 17 procédures pénales (13 délits et 4 contraventions) ont été engagées dans ces domaines. 27 mesures de police administrative ont enjoint les professionnels de se mettre en conformité avec la réglementation.

La protection économique du consommateur

La gestion des plaintes et litiges transmis soit par les consommateurs eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'associations de consommateurs a été efficace : 92% des courriers reçus ont été traités dans un délai de 6 jours. Le pourcentage d'enquêtes suite à plaintes traitées dans le délai de 2 mois a atteint 63 %. Les consommateurs dont les réclamations sont purement contractuelles relevant de litiges civils sont réorientés vers d'autres solutions (solution amiable, dépôt de plainte auprès d'un tribunal d'instance, recours à un médiateur...).

Les plaintes recensées proviennent d'origines variées :

- les ventes par des professionnels bénéficiant de baux précaires qui s'installent temporairement dans un lieu géographique donné,

- les «ventes à la poste» sur foires et marchés sont généralement le fait de vendeurs itinérants qui attirent le chaland en lui vendant des produits à forte marge commerciale.

Le point commun de ces deux pratiques commerciales réside dans leur caractère trompeur : les consommateurs sont abusés par des allégations valorisantes en fait inexistantes.

- les secteurs de la téléphonie, l'immobilier, les assurances, le démarchage, les ventes sur Internet, les garagistes (entretien de véhicules, ventes de pneumatiques, vices cachés lors d'achats de véhicules d'occasion), les salles de sports ou les avantages fiscaux liés à l'installation de pompes à chaleur. Il s'agit de démarchage, de résiliation d'abonnement, d'absence de bordereau de rétractation, de refus d'application de la garantie du constructeur ou du fabricant, de présence de clauses illicites dans des contrats de prestations de service, de refus de remboursement de billets d'avion dans le cas d'annulation de vols ... Les artisans génèrent un nombre non négligeable de plaintes (malfaçons, devis, facturation...).

- les ventes réglementées (soldes – liquidations et ventes au déballage) ont généré peu de plaintes. Des contrôles ont été réalisés dans le département, en été et en hiver, pour les périodes de soldes et tout au long de l'année en cas de liquidations et de ventes au déballage.

- les promotions, notamment celles faisant l'objet de parutions dans des catalogues publicitaires d'enseignes de la grande distribution font également l'objet de nombreuses plaintes, souvent liées, d'une part, à des indisponibilités de produits et d'autre part, à des différences entre le prix affiché et/ou mentionné dans les offres promotionnelles et le prix pratiqué à la caisse.

Des contrôles ont été réalisés auprès d'autres secteurs :

- les professions de santé où il a été constaté de nombreux manquements en termes d'affichage obligatoire des honoraires de médecins et autres professions de santé.
- le secteur des services à la personnes (coiffure, instituts de beauté) où il a été constaté de nombreuses anomalies en termes d'information du consommateur (affichage des prix pratiqués et délivrance de notes souvent inexistantes ou insuffisantes).
- les établissements hébergeant des personnes âgées ont également été largement visités et leurs contrats analysés afin, d'une part, de déceler la présence éventuelle de clauses abusives à l'encontre des usagers et de leurs familles, d'autre part, de vérifier l'application des tarifs arrêtés au plan départemental et l'affichage des honoraires pour les prestations annexes (pédicure, kinésithérapie, coiffure...).

La sécurité du consommateur est un objectif prioritaire, tenant compte à la fois de la nature du risque, de la nature et du degré d'innovation des produits et du public concerné

La DDPP a traité 19 alertes et signalements concernant des produits industriels et prestations de service défectueux (dont 9 concernent le secteur des jouets).

La DDPP a été à l'origine de la rédaction de 6 FID (*fiche d'indication de danger*) transmises à l'administration centrale, notamment pour des produits imitant les denrées alimentaires (bougie en forme de raisin, cerises de décoration, raisin dont les grumes se détachent).

La DDPP a suivi le rappel de casques de motos à écran «fumé», d'un produit antitartre sanitaire, de colle non conforme et dangereuse, de radiateurs verticaux, de lampes en rotin, de grille-pain, de tronçonneuse, de débroussailleuse, de di-méthyle fumarate et d'absorbant d'humidité.

La sécurité du consommateur a également été au centre d'autres actions :

- aires collectives de jeux : la période estivale est traditionnellement un temps fort pour les contrôles de sécurité des éléments de jeux mis à la disposition des enfants, dans les aires de jeux gérées par des municipalités ou sur des terrains gérés par des campings privés (exemple des toboggans, des trampolines ...),

Les conditions de fixation et de conservation des buts (football) ont également donné lieu à des contrôles multiples en Saône et Loire,

- les appareils à laser sortant, les saunas pour le respect de normes électriques font partie des produits investigués du fait d'innovations technologiques en la matière et des risques encourus pour les utilisateurs,
- les appareils à UV : leur enregistrement, la formation du personnel utilisant ces appareils et la tenue de carnets d'entretien sont obligatoires pour assurer la sécurité. Ces deux derniers points ont donc fait l'objet de vérifications,
- les *équipements de protection individuelle* (EPI) et équipements pour chasseurs (vestes) ont également fait l'objet de contrôles. Durant la période estivale, ont ainsi été vérifiés les casques (vélos) pour leur marquage CE, les bombes (équitation) pour leur notice d'entretien en cas de location répétée et les équipements en cas de chutes en hauteur (accrobranche).

Les contrôles et opérations spécifiques

Les contrôles réalisés dans le **secteur vitivinicole** de Saône-et-Loire sont essentiellement concentrés sur la période courte des vendanges. Outre les contrôles, la DDPP instruit les demandes des professionnels comme les attestations d'exportation des vins (77), les dérogations (2), l'attribution du code emballeur (5), et les renseignements divers (13).

Le secteur vitivinicole a généré 4 enquêtes nationales en Saône-et-Loire. Ce secteur est partagé avec la *Brigade interrégionale d'enquêtes de vins et spiritueux* (BIEVS) située à Dijon pour la Bourgogne. La DDPP 71 réalise les enquêtes à la distribution.

L'OIV³ est un moment fort des contrôles de la DDPP 71 avec 180 actions réalisées. Les professionnels contrôlés étaient, dans le cadre de la mission «information du consommateur – loyauté des transactions», les campings, les hôtels, la foire de la Balme, le Tour de France à Gueugnon (pour notamment des actions de contrefaçon), les services à la personne (instituts de beauté, salons de coiffure, parfumeries), les soldes d'été, les garages (offre promotionnelle de pneumatiques).

La mission «sécurité» a été assurée pour les jouets nautiques gonflables, les jouets et jeux, les produits de décoration imitant des aliments, les laveries automatiques.

Les loisirs tels que les parcours acrobatiques, la location de vélos, les circuits de karts, les mini quads et mini motos ont également été vérifiés, sans anomalie majeure.

En 2010, **trois enquêtes régionales** ont été programmées : l'oenotourisme (caves de dégustation, hébergement, restauration et bars à vins), le tourisme fluvial (location de bateaux, location de cycles) et les services rendus aux personnes âgées. L'étude des contrats signés entre les maisons de retraite pour les services rendus aux personnes âgées n'a pas montré de dysfonctionnements majeurs.

L'émergence de nouveaux modes de consommation : ventes à distance et ventes numériques via Internet (e-commerce : + 28 % en 2010), a été particulièrement ressentie en 2010.

Un enquêteur a été spécifiquement affecté à ce type de contrôles.

Les dossiers d'aménagement commercial, au nombre de 28, pour avis à donner sur l'intérêt pour le consommateur des projets de création ou d'extension demandés à la commission départementale.

Ces demandes sont amenées à disparaître en 2011, une circulaire ministérielle ayant précisé le transfert de cette mission à la DDT.

SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION

Objectifs généraux : assurer le contrôle de l'application des règlements communautaires dits du «paquet hygiène» relatifs à la maîtrise sanitaire l'ensemble de la chaîne alimentaire depuis la production primaire, l'alimentation animale jusqu'à la distribution des produits alimentaires (Code Rural et Code de Santé Publique), ainsi que la protection du consommateur au sens du Code de la Consommation et du Code du Commerce.

L'inspection permanente et le suivi de la mise aux normes des abattoirs

Depuis 2006, en application des règlements communautaires parus en 2004, la mise aux normes des abattoirs agréés communautaires, considérée comme l'une des priorités du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, s'est poursuivie. Le département compte 4 abattoirs d'animaux de boucherie produisant 55 000 tonnes de viandes et 69 établissements d'abattage de volailles produisant 48 600 tonnes de viandes.

Parmi les quatre abattoirs d'animaux de boucherie, trois sont classés en catégorie 2, un seul reste classé en catégorie 3, avec une obligation de mise aux normes au premier semestre 2011. L'inspection sanitaire vétérinaire permanente dans ces abattoirs mobilise 25 agents toute l'année qui assurent l'inspection de salubrité des carcasses et le contrôle sanitaire des établissements d'abattage.

Concernant l'abattage de volailles, un travail important fourni en 2009 et 2010, avec le concours de la chambre d'agriculture et des structures professionnelles a permis d'inspecter :

1. 24 établissements possédant l'agrément communautaire ;
2. 5 établissements possédant l'agrément communautaire conditionnel ;
3. 40 établissements ayant le statut de structures d'abattage à la ferme pour leur élevage.

Les inspections itinérantes et la coopération inter-services

Les 700 inspections du domaine des produits alimentaires couvrent un périmètre relativement vaste dans le département compte tenu de la diversité des filières de production représentées depuis les ateliers artisanaux jusqu'aux grosses unités de transformation industrielles.

³ OIV : l'Opération Interministérielle Vacances, se déroule du 15 juin au 15 septembre, tous les ans.

Comme chaque année, l'**opération alimentation vacances** (OAV) et l'**opération fêtes de fin d'année** (OFFA) effectuées en collaboration avec les autres services de l'État ont permis la réalisation de plus de 345 actions de contrôle (en OAV) et 128 (en OFFA) inspections, dont 81 conjointes sur les principaux établissements et lieux de restauration.

Interventions lors des alertes alimentaires

- **5 toxi-infections alimentaires**, ont été gérées en commun avec l'Agence régionale de santé (ARS)⁴. Pour 2 d'entre elles, le germe en cause a été identifié. Un virus mis en évidence dans des huîtres et confirmé pour d'autres cueillettes a entraîné la fermeture de la zone de pêche correspondante en Méditerranée.
- **65 alertes informatives nationales (+ 50% par rapport à 2009)** concernant des non conformités sur des produits, non élaborés en Saône-et-Loire mais commercialisés dans le département, ont, selon le cas, nécessité l'information large des professionnels pour le rappel de produits.
- **31 alertes actives** concernant des produits confectionnés par l'industrie agroalimentaire du département ont fait l'objet d'investigations spécifiques. Il s'agissait de la présence de germes *Listeria monocytogenes*, d'*Escherichia coli* potentiellement dangereuse et de salmonelles et aussi d'une fraude sur la traçabilité du lait.

Bilan 2010 des plans de contrôle et de surveillance de la contamination des denrées par des substances indésirables (résidus chimiques et biologiques)

Sur la base de la réglementation communautaire, 22 plans d'analyses de denrées d'origine animale et d'aliments pour animaux ont été réalisés, pour un total de 972 prélèvements dans les lieux d'élevage, en abattoirs et lors de la commercialisation des produits afin d'y rechercher des germes pathogènes, des contaminants de l'environnement ou de substances interdites employées frauduleusement.

8 plans d'analyses des produits végétaux ont été réalisés, pour un total de 25 prélèvements.

Les résultats de tous ces plans ont été favorables.

Certification pour l'exportation en pays tiers de produits alimentaires

Plus de 700 demandes d'exportations de produits alimentaires ont été instruites et leurs dossiers contrôlés.

68 contrôles physiques de produits avant expédition ont générés 3 procès verbaux dont le motif porte sur des anomalies de traçabilité ou de tromperie sur l'origine.

SANTÉ ET PROTECTION SANITAIRE DU CHEPTEL

Objectifs généraux : assurer le contrôle de l'application des réglementations relatives à la prévention et à la lutte contre les maladies contagieuses des animaux à des fins de maintien du statut sanitaire et de préservation des enjeux économiques agricoles dans un département à forte vocation exportatrice, ainsi que le contrôle de l'application des réglementations relatives à la protection des animaux.

Consolidation du dispositif de lutte contre la *fièvre catarrhale ovine* (FCO)

Une situation épidémiologique maîtrisée en fin d'année 2010 grâce à la vaccination.

Les années précédentes ont montré que, grâce à l'action conjuguée des vétérinaires et des éleveurs, la vaccination contre la FCO est une réussite avec plus de 90% d'animaux vaccinés et l'absence de foyer de FCO depuis 2 ans. En 2011, la vaccination est facultative mais fortement recommandée par l'ANSES⁵ (nouvelle appellation de l'AFSSA).

Le bilan des exportations de «broutards» s'établit à 105 963 animaux d'engraissement exportés pour 3 427 expéditions certifiées à partir des centres agréés d'expédition.

⁴ ARS : Agence Régionale de Santé, basée à Dijon. La délégation territoriale de Saône-et-Loire occupe les bureaux de l'ex-DDASS à Mâcon.

⁵ ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (créée par le décret n°2010-719 du 28 juin 2010)

Une vigilance maintenue en matière d'influenza aviaire à virus H5N1 avec des actions permanentes de prévention

Le contexte épidémiologique national est favorable en 2010 (niveau de risque maintenu au «niveau faible» pour la 3^{ème} année consécutive). Les enquêtes sérologiques de surveillance, réalisées à l'automne 2010, dans 21 élevages de poulets, dindes de plein air et de canards du département de Saône-et-Loire n'ont pas mis en évidence d'exposition aux virus de l'influenza H5 ou H7.

Concernant la faune sauvage, le dispositif de surveillance est régulièrement activé avec l'ONCFS et la fédération départementale des chasseurs. Parmi les chasseurs utilisant du gibier appelant, 50 prélèvements ont été réalisés pour la recherche de l'influenza aviaire et aucun cas n'a été détecté.

L'engagement de l'Etat en matière d'action sanitaire collective en élevage s'est également poursuivi en matière de grandes prophylaxies et s'est traduit par :

- ◆ la reconduction du **partenariat avec le laboratoire d'analyses du Conseil Général** pour la surveillance sérologique des maladies contagieuses du bétail (brucellose, leucose bovine, FCO) ;
- ◆ la reconduction du dispositif de **visite sanitaire obligatoire** bisannuelle sur 2 517 élevages bovins réalisées par les vétérinaires sanitaires et financée par l'État représentant 97 % des élevages ciblés ;
- ◆ un **bilan sanitaire satisfaisant**, car le département est resté indemne de brucellose et leucose bovine, de brucellose ovine et caprine et de maladies porcines contagieuses. 1 seul foyer de tuberculose bovine situé en Autunois a fait l'objet d'un assainissement rapide par abattage total de l'effectif (près de 300 animaux). Une surveillance active de 120 cheptels situés autour des anciens foyers n'a pas mis en évidence d'autres cas de contagion. Il convient de noter que le département doit rester vigilant vis-à-vis de cette maladie compte tenu de la situation préoccupante observée en Côte d'Or (45 foyers déclarés). Une telle situation aurait des conséquences économiques préjudiciables pour les élevages, les restrictions aux mouvements et aux exportations de bovins.

Contrôle du respect des règles relatives au bien être et à la protection des animaux de rente, des carnivores domestiques et de la faune sauvage captive

Dans le cadre de la protection animale, toutes espèces confondues, la DDPP a réalisé 120 inspections et a engagé 5 procédures pénales.

DOMAINE ENVIRONNEMENT

Objectifs généraux : assurer le contrôle de l'application des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement dans les secteurs de l'élevage et de l'agro-industrie.

LE MAINTIEN D'UNE PRESSION D'INSPECTION SUR LES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La DDPP procède à des contrôles ciblés parmi les 121 installations autorisées (ICPE⁶) selon une analyse de risque définie dans le programme pluriannuel de contrôle et ajustée localement.

- Contrôle des rejets des industries agro-alimentaires : deux aspects sont particulièrement pris en compte : la surveillance des rejets des tours aéro-réfrigérantes (Légionelloses) et la surveillance des rejets des effluents (contrôles des valeurs limites).
- Contrôle des exploitations agricoles classées notamment dans les zones vulnérables du département (bassin de la Sorme, vallées de la Saône et de la Loire).
- Contrôle de l'emploi des meilleures techniques disponibles permettant de réduire l'impact des établissements pour les 15 établissements devant appliquer la Directive IPPC (*Integrated Pollution Prevention and Control* : maîtrise et prévention des pollutions).

⁶ ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement (régime de déclaration ou d'autorisation préfectorale)

LE TRAITEMENT DES PLAINTES TRANSMISES PAR LES PARTICULIERS, ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS

10 plaintes non anonymes ont fait l'objet d'une instruction systématique par le service, entraînant la rédaction d'un procès-verbal contre un élevage canin.

4 dossiers d'élevage dont 3 en filière porcine font l'objet d'un contentieux administratif.

BILAN FINANCIER 2010

PROGRAMME 206 «SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION»

Le bilan financier (dépenses de fonctionnement et d'intervention, hors traitements) est le suivant :

TITRE	ARTICLE	AE	CP	Évolution AE 2009-2010
3	63 - Actions sanitaires et sociales	11 000 €	8 424 €	
3	64 - Formation continue	9 000 €	8 059 €	
3	65 - Gestion immobilière (loyer cité administrative notamment)	180 266 €	180 266 €	
3	66 - Autres moyens (hors personnel)	139 543 €	127 943 €	
5	66 - Autres moyens (véhicule d'intervention)	19 457 €	19 475 €	
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT		359 266 €	344 167 €	+ 75 %
3	21 - Lutte contre les ESST	374 125 €	298 730 €	
3	23 - Gestion des maladies animales	739 355 €	590 500 €	
3	25 - Plans d'urgence contre les épizooties	210 000 €	171 981 €	
3	28 - Protection des animaux de rente et de compagnie	500 €	246 €	
3	29 - Contrôle alimentation animale et médicament vétérinaire	161 000 €	104 326 €	
3	31 - Inspection sanitaire	61 500 €	56 466 €	
3	34 - Lutte contre les salmonelles en élevage	4 256 €	1322 €	
3	35 - Surveillance de la contamination des denrées	18 000 €	10 398 €	
TOTAL BUDGET INTERVENTION		1 507 236 €	1 233 969 €	+ 11 %
	Délégations spécifiques (maladies animales)	3 500 000 €	3 500 000 €	
TOTAL BUDGET 2010		5 366 502 €	5 078 136 €	

- Les variations importantes observées sur le budget de fonctionnement sont à relier à la mise en place du dispositif de loyer budgétaire (110 600 €).
- La hausse des dépenses d'intervention est conjoncturelle, en lien avec la situation sanitaire du département : renforcement de la surveillance des cheptels en 2010 (contexte de tuberculose bovine, surveillance de la fièvre catarrhale ovine...)
- Les délégations spécifiques concernant les dépenses en lien avec l'assainissement des foyers de tuberculose et le coût de la campagne de vaccination FCO ont nettement augmenté.

PROGRAMME 134 «DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI» (14 AGENTS CONCERNÉS)

TITRE	Catégorie Dépense	AE	CP	Evolution AE 2009-2010
3	Loyers, charges immobilières, entretien et fluides	75 583 €	73 668 €	+ 13 %
3	Autres moyens (hors personnel)	30 276 €	28 361 €	- 7 %
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT 2010		105 859 €	102 029 €	

5. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS)

L'action de la DDCS en 2010 concerne plusieurs missions : assurer la protection des populations, renforcer la cohésion sociale, promouvoir le développement économique et l'emploi (dans le secteur du sport et de l'animation), organiser l'offre éducative.

ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

PROTECTION DES MINEURS EN ACCUEILS COLLECTIFS DE VACANCES

La protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs constitue l'une des missions dévolues au secrétariat d'état à la jeunesse et à la vie associative. Le contrôle des accueils se déroulant dans le département est effectué tout au long de l'année, avec un temps fort au cours de l'été. L'appui des autres services de l'Etat est également sollicité pour la restauration collective, la sécurité des locaux, le suivi sanitaire (DDPP, Protection civile, Gendarmerie, ...).

- 248 organisateurs de Saône-et-Loire ont déclaré au moins un accueil au cours de l'année 2010.
- Plus de 25 000 enfants sont accueillis au cours de l'été dans le département.
- 126 contrôles ont été réalisés au cours de l'année.
- 571 séjours avec nuitées et 221 accueils sans hébergement.

PROTECTION DES PRATIQUANTS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ET DU PUBLIC

Les activités physiques et sportives pratiquées dans le département sont répertoriées principalement à travers deux indicateurs :

- le nombre d'établissements déclarés pour la pratique des différentes disciplines :
En Saône-et-Loire, viennent en tête les sports de combat et arts martiaux (102), les activités équestres (93), les activités de la forme (78) et les activités nautiques et aquatiques (77).
- le nombre d'éducateurs déclarés pour enseigner contre rémunération :
 - 1 243 éducateurs sportifs disposent d'une carte professionnelle pour encadrer majoritairement ces activités aquatiques, équestres et de remise en forme.
 - 79 établissements ont fait l'objet d'un contrôle en 2010.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

La DDJS assure la promotion de la vie associative en accompagnant toutes les associations quel que soit leur champ d'activité. Elle participe aux dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles.

300 bénévoles et dirigeants associatifs ont pu ainsi bénéficier d'une formation en lien avec la vie associative.

EXPRESSION ET CITOYENNETÉ DES JEUNES

Il s'agit d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans leurs projets de vie.

Un nouveau dispositif, programme national 2010, est mis en place : le service civique. Pour ce faire, 15 structures ont été agréées et 33 postes ouverts en engagement ou volontariat.

ACCÈS AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Dans le cadre du C.N.D.S. (*centre national de développement du sport*), la DDCS a concentré son effort sur les zones urbaines sensibles en permettant à des habitantes de ces quartiers de découvrir et de s'initier aux activités physiques.

Cette initiative conduite en partenariat avec les collectivités locales contribue à lutter contre l'isolement et à valoriser l'image de soi.

Une centaine de femmes a participé régulièrement aux cours organisés dans leurs quartiers à Chalon-sur-Saône, Mâcon et Torcy. Une vingtaine de personnes vulnérables ont bénéficié du programme «activ'santé» à Mâcon.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE SPORT

Les rencontres sportives sont des lieux privilégiés d'expression de la violence. Les violences ayant un caractère raciste ou commises à l'encontre des arbitres font l'objet d'une attention particulière de la DDCS.

La DDCS s'est employée à mener, avec le mouvement sportif, des actions de formation, une veille lors des matchs «supposés à risques» et la distribution du tract «avis du Préfet de Saône et Loire».

Des interventions de prévention et de lutte contre la violence dans le sport sont également conduites en relation avec la police, la gendarmerie, les procureurs de la République et les dirigeants sportifs.

POLITIQUE DE LA VILLE

La DDCS s'est vu confier le pilotage territorial des actions financées par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances(A.C.S.E).

Dans le département, 4 contrats urbains de cohésion sociale ont été signés en 2007. Ils représentent 23 quartiers en difficultés et concernent une population de plus de 44.000 habitants.

L'objectif est de réduire les inégalités sociales et développer des actions partenariales visant à favoriser l'égalité des chances pour renforcer la cohésion sociale dans les quartiers, au bénéfice des habitants.

360 dossiers ont été instruits pour un budget global de 1.726.965 €.

ACTIONS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Améliorer la prise en charge des publics en errance

Les travaux menés dans le cadre du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées se sont poursuivis en 2010 :

- par l'élaboration, en partenariat, du *Plan Départemental d'Accueil et d'Insertion* (PDAHI).
- par la mise en place, à compter du 15 septembre du *Service Intégré d'Accueil et d'Orientation* (SIAO), pivot du dispositif.
- par la mise à plat de l'offre d'hébergement d'urgence, d'insertion et d'accompagnement sur les différents territoires du département.
- par la mise en place d'un nouveau type de mesures d'accompagnement : *l'accompagnement vers et dans le logement* (AVDL) qui a pour objectif de faciliter l'accès direct au logement et le maintien dans celui-ci afin de prévenir les expulsions.
- par le pilotage de la campagne hivernale qui débute le 1er novembre et prend fin le 31 mars. Les appels au 115 ont augmenté de 25 % par rapport à la campagne 2009/2010.

L'engagement financier de l'Etat au titre du dispositif de lutte contre l'exclusion s'est élevé à 6 197 230 €, soit une augmentation de 3,90 % par rapport à 2009.

Garantir l'exercice du droit d'asile

L'année 2010 a vu se poursuivre, dans une moindre mesure (11 %), l'augmentation des arrivées de personnes en demande d'asile : 177 en 2008, 334 en 2009 et 371 en 2010.

La contribution 2010 de l'Etat s'est élevée à 2 781 935 € (contre 2 833 477 € en 2009) permettant de financer 245 places en *Centre d'accueil pour demandeurs d'asile* (CADA) (2 333 175 €) ainsi que l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en demande d'asile quelle que soit la procédure dont elles relevaient (4 448 760 €).

LA POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME MISE EN ŒUVRE

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Intégrée à la direction départementale de la cohésion sociale, elle travaille sous l'autorité de Mme Martine CHARRIER, directrice départementale de la cohésion sociale.

Les axes d'intervention sont :

- en amont, dans le cadre de la formation initiale, par le renforcement de la diversification des choix et l'accès des jeunes filles à l'ensemble des filières de formation ;
- l'octroi du prix de la vocation technique et scientifique (sur 17 prix attribués en Bourgogne, 10 prix ont été attribués à des jeunes filles de Saône-et-Loire en 2010), et un soutien à travers des chantiers d'insertion ou par des dispositifs spécifiques à un public ;
- les actions pour permettre aux jeunes filles diplômées, issues de l'immigration et résidant dans les ZUS de trouver leur place dans le monde du travail et dans la société (2 actions visant à cet objectif sont menées à Chalon-sur-Saône et à Mâcon. 70 % de réussite pour ces actions) ;
- le développement de structures d'accueil pour la prise en charge des enfants et des personnes âgées dépendantes (plateforme GERE, Dom pouce...), par le développement de plates-formes de mobilité sur l'ensemble du département ;
- le soutien à la production d'outils (support vidéo visant à promouvoir la création d'entreprise par les femmes ; film documentaire sur les violences faites aux femmes «les êtres humaines»).

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DANS LES SECTEURS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Parcours animation sport (PAS)

Ce dispositif du ministère de la santé et des sports permet à des jeunes, issus de zones urbaines sensibles et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, de bénéficier d'une formation qualifiante dans le domaine de l'animation sportive et socioculturelle. Il s'agit de favoriser l'alternance et d'articuler ces formations avec la signature d'un contrat aidé (principalement le *contrat accompagnement dans l'emploi* – CAE – du *contrat unique d'insertion* - CUI).

Plan sport emploi

Le plan sport emploi vise à professionnaliser les associations sportives en améliorant l'encadrement des activités ainsi que le fonctionnement et la gestion (aide financière dégressive sur 4 ans : 12 000 / 10 000 / 7 500 / 5 000 €). 15 emplois ont été financés en 2010, soit 81 705 € d'aide accordée.

Formations aquatiques

En été, la Saône-et-Loire manque de maîtres nageurs sauveteurs et de nageurs sauveteurs diplômés pour surveiller les piscines et baignades du département. La DDCS organise la formation initiale et le recyclage obligatoire des nageurs sauveteurs (BNSSA) et des maîtres nageurs sauveteurs (BEESAN). Deux formations de préparation au BNSSA (38 stagiaires), un stage de recyclage du BNSSA (21 stagiaires), deux stages de recyclage du BEESAN (28 stagiaires) et deux examens du BNSSA ont été organisés en 2010.

Fin 2010, la DDCS a dû confier à l'*Association départementale de protection civile de Saône-et-Loire* (ADPC) le soin de conduire les formations au BNSSA.

Information – conseil – orientation

La DDCS informe et conseille le public (employeurs, personnes en recherche de formation ou d'orientation professionnelle) sur les diplômes, les formations, les métiers du sport et de l'animation ainsi que sur les aides à l'emploi. Les secteurs professionnels du sport et de l'animation sont très réglementés et le système d'organisation des formations et des qualifications particulièrement complexe. Les employeurs sont majoritairement de petits employeurs associatifs demandeurs de conseil en terme d'emploi et de formation.

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Le PDALPD est copiloté par l'Etat et le département. Il a pour objet d'«agir résolument pour le droit au logement».

- La *commission départementale des aides publiques au logement* (CDAPL) : 3 500 décisions ont été examinées chaque année jusqu'au transfert des compétences de la CDAPL aux organismes payeurs des aides au logement.
- La charte de prévention des expulsions socle de la prévention des expulsions en Saône-et-Loire : En 2010, un travail partenarial a été engagé entre le département, l'Etat/DDCS, la CAF et la CRMSA, le CDAD (*Conseil départemental d'accès au droit*), l'ensemble des bailleurs (publics et privés), l'*Agence départementale pour l'information sur le logement* (ADIL), la chambre départementale des huissiers, les associations de locataires. Cette collaboration a permis la finalisation de deux chartes, une pour le parc privé et une pour le parc public.
- Le *Droit au logement opposable* (DALO) : La commission de médiation peut être saisie par toute personne qui, satisfaisant aux conditions d'accès à un logement locatif social, n'a reçu aucune proposition adaptée en réponse à sa demande de logement.
- Les recours en vue d'obtenir un logement : 34 dossiers ont été examinés en commission en 2010 (43 en 2009).

La protection juridique des personnes majeures protégées

En 2010, une habilitation des services *Mandataires judiciaires* concernant la *Protection des majeurs* (MJPM) et des services *Délégués aux prestations familiales* (DPF) a été accordée aux associations Le Pont, La Sauvegarde 71 et l'UDAF de Saône-et-Loire.

Les financements 2010 :

- Services MJPM : 4 738 758 € de Dotation Globale dont 2 043 853 € financés par l'Etat.
- Services DPF : 790 332 € dont aucun financement de l'Etat.
- MJPM à titre individuel : 39 772 € réglés par l'Etat.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

La DDCS effectue le contrôle des modalités de gestion des aires d'accueil afin de statuer sur le versement d'une aide au fonctionnement (allocation logement temporaire versée par la Caisse d'Allocations Familiales).

En 2010, on dénombre six sites ouverts en Saône-et-Loire sur les communes de Mâcon, Louhans, Chalon-sur-Saône, Saint Marcel, Tournus (ouverture en avril 2010) et Torcy (ouverture en septembre 2010), correspondant à 120 places de caravanes.

La DDCS et la DDT ont engagé, fin 2010, une démarche de révision en élaborant un cahier des charges dans le cadre d'un marché à procédure adaptée : il s'agira de réaliser un état des lieux de l'existant, d'analyser les besoins et de rédiger un schéma actualisé.

148 608 € ont été versés au titre de l'aide au fonctionnement en 2010 des aires d'accueil.

SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE - MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'Etat, une des attributions de la direction départementale de la cohésion sociale consiste à mettre en œuvre les politiques relatives à l'insertion sociale des personnes handicapées.

Les objectifs étaient de :

- contribuer au financement du *Groupement d'intérêt public* (GIP) - MDPH et coordonner les financements des services de l'Etat (Inspection Académique, DDCS, Unité territoriale de la Direccte).
- représenter l'Etat dans les instances suivantes : commission exécutive du GIP-MDPH, comité de gestion du fonds de compensation du handicap, comité départemental consultatif des personnes handicapées, commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées

Les crédits de l'Etat en 2010 se sont élevés à 393 050 € et 6,70 ETP fonctionnaires ont été mis à disposition.

En 2010, 150 réponses écrites individualisées à des demandes d'information ont été apportées, auxquelles s'ajoutent des entretiens personnalisés.

ORGANISER L'OFFRE ÉDUCATIVE

LES CONTRATS ÉDUCATIFS LOCAUX (CEL)

Les contrats éducatifs locaux signés entre l'Etat et les communes pour organiser les loisirs des jeunes hors du temps scolaire répondent à deux critères : l'intervention effective des associations locales et la réalisation d'une majorité d'actions en direction des 11-17 ans. Le CEL vise à mettre en œuvre un projet éducatif territorial élaboré par tous les partenaires éducatifs du territoire. Il constitue un moyen privilégié pour contribuer à garantir l'égal accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et aux sports.

29 contrats ont été finalisés en 2010, avec une priorité sur l'échelon intercommunal et les territoires ruraux.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF - VOLET SPORTIF

Les crédits du *centre national de développement du sport* (CNDS) financent les activités sportives proposées aux élèves des collèges après les cours dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif de l'éducation nationale.

En 2010, 153 modules sportifs ont été financés. Ils ont concerné environ 2.300 élèves.

LE RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PARENTS (REAAP)

Le REAAP regroupe, recense et mutualise toutes les actions de soutien à la parentalité du département.

Il poursuit l'objectif de valoriser les compétences parentales et renforcer les liens parents/enfants.

En Saône-et-Loire, il est copiloté et cofinancé par la DDCS, le Conseil général et la CAF.

En 2010, 34 actions ont été financées, soit 25 459 € d'aides accordées par l'Etat.

LA FORMATION CONTINUE EN DIRECTION DES RESPONSABLES D'ACCUEIL DE MINEURS ET DES DIRIGEANTS SPORTIFS

Pour améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs, la DDCS a conduit plusieurs séances de formation sur les thèmes suivants : gestion de l'équipe d'encadrement, détecter et agir pour l'enfance en danger (en partenariat avec les services du Conseil général), repérer et prévenir les conduites addictives chez les jeunes.

Une soixantaine de directeurs et animateurs de Saône-et-Loire ont bénéficié de ces formations. Un forum a rassemblé l'ensemble des organisateurs au cours d'une journée en mai (plus de 80 participants).

Les évolutions de la pratique sportive et de son environnement nécessitent une adaptation permanente des dirigeants et éducateurs sportifs. Ainsi, le développement des activités passe par la formation des dirigeants et de l'encadrement.

En 2010, la DDCS a proposé 5 thèmes de formation : *prévention et secours civiques de niveau 1* (PSC1), organisation d'une manifestation sportive sur la voie publique et sur circuit, application des dispositions du code du sport pour une association sportive, sensibilisation à la sécurité routière, formation à la détection des conduites dopantes et information sur l'AUT (*autorisation à usage thérapeutique*).

Plus de 120 personnes ont participé à au moins l'une de ces formations. La plaquette concernant l'AUT a été distribuée aux 100 000 licenciés sportifs de Saône-et-Loire.

LES MOYENS DE LA DDCS

	DDCS	Ex DDJS/DDASS
	2010	2009
Salaires et charges du personnel de la DDCS <i>(hors directrice et directeur adjoint) charges patronales comprises</i>	2 325 894	*
Crédits de fonctionnement	211 320	
Moyens d'Intervention		
<u>BOP 163 et 219 Jeunesse et sports</u>		
- Actions jeunesse et vie associative	40 000	74 000
- Contrats éducatif locaux	140 000	138 500
- Promotion du sport	23 800	37 500
- 26 postes FONJEP à 7 450 €	193 700	199 530
		27 FONJEP à 7 390
<u>Crédits extra budgétaires</u>		
Centre national pour le développement du sport (CNDS)		
- Fonctionnement	602 346	901 237
- Investissement	721 592	632 138
Aide à la personne		
Modules sportifs de l'accompagnement éducatif	137 276	
Coupons éducatifs	35 800	28 720
27 bourses BAFA à 150 €	4 050	9 150
4 bourses BAFA à 300 €	1 200	3 300
		61 BAFA et 11 BAFA
<u>Crédits Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)</u>	1 714 211	
<u>BOP 147 politique de la ville</u>		
CP 2010 restes à payer AE 2009	24 650	
<u>BOPs sociaux</u>		
BOP 106 action en faveur des familles vulnérables	2 150 681	2 384 441
BOP 177 prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	5 716 470	5 428 234
BOP 303 immigration et asile	2 781 935	2 833 477
BOP 157 handicap et dépendance	445 552	384 449
Total Intervention	14 733 263	

- ♦ les salaires, crédits de fonctionnement ne sont pas sur les mêmes bases, ce qui ne permet pas une comparaison.
- ♦ le Bop Politique de la ville et l'Acse n'étaient pas gérés par le service.

RAPPEL BUDGET GLOBAL DU SERVICE POUR L'ANNÉE 2010

- Salaires et charges	2 325 894 €
- Fonctionnement	211 320 €
- Intervention	14 733 263 €
TOTAL GENERAL	17 270 477 €

6. DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (DT ARS)



CREATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la Santé et aux territoires, crée dans son article 118 les Agences Régionales de Santé.

Les 26 Agences Régionales de Santé ont vu le jour le 1^{er} avril 2010.

Ces établissements publics regroupent au sein d'un même ensemble différentes structures jusqu'alors chargées de la conduite des politiques de santé : directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS), agences régionales de l'hospitalisation (ARH), unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM)etc.

Ils réunissent ainsi des personnels de l'Etat et de l'assurance Maladie pour construire **une approche globale et complémentaire des stratégies de santé**. Le regroupement des forces de l'Etat et de l'Assurance maladie doit permettre de mieux coordonner les réponses du système de soins et d'organiser celui-ci autour de filières, constituées à partir des besoins des personnes.

Les ARS sont responsables du pilotage du système de santé dans les régions. Leur périmètre d'action est large. Il intègre la prévention des risques, des maladies, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, la prévention et la gestion des risques sanitaires y compris environnementaux, mais aussi l'organisation de l'offre de soins, la qualité et la sécurité des soins, l'accompagnement médico-social et la performance du système de santé.

La réforme porte une triple ambition : améliorer **l'efficacité** du système de soins, c'est-à-dire l'état de santé de la population, faire progresser son **efficacité**, à travers la maîtrise des coûts et renforcer la **démocratie**, grâce à une plus grande implication des acteurs de santé locaux dans l'élaboration de la politique de santé.

En Bourgogne, l'ARS a son siège à Dijon et s'appuie sur quatre délégations territoriales, une dans chacun des départements.

Les ARS sont appelées à intervenir pour le compte des préfets dans de nombreux dossiers(sécurité sanitaire ou santé environnement notamment).

Près de 290 agents sont rassemblés au sein de cette agence dont 38 à la délégation territoriale de Saône-et-Loire.

CHANTIERS PRIORITAIRES DE 2010

LA MISE EN PLACE DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE

Les ARS travaillent en coordination avec les acteurs de santé et institutionnels locaux pour porter une vision collective des enjeux de la santé.

L'ARS est dotée d'un conseil de surveillance. Elle s'appuie au niveau régional sur une *Conférence régionale de la santé et de l'autonomie* (CRSA) et sur deux commissions de coordination (prévention et médico-sociale). Au niveau territorial, elle s'appuie sur des conférences de territoire.

L'ensemble des acteurs locaux sont représentés dans ces instances. Les élus participent au conseil de surveillance, à la CRSA, aux commissions de coordination et aux conférences de territoire. Les professionnels de santé sont représentés dans la CRSA et les conférences de territoires.

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance, présidé par le Préfet de région, contrôle et évalue l'action de l'ARS.

Il comprend 25 membres à voix délibérative, à savoir des représentants de l'Etat, de l'assurance maladie, des collectivités territoriales, des usagers (patients, personnes âgées et personnes handicapées) et des personnes qualifiées ; il est présidé par le préfet de région.

Cet organisme est chargé d'émettre un avis sur le plan stratégique régional de santé, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et les résultats annuels de l'action de l'agence. Il approuve le budget de l'agence et son compte financier.

En Bourgogne, il a été installé en juillet 2010.

◆ **La conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)**

La CRSA, instance de concertation régionale sur les questions de santé, émet des avis sur la définition et la mise en œuvre de la politique de santé en région.

En Bourgogne, la CRSA a été mise en place en septembre 2010.

La conférence est un **organisme consultatif** qui concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé.

Dans sa composition en assemblée plénière, elle se réunit au moins une fois par an.

Elle est composée de 100 membres à voix délibérative, qui se répartissent en huit collèges représentant les **collectivités territoriales**, les **usagers**, les **conférences de territoire**, les **partenaires sociaux**, les **acteurs de la cohésion et de la protection sociales**, les **acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**, les **offreurs des services de santé** et des **personnalités qualifiées**.

Pour organiser ses travaux, elle se réunit également sous forme d'une commission permanente de 20 membres et de quatre commissions spécialisées sur la prévention, l'organisation des soins, le secteur médico-social et sur les droits des usagers du système de santé.

Elle est chargée d'émettre un avis sur le projet régional de santé et le rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut faire toutes propositions au directeur général de l'agence sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de santé.

◆ **Les commissions de coordination des politiques publiques de santé**

Les commissions de coordination assurent la cohérence et la complémentarité des actions des financeurs publics dans les domaines de la prévention et du médico-social.

Deux commissions de coordination, chacune présidée par le directeur général de l'agence, sont instituées : l'une dans le domaine de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile (20 membres), l'autre dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux (17 membres).

Elles sont compétentes pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions financées par leurs membres que sont l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale : ainsi, elles peuvent décider des travaux à conduire pour l'élaboration du projet régional de santé.

◆ **La définition des territoires de santé**

La définition des territoires a été un axe de travail important pour l'ARS dès sa mise en place.

La région a été redécoupée en quatre territoires de santé correspondant aux quatre départements et qui recouvrent l'ensemble des activités de l'ARS depuis septembre 2010.

◆ **La constitution des conférences de territoire**

Les conférences de territoire, réunion des représentants des acteurs locaux de santé, permettent d'identifier les besoins locaux et d'intégrer les réalités de terrain dans la stratégie de l'ARS.

Elles sont constituées pour chacun des territoires de santé définis par le directeur général de l'agence et composées chacune d'au maximum 50 membres répartis en onze collèges représentant notamment les établissements de santé, les personnes morales gestionnaires d'établissements médico-sociaux, les professionnels libéraux, les usagers, les collectivités territoriales.

Elles contribuent à mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique. Elles peuvent faire toute proposition au directeur général de l'ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet régional de santé.

Constituée fin 2010, la conférence de territoire a été installée en Saône et Loire en janvier 2011.

LA FORMALISATION DES PROTOCOLES AVEC LES PRÉFETS

L'ARS assure des prestations pour les Préfets en instruisant et préparant certains actes et documents, en émettant des avis sanitaires, en participant à des commissions au niveau départemental.

Les contributions et les relations de l'ARS avec les préfets sont formalisées dans un protocole départemental qui a été finalisé au 1^{er} juillet 2010.

LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DES ALERTES SANITAIRES

L'une des missions des Agences Régionales de Santé est de collecter, d'analyser et de traiter les signaux et les alertes pouvant présenter un risque de santé publique.

Dans ce cadre, l'ARS de Bourgogne a mis en place, le 15 novembre 2010, à destination des professionnels de santé et des institutionnels, une plateforme régionale unique de réception et de traitement des alertes sanitaires qui fonctionne 24 heures sur 24 pour :

- ✓ les maladies infectieuses : maladies à déclaration obligatoire, cas groupés d'une pathologie transmissible en collectivité, fréquence inhabituelle d'une pathologie...
- ✓ les intoxications : monoxyde de carbone, toxi-infections alimentaires collectives...
- ✓ les pollutions environnementales,
- ✓ les événements concernant l'activité des structures de soins ou médico-sociales : déclenchement d'un plan blanc, d'un plan bleu, conséquences d'un événement climatique, épidémique, technique,
- ✓ les événements relatifs à l'activité biologique ou pharmaceutique,
- ✓ les événements atypiques ou exceptionnels ayant un impact sanitaire,

La délégation territoriale de l'ARS de Saône et Loire participe au fonctionnement de ce dispositif en assurant le traitement et le suivi des alertes concernant le département.

LE LANCEMENT DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS)

Les actions menées par l'ARS sont planifiées pour 5 ans dans un document stratégique appelé Projet régional de santé. Ce PRS est composé d'un *Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS)* qui fixe les orientations prioritaires de la Région et de 3 schémas régionaux par secteurs (soins ambulatoires et hospitaliers, prévention et médico-social) qui déterminent les mesures à mettre en œuvre dans ces domaines d'activités.

En 2010, les services de l'ARS ont été mobilisés sur la réalisation d'un diagnostic régional portant à la fois sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Ce diagnostic a été soumis à consultation des partenaires.

A partir de ces constats, les priorités stratégiques de la politique régionale de santé ont été définies :

- organiser et favoriser l'accès à l'offre de santé de proximité,
- soutenir l'autonomie des personnes âgées ou handicapées,
- organiser la prise en charge des maladies chroniques et des polyopathologies,
- développer dès l'enfance les capacités des adolescents et jeunes adultes à être acteur de leur santé.

Elles doivent être déclinées en 2011 dans l'élaboration des schémas de l'offre de soins, médico-social et de prévention.

UNE RÉFLEXION A ÉTÉ ENGAGÉE SUR LA PERMANENCE DES SOINS (PDS), LES URGENCES ET LES TRANSPORTS SANITAIRES

Pour répondre aux problèmes spécifiques de la Bourgogne, un groupe-projet a été constitué dès mai 2010, afin d'établir un diagnostic et de proposer des pistes d'actions.

Quatre axes majeurs ont été identifiés :

- l'accompagnement à la mise en place d'un réseau régional des urgences ;
- la réalisation d'un état des lieux de la sectorisation de la permanence des soins ambulatoires, des SMUR et des transports pour structurer la réponse pré-hospitalière ;
- l'élaboration d'un plan d'actions destiné à optimiser le fonctionnement des centres 15 et de la régulation médicale ;
- l'élaboration du cahier des charges régional de la *Permanence des soins ambulatoires* (PDSA), incluant les déclinaisons départementales et rédigé en association étroite avec les professionnels de santé et les préfetures.

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Basée à Mâcon, composée d'une équipe de 38 agents, son rôle est de mettre en œuvre dans le département, la politique de santé définie par l'ARS.

Elle a deux champs principaux d'intervention :

- la prévention et la gestion des risques et alertes sanitaires,
- l'organisation de l'offre de santé (suivi des établissements, accompagnement des acteurs locaux de santé, animation de la conférence de territoire).

En 2010, la délégation territoriale de l'ARS de Saône et Loire a été fortement mobilisée :

- par la continuité des missions et du service,
- par la construction d'une nouvelle structure et des organisations internes,
- par la conduite des chantiers prioritaires (mentionnés précédemment).

ACTIONS RÉALISÉES EN 2010 POUR ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Programme de contrôle des règles d'hygiène

Les objectifs, les résultats et les données chiffrées

Les agences régionales de santé sont chargées, en tenant compte des spécificités de chaque région, d'établir un programme annuel de contrôle du respect des règles d'hygiène, en particulier celles prévues au 2° de l'article L. 1421-4 du code de la santé publique qui précise que le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène relève :

1° De la compétence du maire pour les règles générales d'hygiène fixées, en application du chapitre Ier du titre Ier du livre III, pour les habitations, leurs abords et dépendances ;

2° De la compétence de l'Etat dans les autres domaines sous réserve des compétences reconnues aux autorités municipales par des dispositions spécifiques du présent code ou du code général des collectivités territoriales.

Les agences régionales de santé réalisent ou font réaliser les prélèvements, analyses et vérifications prévus dans ce programme et procèdent aux inspections nécessaires.

Pour la Saône-et-Loire, le bilan 2010 de ces contrôles menés par les agents de la délégation territoriale est le suivant:

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation

L'ARS élabore un programme d'analyse de la qualité de l'eau en application de l'article L1321-15 du code de la santé publique.

En 2010, comme dans les années précédentes, **100% des prélèvements prévus par la réglementation ont été réalisés**, et sont complétés par des suivis spécifiques.

En 2010, **2 800 prélèvements ont été réalisés. Le taux de non-conformité est inférieur à 2%, soit le taux le plus bas de la région et en progrès par rapport à 2009. 5 interdictions temporaires de consommer l'eau ont été prononcées.**

Les interdictions temporaires de consommer l'eau sont liées à des contaminations bactériologiques de l'eau provenant de captages (sources) vulnérables dont les installations de traitement sont souvent insuffisantes ; elles concernent de petites collectivités exploitées en régie directe, situées principalement dans le Morvan.

Des non-conformités récurrentes en matière de pesticides ont été constatées amenant les collectivités à mettre en place un dispositif de traitement spécifique. Deux petites collectivités distribuent de manière permanente de l'eau non conforme en matière d'Arsenic et doivent se raccorder au syndicat voisin (en cours pour l'une d'entre elle).

L'inspection des installations de distribution d'eau

Deux inspections complètes d'installations de distribution d'eau (captages, périmètres de protection, station de traitement) et une concernant l'alimentation en eau par un puits privé d'une industrie agroalimentaire ont été réalisées.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignades

Le contrôle sanitaire porte sur les baignades régulièrement fréquentées et ne faisant pas l'objet d'une interdiction. Le résultat des analyses est transmis au ministère de la santé puis à l'union européenne qui effectue un classement.

En 2010, **75 prélèvements ont été réalisés pour les sites de baignade naturelle et tous ont été conformes à la réglementation** (en 2009, 1 site avait connu un résultat non conforme). 2 sites de baignade artificielle sont également suivis dans un cadre réglementaire qui reste à finaliser au niveau national.

Les profils des eaux de baignades constituent le diagnostic de la vulnérabilité aux pollutions et aux aléas du site de baignade. **Un retard persiste dans la réalisation de ces profils par les gestionnaires responsables.**

Le contrôle sanitaire des piscines

179 bassins de piscines saisonnières et 30 bassins de piscines permanentes sont suivis. 870 prélèvements d'eau ont été réalisés.

Le pourcentage de non-conformité a été évalué à 7% ; une fermeture temporaire a été prononcée.

23 piscines ont également fait l'objet d'inspections approfondies (plages, bassins, désinfection, filtration, accès, carnet sanitaire...) dans un cadre préventif ou suite à des non conformités chroniques.

Inspections dans les établissements

L'inspection des établissements sanitaires et médico-sociaux fait l'objet d'une planification.

Cependant des signalements en cours d'année justifient parfois des contrôles supplémentaires.

Ainsi, en 2010, 7 établissements de santé et 5 maisons de retraite ont fait l'objet d'une inspection.

Ont été inspectés également 3 grands rassemblements : Communauté Emmanuelle à Paray-le-Monial, communauté de Taizé, Association «La porte ouverte» à Lux.

L'attention des services se porte principalement sur :

- la vérification des dispositions prises pour prévenir la dissémination de fibres d'amiante,
- la prévention de la légionellose,
- les conditions d'élimination des déchets de soins,
- la prévention des risques liés au radon,
- l'hygiène générale de l'établissement,
- l'application de la réglementation sur l'interdiction de fumer.

Inspections des établissements thermaux

La Saône-et-Loire dispose d'un établissement thermal qui est situé à Bourbon-Lancy.

L'ARS assure le contrôle sanitaire des eaux de cet établissement.

En 2010, 211 analyses ont été réalisées ainsi que plusieurs inspections. **Malgré les mesures mises en œuvre par l'exploitant de l'établissement de Bourbon-Lancy, le taux de non conformité lié essentiellement à la présence de légionelles reste élevé (35%).**

Les inspections dans l'habitat

L'ARS intervient dans les lieux habités pour vérifier les dispositions du code de la santé publique relatives à la salubrité des bâtiments d'habitation.

Ces interventions s'effectuent dans le cadre partenarial du programme d'intérêt général relatif à la lutte contre l'habitat indigne et indécent qui associe le conseil général, l'Etat, l'ARS, l'ADIL, la MSA et la CAF.

En 2010, 30 inspections ont été menées, 8 arrêtés d'insalubrité ont été pris et 2 arrêtés ont été levés.

17 interventions ont été menées par l'ARS suite à des cas d'intoxication au monoxyde de carbone dont 2 intoxications collectives dans des lieux de culte.

Les nuisances sonores

En matière de bruits de voisinage, l'ARS intervient en appui technique et réglementaire aux communes notamment pour la réalisation de mesures de bruit.

En 2010, 23 dossiers ont été suivis dont 14 ont donné lieu à des mesures.

En matière de contrôle des établissements musicaux qui relève de la compétence de l'Etat, l'ARS est intervenue suite à des plaintes dans 20 affaires au total dont 12 ont concerné des salles polyvalentes.

Poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable

Les objectifs, les résultats et les données chiffrées

L'ARS est chargée de l'instruction de ces procédures qui relèvent de la compétence de l'Etat. Une cellule d'appui, financée par le département, les agences de l'eau et l'ARS, a été mise en place dans le département, en 2003, pour soutenir techniquement les collectivités (communes rurales) dans ces démarches complexes.

Un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires concernés (chambre d'agriculture, agence de l'eau, DDT, UFC 71 Que Choisir, conseil général et ARS) se réunit régulièrement sous l'égide de la cellule d'appui du département pour traiter ces dossiers.

Ce comité de pilotage constitue une des étapes de concertation, notamment avec la profession agricole particulièrement concernée par ces mesures dans le département.

Dans le cadre de ces actions concertées, un protocole d'indemnisation des servitudes liées aux activités agricoles a été élaboré et est d'ores et déjà en vigueur.

En 2010, 2 procédures ont été achevées, elles concernent 3 captages et 13 705 habitants :

- ✓ Commune de PARAY LE MONIAL – 2 captages (puits de Romay et prise d'eau de la Bourbince)
- ✓ SIVOM de BRANDON – 1 captage (Etang de Brandon).

Par ailleurs, la délégation territoriale de l'ARS est restée également très mobilisée pour assurer le suivi des 33 procédures en cours qui correspondent à 163 captages.

Dans le secteur de l'Autunois qui concentre les collectivités qui n'ont pas encore engagé de procédure (14 collectivités et 47 captages concernés), un travail particulier est mené en lien avec la Sous-Préfecture d'Autun.

7. FINANCES, ÉCONOMIE ET EMPLOI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

La direction départementale des Finances publiques de Saône-et-Loire, réunissant les équipes des deux anciennes directions locales (trésorerie générale et direction des services fiscaux), a été créée le 1^{er} novembre 2010. M. Pierre ROYER, administrateur général des Finances publiques, dirige cette entité fusionnée qui comprend, outre les services de direction situés à Mâcon, 10 *services des impôts des particuliers* (SIP)-centre des impôts-*services des impôts des entreprises* (SIE), 32 trésoreries, 3 centres des impôts fonciers, 5 conservations des hypothèques et 5 services à compétence départementale.

En charge d'une mission régalienne de l'Etat, la DDFiP de Saône-et-Loire assure notamment le traitement de déclarations, le calcul d'impôts directs et indirects, le recouvrement, le traitement des réclamations contentieuses et gracieuses, les missions domaniales, de contrôle et de lutte contre la fraude.

Elle s'attache à assurer un service de qualité, notamment en simplifiant et en facilitant les démarches des usagers par le développement des téléprocédures.

En 2010, la DDFiP s'est inscrite dans un processus de modernisation de ses procédures tant pour les usagers particuliers que pour les usagers professionnels, également pour l'Etat en assurant l'égalité des citoyens devant l'impôt, pour les collectivités territoriales et en modernisant les missions foncières.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE SES PUBLICS

Au service des particuliers

Les chiffres clés de l'année 2010 :

- 315 235 articles d'impôt sur le revenu
- 282 687 articles de taxe d'habitation et 241 711 articles de redevance audiovisuelle
- 437 390 cotes de taxes foncières et 184 329 cotes d'ordures ménagères

Parallèlement à ses missions de traitement des déclarations et de calcul de l'impôt et de recouvrement, **la direction a continué à réagir activement afin que les usagers bénéficient très rapidement de leurs droits ;** les temps de réponse aux réclamations d'assiette des usagers sont très courts :

- 77,60% des réclamations ont été traitées dans le délai de 7 jours ;
- 97,61 % des réclamations ont été traitées dans le délai de 30 jours ;
- 99,69 % des réclamations ont été traitées dans le délai de 3 mois;
- 100% des courriels de nature fiscale ont reçu une réponse dans le délai de 3 jours ;
- 100% des mémoires en réponse aux requêtes des contribuables devant les juridictions ont été produits dans un délai de six mois.

Le bilan établi à l'issue de l'année 2010 montre qu'en dépit d'une augmentation du recours par les usagers au Conciliateur fiscal (+ 13 %), la direction des Finances publiques a maintenu ses efforts pour répondre rapidement aux saisines des contribuables. En effet, une très large part des demandes adressées au Conciliateur au cours de l'année ont été traitées dans le délai d'un mois (83 % en 2010).

Pour 2010, le taux net de recouvrement des impôts sur rôles (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxes foncières) est de 99,50 % (soit – 0,06 points par rapport à 2009). Ce taux reste néanmoins d'un très bon niveau. Le montant des impôts recouverts est de 900 000 000 € en 2010 (880 854 000€ en 2009), soit une augmentation de 2,17%.

Une qualité d'accueil renforcée

La DDFiP s'attache à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les usagers, en leur proposant une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue accessible grâce aux nouvelles technologies.

En 2010, le réseau départemental a pleinement rempli ses objectifs en matière de qualité de service à la suite d'évaluations externes et d'audits internes.

Le guichet fiscal unifié

Objectif majeur de la réforme générale de la DGFIP, la mise en place du guichet fiscal unifié déployé tantôt sous la forme d'un accueil fiscal de proximité, y compris dans les trésoreries en milieu rural où la présence du réseau est ainsi confortée, tantôt au sein des SIP en zone urbaine, permet à tout contribuable d'obtenir une réponse à ses questions fiscales ou voir ses demandes prises en charge en une seule démarche.

En 2010, quatre nouveaux SIP ont été créés au bénéfice de l'utilisateur à Charolles, Montceau-les-Mines, Louhans et Chalon-sur-Saône. Le dernier des 8 SIP sera mis en place à Autun en juillet 2011 et parachèvera la mise en place du guichet fiscal unifié sous toutes ses formes dans le département.

Les procédures dématérialisées

La montée en puissance de la relation dématérialisée des usagers particuliers avec l'administration fiscale est significative ; la confirmation du succès de la déclaration pré-remplie en témoigne.

Le nombre de télédéclarants IR a encore progressé en 2010 (62 283 télédéclarants contre 56 577 en 2009, soit + 10,08 %).

Le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers a continué de progresser en 2010 (53,02 % en 2010, soit + 2.4 points). La situation est cependant contrastée selon la nature de l'impôt avec un taux et une progression plus importantes en impôt sur le revenu (89,07 % contre 78,29 % en 2009) qu'en taxes foncières (39,61 % contre 38,46 % en 2009) et taxe d'habitation (50,49 % contre 49,44 % en 2009).

Pour la cinquième année consécutive, le nombre de nouveaux paiements dématérialisés dépasse les 30 000 contrats (32 545 nouveaux paiements dématérialisés en 2010 contre 33 132 en 2009).

Au service des professionnels

Les services des impôts des entreprises accompagnent au quotidien les usagers professionnels dans la réalisation de leurs obligations fiscales en simplifiant leurs démarches et en leur apportant conseil et expertise. Ils assurent aussi l'assiette et le recouvrement des taxes et impôts dus par tous les professionnels (impôts sur les bénéfices, taxes sur le chiffre d'affaires, taxes sur les salaires, impôts locaux...).

Les services des impôts des entreprises en place dans les 8 sites les plus importants du département (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Charolles, Paray-le-Monial, Louhans, Autun, Le Creusot et Montceau-les-Mines) sont donc les interlocuteurs uniques et privilégiés des entreprises.

Le montant de TVA, d'impôt sur les sociétés, de taxe sur les salaires, de droits de mutation, de taxe de publicité foncière et de droits d'enregistrement recouverts en 2010 par les services des impôts des entreprises de Saône-et-Loire s'élève à 903 791 138 €.

Le soutien aux entreprises en difficulté et à l'économie

Au-delà du plan de relance visant à soutenir les entreprises, qui a été décliné selon les consignes nationales, la détection des difficultés des entreprises est une préoccupation majeure de la DDFIP. Elle nécessite une collaboration étroite entre plusieurs services publics et parapublics (Préfecture, Pôle Emploi, URSSAF, Banque de France).

Ainsi, la *Commission des Chefs des Services Financiers* (CCSF) s'est réunie très régulièrement (tous les mois sauf exception). Elle étudie les dossiers d'entreprises ayant des difficultés de trésorerie et ne pouvant de ce fait honorer la totalité de leurs dettes fiscales et sociales et leur propose des plans de règlement.

L'activité de la CCSF a connu une hausse importante sur les trois dernières années (17 plans accordés en 2008, 27 en 2009 et 22 en 2010) qui ne semble pas se relâcher en 2011.

Parallèlement à cette commission, la *cellule opérationnelle de suivi de médiation du crédit* (COS) se réunit également tous les mois dans les locaux de la DDFIP, avec le directeur de la banque de France et un représentant de la Préfecture. Fin 2010, 328 dossiers avaient été déposés. Parmi ceux-ci, 168 ont connu une issue positive, 102 se sont soldés par un échec, les autres étant en cours d'instruction ou sans objet.

Enfin, la DDFIP participe à la *commission de financement de l'économie* (CDFE) qui se réunit de façon régulière, sous la présidence du Préfet, et au cours de laquelle tous les principaux acteurs économiques sont représentés. 15 CDFE se sont ainsi réunies entre le 01/01/2009 et le 31/12/2010.

Le volet fiscal en faveur de la trésorerie des entreprises

Le plan de relance de l'économie, mis en place depuis le début de l'année 2009, s'est poursuivi en 2010. Les remboursements accélérés aux acteurs économiques ont notamment concerné les crédits de TVA, rendus possibles tous les mois, les excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés, le crédit impôt recherche, les créances de report en arrière de déficits non imputés.

La réforme de la taxe professionnelle

Cette réforme a conduit la Direction, en partenariat avec la chambre de commerce de Saône-et-Loire, la chambre des métiers, les experts comptables et les *Centres de Gestion Agréés* (CGA) du département, à tenir trois réunions d'information sur la nouvelle *Contribution Economique Territoriale* (CET) et son simulateur de calcul ainsi que sur les téléprocédures des professionnels.

Plusieurs centaines d'entreprises ont ainsi été sensibilisées à ces nouveautés.

Parallèlement, le recouvrement de cette taxe est réorganisé. Le transfert au service des entreprises de la mission de recouvrement de la cotisation sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les locaux commerciaux en 2010 (et de la cotisation foncière sur les entreprises à compter de 2011) offre aux petites et moyennes entreprises un point d'entrée unique pour remplir leurs obligations fiscales, à l'instar du guichet fiscal unique déjà mis en place pour les grandes entreprises.

Des mesures de simplification

Afin de simplifier leurs démarches, les usagers professionnels peuvent consulter leur compte fiscal informatisé qui leur offre une vision d'ensemble de leurs déclarations de résultats, de TVA et de taxe sur les salaires, du paiement de leurs impôts et des demandes de remboursement de crédit de TVA.

L'année 2010 a d'ailleurs connu une nouvelle progression du nombre d'adhésions à la procédure TéléTVA qui permet de transmettre, par voie dématérialisée, la déclaration de TVA et le paiement correspondant de manière sécurisée.

1 687 adhésions supplémentaires ont été enregistrées en 2010, portant le nombre d'adhérents à 9 213 contre 7 526 en 2009 (+ 22,41 %).

Au service de l'Etat

La politique immobilière de l'Etat

La DDFiP a été associée, aux côtés des services préfectoraux, à l'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), qui a pour objectif de dynamiser la politique immobilière de l'État, de rationaliser les implantations et les occupations, tout en maîtrisant les coûts financiers qui en découlent.

5 biens immobiliers appartenant à l'Etat ont été vendus au cours de l'année.

L'évaluation domaniale

Le service du Domaine intervient en qualité d'expert et de conseil immobilier des collectivités locales et de leurs groupements. Selon la nature de leurs opérations immobilières (acquisitions à l'amiable ou par voie d'expropriation, prise à bail, cessions), les collectivités sont tenues de demander l'avis du service d'évaluation domaniale sur la valeur vénale ou locative des biens immobiliers. Cet avis doit être rendu dans un délai d'un mois avant tout engagement pris par le consultant.

Le taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées à France Domaine est de 100 %, tout comme l'année précédente. Au total, 1 170 avis d'évaluation réglementaires ont été rendus en 2010.

Les comptes de l'Etat

Disposer de données comptables et financières transparentes et fiables est un véritable enjeu démocratique : la comptabilité a en effet vocation à être un vecteur d'information à destination des citoyens et des élus, un outil de pilotage pour les gestionnaires et un support de contrôle de l'utilisation des fonds publics. Cet objectif concerne aussi bien la comptabilité de l'État que celle du secteur public local.

La poursuite de la mise en œuvre du contrôle interne comptable

La mise en place du volet comptable de la LOLF exige de consolider le contrôle interne et de décliner de façon opérationnelle les nouvelles normes de comptabilité d'exercice (constatation des droits et obligations, dimension patrimoniale des comptes de l'État) ; il convient également de rénover certains processus clés de comptabilité et de dépense.

L'amélioration de l'indicateur portant sur la réduction du nombre de jours anomalies constatés dans la comptabilité de l'État confirme les progrès du contrôle interne comptable de l'État (26 jours constatés en 2010 contre 30 en 2009).

Tout ce dispositif a pour but essentiel de participer à l'amélioration de la qualité des comptes de l'Etat. Pour la quatrième année consécutive, ces derniers ont été certifiés par la Cour des comptes.

La mise en place de CHORUS et l'exécution des dépenses de l'Etat

CHORUS est un progiciel de gestion intégré en mode web, utilisé par l'ensemble des intervenants en matière budgétaire et comptable pour la totalité du processus budgétaire et comptable de l'Etat.

Un certain nombre de dépenses pour lesquelles le Directeur départemental des Finances publiques de Saône-et-Loire est comptable assignataire ont basculé dans CHORUS à compter du 1^{er} janvier 2010 (dépenses après ordonnancement des préfectures de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, dépenses ordonnancées par le centre de service partagé MAAP/MEDDEM pour toute la région).

L'application CHORUS, qui gère une base des tiers unique, permet un paiement à bonne date (en général 30 jours) tout en dématérialisant une partie du processus (demandes de paiement) et en renforçant la traçabilité de toutes les opérations. Le délai global de paiement 2010 (ordonnateur + comptable), qui présente un enjeu économique réel pour les fournisseurs de l'Etat, a été de 23,95 jours en 2010.

L'amélioration du civisme fiscal

Contrepartie du système déclaratif, la stratégie de la DDFiP en matière de contrôle fiscal s'articule autour de 3 axes : sanctionner les comportements les plus frauduleux, consolider le civisme fiscal de tous les usagers et recouvrer avec rapidité et efficacité l'impôt éludé.

A cet effet, le 1^{er} décembre 2009, a été mis en place le pôle de recouvrement spécialisé chargé du recouvrement des créances à enjeux des professionnels et des particuliers qui permet de recouvrer les impôts dans des plus grandes conditions d'efficacité.

Le renforcement de la mobilisation contre le travail illégal et les fraudes aux finances publiques

La DDFiP participe activement aux opérations organisées par le *Comité départemental anti-fraudes* (CODAF). Cette structure départementale associe les services de police, de gendarmerie, des douanes, du travail et de l'emploi ainsi que les organismes sociaux sous le contrôle du Procureur de la république.

La lutte contre l'économie souterraine et la délinquance organisée

La DDFiP exploite au plan fiscal les renseignements recueillis par le *Groupe d'intervention régional* (GIR) de DIJON.

En outre, au niveau départemental, une cellule de coordination Gendarmerie – Police - Services des Finances publiques, destinée à favoriser et formaliser les échanges d'informations, a été mise en place début 2010.

Au service des collectivités territoriales

La DDFiP a poursuivi, en 2010, 3 objectifs principaux à destination des collectivités locales : renforcer le partenariat avec ces dernières, soutenir la formation des personnels territoriaux et promouvoir la dématérialisation.

Un partenariat renforcé

Le partenariat des collectivités avec le réseau des comptables publics est un partenariat ancien, solide et privilégié.

Une des priorités de la DGFIP, depuis sa fusion, est d'offrir des prestations renouvelées, un service plus complet et plus réactif aux quelques 800 collectivités dont les comptes sont tenus au niveau départemental.

Afin de mieux répondre aux besoins des élus locaux, des engagements partenariaux sont progressivement mis en place. Ils visent à faciliter la vie de l'ordonnateur, améliorer l'efficacité des procédures, rechercher une qualité comptable de haut niveau, développer l'expertise comptable et financière.

Dans cet esprit, un premier engagement partenarial a été signé tout début 2011 entre la DDFiP de Saône-et-Loire avec le syndicat mixte d'enlèvement et traitement des déchets de Chagny (SMET Nord-Est).

La DGFIP en soutien de la formation des personnels territoriaux

En liaison avec le CNFPT, la DGFIP a développé une offre de service spécifique à destination des personnels des collectivités locales. Des réunions de formations ont été ainsi dispensées aux secrétaires de mairie du département sur les thèmes de la qualité comptable et de la dématérialisation.

Ce programme démarré en 2010 ambitionne de couvrir l'ensemble du département d'ici la fin de 2012.

La DDFiP promoteur de la dématérialisation

Le déploiement du logiciel HELIOS sur l'ensemble du réseau des trésoreries permet de favoriser la dématérialisation sous toutes ses formes:

- dans les relations quotidiennes des collectivités avec la DGFIP : le développement du PORTAIL de la DGFIP permet à 946 collectivités ou établissements (communes, établissements publics de santé, EPCI...) du département d'être en connexion directe avec leur comptable. La transmission des flux comptables et budgétaires s'effectue ainsi de façon totalement dématérialisée et sécurisée. Les collectivités raccordées peuvent en outre consulter leur trésorerie et leur situation budgétaire en temps réel.
- dans une dématérialisation avancée de la chaîne comptable : plusieurs collectivités ont amorcé la dématérialisation totale de leur chaîne comptable et 83 ont d'ores et déjà dématérialisé le traitement de la paye de leurs agents.
- dans une progression notable des moyens de paiement automatisés : des solutions de paiements automatisés sont proposées pour l'ensemble des produits des collectivités. Plusieurs collectivités devraient mettre en œuvre l'offre de paiement direct de leurs produits sur internet.

Progression des moyens de paiements automatisés (prélèvements, CB, TIP)	2007	2008	2009	2010	Evolution 2007/2010
Evolution du nombre de paiements constatés	113 962	117 927	138 115	150 985	+3 2,50 %
Evolution du montant des recettes encaissées	6 650 317	8 118 664	9 843 645	11 119 427	+ 67,20 %

Au delà de ces 3 objectifs prioritaires, la DDFiP s'est attachée à :

➤ *Fournir un conseil fiscal et financier plus rapide et plus complet aux collectivités*

En Saône-et-Loire, 92,83 % des comptes de gestion de l'année 2009 ont été remis aux ordonnateurs locaux avant le 15 mars 2010 (contre 92,58% pour 2008) afin qu'ils puissent disposer très tôt des éléments nécessaires à la confection de leur budget 2010.

Pour la seconde année consécutive, la remise des comptes de gestion, ainsi que la notification des bases d'impositions, se sont effectuées de façon totalement dématérialisée.

➤ *Réduire les délais de paiement des dépenses*

La réduction du délai global de paiement des dépenses des collectivités locales à 30 jours (délai ordonnateur + délai du comptable) au 30 juin 2010 a nécessité une performance accrue du réseau des comptables qui doivent procéder aux vérifications réglementaires et à la mise en paiement dans le délai de 10 jours.

En Saône-et-Loire, cet indicateur évolue de la manière suivante :

Délai de paiement des dépenses du secteur public local par les comptables de la DGFIP (en jours)	2008	2009	2010
	3,6	4,7	4,9

La relation client vis-à-vis des déposants de fonds réglementés

Au 31 décembre 2010, le service «dépôts et services financiers» de la DDFIP gère 202 *comptes Dépôts de fonds au Trésor* (DFT) pour un encours de 21 611 000 euros.

Les orientations de l'année consistaient principalement à promouvoir la télétransmission des fichiers de virements et de prélèvements auprès de la clientèle tout en diminuant le nombre de chèques à gérer.

Les objectifs ont été pleinement atteints.

En modernisant les missions foncières au service des usagers

Dans le cadre de ses missions foncières et topographiques, elle détermine l'assiette des impôts fonciers, établit et diffuse les données cadastrales et assure les formalités d'enregistrement et de publicité foncière.

Dans ce but de modernisation, la DDFIP de Saône-et-Loire a poursuivi :

➤ *L'offre d'un plan cadastral de qualité*

L'actualité du plan cadastral, document de référence pour de nombreux utilisateurs et notamment les collectivités locales, est demeurée un enjeu. Ce plan sert également à l'Institut Géographique National.

Engagée dans la mise en place d'un système de constitution, de gestion et de diffusion des données cadastrales cartographiques sous forme numérique, la DDFIP a, en 2010, signé de nouvelles conventions de numérisation avec les collectivités locales souhaitant numériser leur cadastre avec la participation de partenaires associés, gestionnaires de réseaux d'alimentation en énergie ou gestionnaires de services publics.

Ces conventions signées à fin 2010 concernent 79 communes, soit 76 % de la population. 44 % des communes sont sous convention au 31/12/2010.

➤ *L'accroissement de la transparence et de la rapidité des prestations foncières :*

En 2010, comme les années précédentes, la délivrance des renseignements a été effectuée à 100 % dans le délai de 10 jours. Le délai moyen de publication pour l'année 2010 est de 14 jours, contre 10 jours en 2009.

L'utilisation de l'application [Télé@ctes](#) a connu un fort développement en 2010. Les notaires peuvent établir et faire enregistrer les actes de cession sous forme dématérialisée et recevoir des réponses également dématérialisées.

Le taux global de dématérialisation est passé de 25,08 % en 2009 à 30,73 % en 2010, soit une progression de 5,65 points. La progression de l'utilisation de [Télé@ctes](#) s'explique notamment par le nombre accru d'études équipées en [Télé@ctes](#) puisqu'au 31/12/2010, 52 études sur 56 (soit 93 %) étaient équipées (contre 48 sur 57, soit 84 % en 2009).

L'EFFORT FINANCIER DE L'ETAT

A la fin de l'année 2010, la Direction départementale des Finances publiques et ses services déconcentrés comprenaient **831 emplois tous grades et filières confondus**.

	2009		2010
	TG	DSF	DDFiP
Dépenses de fonctionnement (hors personnel) (programme 0156-02)	2 637 563 €	2 673 526 €	6 982 431 €
Dépenses de personnel (programme 0156-01)	20 669 511 €	25 027 031 €	46 488 584 €
Concours financiers versés aux collectivités locales	423 645 974 € (TG)		613 069 108 € ⁽¹⁾
Montant de l'impôt collecté ⁽²⁾ - impôt sur le revenu, taxe d'habitation-redevance-audiovisuelle, taxes foncières - TVA, impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbres, impôt de solidarité sur la fortune, droits de mutation	880 854 000 €	996 275 660 €	900 000 000 € 968 126 800 €
Total	1 877 129 660 €		1 868 126 800 €

(1) concours plus important du fait de la compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle

(2) hors impôts collectés directement par la Direction Générale des Entreprises

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE) ET UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECCTE (UT DIRECCTE)

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

notamment la lutte contre l'illettrisme, l'insertion des personnes handicapées, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des bénéficiaires du RSA.

La lutte contre l'illettrisme

Le budget alloué par la DIRECCTE de Bourgogne aux plateformes LUTILEA a été réduit de moitié par rapport à l'année précédente. Il est, pour 2010, de 19 146,72 € exactement.

Il sert à financer les formations des personnels et accompagnants bénévoles ainsi qu'à l'acquisition de moyens pédagogiques.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le PDITH (Programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés) est remplacé par le PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés), instauré dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

L'action est désormais pilotée à l'échelon de la région et relayée par les unités territoriales.

A noter, particulièrement, la mobilisation des entreprises conduite à l'initiative du MEDEF et aboutissant, en fin d'année, aux TROPHEES de l'INSERTION (**action significative pour laquelle les services de l'Etat ont contribué**).

Pour mémoire : le taux effectif d'emplois de personnes handicapées est de 4,21 % ; il est en augmentation par rapport à celui de l'année précédente qui était de 4,03 %. **Le taux cible est fixé à 6 %.**

Sur les 831 entreprises assujetties à l'obligation au titre de l'année 2009 (déclaration en 2010), 47,8 % dépassent le taux cible, 31,4 % n'atteignent pas ce taux et 20,8 % versent intégralement la contribution correspondante à l'AGEFIPH (*Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées*).

Les 3 entreprises adaptées établies dans le département ont reçu de la DIRECCTE de Bourgogne un montant d'aides aux postes de 957 650 €, en baisse de 15,4 % par rapport à l'année précédente (répercussions de la crise ou de la baisse d'activité générale).

L'insertion des jeunes

En contribuant au fonctionnement des 6 missions locales, la DIRECCTE de Bourgogne soutient une action continue en direction des jeunes en demande d'insertion. Coordonné depuis le siège de la DIRECCTE de Bourgogne, le pilotage, assuré par l'unité territoriale de Saône-et-Loire, prend forme au travers des *Conventions pluriannuelles d'objectifs* (CPO).

Ce financement et ce pilotage par les services de l'Etat sont articulés avec l'action de POLE EMPLOI (conventions de co-traitance) en direction des missions locales : les comités de pilotage locaux sont co-animés par l'unité territoriale de Saône-et-Loire de la DIRECCTE de Bourgogne et la direction territoriale de POLE EMPLOI.

La contribution de l'Etat pour 2010 s'élève à 1 771 877 € abondés par le plan de relance, soit 451 306 €.

En outre, dans le cadre du FIPJ (*Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes*), **277 716 €** gérés par les missions locales servent à faciliter (sous forme d'aides individuelles ou collectives) l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes en *Contrat d'insertion dans la vie sociale* (CIVIS).

Le dispositif du CIVIS correspond à un financement de 790 085 €.

Les résultats obtenus :

- ✓ On enregistre 2 330 entrées en CIVIS, soit 96 % de l'objectif assigné (2 426 contrats) dont 46 % pour des jeunes de bas niveau de qualification (CIVIS renforcés).
- ✓ En fin d'année, 3 279 jeunes sont suivis par les missions locales et, parmi eux, 55 % sont des jeunes filles.

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active

Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec le Conseil Général

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens, signée par le préfet de Saône-et-Loire et le président du Conseil général, le 16 juillet 2010, mettait en œuvre les contrats dans la configuration définie dans le décret du 25 novembre 2009 relatif au *Contrat Unique d'Insertion* (CUI).

La signature tardive de la CAOM pouvait difficilement permettre de mobiliser les 700 CAE et les 100 CIE fléchés pour des bénéficiaires du RSA socle et donc susceptibles d'être co-financés par le Département et l'Etat.

Mobilisation de l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi) départementale, grâce aux PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economique) de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Le Creusot-Montceau-Autun

La convention d'orientation organisant les modalités de mise en œuvre du RSA (*Revenu de Solidarité Active*) a été signée en Saône-et-Loire le 16 juillet 2010 par le préfet de Saône-et-Loire, le président du Conseil général, la CAF et la MSA, et POLE EMPLOI.

L'article 7 de cette convention prévoit qu'une aide personnalisée de retour à l'emploi, mobilisée par le préfet, facilite le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA.

L'Unité territoriale de la DIRECCTE s'est efforcée de constituer un réseau pour instruire et consommer les sommes allouées dans le cadre de l'APRE départementale.

Pour l'année 2010, la Saône-et-Loire disposait d'une enveloppe APRE de 763 651 €, dont la gestion a été confiée au PLIE de Mâcon pour les zones d'emploi de Mâcon, Louhans et Charolles, au PLIE du Creusot pour les zones d'emploi de Montceau-les-Mines, Le Creusot et Autun, de Chalon-sur-Saône pour la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône.

Le portage de ce dispositif, qui complète la gestion de l'APRE nationale par les agences POLE EMPLOI, est devenu effectif pour l'ensemble du territoire à la fin de l'année.

Pour être signifiant, le premier bilan sera réalisé au printemps 2011, date à laquelle sera connue la nouvelle répartition de l'enveloppe budgétaire de l'APRE départementale.

Le développement des services d'aide à la personne

Au 31 décembre 2010, 253 structures agréées sont comptabilisées, en augmentation sensible par rapport à 2009 (209), soit + 21 %.

Les données relatives aux heures travaillées en 2010 ne sont pas encore connues. Elles étaient estimées, pour l'année précédente, à 3 282 692 heures prestataires, et 647 034 heures en mode mandataire.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

notamment le suivi des populations en demande d'emploi, l'insertion par l'activité économique, l'utilisation du dispositif chômage partiel ou activité partielle de longue durée, les conventions de revitalisation.

L'enveloppe unique régionale pour les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

Compte-tenu des effets de la crise et dans le cadre du plan rebond en direction des demandeurs d'emploi arrivant en fin de droit, l'enveloppe pour 2010 a été augmentée de 16 % : 4 286 contrats aidés en 2009 et **5 102 en 2010.**

Après un démarrage chaotique en début d'année, le succès auprès des employeurs du secteur marchand comme du secteur non marchand a été net : la régulation du mouvement est intervenue en fin d'année après que les conditions de mise en œuvre des CUI ont été modifiées par les arrêtés du préfet de région.

Enfin, 3 873 CAE ont été signés dans le secteur non marchand, dont 150 par les missions locales, soit 99 % de l'objectif.

1 154 CIE ont été conclus dans le secteur marchand, dont 122 par les missions locales, soit 98 % de l'objectif.

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Les ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) : 23 structures ont développé 28 actions, pour lesquelles 387 CAE ont été mobilisés. **L'Etat a engagé 191 600 € pour 25 de ces actions.**

Les EI (Entreprises d'Insertion) : 2 EI ont cessé leur activité (Autun et Charolles) mais 2 EI ont été créées sur Chalon-sur-Saône (dont une est adossée à l'activité d'AREVA à Saint-Marcel).

On comptabilise ainsi le même nombre d'EI que l'année précédente, pour lesquelles l'Etat a engagé 924 923 €, permettant de conventionner 95,54 postes. Le financement correspond, en fait, à 92,25 postes.

1 ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) : BOURGOGNE INTÉRIM, implantée sur le nord du département (Le Creusot-Chalon-sur-Saône), a accusé les répercussions de la crise : l'Etat a engagé 229 500 € pour 4,5 postes d'accompagnement. **Seuls 4,3 postes ont été mobilisés, et le financement a été réduit à 219 300 €.**

Les associations intermédiaires : La volonté de privilégier l'activité des EI et de l'ETTI a valu une réduction du financement et donc de l'activité des AI (*Ateliers d'Insertion*) : 314 216 heures contre 315 448 l'année précédente. **L'Etat a engagé sur ce dispositif 112 000 €.**

En complément du financement de ces dispositifs, il faut inscrire la contribution de l'Etat au fonctionnement du *Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA)*, animé dans le département par la *Boutique de Gestion 71 (BGE)*. **100 000 € ont ainsi été investis pour améliorer le fonctionnement et les résultats des structures de l'IAE, mais aussi des structures porteuses des services d'aide à la personne.**

Il faut mentionner aussi l'enveloppe du FDI (*Fonds Départemental de l'Insertion*), soit 104 760 €, répartis entre 11 structures (8 ACI, 2 EI et 1 régie de quartier).

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de Chalon-sur-Saône

La MDEF de Chalon-sur-Saône est la seule maison de l'emploi habilitée et conventionnée dans le département.

Son activité a complètement été réorganisée depuis les élections municipales de 2008.

Le fait marquant enregistré en 2010 est le rapprochement fonctionnel de la MDEF, du PLIE et de la Mission Locale, qui sont désormais animés par un directeur unique.

Les services de l'Etat et POLE EMPLOI sont présents aux conseils d'administration, réunis mensuellement.

Désormais, l'enveloppe budgétaire relative à ce dispositif est déconcentrée.

Pour l'année 2010, qui est la dernière de la première période d'engagement, 134 752 € ont été alloués par la DGEFP (*Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle*). Une nouvelle convention a été élaborée pour la période 2011-2014.

Les actions en direction des entreprises

La GPEC (*Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*)

3 accords ont été conclus, dont une action de sensibilisation auprès des PME/PMI confiée à la CCI (*Chambre de Commerce et d'Industrie*).

Le chômage partiel

Comme les années précédentes, cette mesure a permis de limiter les licenciements, les entreprises conservant tout ou partie de leurs effectifs pour aborder la reprise dans de bonnes conditions.

En 2010, le directeur de l'unité territoriale de Saône-et-Loire a autorisé, par dérogation du préfet, 3 921 656 heures au titre du chômage partiel et 821 979 heures ont été utilisées.

A ce titre, l'an dernier, l'unité territoriale de la DIRECCTE a mis en paiement une somme de 9 598 944 €.

22 conventions d'APLD (*Activité Partielle de Longue Durée*) ont été signées dans le cadre d'une adhésion à une convention de branche et 2 conventions spécifiques (groupe ou entreprise) ont été signées. Elles ont permis à des salariés de bénéficier d'une formation pendant la période de chômage partiel et d'une rémunération supérieure (75 % du brut du salaire brut).

Mobilisation du Fonds national pour l'emploi (FNE) formation

Un seul dossier a été instruit en 2010 au bénéfice d'une entreprise relevant de la métallurgie et établie sur le territoire du Chalonais. Cette société est spécialisée dans le contrôle non destructif.

Le contrôle de la main d'œuvre étrangère

Les introductions (8) comme les demandes de changement de statut (23) n'ont pas varié en nombre de 2009 à 2010. Les demandes d'autorisations pour la saison des vendanges, bien que modestes, ont doublé entre 2009 et 2010, passant de 11 à 22.

Les aides aux salariés dont le contrat est rompu pour une cause économique

8 conventions ont été signées au titre de l'ATD (*Allocation Temporaire Dégressive*).

La mise en place exceptionnelle d'une cellule interentreprises de reclassement a permis l'accompagnement de salariés dont le reclassement ne pouvait pas être pris en charge (salariés intérimaires ou en contrat à durée déterminée, et les salariés dont l'ancienneté dans l'entreprise est inférieure à 2 ans).

Cette initiative a été rendue possible par un financement conjoint de l'Etat (FNE formation, FSE et Conseil régional de Bourgogne).

Mobilisation des fonds de revitalisation à l'occasion de restructurations décidées par les grandes entreprises ou les groupes

Dans le contexte de la crise économique, de nouvelles conventions de revitalisation ont été négociées au cours de l'année 2010 : la première a été signée en janvier (AL-KO pour un montant de 100 398 €) ; deux autres ont été signées en février (FREUDENBERG pour un montant de 300 000 €, MICHELIN pour un montant de 3 170 000 €). La quatrième a été signée en juillet (REXAM pour un montant de 467 640 €).

En outre, l'Unité Territoriale a participé à l'élaboration de 7 autres conventions : MANITOWOC (La Clayette), FPT (Bourbon-Lancy), APERAM (Gueugnon), SCHNEIDER-ELECTRIC et PHILIPS (Chalon-sur-Saône), SIMRIT et ESSEX (Mâcon).

MODERNISER L'ETAT

L'année 2010 a vu la mise en place de la DIRECCTE de Bourgogne, avec une nouvelle articulation entre le siège régional et les unités territoriales (définition des nouveaux organigrammes, nouvelle définition des tâches au sein du Pôle 3E (Economie, Entreprises, Emploi)).

L'EFFORT FINANCIER DE L'ETAT

Les dépenses de fonctionnement hors personnel s'élèvent à : 753 175 €

Les rémunérations des fonctionnaires s'élèvent à : 3 250 000 €

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional (M. Philippe DELASALLE), à Dijon, est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de la Franche-Comté.

Le directeur régional de Bourgogne (M. Pascal REGARD) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne et disposait au 31 décembre 2010 d'un effectif réel de 196 agents, dont 49 agents pour les services de la surveillance.

La direction régionale se compose d'une division, de cinq bureaux dont un intégrant un service viticulture, de deux centres de viticulture et de deux antennes viticulture ainsi que de trois brigades de surveillance intérieure.

Quatre services regroupant, au 31 décembre 2010, 45 agents, sont implantés dans le département de Saône-et-Loire :

- **La brigade de surveillance intérieure des douanes de CHALON-SUR-SAONE (11 agents) sise centre routier, 5a, rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAONE ;**
- **Le bureau de contrôle de CHALON-SUR-SAONE (12 agents), 1, rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAONE ;**
- **Le bureau viticulture-fiscalité-contributions indirectes de MACON (16 agents), sis Zone portuaire Sud, 416, quai Jouffroy d'Abbans 71020 MACON ;**
- **L'antenne viticulture de CHALON-SUR-SAONE, 1, rue René Cassin, 71100 CHALON-SUR-SAONE (6 agents) rattachée au bureau viticulture-fiscalité-contributions indirectes de MACON.**

PRINCIPALES MISSIONS DES SERVICES

La mission fiscale

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'Etat et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

La mission à caractère économique

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane dans les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

La mission de protection des intérêts financiers de l'Union Européenne et la lutte contre les grands trafics

La douane participe, de façon permanente, à la protection du budget communautaire par des contrôles sur l'espèce, l'origine, la valeur des marchandises d'origine tierce et sur le transit.

Elle a renforcé la lutte contre les contrefaçons, les stupéfiants et la contrebande de tabac.

Elle combat le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

Elle lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment des capitaux et veille au respect de l'obligation déclarative imposée à toute personne important ou exportant des sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à 10 000 euros.

Elle participe à la maîtrise de l'immigration clandestine qui a des conséquences sur l'emploi et les ressources sociales de la nation.

Elle assure la protection du consommateur par des contrôles sur les produits industriels soumis à des normes techniques et en collaborant aux contrôles sanitaires.

ACTIONS MAJEURES EN 2010

L'action économique et fiscale

L'activité de dédouanement et les recettes collectées

La direction régionale de Bourgogne a traité 74 926 déclarations en douane en 2010, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2009 (72 863 déclarations). Pour sa part, le bureau de CHALON-SUR-SAONE a traité 30 480 déclarations en 2010 (41% des déclarations de la direction) contre 32 538 en 2009.

Suite à une réorganisation des services, le bureau de MACON n'est plus ouvert au dédouanement des marchandises depuis le 1er octobre 2009, cette mission ayant été transférée sur le bureau de CHALON-SUR-SAONE.

Sans qu'il soit possible d'en ventiler la répartition pour chacun des quatre départements, la direction régionale a perçu les recettes suivantes :

- Pour le budget de l'Etat

- 393,8 millions d'euros relatifs à la fiscalité pétrolière (y compris TVA pétrole) ;
- 39 millions d'euros de TVA (autre que TVA pétrole) ;
- 5,4 millions d'euros de taxe sur les véhicules routiers ;
- 4,8 millions d'euros d'autres taxes.

- Pour le budget de l'union européenne

- 17,9 millions d'euros de droits de douane

- Pour le budget des collectivités locales (région et départements)

- 158 millions d'euros de recettes au titre de la *Taxe intérieure sur les produits pétroliers* (TIPP)

- Pour le budget d'autres attributaires (CNAM-CCMSA-ONIC...)

- 70 millions d'euros

Les perceptions globales (688,572 millions d'euros) ont diminué de 9,2% par rapport à 2009 (758,731 millions d'euros).

L'action économique à destination des entreprises

La direction des douanes de Bourgogne a principalement orienté son action en faveur des entreprises du département autour des axes suivants.

- *l'audit*

En partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire, des rendez-vous de proximité, individuels et personnalisés, ont été mis en place pour conseiller et informer les entreprises du département sur les procédures de dédouanement et les régimes douaniers les mieux adaptés à la structure de leurs opérations de commerce international.

Ces rendez-vous se sont déroulés à Chalon-sur-Saône, Mâcon et Ecuisses.

Trente entreprises du département ont pu ainsi bénéficier de conseils réglementaires adaptés à leur profil et à leur activité leur permettant ainsi de sécuriser leur opérations de dédouanement et de gagner en compétitivité.

Par ailleurs, une réunion d'information sur le statut d'exportateur agréé organisée le 4 février 2010 dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire à Chalon-sur-Saône, a rassemblé une cinquantaine d'entreprises.

- *La sécurisation des flux internationaux de marchandises*

Dans un contexte mondial marqué par une menace terroriste accrue qui impose une sécurisation des flux internationaux de marchandises, des dispositions spécifiques ont été introduites dans le code des douanes communautaire.

Une attention toute particulière a été accordée aux trafics fluvio-maritimes-tiers arrivant directement sur CHALON-SUR-SAONE et MACON, sans escale à MARSEILLE, en provenance d'un pays tiers (notamment Tunisie, Algérie ou Egypte).

Une convention devrait être signée en 2011 avec la société APROPORT pour mettre en place une procédure de prise en charge fluvio-maritime sécurisée de ces marchandises.

- la mise en œuvre de la télé-procédure GAMMA

Cette procédure simplifie l'établissement des documents d'accompagnement des produits circulant en suspension d'accises (alcools et boissons alcoolisées, tabacs et produits énergétiques).

Dans le cadre du déploiement du télé-service Gamma, la direction régionale des douanes de Bourgogne a animé, en 2010, 3 réunions d'information (2 à MACON, une à CHALON-SUR-SAONE) à destination de tous les acteurs concernés.

Au 31 décembre 2010, 608 opérateurs avaient adhéré à cette télé-procédure.

La modernisation du dédouanement

La mise en œuvre des principaux objectifs de la modernisation du dédouanement qui portent sur une plus grande personnalisation de l'offre douanière en fonction des opérateurs, la dématérialisation poussée des formalités, l'adaptation des missions aux flux et aux besoins des opérateurs économiques se sont achevées en 2010 sur le département de Saône-et-Loire.

Le bureau de douane de DIJON, érigé en bureau principal, gère toutes les conventions et toutes les autorisations de régime économique accordées aux opérateurs en Saône-et-Loire.

Corrélativement, le bureau de CHALON-SUR-SAONE est devenu bureau de contrôle. Il est chargé de la vérification des déclarations et des marchandises sur le département de Saône-et-Loire tandis que celui de MACON, fermé au dédouanement, n'exerce plus ses activités que dans les domaines de la viticulture, des contributions indirectes et de la fiscalité douanière (taxe à l'essieu, taxe intérieure sur les produits pétroliers,...).

La révision de la carte des implantations douanières et le regroupement de services

Afin d'améliorer le service public rendu aux opérateurs, la recette locale des douanes de GIVRY qui ne comportait qu'un seul agent, a été fermée et ses activités transférées sur le bureau de contrôle de CHALON-SUR-SAONE distant de 10 km.

La division des douanes de MACON, dont le chef divisionnaire dirigeait et coordonnait sous l'autorité du directeur régional l'action des différentes unités douanières implantées dans les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, a été fermée consécutivement à la baisse des effectifs sur ces deux départements qui sont aujourd'hui inférieurs à 40 agents. C'est désormais la division des douanes de DIJON qui assume les missions précédemment dévolues à la division de MACON.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle politique immobilière tendant à la rationalisation des surfaces occupées par les services et afin de respecter le ratio cible de 12 m² par agent, l'ensemble des services douaniers implantés à MACON sur trois sites différents ont été regroupés sur un site unique, situé en zone portuaire, quai Jouffroy d'Abbans.

La lutte contre la fraude : le bilan de l'année 2010

170 dossiers contentieux ont été établis en 2010.

Ils ont porté sur les stupéfiants (15 constatations), les contrefaçons (26 constatations), les cigarettes et les tabacs (28 constatations), les armes (2 constatations), les alcools (3 constatations), les contributions indirectes (51 constatations), la fraude commerciale en matière douanière (44 constatations) et le manquement à l'obligation déclarative (une constatation portant sur 45 300 € en espèce dont le transfert n'a pas été déclaré à l'administration des douanes).

Parmi les affaires significatives, il convient de signaler le contrôle d'un ensemble routier transportant 5 712 kg de cigarettes ainsi que la saisie de 27 449 litres d'alcools (whisky et vodka) d'une valeur d'environ 270 000 €, circulant sous couvert de titres de mouvement inapplicables, découverts dans deux ensembles routiers.

Le nombre d'articles de contrefaçons saisis (hors cigarettes) s'élève à 1 422.

Globalement, au titre de l'année 2010, la direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne a recouvré dans le cadre de la lutte contre la fraude 0,76 million d'euros de pénalités (toutes années de constatation confondues).

Sur le plan du contrôle des opérations commerciales et de la viticulture, la «cellule régionale d'orientation des contrôles» poursuit le développement des analyses de risque en vue d'affecter un coefficient de risque à chaque opérateur fiscal et économique.

Enfin, un agent des douanes est détaché au sein du GIR, en appui des services de Gendarmerie et de Police, pour rechercher les infractions douanières.

PERSPECTIVES 2011

Divers objectifs, s'inscrivant dans le cadre du contrat pluriannuel de performance 2009-2011, ont été assignés à l'administration des douanes, tant en matière de contributions indirectes et de fiscalité que de douane.

On peut, sans en dresser la liste exhaustive, évoquer les principaux thèmes :

Dans le domaine des contributions indirectes

Des procédures dématérialisées et simplifiées sont ou vont être proposées aux viticulteurs et opérateurs intervenant dans ce secteur :

- ✓ Depuis le 1^{er} janvier 2011, établissement des documents d'accompagnement des produits soumis à accises y compris les produits pétroliers et les tabacs manufacturés destinés aux entrepositaires agréés, dans le cadre de la téléprocédure GAMMA. Tous les opérateurs reçoivent et émettent dorénavant des documents d'accompagnement électroniques lors de leurs échanges intra-communautaires. **Une extension de cette procédure aux échanges intérieurs est envisagée.**
- ✓ Poursuite de l'expérimentation de la mise en ligne de la déclaration de récolte, amorcée en 2010.
- ✓ Mise en ligne de la déclaration de stock dès juillet 2011.

Dans le domaine de la fiscalité

La fiscalité est l'un des objectifs prioritaires que la douane va relever dans les années à venir.

L'administration des douanes se fixe pour objectif, d'ici 2012, de faire de la fiscalité douanière, en matière d'environnement constituée principalement par la *taxe générale sur les activités polluantes* (TGAP), un levier essentiel pour compenser les dommages causés à l'environnement et développer les comportements écologiques des entreprises et des citoyens.

La *taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité* (TICFE), touchant les gros consommateurs d'électricité, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

De même, les mesures de simplifications des régimes d'entrepôts fiscaux suspensifs de TVA (dépôt et gestion) sont en application depuis le début de cette année.

Par ailleurs, le gouvernement français s'est engagé à créer une *taxe pour les poids lourds* (TPL) qui, dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement, tend à réduire les impacts environnementaux du transport routier des marchandises, tout en dégageant des ressources pour financer de nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de transport durable. **Cette taxe sera collectée par un prestataire privé agréé et contrôlé par l'administration des douanes.**

Dans le domaine du dédouanement

La douane a pour objectif de simplifier et d'accroître les services offerts aux entreprises en matière de dédouanement, afin de faciliter et de soutenir leurs activités à l'international. Elle souhaite offrir aux opérateurs un dédouanement plus rapide et de meilleure qualité.

La réglementation ICS (*Import Control System*) visant à faciliter et sécuriser les échanges, suite aux attentats du 11 septembre 2001, sera mise en œuvre dans les bureaux de CHALON-SUR-SAONE et MACON, concernés par des trafics fluvio-maritimes en provenance directe de pays-tiers (Algérie, Tunisie, Egypte).

La démarche de modernisation du dédouanement, entreprise depuis 2009, sera poursuivie en 2011, avec une dématérialisation poussée des formalités et l'instauration d'une relation fondée sur une connaissance approfondie de l'opérateur et une personnalisation accrue de l'offre douanière en fonction des besoins de l'entreprise (mise en place du statut d'OEA -*opérateur économique agréé*- et d'EA -*exportateur agréé*).

Dans le domaine de la surveillance douanière

Afin de renforcer le caractère opérationnel des brigades de surveillance intérieure de DIJON et CHALON-SUR-SAONE, l'étude du regroupement de ces deux unités sur un site unique en Côte d'Or se poursuivra en 2011.

L'administration des douanes est engagée dans un processus d'amélioration permanent de sa performance en orientant dans le domaine de la lutte contre la fraude l'action des services douaniers sur les secteurs à hauts risques sociaux et économiques, en particulier le trafic illicite de stupéfiants, la contrebande de tabacs et de cigarettes et les contrefaçons.

Les objectifs à atteindre sont révisés chaque année.

EFFECTIFS

45 agents en Saône-et-Loire, sur un effectif total de 196 agents pour la direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne, au 31 décembre 2010.

DIRECTION DE L'AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENTS (ASP)



Agence de Services
et de Paiement

DÉPENSES DE L'ÉTAT PAYÉES PAR L'ASP – ANNÉE 2010

Région Bourgogne, ventilée par département

Financier	Programme	021	058	071	089	TOTAL
Ministère de l'agriculture, alimentation, pêche	149	346 834,88	159 697,64	84 453,86	131 076,69	722 063,07
	154	8 944 302,31	12 418 339,48	23 158 135,80	3 733 690,30	48 254 467,89
	206	0	0	0	2 471,20	2 471,20
	776	32 500	38 183	50 560	27 000	148 243
Ministère de l'écologie, énergie, développement durable	113	184 608,22	74 069,64	55 968,07	56 502,49	371 148,42
	174	0	0	1 585 515,03	0	1 585 515,03
	205	0	0	0	0	0
	871	4 721 300	2 059 500	5 308 800	3 151 600	15 241 200
	872	0	0	0	0	0
Ministère de l'économie, industrie, emploi	102	33 461 029,13	14 351 546,07	32 250 026,32	21 875 603,71	101 938 205,23
	103	241 410,81	105 454,36	211 001,82	2 024 662,04	2 582 529,03
	134	0	63 283,33	0	180 653,76	243 937,09
Ministère de l'éducation nationale	139	13 809,04	817,39	1 919,82	8 391,89	24 938,14
	230	1 501 987,56	426 287,37	1 096 757,18	973 965,34	3 998 997,45
Ministère de l'enseignement supérieur	231	3 906,16	0	0	0	3 906,16
Ministère de l'immigration	104		0	0	0	0
Ministère de l'intérieur, outre-mer	112	0	491 972,35	1 044 403,01	168 328,90	1 704 704,26
	138	73 353,78	0	0	145 591,44	218 945,22
	162	0	0	0	0	0
Ministère du travail, relations sociales	106	98 495,12	62 078,66	91 851,93	93 666,58	346 092,29
	124	34 477,03	0	0	0	34 477,03
	157	22 513 480,93	10 708 963,85	22 968 057,83	13 975 865,10	70 166 367,71
Services du Premier ministre	316	7 245 115,90	3 130 005,83	8 043 701,53	4 793 062,87	23 211 886,13
TOTAL		79 416 610,87	44 090 198,97	95 951 152,20	51 342 132,31	270 800 094,35

Rappel 2009, pour le département de Saône-et-Loire : 65 496 695,48 € sur un total général bourguignon de 187 267 906,47 €.

8. EDUCATION ET CULTURE

INSPECTION ACADEMIQUE (IA)

ORGANISER L'OFFRE EDUCATIVE

Réseau de réussite scolaire (RSS)

Les écoles et collèges inscrits dans les réseaux de réussite scolaire déterminés par le ministère de l'éducation nationale continuent à bénéficier, à la rentrée 2010, de conditions particulières d'encadrement et de moyens spécifiques.

Dans le premier degré, les enfants de moins de trois ans sont pris en compte dans l'effectif des classes maternelles et les postes alloués à l'ensemble des écoles du réseau visent à maintenir des moyennes d'élèves par classe inférieures à celles que l'on peut observer ailleurs dans les structures de taille comparable.

En collège, la différenciation positive se fait par l'intermédiaire des *dotations horaires globales* (DGH), revalorisées par des moyens supplémentaires.

Lutte contre le décrochage scolaire

La prévention du décrochage scolaire

Différents dispositifs mis en œuvre dans le département témoignent de la prise en compte du décrochage scolaire au sein des établissements. On peut noter :

- les cellules de veille
- les dispositifs relais existant sur les quatre bassins de formation
- les dispositifs en alternance

Pour les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système éducatif

Les commissions Mission générale d'Insertion (MGI)

Elles examinent les situations des jeunes de plus de 16 ans sortant sans solution depuis moins d'un an.

Elles sont animées par les directeurs de CIO, avec la participation des chefs d'établissement et des missions locales.

Ces commissions proposent une solution mieux adaptée à la situation de chaque jeune : l'entrée dans une action de la MGI, un retour en formation ou un suivi mission locale.

La Mission générale d'Insertion

Elle participe à l'accompagnement et au suivi des jeunes sortis sans solution par des actions d'accueil et de remobilisation.

En 2009/2010 :

Les commissions MGI : 39 ont eu lieu pour examiner 557 situations (52 % des jeunes sortaient de lycée professionnel).

Les AAR (Actions d'Accueil et de Remobilisation) : 9 AAR sur le département pour 120 jeunes pris en charge à temps plein.

Solutions à l'issue : 16 retours en formation initiale, 20 accès à la formation hors statut scolaire, 6 stages région, 4 accès à l'emploi, 31 autres solutions (mesure d'aide à l'insertion...)

Les moyens humains:

- 7,5 ETP de coordonnatrices MGI
- Une coordonnatrice MGI départementale à 50% ETP

1^{er} trimestre 2010/2011 :

Les commissions MGI : 20 ont eu lieu pour examiner 321 situations dont 113 propositions d'AAR.

Les AAR : 7 sur le département pour 69 jeunes pris en charge à temps plein

Les moyens humains :

- 6,5 ETP de coordonnatrices MGI
- Une coordonnatrice MGI départementale à temps plein

Dans le cadre de l'application de la circulaire du 9 février 2011, ont été mis en place le 14 février 2011 :

- Un comité départemental de pilotage qui élabore un diagnostic territorial et dégage les principes des actions à entreprendre au sein des bassins d'intervention.
- Quatre *Pôles ressources d'insertion de bassin* (PRIB) ou plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (Autun, Chalon-sur-saône, Digoin et Mâcon). Cette structure se réunit au moins une fois par trimestre. Les commissions MGI relaient au plan local ces plateformes.
- Un coordonnateur départemental a été nommé ainsi que quatre coordonnateurs locaux.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Deux nouvelles unités *locales d'inclusion scolaire* (ULIS) ont été créées, à la rentrée 2010, qui viennent compléter la dizaine déjà implantée dans les collèges et lycées du département.

L'ULIS du Collège Bréart à Mâcon a accueilli une demi-douzaine d'élèves.

L'unité créée au Lycée polyvalent Henri Vincenot à Louhans a vocation à insérer des élèves déficients intellectuels dans un cursus de formation professionnalisante.

Les CAP en 2 ans qui leur sont proposés concernent les spécialités « systèmes industriels », « assistant technique en milieu collectif » et « agent polyvalent de restauration ».

Par ailleurs, l'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire dans les 1^{er} et 2^d degrés continue à croître de façon régulière. On recense, à la rentrée 2010, 944 élèves accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire ou un personnel en contrat aidé, soit une progression de 14 % par rapport à l'année précédente.

Internat d'excellence de Montceau-les-Mines

Lors de la rentrée 2010, une *classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), unique en France*, a été ouverte au Lycée Parriat de Montceau-les-Mines.

Destinée aux bacheliers de l'enseignement professionnel, ce qui fait son originalité, cette classe leur propose un cursus spécifique de trois ans en sciences de l'ingénieur pour préparer les différents concours d'accès aux écoles d'ingénieurs.

Vingt-sept élèves, originaires de toute la France, y sont accueillis dans un internat « hors les murs » dédié à l'internat d'excellence, actuellement hébergé dans des locaux provisoires mis à disposition par la municipalité.

A terme, c'est à dire à la rentrée 2012, la classe préparatoire intégrera la construction destinée à recevoir l'ensemble des élèves relevant des trois niveaux de l'internat d'excellence : collège, lycée, sections et classes post-baccalauréat.

Sur le principe, maintenu, d'un recrutement national, la classe préparatoire de Parriat devrait doubler son effectif à la rentrée suivante avec l'ouverture de la deuxième année.

CHIFFRES-CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN SAÔNE-ET-LOIRE EN 2010

Résultats aux examens (candidats tous enseignements)

	DNB	CAP	BEP	Bac professionnel	Bac technologique	Bac général
Candidats admis	5 007	1452	1 226	863	1 095	2 220
% réussite	84,6	76,14	77,84	84,9	86,72	88,91

DNB : Diplôme national du brevet.

CAP : Certificat d'aptitudes professionnelles.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

Effectifs des élèves et étudiants à la rentrée 2010

		Public	Privé sous contrat	Total
1 ^{er} degré	maternelle	17 734	1 311	19 045
	élémentaire	29 747	2 565	32 312
Second degré	collèges	22 088	3 173	25 261
	lycées	14 229	2 197	16 426
TOTAL		83 798	9 246	93 044
Enseignement supérieur	classes post-bac et BTS (en lycées)	1 412	195	1 607
	Université (sites territoriaux Chalon Le Creusot et Mâcon)	1 553		1 553
	ENSAM Cluny	421		421
TOTAL		3 386	195	3 581
Enseignement agricole	Lycées et Maisons familiales rurales	994	1 061	2 055
TOTAL		994	1 061	2 055
TOTAL GENERAL		88 178	10 502	98 680

Etat de la dépense d'éducation

Masse salariale	455 891 636,08€
tous niveaux de formation (1 ^{er} et second degrés, enseig. supérieur)	
Fonctionnement	4 108 877,92 €
dont des crédits pédagogiques et des frais de déplacement de personnels	
Action sociale	5 030 302,72 €
dont aide aux usagers du service public (bourses d'études public et privé fonds sociaux)	
dont aide aux personnels EN	392 205,52 €
TOTAL GENERAL	465 030 816,72 €

Effectifs

Effectifs (en équivalent temps pleins)	7 018
enseignants de l'enseignement scolaire	6 292
autres personnels de l'enseignement scolaire	726

dont 2 794 enseignants du 1^{er} degré

Ne figurent pas les personnels enseignants et autres de l'enseignement supérieur.

Source des données : consommations en ETPT mensuels relevées dans les fichiers du CNE AGAPE, EPP et AGORA du mois de décembre 2010.

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de la culture et de la communication placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional.

Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

L'action en faveur du patrimoine

L'action de l'Etat en faveur des monuments historiques

Monuments historiques

Protections

Au cours de l'année 2010, la *commission régionale du patrimoine et des sites* (CRPS) s'est réunie deux fois et a examiné 2 dossiers de Saône-et-Loire, dont 1 a reçu un avis favorable. La délégation permanente de la CRPS s'est réunie une fois et a examiné 3 dossiers de la Saône-et-Loire qui ont reçu un avis défavorable. 2 dossiers ont été présentés devant la *commission nationale des monuments historiques* (CNMH) avec avis favorable au classement en totalité. Trois arrêtés de protection ont été signés.

Travaux

Avis sur travaux

Au cours de l'année 2010, la CRMH a examiné 39 dossiers d'avis sur travaux en Saône-et-Loire : 20 permis de construire (inscrits), 19 demandes d'autorisation (classés).

19 comptes-rendus ont été rédigés par les agents de la CRMH, dans le cadre du contrôle scientifique et technique, à l'occasion de tournées de chantiers.

Chantiers sur monuments classés

L'année 2010 a vu l'ouverture au public de la ferme du Champ Bressan à Romenay, après l'achèvement des travaux de restauration et d'aménagement muséographique engagés au titre du plan de relance de l'économie en 2009. Au château de Brancion, l'association Mémoire Médiévale a engagé une nouvelle phase de sauvegarde des vestiges du château, permettant de sécuriser et d'agrandir le circuit de visite de ce haut-lieu touristique du département. A la chapelle Lenoux de Laives, des fragments de pierres peintes découverts sous le dallage ont été identifiés comme éléments de l'ancien retable, qui a ainsi pu être recomposé. A Chapaize, la restauration des toitures en laves et des maçonneries extérieures de l'église de Lancharre s'est achevée. Au château de Germolles, les vestiges de la chapelle ont été protégés par une structure contemporaine évoquant sa volumétrie intérieure. La tour du Bost à Charmoy a vu la remise en place du plancher du deuxième étage par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion, permettant d'accueillir des manifestations et expositions temporaires. La restauration de la serre du château de Digoine à Palinges s'est achevée.

A Cluny, plus d'une dizaine de chantiers ont été menés dans le cadre du schéma directeur établi par l'architecte en chef, avec l'accompagnement d'un comité scientifique. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (DRAC), par mandat du Centre des Monuments Nationaux (CMN), les travaux sur les vestiges du grand et du petit transept de l'église abbatiale se sont achevés et les chantiers des travées sud-est de la nef et de la salle capitulaire ont démarré.

Le nouvel accueil du CMN a été inauguré dans le palais Gélase. L'ENSAM, de son côté, a achevé la restauration de la toiture de l'aile sud-est des bâtiments conventuels et de la galerie Est du cloître. La commune de Cluny a réalisé les aménagements des espaces publics situés sur l'emprise de la grande église et de la grande cour de l'abbaye.

Le projet de restauration des chapelles de la cathédrale d'Autun a été remis et validé, ce qui a permis le lancement de l'appel d'offres en vue du démarrage des travaux en 2011.

Chantiers sur monuments inscrits

L'année 2010 a vu l'ouverture de plusieurs chantiers au château de Couches. A La Clayette, la restauration de la chapelle Saint-Avoye s'est poursuivie avec la remise en valeur intérieure du monument en vue de sa réutilisation culturelle.

L'action de l'Etat en matière archéologique.

Archéologie préventive

La DRAC (SRA) a réglementairement été saisie en 2010 de près de 100 dossiers d'utilisation du sol au titre de l'archéologie préventive en Saône-et-Loire, soit le même nombre qu'en 2009 : plus de 85 % des saisines concernaient des permis de construire ou d'aménager (lotissements), les 15 % restants étant des opérations soumises à étude d'impact, ou des opérations touchant des monuments historiques.

19 diagnostics ont été prescrits en 2010, soit un taux global de prescription d'un peu moins de 20%, correspondant à des projets dans des secteurs à forte sensibilité archéologique, inclus dans les zones de saisine définies par arrêtés du préfet de région en 2004.

De façon générale, l'analyse rapide de la nature des dossiers reçus montre une relative stabilité des chiffres par rapport à 2009 (légère augmentation des permis de construire et des lotissements) **et une sur-représentation des zones urbaines** (Autun, Mâcon, Chalon) **et péri-urbaines** (agglomération de Chalon).

Les résultats notables en 2011 concernent des projets d'aménagements très divers :

- ◆ **A Autun**, deux diagnostics réalisés par le service archéologique municipal ont mis en évidence des vestiges de la capitale des Eduens :
 - ✓ l'un, réalisé à proximité de l'amphithéâtre antique, avant la construction d'un pavillon, a ouvert une fenêtre sur une aire artisanale et un habitat des 1er - IIIe s. ap. J.-C. et sera suivi d'une fouille préventive financée par le *fonds national pour l'archéologie préventive* (FNAP) ;
 - ✓ l'autre concerne un hectare en plein cœur de la ville antique et actuelle, sur le parking de l'Hexagone (boulevard F. Latouche) où la Ville envisage la construction d'une médiathèque-bibliothèque et d'une maison de la petite enfance : le diagnostic, commencé en 2010, a révélé une stratigraphie récente complexe, et la présence de bâtiments antiques de fort statut ; il sera complété sur le terrain avant l'été 2011.

Par ailleurs une fouille de grande ampleur (INRAP) s'est déroulée aux limites de la ville *intramuros*, à côté de la Porte d'Arroux, en préalable à la construction de logements par l'OPAC de Saône-et-Loire (prise en charge de la fouille par le FNAP) ; elle a permis d'observer et d'étudier pour la première fois sur près de 4 000 m² les premières occupations dans la ville créée par l'empereur Auguste au détriment de Bibracte (Mont-Beuvray). Achevée sur le terrain pendant l'automne 2010, la fouille a cédé la place aux études, en cours, qui promettent de renouveler profondément nos connaissances sur la naissance de la ville.

- ◆ Parmi les diagnostics qui ont concerné des terrains **à Mâcon**, en périphérie du cœur antique et médiéval, seuls les deux diagnostics ouverts rue des Blanchettes avant la construction d'immeubles de logements ont permis d'observer une occupation médiévale et moderne très ponctuelle ; les autres diagnostics, de faible emprise, n'ont pas offert la possibilité d'appréhender des niveaux anciens en place.
- ◆ **A Granges**, un diagnostic préalable à un projet de lotissement a mis en évidence, sur une partie du terrain d'assiette du projet, les vestiges bien conservés d'une partie de ce qui a longtemps été considéré comme une agglomération antique, et qui pourrait être un vaste et riche établissement rural proche de la ville de Cabilonnum (Chalon).
- ◆ Enfin, l'exploitation d'une carrière **à Gueugnon** a nécessité la réalisation d'une fouille préventive, intégrée depuis longtemps dans le processus d'exploitation. L'aménageur a fait appel pour cela à la société d'archéologie Archeodunum qui, après avoir œuvré sur le terrain pendant 3 mois, poursuit aujourd'hui son travail par l'analyse et la synthèse des données recueillies (nécropole à incinérations de l'Age du Bronze final, établissement médiéval à bâtiments sur poteaux en bois).

Archéologie programmée

L'archéologie programmée en Saône-et-Loire participe aux trois priorités de recherche définies au niveau régional :

- la Préhistoire, avec la fouille des grottes de la Verpillière à Mellecey, qui a permis d'identifier des niveaux préhistoriques encore conservés dans la grotte 1, pourtant fouillée depuis le XIX^e siècle, et de mieux documenter la stratigraphie de la grotte 2 ; une occupation néandertalienne y est maintenant bien attestée (avec faune et industrie lithique), se développant sur la terrasse qui précède la cavité.
- la Protohistoire récente (civilisation des *oppida*) : cette année, 7 chantiers étaient ouverts au Mont-Beuvray, dans le cadre du programme triennal en cours. Les recherches concernent l'urbanisme dans toutes ses formes : fortification interne du sommet du Porrey, centre urbain avec son forum précoce, quartiers artisanaux, grande plateforme érigée avant l'époque augustéenne -PC 14, installations sans doute cultuelles du sommet du Theurot de la Roche, sans oublier la mine de la Pâturée des Grangerands dont on sait désormais qu'a été extrait, dans la 1^{ère} moitié du 1^{er} s. av. J.-C., un minerai polymétallique (cuivre, étain, zinc et plomb).
Le programme de prospections sur l'environnement de Bibracte s'est poursuivi, intégrant un volet sur les ressources minières, élargi aux aspects de pollutions actuelles. Un sondage limité, à proximité des sources de l'Yonne, a par ailleurs fourni des datations complémentaires, sur une occupation qui s'étend sur près de 120 ha : à 3 km à vol d'oiseau du Mont-Beuvray, il s'agit d'une sorte d'agglomération ouverte, liée à l'oppidum dont elle est contemporaine au 1^{er} s. av. J.-C.
- enfin, la période médiévale : les recherches archéologiques reprises depuis 2006 dans l'abbaye de Cluny à l'occasion de la restauration et de la mise en valeur de l'édifice, ont connu un premier aboutissement avec l'organisation de colloques célébrant le 1100^e anniversaire de la fondation de l'abbaye (910-2010) et avec la synthèse des derniers travaux archéologiques menés sur le sanctuaire de Cluny II et ses annexes ; un nouveau programme de recherche débutera en 2011 autour des premières constructions de l'abbaye.

Valorisation

La collection «Archéologie en Bourgogne» s'est enrichie en 2010 de quatre numéros portant sur des sites de la région, parmi lesquels un numéro particulièrement étoffé consacré aux recherches archéologiques récentes et en cours sur l'Abbaye de Cluny (n° 19) ; cette publication, destinée au grand public et distribuée gratuitement, accompagne à sa mesure les célébrations du 1100^e anniversaire de la fondation de l'abbaye.

L'action de l'Etat en faveur des musées

Comportant le plus grand nombre de musées, et parmi les plus actifs, les musées de France de Saône-et-Loire ont été soutenus en 2010 pour différentes actions.

Expositions temporaires et catalogues

Sur 22 dossiers de demandes de subvention, 13 ont été retenus : de nombreuses expositions et publications ont fait l'objet d'un soutien, couvrant des champs de compétences et de chronologies fort variés, en particulier : musée de Cluny, édition de l'ouvrage de référence sur la sculpture civile médiévale dans le cadre de Cluny 2010 et obtention du label d'exposition d'intérêt national ; musée de Solutré, exposition et catalogue «mythique préhistoire, idées fausses et vraies clichés» ; ou encore, programmation d'expositions photographiques au musée Niepce de Châlon.

Acquisition

Les musées de Saône-et-Loire ont, pour six d'entre eux, poursuivi l'enrichissement de leurs collections avec l'aide du FRAM, soit le musée Niepce de Châlon (albums et plaques photographiques), le musée Denon de Châlon (estampes et vitrail), le musée de Paray-le-Monial (peintures), le musée de Mâcon (dessins), le musée de Cluny (fragment de linteau), l'écomusée du Creusot (candélabre), soit 14 objets ou collections acquis au titre du patrimoine des musées en 2010.

Conservation et restauration

Des campagnes de conservation et de restauration ont été organisées à la suite des commissions scientifiques interrégionales organisées par la DRAC : poursuite des programmations annuelles de remise en état des collections au musée Denon et Niepce de Chalon-sur-Saône et interventions sur d'importantes pièces de lapidaire roman (chapiteau et éléments du portail de la cathédrale conservés au musée).

Informatisation et numérisation

Les musées de Tournus, les Ecomusées du Creusot et de Pierre-de-Bresse, le musée de Mâcon ont poursuivi, en 2010, leurs travaux d'informatisation et de numérisation de leurs collections soutenues prioritairement par la DRAC dans le cadre des missions obligatoires d'inventaire et de récolement.

Service pédagogiques et culturels des musées

Pour les projets éducatifs et culturels menés dans le cadre des services des publics, les musées de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, de Tournus ont été soutenus par la DRAC, sur le BOP 224, pour des actions destinées à différents publics : livrets de visites pour les jeunes, actions pour les scolaires et actions pour le public handicapé.

L'action en faveur du patrimoine architectural et urbain et de la promotion de la qualité architecturale

Qualité architecturale et promotion de l'architecture

L'année est marquée par l'intégration des Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) à la DRAC en application de la RGPP. En matière d'architecture et d'urbanisme, cette mesure permet une meilleure coordination et implication des chefs de STAP au-delà des champs traditionnels d'intervention des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Le collège des chefs de STAP a été créé : cet espace de débat et de coordination interdépartemental (actualités, pratiques, analyse de dossiers particuliers...) permet d'ébaucher une politique régionale.

Espaces protégés

L'année 2010 a été marquée par la transformation du régime des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) par la loi dite Grenelle 2 du 12/07/2010, au profit des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

La DRAC a pris contact avec les élus concernés. Cependant, l'attente des décrets et circulaires d'application fige la dynamique malgré le calendrier très serré (obligation de transformation avant juillet 2015).

Le projet d'AVAP à Chasselas a bien avancé, intégrant sans difficulté les nouvelles obligations législatives, le projet est intelligent et équilibré et témoigne de la bonne collaboration entre les différents services (STAP, DDT, DREAL), les élus, les viticulteurs et le chargé d'étude.

La reprise de l'étude de l'AVAP de Mâcon est suspendue à la parution des décret d'application du nouveau régime. Le *plan de sauvegarde et de mise en valeur* (PSMV) de Cluny a été validé (étude lancée en 1995), il sera approuvé en 2011.

L'étude du PSMV de Tournus a été lancée grâce à une longue procédure de sélection (marché négocié) du chargé d'étude.

La reconversion du site hospitalier de Chalon-sur-Saône nécessite une modification du PSMV. Un échange fructueux a pu être mené sur la procédure et son accompagnement en vue d'un projet urbain de qualité.

Réseau des villes et pays d'art et d'histoire

L'année 2010 a été consacrée à la mise en place du pays d'art et d'histoire "entre Cluny et Tournus".

La DRAC a été présente tout au long de l'année 2010 pour préparer avec les élus le recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine (prévu en mai 2011).

Le Pays d'art et d'histoire du Charolais-Brionnais a engagé la réflexion autour de la création du Centre d'Interprétation de l'architecture, du patrimoine et du paysage. Cet équipement doit aider à structurer l'offre culturelle et patrimoniale sur le territoire.

L'action en faveur de la transmission des savoirs

L' action de l'Etat en faveur de l'éducation artistique

Cette dimension participe à la priorité du ministère «Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée» et se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire et des publics dits «empêchés ou éloignés».

Pour faciliter la rencontre avec l'œuvre d'art au profit du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, la DRAC accompagne les institutions culturelles dotées de services éducatifs dont certains sont particulièrement pertinents dans la recherche de nouvelles formes et de nouveaux publics et dans la construction partagée d'actions «dans» et «hors les murs».

Les scènes nationales L'ARC du Creusot, l'Espace des arts de Chalon et la scène de musiques actuelles la Cave à musique de Macon sont très impliquées ainsi que le conservatoire (CRR) de Chalon ; participation active également des musées Denon de Chalon, Greuze de Tournus et des Ursulines de Macon et en particulier des *pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle* (PREAC) PHOTOGRAPHIE et PATRIMOINE portés par les musée Niepce et Bibracte.

Les villes et pays du réseau des villes d'art et d'histoire de Chalon, Autun, du Pays Charolais-Brionnais participent également au développement de l'*Education artistique et culturelle* (EAC) et de l'histoire des arts ainsi que le CAUE. Le dynamisme d'associations telle «Livialire» (voyages lecture), «Esox-Lucius» (diffusion d'art contemporain) et le centre Poppers (art cinétique) favorisent aussi l'accès des jeunes à la culture.

Sur les territoires ruraux, la DRAC poursuit « sa politique d'éducation artistique et culturelle territorialisée » par le suivi et/ou l'élaboration de contrats locaux d'éducation artistique à l'échelle de communautés de communes ou de pays :

Les nouveaux *Contrats locaux d'éducation artistique* (CLEA) signés sur le «Pays Sud Bourgogne» ou en cours de signature sur la «Communauté de communes du Couchois» traduisent une réelle implication des collectivités locales en faveur de la jeunesse élargie à l'inter-génération sur la base de projets culturels ambitieux.

La collaboration étroite entre service de l'Etat (Rectorat/DRAC) a permis la création d'un label «Excellence des Métiers d'Art» fin 2009. Destiné à valoriser les filières professionnelles, ce label est décerné aux lycées professionnels présentant des volets culturels ambitieux. Pendant 3 ans, Ils deviennent «Têtes de pont en éducation artistique et culturelle et histoire des arts», rayonnent sur les autres établissements scolaires et accueillent chaque année une résidence d'artistes financée par la DRAC.

Ainsi, le lycée professionnel de Chalon (métiers de la mode label 2010) travaille avec la compagnie El Jouad (conception et création des costumes de la prochaine création de la compagnie) et celui d'Autun (filiale tapisserie) accueille des designers et restaurateurs en lien avec le château de Sainte-Colombe en Côte d'Or , le Mobilier national et la manufacture des Gobelins.

En direction des publics dits «empêchés» ou «éloignés», le projet culturel du centre de détention de Varennes-le-Grand, porté par le service d'insertion et de probation repose sur des collaborations fructueuses avec des institutions culturelles telles Bibracte (cafés archéo et semaine celtique) et le conservatoire (CRR) de Chalon (concerts). Au quartier mineur relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, un partenariat original se poursuit avec le lycée agricole de Fontaines.

La pratique artistique ayant la capacité de créer du lien social, les jeunes se sont d'abord découverts par des échanges épistolaires, le musée Niepce a ensuite sélectionné une centaine de photos dont dix d'entre elles -choisies par les jeunes du centre- ont fait l'objet d'un atelier d'écriture encadré par l'auteur Fabienne Mounier.

Ces histoires et récits furent ensuite réinterprétés photographiquement par les lycéens et l'artiste François Jay. Enfin, une exposition a été présentée en mars 2011 dans le cadre du festival régional «Itinéraires singuliers».

L'ARS et la DRAC poursuivent les formations «lectures plurielles» en direction des personnels hospitaliers et bénévoles ; dans ce cadre, l'hôpital de Chalon, dont le projet culturel et patrimonial ambitieux s'appuie sur les institutions de la ville, a accueilli deux formations en lecture animée par la directrice de l'Ilot livres et en patrimoine et architecture co-animée par l'animatrice du patrimoine de Chalon et le directeur du CAUE.

L'ARC, l'Espace des arts, le Centre National des Arts de la Rue, la Cave à musique s'investissent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La ville de Montceau-les-Mines favorise également le développement de pratiques en amateurs aux «Ateliers du jour» dont le projet culturel partagé entre le conservatoire, la bibliothèque et l'Embarcadère est contractualisé dans une convention de développement culturel (ville/DRAC).

La ville de Cluny bénéficie également de cet outil de contractualisation favorisant une programmation de qualité et un travail de sensibilisation sur le pays Sud Bourgogne.

L'action de l'Etat en faveur du livre et de la lecture publique

Les bibliothèques (dispositif du concours particulier «bibliothèques» au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD))

En 2010, l'Etat a aidé les constructions et aménagements mobilier et informatique de bibliothèques en Saône-et-Loire à hauteur de 180 090 €. Cette aide a concerné 5 communes et communautés de communes pour 2 projets d'aménagements de bibliothèques, 2 projets d'informatisation et, nouveauté désormais autorisée par l'évolution du dispositif en 2010, une opération de conversion rétrospective d'un catalogue de fonds ancien (bibliothèque d'Autun).

Une seule nouvelle bibliothèque ayant bénéficié d'un soutien de l'État au titre de la DGD a ouvert ses portes en 2010, à Saint-Maurice de Satonnay (132 m² SHON).

Le réseau de la bibliothèque départementale de Saône-et-Loire se distingue par le nombre et la qualité de ses équipements et le niveau de formation des personnels, fruit du travail du Centre départemental de la lecture publique, soutenue par la DRAC en 2010, à hauteur de 7 000 € (seul centre en Bourgogne à délivrer le diplôme d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des bibliothécaires de France).

Les personnels d'État mis à disposition des collectivités territoriales

Le département compte deux bibliothèques municipales dites «classées» à Autun et Chalon-sur-Saône. Ces deux établissements possèdent des fonds anciens importants. Comme dans les 52 autres bibliothèques municipales classées de France, la présence de fonds d'Etat a justifié la mise à disposition de conservateurs d'Etat de bibliothèques.

En 2010 a eu lieu une réforme de ce dispositif, à l'issue de laquelle la Ville d'Autun a conservé le poste de conservateur d'Etat dont elle disposait déjà. La ville de Chalon-sur-Saône bénéficie quant à elle également d'un poste de conservateur d'Etat.

Un conservateur du patrimoine et une secrétaire de documentation sont par ailleurs mis à disposition du Conseil général de la Saône-et-Loire pour le service des archives départementales. L'État finance donc les salaires de 3 personnels de catégorie A et 1 personnel de catégorie B.

Les manifestations autour du livre, de la lutte contre l'illettrisme, de la langue française et des langues de France.

En 2010, la DRAC Bourgogne a consacré au total 28 700 € à ces manifestations en Saône-et-Loire en soutenant en particulier le «Festival des contes givrés» se déroulant principalement en Saône-et-Loire, mais touchant également les trois autres départements (14 000 €), la «Fête du livre» à Autun, les actions menées par le Collectif Impulsions sur le Chalonnais ou encore l'association Livralire.

Ces actions ont la particularité à la fois d'avoir une emprise territoriale importante et de faire travailler ensemble des partenaires très variés (bibliothèques, libraires, enseignants, maisons de retraite ...), ce qui a justifié le maintien du soutien de la DRAC ces dernières années.

Une action menée par l'antenne mâconnaise du dispositif de lutte contre l'illettrisme Lutilea a bénéficié d'un soutien de 2000 €.

L'association des langues de Bourgogne a été soutenue à hauteur de 2 000 € pour un projet autour des «Noëls bourguignons» qui aboutira en 2011, en collaboration avec «Musique danse Bourgogne».

Le patrimoine écrit (bibliothèques et archives)

8 623 € ont été attribués pour la restauration de documents d'archives appartenant à 7 communes.

Dans ce domaine, la collaboration mise en oeuvre en 2009 avec la Mission archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale (Mâcon), qui assure des prestations de service archivistiques auprès des communes du département, s'est poursuivie. L'idée directrice est de mettre en cohérence les aides de la DRAC avec celles du CNFPT et de s'appuyer sur la très bonne connaissance du terrain de l'équipe de la mission archives pour cibler les collectivités prioritaires.

L'action de l'Etat en faveur de la création

L'action de l'Etat en faveur du spectacle vivant

Le département de la Saône-et-Loire est caractérisé par l'implantation sur son territoire des trois scènes nationales présentes en région Bourgogne :

- *L'espace des Arts*, de Chalon-sur-Saône, s'affirme comme lieu de production et d'accompagnement d'équipes artistiques (en résidence de création avec productions déléguées) tout en assurant un solide travail d'action culturelle associant professionnels et amateurs.
- *Le Théâtre* – Scène nationale de Mâcon a poursuivi la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2007/2010) conclue entre État- la CAMVAL- et la Scop SARL Le théâtre. Cette convention s'est achevée le 31 décembre 2010. A cet effet, une évaluation de la structure a été menée par les services de l'inspection générale au cours du dernier trimestre 2010.
- *L'ARC* - Scène nationale du Creusot . Cette première année du projet portée par une nouvelle directrice s'est passé conformément aux exigences que l'on peut attendre de ce type d'équipement.

Concernant les Arts de la rue, la ville de Chalon-sur-Saône reste une référence en ce domaine grâce notamment au festival *Chalon dans la Rue*, événement national et international, et à *L'Abattoir – Centre national des arts de la rue*, lieu de fabrique et de production qui accueille chaque année une douzaine d'équipes artistiques invitées à des restitutions publiques sous formes de «chantiers».

En collaboration avec la Ville de Chalon, une étude a été engagée au cours du dernier trimestre 2010 afin de déterminer la meilleure alternative juridique pour *L'Abattoir*, faisant suite aux préconisations mentionnées dans le cahier des missions et des charges pour les centres nationaux des arts de la rue (circulaire du 31 août 2010).

Enfin, concernant les équipes dramatiques, la DRAC a soutenu la nouvelle création de la compagnie Caracol, «Demain la veille», et celle du Théâtre de la Cheminée, «Le Chant des poulies». Elle a également maintenu son soutien à l'association GRAT, dirigée par Jean-Louis Hourdin, dans le cadre de la convention pluriannuelle 2010-2012 conclue entre l'Etat et l'association en 2010.

Concernant le soutien aux lieux de musiques actuelles, l'Etat soutient la Cave à Musiques, SMAC de Mâcon, La Péniche de Châlon et les Jazz Clubs de Châlon (l'Arrosoir) et de Mâcon (Crescent).

Concernant les ensembles musicaux l'Etat a accompagné la Compagnie Roland Auzet (en convention 2008-2010) et soutenu sa résidence à l'Espace des Arts. Ont été également soutenus l'Ensemble baroque *Les inventions* dirigé par Patrick Ayrton et l'ensemble de jazz et de musiques improvisées *Ritournelle*, dirigé par Alain Blesing.

Quant aux compagnies chorégraphiques, l'Etat soutient la résidence de la compagnie "Le grand jeté" (chorégraphe : Frédéric Cellé) à l'ARC, résidence qui débouche sur une réelle implantation en Bourgogne et une implantation à Cluny.

L'action de l'Etat en faveur des arts plastiques

La formation

L'école municipale d'art de Chalon (E.M.A. Fructidor) est habilitée à délivrer le *diplôme national d'art plastique* (DNAP) option Art mention média (bac + 3) depuis 2007. Le projet pédagogique articulé autour des notions «art et média» trouve son origine dans une réflexion sur la singularité de l'environnement chalonnais, qui a d'ores et déjà permis la mise en œuvre de partenariats fructueux entre l'ENSAM, l'Université de Bourgogne, le Conservatoire national de région, le FRAC Bourgogne et la Vapeur à Dijon.

La question des locaux de l'Ecole et de son évolution au moment de la réforme de l'enseignement supérieur se pose. L'accompagnement financier de la DRAC Bourgogne pour la mise en place du cursus du DNAP s'élève à 57 500 euros depuis 2006 (outre les bourses d'étude).

Les expositions

Depuis 2002, l'association Esox Lucius organise à Ligny-en-Brionnais des expositions d'art contemporain, en période estivale et automnale. Cette association a su engager une programmation arts plastiques qui l'inscrit dans le panorama régional et extra-régional. Ces expositions qui se déroulent dans un lieu privé accueillent à la fois le public de proximité ainsi qu'un public plus lointain, des amateurs non-initiés ou plus avertis, dans un contexte convivial. Par ailleurs, M. Patrice Ferrari, responsable de l'association, en sa qualité d'enseignant, entretient des liens privilégiés et mène des actions avec les établissements scolaires du Charolais-Brionnais.

Cette association a également le projet d'aménagement d'une ancienne école à Chateauneuf qui deviendra le siège et lieu de travail de l'association.

L'action de l'Etat en faveur du cinéma

Exploitation cinématographique

Le département se signale par le réseau d'établissements cinématographiques le plus important de la Région : 22 établissements disposent de 47 écrans et 8357 fauteuils.

La fréquentation 2009 a été de 842 397 spectateurs, soit une très légère baisse par rapport à 2008 (chiffres officiels 2010 en attente) ; 16 établissements ont obtenu le classement «salle d'art et essai» en 2010, soit presque les 3/4 des enseignes du département (2 de plus qu'en 2009). Les subventions du *Centre national de la cinématographie* (CNC) au titre de l'art et essai s'élèvent en 2010 à 151 725 € .

C'est donc de très loin le département le plus dynamique dans la diffusion d'un cinéma d'art et essai en Bourgogne.

A signaler également, l'importante activité de diffusion de films d'art et essai menée par deux associations :

La Bobine à Chalon s/Saône et L'Embobiné à Macon. A Chalon s/Saône , des discussions sont toujours en cours entre la ville et divers exploitants dont celui de la ville pour un projet de construction d'un multiplexe. A Mâcon, les travaux de construction du multiplexe (groupe Davoine) autorisé par la *Commission départementale d'aménagement commercial* (CDAC) en 2009 ont commencé en fin d'année 2010.

Manifestations soutenues par la DRAC

Rencontres cinéma de Marcigny : La DRAC soutient cette manifestation de qualité à hauteur de 5 000 €.

Festival ciné-pause : cette manifestation consacrée au cinéma rural à Donzy le National voit chaque année le concours de professionnels et une programmation exigeante. Subvention DRAC : 2 000 €.

Participations à des programmes nationaux

École et cinéma - Collège au cinéma

Ces dispositifs d'éducation à l'image sont coordonnés par deux exploitants très dynamiques du département qui gèrent les cinémas d'Autun et de Digoïn (subvention DRAC et CNC : 4 000 € + 6 500 €). Ils bénéficient des aides du CNC qui finance les copies de films présentés aux jeunes élèves ainsi que les brochures pédagogiques.

Ces dispositifs ont connu des difficultés cette année, en raison du désengagement du conseil général et de l'importance du travail en raison du nombre de salles concernées, ce qui a justifié l'augmentation de l'aide de la DRAC et du CNC.

Lycéens au cinéma : ce dispositif financé et géré au niveau régional (avec une aide de la DRAC de 20 000 €) connaît aussi un bon développement en Saône-et-Loire.

Passeurs d'images (ex «Un été au ciné») : ce dispositif destiné à favoriser la diffusion et l'expression cinématographique auprès de publics éloignés de la Culture, implanté à Tournus, connaît un développement plus limité que dans les autres départements de la région.

Comme les autres départements, la Saône-et-Loire est concernée par la convention signée entre le CNC et la Région Bourgogne qui prévoit notamment un fonds d'aide à la production destiné à apporter des financements complémentaires aux longs-métrages, courts-métrages et documentaires tournés en Bourgogne (349 900 € du CNC ; 729 700 € de la Région).

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (STAP)

VE DU SERVICE

L'organisation du service a été affectée par le congé de longue maladie du chef de service M. Pascal ROUAULD.

Monsieur Christophe GRANGE, nommé chef de service par intérim en novembre 2009, a poursuivi sa mission d'encadrement et d'organisation.

La chute des effectifs du STAP a entraîné une charge de travail plus importante par agent. L'augmentation du nombre de monuments protégés et l'engagement du service à étudier la modification des périmètres de protection des *monuments historiques* (MH) du département a accentué cet état de fait.

PATRIMOINE

Les chantiers sur les monuments historiques Etat et non Etat

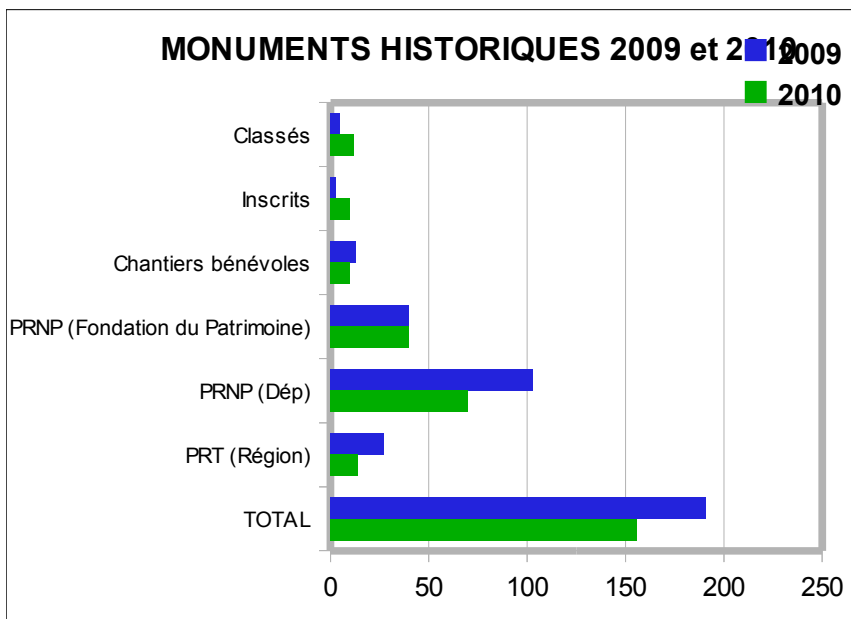
En chiffre, les travaux sur les monuments protégés représentent au total **875 533 €**. Cet investissement est essentiellement dirigé vers les entreprises du bâtiment spécialisées dans la restauration des bâtiments anciens et les artisans d'art.

Sur le chantier de restauration de la cathédrale Saint-Lazare d'AUTUN, propriété de l'Etat, 17 opérations ont été réalisées pour un montant de **54 288 €**, 14 corps de métiers pour 12 entreprises sont intervenues cette année, tous corps d'état confondus, principalement pour l'éclairage de secours, extincteurs, portes du porche nord, mise aux normes des paratonnerres et protection anti-pigeons du tympan.

L'aide de la *Conservation Régionale des Monuments Historiques* (CRMH) demeure la clé d'accès aux aides des collectivités locales.

Edifices nouvellement protégés au titre des Monuments Historiques

- **CHAGNY – Eglise Saint-Martin : extension ISMH**
- **CHALON SUR SAONE - Hôtel Denon – Salon du XVIIIème Classé M.H**
- **MARCIGNY – Ancien couvent des Ursulines – ISMH**



Gestion des avis sur le patrimoine rural non protégé

- 0 dossiers du Conseil général
- 38 dossiers de la fondation du patrimoine
- 27 dossiers du PRT (région)
- 10 chantiers de bénévoles.

Le nombre de dossiers traités au titre du patrimoine non protégé, ont connu une baisse significative dû à la diminution progressive des taux de subvention, puis à l'annulation totale des aides financières de la part du Conseil général.

URBANISME

Les conséquences positives de l'avis conforme sur l'activité traditionnelle du bâtiment

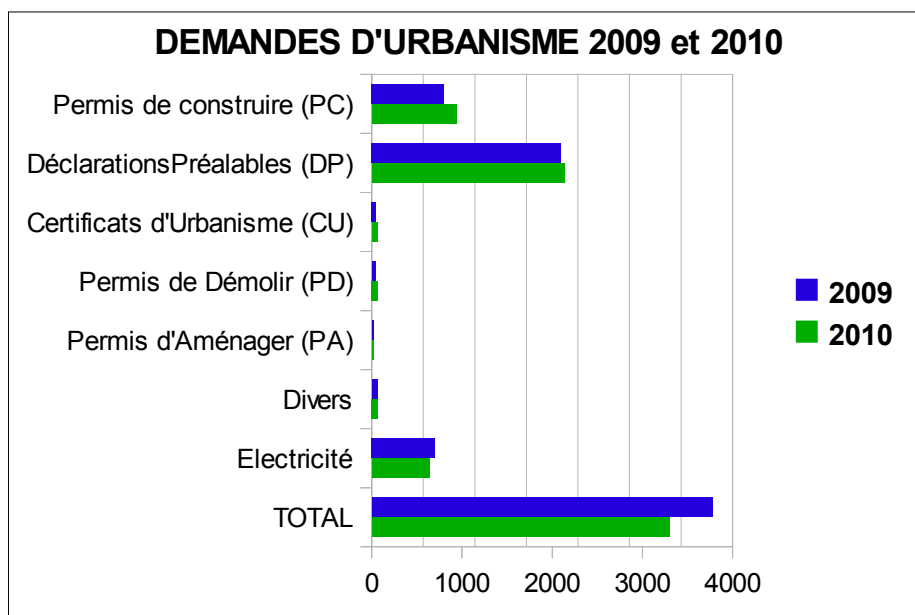
Les politiques mises en œuvre résident dans les missions confiées aux *Architectes des Bâtiments de France* (ABF), telles que définies dans le code du patrimoine (article L621-31) et dans le code de l'urbanisme, L425-5 et R421-6 et R425-1). Les missions des STAP reposent sur la loi N° 772 dite loi sur l'architecture de janvier 1977.

Les résultats s'apprécient moins en nombre de dossiers traités que dans la participation au développement d'une architecture de qualité et d'un urbanisme de qualité durable.

Les actions engagées ne sauraient être qualifiées d'une année sur l'autre considérant qu'elles ont une assise ancienne et que leurs évaluations reposent sur un diagnostic global de territoire et sur une longue durée.

L'action du STAP dans le domaine de l'urbanisme a consisté à affirmer la politique de valorisation des territoires. Le STAP a renforcé ses collaborations avec les autres services de l'Etat.

Outre la fonction régalienne de l'Architecte des Bâtiments de France, la mission du STAP pour promouvoir un urbanisme et une architecture durable, a été affirmée dans les domaines des avis sur les permis d'aménager, dans l'élaboration de la charte qualité des lotissements, dans le pilotage de «l'Atelier paysage» des travaux thématiques et la révision de documents d'urbanisme sur les *Schémas de Cohérence Territoriaux* (SCOT) du département.



Promotion d'un urbanisme durable

- renforcement des collaborations avec les autres services de l'état au sein du Pôle d'Aménagement des Territoires et du pôle éolien
- participation à la charte qualité des lotissements
- esquisse de la charte paysage en Brionnais
- réflexion sur l'architecture à l'échelle des pays Bressan et Charollais

Le service a été sollicité pour intervenir dans les formations paysage et urbanisme durable, à destination des services instructeurs, comme les maires des communes, des arrondissements de Louhans, Paray-le-Monial et Chalon-sur-Saône.

Participation à l'élaboration des projets d'urbanisme en abords

Le STAP a anticipé sur les autorisations de lotir traitées au stade de l'avant-projet.

Enfin, l'élaboration du *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur* (PSMV) de Cluny et la mise à l'étude du PSMV de Tournus font partie des actions dans la continuité des politiques engagées à long terme. La continuité de l'action en secteur sauvegardé est d'autant plus importante que ces espaces protégés représentent 1/3 des avis du SDAP, et 5 % des secteurs sauvegardés à l'échelle du territoire national.

Le STAP continue à promouvoir les espaces protégés, les *Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager* (ZPPAUP), transformées en *Aide de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine* (AVAP) avec la poursuite de l'étude des ZPPAUP de Mâcon, sur lesquelles la DRAC poursuit ses engagements, et l'institution nouvelle de la ZPPAUP de Chasselas.

Dans la gestion des relations avec les collectivités,

ce sont :

- 12 propositions de *périmètre de protection modifiée* (PPM)
- 23 portés à connaissance en vue d'association à des PLU ou cartes communales
- le suivi constant des chantiers sur les monuments publics et la participation aux tournées MH aux côtés des maîtres d'œuvre et des élus.

CHIFFRES-CLÉS DU STAP

Effort financier de l'État (en €)

	2009	2010
Dépenses de fonctionnement	37 296	36907
Effectif équivalent temps plein (ETP)	6,8	6,8

DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE CULTUREL

Les Archives Départementales de Saône-et-Loire ont mené en 2010 une politique active de relations avec ses partenaires, se résumant à :

- 26 visites d'inspection et d'information, dont 22 dans des services et établissements publics déconcentrés de l'Etat, 3 dans des services et établissements du Conseil général, 2 dans des chambres consulaires et 1 dans un établissement de santé ;
- 4 actions de formation ;
- 4 tableaux de gestion, dont 1 pour un service de l'Etat et 3 pour des services et établissements du Conseil général

Le tableau ci-dessous reflète le détail de l'activité :

Directions/Services	Visites	Formations	Tableaux de gestion
Préfecture, Direction des libertés publiques et de l'environnement	4 d'information		
Préfecture, bureau de la communication	1 d'information		
Sous-préfectures	2 d'inspection		
Direction départementale de la sécurité publique	1 d'information, 2 d'inspection, 4 de préparation de versement		
Tribunal de grande instance de Mâcon	1 d'information		
Conseil des prud'hommes de Mâcon	1 d'information		
Tribunal des affaires de sécurité sociale de Mâcon	1 d'inspection		
Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité	2 d'information		
Direction départementale de la cohésion sociale	1 d'information		
Direction départementale des territoires	1 d'information		1
Voies navigables de France (Montceau-les-Mines)	1 d'information	1	
Service départemental d'incendie et de secours	1 d'information	1	1
Conseil général, Direction de l'économie et du développement des territoires	1 d'information		1
Conseil général, Direction de la culture, du tourisme et du patrimoine	1 d'information		1
Chambre d'agriculture	1 d'information	1	
Chambre des métiers et de l'artisanat	1 d'inspection		
Hôpital de Paray-le-Monial	1 d'information	1	

174 visas d'élimination, équivalant à un métrage linéaire de plus de 4 800 ml, ont été délivrés et se répartissent ainsi :

- ✓ Services déconcentrés et établissements publics de l'Etat : 48
- ✓ Services du Conseil général et structures affiliées : 31
- ✓ Centre de gestion de la fonction publique territoriale : 1
- ✓ Communes et syndicats intercommunaux : 84
- ✓ Etablissements publics médico-sociaux : 4
- ✓ Lycées : 3
- ✓ Caisse d'allocations familiales : 1
- ✓ Régime social des indépendants : 2

69 inspections de communes et intercommunalités ont été effectuées, dont 59 dans des communes de moins de 2 000 habitants, 8 dans des communes de plus de 2 000 habitants et 2 communautés de communes.

En matière d'archivage électronique :

- ✓ 4 plans de classement des données numériques ont été élaborés pour 4 directions du Conseil général ;
- ✓ Une note de recommandation sur le projet de numérisation des dossiers d'étrangers de la préfecture a été rédigée et adressée au secrétariat général ;
- ✓ Participation à l'élaboration d'un Système d'archivage électronique régional mutualisé dans le cadre du GIP E-Bourgogne.

9. JUSTICE

DIRECTION TERRITORIALE DE LA CÔTE D'OR / SAÔNE-ET-LOIRE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et en danger : projets de lois, décrets et textes d'organisation ;

apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;

met en œuvre – principalement au pénal – les décisions des tribunaux pour enfants dans les structures de placement et de milieu ouvert (5 structures publiques en Saône-et-Loire– 5 structures associatives habilitées ou conventionnées) ;

assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;

contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmières) et en partenariat avec d'autres ministères (éducation nationale, santé..) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

RÉORGANISATION INSTITUTIONNELLE

L'activité des services de la protection judiciaire dans le département de Saône-et-Loire a été marquée, en 2010, par la réorganisation des échelons territoriaux de la PJJ sur le ressort des départements de Côte d'Or et Saône-et-Loire et par la poursuite des travaux engagés pour structurer les services publics et associatifs habilités, ce qui s'est traduit globalement par :

- **La translation de l'autorité départementale PJJ de Saône-et-Loire à la nouvelle direction territoriale PJJ**, sise à Dijon, au 1^{er} janvier 2011 (**fermeture de la direction départementale PJJ de Saône-et-Loire au 31/12/2010**) ;
- La transformation du *Foyer d'actions éducatives* (FAE) de la PJJ de Chalon/Saône en *unité éducative d'hébergement diversifié* (UEHD), rattachée à l'*établissement de placement éducatif* (EPE) créé au 1^{er} janvier 2011 et comprenant cette UEHD et l'*unité éducative d'hébergement collectif* (UEHC) de Dijon ;
- Le regroupement de l'ensemble des services de milieu ouvert PJJ en un seul *service territorial de milieu ouvert et d'insertion* (STEMOI) sur le territoire de Saône-et-Loire ;
- La confirmation de la participation de la PJJ au sein du *groupement coopératif social et médico-social* (GCSMS) de Mâcon en partenariat avec le Conseil général de Saône-et-Loire, l'association du PRADO de Saône-et-Loire et les missions locales dont la mission d'insertion est mise en œuvre par le *Centre entraînement à la vie active du Mâconnais* (CEVAM).

POLITIQUE TERRITORIALE D'HABILITATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR ASSOCIATIF

Déléguée par le préfet au directeur interrégional de la PJJ, la procédure de renouvellement des habilitations et de conventionnement est instruite par les directeurs territoriaux.

L'objectif est de garantir, dans le respect des moyens alloués, le parcours des mineurs prioritairement au pénal sur le territoire composé des deux départements.

Cette procédure, notamment pour la Saône-et-Loire, fait l'objet d'un travail spécifique avec le Conseil général 71 afin de garantir l'adaptation de l'offre du secteur relevant de sa compétence propre ainsi que celle relevant de la compétence conjointe Etat/département.

La campagne d'habilitation et de tarification des associations habilitées se poursuit, avec comme fait majeur, en 2010, la non habilitation pour l'accueil de jeunes placés au pénal (ordonnance de 1945) de l'association du PRADO. Cependant, le dialogue avec cette association n'est pas rompu et laisse entrevoir une évolution de cette situation pour les années à venir.

IMPLICATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Si la direction territoriale et l'ensemble des services maintiennent leur implication dans les conseils locaux de prévention de la délinquance, il est important de structurer les interventions et la représentation de la PJJ sur l'ensemble du territoire en lien avec les procureurs de la République.

Des orientations précises seront définies au cours de l'année 2011 afin que les interlocuteurs locaux identifient clairement les acteurs PJJ.

La direction territoriale, siège de région, est chargée par délégation du directeur interrégional, d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional. Sur le volet de la santé, le travail diligenté avec l'ARS permet de faire connaître nos missions, de faire valoir nos expériences et d'exprimer nos besoins. La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile a largement engagé ses travaux dans la perspective d'élaboration du schéma régional de prévention.

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

En 2010, ont été pris en charge par les services PJJ :

- ✓ 647 mesures en milieu ouvert concernant 502 jeunes ;
- ✓ 17 mesures en hébergement concernant 16 jeunes ;
- ✓ 1 407 mesures en insertion concernant 696 jeunes ;

soit une prise en charge de 1 711 mesures concernant 1 214 jeunes.

PERSPECTIVES 2011

La DT PJJ 21/71 s'attachera, dans le cadre de ses missions, à développer l'identité du territoire, à poursuivre toutes les actions visant à conforter les services et les unités éducatives et à garantir un parcours cohérent de prise en charge des jeunes.

Les axes prioritaires consistent à :

développer des activités de jour,

recentrer l'activité au pénal,

mettre en oeuvre la mesure judiciaire d'investigation éducative qui doit permettre d'améliorer la qualité de l'aide à la décision des magistrats,

asseoir les objectifs structurels sur Dijon, Chalon/Saône, Le Creusot, afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des mineurs et des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels des différentes unités éducatives.

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES CENTRE-EST (DISP Centre-Est)

POINT DE SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2011

L'administration pénitentiaire en Saône-et-Loire comprend :

- ✓ **1 Centre pénitentiaire**
- ✓ **1 Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)**

Le siège de la DISP est à Dijon et a comme compétence territoriale les établissements et les services des Régions Bourgogne, Champagne Ardennes et Centre.

LE CENTRE PÉNITENTIAIRE (CP) DE VARENNES-LE-GRAND AU 1^{ER} JANVIER 2011

Etablissement	Type(1)	Prévenus	Condamnés	dont Mineurs	dont SL	dont Nombre de PSE (1)	dont Nombre de PE (1)
Centre Pénitentiaire de VARENNES-LE-GRAND	Quartier MA	87	196	7	0	51	0
	Quartier CD		169	0			2

Etablissement	Type(1)	Effectif physique en personnel	Nombre total de personnes écrouées	Capacité	Taux d'occupation (hommes hébergés)
Centre Pénitentiaire de VARENNES-LE-GRAND	Quartier MA	159	283	194	119.59 %
	Quartier CD		169	191	87.43 %

(1)MA = maison d'arrêt / CD = centre de détention / PSE = placement sous surveillance électronique / PE = placement extérieur / SL = semi-liberté.

Le Centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand est constitué d'une maison d'arrêt et d'un centre de détention au régime principalement axé sur la préparation à la sortie et accueillant les condamnés présentant les meilleures perspectives de réinsertion.

La maison d'arrêt, hors quartier mineurs (15 places) et quartier semi-liberté (8 places), a atteint un taux d'occupation de 131,58 % au 1^{er} janvier 2011.

Dans le cadre de la charte d'action pour une mise en œuvre des *règles pénitentiaires européennes* (RPE), le processus quartier "arrivants" du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand a été labellisé, audit AFNOR, le 15 février 2009, et a fait l'objet d'un avis favorable au maintien du label le 23 mars 2011. Un comité de suivi a été mis en place pour suivre le processus de labellisation «arrivant», pour l'instaurer de manière pérenne à l'établissement et en s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle loi pénitentiaire.

Le taux d'aménagement de peine (PSE, PE et SL) sur la maison d'arrêt est de 26.02 % au 1^{er} janvier 2011 (27.63 % en moyenne sur 2010), et compte essentiellement des personnes condamnées placées sous surveillance électronique (51 personnes).

Ce taux est en constante augmentation depuis janvier du fait de la passation d'un nouveau marché public PSE/PSEM qui a ralenti les poses des bracelets fin 2010-début 2011.

Au 1^{er} mars 2011, il a atteint 39.39 % sur la MA de Varennes-le-Grand. Les condamnés affectés au Centre de détention et en faveur de qui sont prononcés des aménagements de peine, sont écroués, pour la plupart, sur la maison d'arrêt.

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 permet, depuis le 1^{er} janvier 2011, aux condamnés d'exécuter, sous certaines conditions, leur fin de peine (à 4 mois de la sortie) en placement sous surveillance électronique.

Au 1^{er} avril, il y avait 8 condamnés bénéficiant de cette exécution de peine à la MA de Varennes-le-Grand.

Les travaux réalisés en 2010 sur le CP de Varennes-le-Grand ont porté notamment sur l'étanchéité des toitures terrasses, la création d'un parking pour les personnels, le remplacement des châssis et des vitrages des miradors, le remplacement des aérothermes des ateliers et la VMC des douches du quartier mineurs.

Les travaux engagés pour 2011 concerneront les cellules de première urgence, la réfection d'un *poste d'information et contrôle* (PCI) et la pose de caillebotis.

Enfin, la société «Spie-Batignolles» a été déclarée lauréate du concours de conception-réalisation des 7 premiers quartiers nouveaux concepts (notamment pour les courtes peines) dont le CP de Varennes-le-Grand fait partie.

La notification du marché interviendra d'ici juin 2011, pour un démarrage des études fin juin/début juillet 2011.

L'approbation des APD est prévue au 1^{er} trimestre 2012.

LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) DE SAÔNE-ET-LOIRE

Siège du SPIP	Effectif physique en personnel	Antenne en milieu fermé	Antenne en milieu ouvert	Nombre de personnes suivies au 1 ^{er} janvier 2011	Nombre de mesures suivies au 1 ^{er} janvier 2011
CHALON/SAONE	31	VARENNES-LE-GRAND	CHALON	867	1 095
			MACON	535	556

Le SPIP de Saône-et-Loire assure l'exécution des peines et des mesures restrictives de liberté prononcées par l'autorité judiciaire, avant ou après jugement, et est chargé de la mise en œuvre des actions d'insertion au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand.

Il est chargé de suivre les mesures en milieu ouvert ; libération conditionnelle, sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, etc.

Un *programme de prévention de la récidive* (PPR), axé sur les délits commis sous l'emprise de l'alcool, est en cours d'élaboration au SPIP de Saône-et-Loire.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE EN 2010

Masse salariale des personnels

- 8 390 921 € pour le CP de Varennes-le-Grand
- 1 536 842 € pour le SPIP de Saône-et-Loire

Budget de fonctionnement (**CP consommés**)

- 5 528 746 € pour le CP de Varennes-le-Grand (dont 4 114 728 € délégués au titre du contrat de la gestion déléguée)
- 193 722 € pour le SPIP de Saône-et-Loire

Le CP de Varennes-le-Grand est en gestion déléguée (pour toutes les fonctions, excepté le greffe, la direction, le personnel de surveillance et les services administratifs afférents) depuis son ouverture en 1991.

Il est à noter un changement de titulaire (SIGES) du contrat au 1^{er} janvier 2010, de type performantiel (applications de diverses pénalités) depuis le renouvellement.